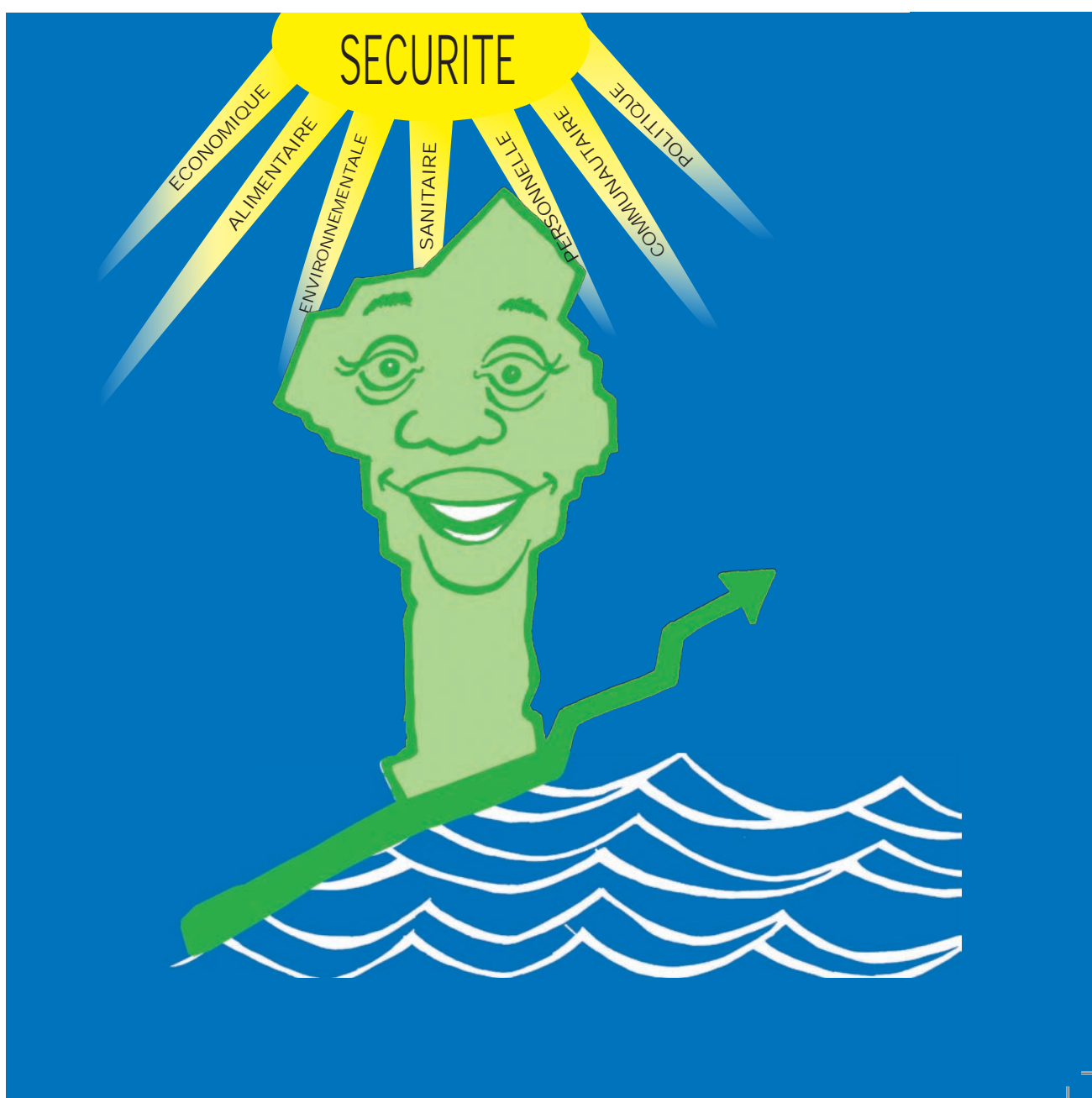




RAPPORT NATIONAL SUR LE
DEVELOPPEMENT HUMAIN **2010-2011**

Sécurité Humaine et Développement Humain au Bénin



Commentaire sur l'illustration de la page de couverture



L'image de la couverture évoque le résultat escompté de la mise en œuvre des politiques et stratégies tenant compte de la Sécurité humaine, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et du développement humain. L'impact visible de cette planification stratégique réussie est un Bénin à visage humain, très rayonnant, du fait de la réalisation d'une croissance économique forte et soutenue (*représentée par la flèche verte qui surplombe l'Océan Atlantique*) basée sur l'agriculture et les services, respectueuse de l'environnement (*traduite par la couleur verte de la carte et de son contenu*) et équitablement répartie. Ce résultat, pour être soutenu et durable, a tenu compte des sept (07) composantes de la Sécurité Humaine (*traduite par le soleil au zénith dont chacun des sept rayons symbolisent, de la gauche vers la droite, chacune des composantes de la Sécurité Humaine (sécurité économique, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, sécurité environnementale, sécurité personnelle, sécurité communautaire et sécurité politique).*

RAPPORT NATIONAL SUR LE
DEVELOPPEMENT HUMAIN **2010-2011**

Sécurité Humaine et Développement Humain au Bénin



Copyright © 2011
Le Gouvernement de la République du Bénin
et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Les analyses et les recommandations contenues dans le présent Rapport ne reflètent pas nécessairement les idées du Gouvernement du Bénin ou du PNUD. Ce Rapport est le fruit de la collaboration entre des Experts, des Consultants, des Conseillers éminents et des membres de l'équipe du Projet d'appui au gouvernement du Bénin pour la préparation des Rapports Nationaux sur le Développement Humain (RNDH).

Il peut être librement commenté, cité, reproduit ou traduit, partiellement ou en totalité, à condition de mentionner la source. Il ne saurait cependant être vendu, ni utilisé à des fins commerciales sans l'accord préalable, écrit, du Gouvernement béninois et du PNUD. Par ailleurs, les prises de position exprimées par les auteurs cités dans le Rapport n'engagent que la responsabilité de ces derniers. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Gouvernement du Bénin, du PNUD, aucune prise de position quant au statut juridique des territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs limites.

La mention d'institutions, d'organismes, de formations sanitaires ou autres, d'ONG, d'entreprises ou de produits commerciaux ne signifie pas que ces structures ou produits commerciaux sont agréés ou recommandés, de préférence à d'autres, par le Gouvernement, le PNUD.



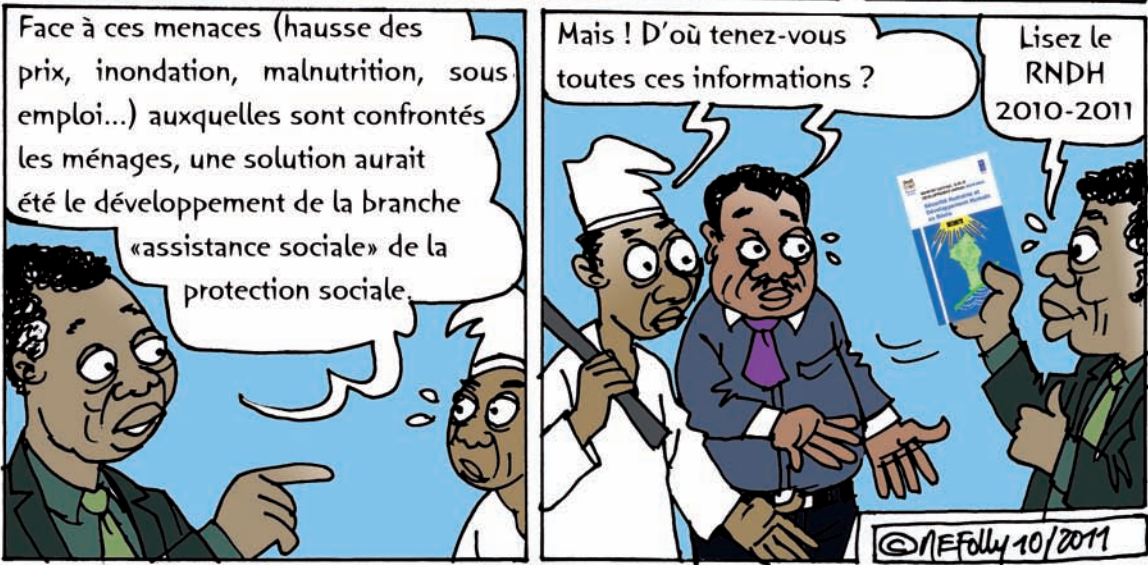
**Ministère du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective**
Avenue Pape Jean-Paul II,
08 BP 755 Cotonou
Tél. (229) 21 30 76 84
Fax. (229) 21 30 49 05
www.developpement.bj



Programme des Nations Unies pour le développement
Lot 111 zone résidentielle
01 BP 506 Cotonou
Tél : + 229 21 31 30 45 / 21 31 39 95
Fax : + 229 21 31 57 86
E-mail : registry.bj@undp.org
www.bj.undp.org

SÉCURITÉ HUMAINE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN AU BÉNIN







MEMBRES DE L'EQUIPE CHARGEE DE L'ELABORATION DU RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN (RNDH), EDITION 2010-2011

Supervision					
Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP) Marcel de SOUZA		Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – Bénin Nardos BEKELE-THOMAS			
Direction Technique					
Directeur Général des Politiques de Développement Dieudonné DAHOUN		Conseiller Economique Principal/PNUD Bénin Olivier MANLAN			
Personnes ressources					
Antonin DOSSOU Paulin HOUNTONDI	Mathieu CIOWELA	Mohamed GADO	Idrissa Diagne		
Comité de rédaction					
Cosme VODOUNOU	Valentin AHANHANZO GLELE	Saint-Martin MONGAN AGBESHIE	Darius VEGBA		
Alexandre BIAOU	Janvier P. ALOFA	Achille HOUSSOU	André-Félix SOSSOU		
Mathias POFAGI	Roland MEDJIGBODO	Elisabeth TOSSOU	Innocent LOKOSSOU		
Sonia BOUEYE					
Equipe de lecture/relecture					
Géro Fulbert AMOUSSOUGA	Gauthier BIAOU	Marie-Odile ATTANASSO	Gérard SOKEGBE		
Firmin AKPAGBE	Roger A. TOHOUNDO	Albert HONLONKOU	Luc ASSOGBA		
Michel AHOHOUNKPANZON	Georges OSSE	Paul Christian KITI	Agbodji J. HOUENSOU		
Isidore AGBOKOU					
Membres de l'équipe du Projet OMD-SCRP-DHD					
Chargé du Projet	Assistant Financier	Assistante Administrative	Distribution		
André-Félix SOSSOU	Robert ADEFOULOU	Carmen ADOMOU	Cyriaque BODONON Soumaïla FAFOUMI		
Structures associées					
MDAEP	PNUD	CePED	INSAE	OCS	CAPOD
Social Watch	UAC	ELITE Conseils	CEFRED	CSPEF	
Graphiste		Dessinateur de presse			
Pacôme ASSEDE		Evariste F. AMOUZOUVI			





AVANT-PROPOS

Au Bénin, depuis la publication du premier Rapport national sur le développement humain (RNDH) en 1997, les RNDH ont offert des analyses de qualité sur des thèmes variés. La présente édition, 9^{ème} de la série, a retenu pour thème spécifique « *Sécurité Humaine et Développement Humain au Bénin* ». Pourquoi la sécurité humaine maintenant au Bénin ?

Tout d'abord, il faut rappeler que l'adoption des conclusions du sommet mondial d'octobre 2005 par l'Assemblée Générale des Nations Unies qui fait référence à la sécurité humaine a été cruciale pour sensibiliser et déclencher un intérêt pour ce concept de sécurité humaine. Le paragraphe 143 du Document final du Sommet reconnaît que « *...toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, ont le droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin et doivent avoir la possibilité de jouir de tous leurs droits et de développer pleinement leurs potentialités dans des conditions d'égalité* ». Depuis lors, la sécurité humaine est de plus en plus adoptée comme une doctrine pour orienter les politiques extérieures et l'aide internationale au développement, ainsi que comme un outil politique de programmation dans les domaines de la sécurité, du développement et du travail humanitaire.

Ensuite, la sécurité humaine est nécessaire pour répondre à la complexité et à l'interconnexion des menaces « anciennes » et émergentes en matière de sécurité. Ces menaces ont tendance à devenir de plus en plus répétitives comme, par exemple, les inondations chroniques que le Bénin a connues en 2009 et 2010.

Enfin, la sécurité humaine est nécessaire en tant qu'approche exhaustive utilisant la gamme étendue de nouvelles opportunités pour aborder ces menaces d'une façon intégrée. Les menaces à la sécurité humaine ne peuvent pas être gérées seulement par le biais de mécanismes traditionnels de planification et de suivi du développement. Au contraire, elles ont besoin d'un nouveau consensus reconnaissant les liens et les interdépendances entre le développement, les droits de la personne et la sécurité nationale.

C'est sur la base de ces considérations que la cartographie des menaces à la sécurité humaine au Bénin a été dressée, et les stratégies appropriées passées en revue dans le cadre du présent Rapport. Ainsi, le Rapport souligne qu'en raison de ses conditions politiques, institutionnelles, sociales et économiques, le Bénin a enregistré un indicateur de développement humain qui s'est amélioré au fil du temps. Toutefois, non seulement le niveau de développement humain observé est faible, mais il reste inégalement réparti sur le territoire national et au sein des différentes composantes de la population. Ceci rend les populations vulnérables aux menaces visant directement leur épanouissement. Ces menaces sont nombreuses et peuvent ainsi remettre en cause les acquis en matière de développement humain.

En s'appuyant aussi bien sur des données factuelles que sur la perception des ménages béninois enquêtés, les analyses ont montré qu'une vingtaine de menaces sont fortement ressenties par les populations. Elles vont de la faiblesse du revenu à l'insuffisance de patriotisme, en passant par les

risques environnementaux, la hausse des prix des produits alimentaires, les tendances démographiques et la faible protection sociale. D'autres types de menaces ont pu être mis en exergue par le Rapport et concernent, par exemple, le phénomène des taxis-motos, le trafic des enfants, la perte des valeurs morales et les croyances ancestrales comme la sorcellerie.

Du reste, les auteurs ont également analysé la prise en compte de la Sécurité Humaine dans le processus de planification du développement au Bénin. Il ressort que la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP) 2011-2015 internalise la Sécurité humaine de manière transversale et adopte bon nombre de ses principes. Cependant, il ne reste que la question centrale de son opérationnalisation.

A la lumière de ces analyses, les mesures essentielles préconisées dans le Rapport pour renforcer la Sécurité humaine s'articulent autour de ses sept composantes essentielles. Dans la recherche d'une meilleure internalisation et d'une bonne lisibilité de la mise en œuvre de la sécurité humaine au Bénin, des recommandations ont été formulées par le Rapport à l'endroit des parties prenantes (administration centrale, collectivités locales, individus/ménages, société civile, secteur privé et partenaires au développement). Ces recommandations pourraient permettre, entre autres, de réduire la vulnérabilité des populations et de renforcer les dispositifs de prévention et de suivi des menaces liées à la sécurité humaine.

En plaçant la sécurité humaine au cœur de l'agenda du développement humain, nous espérons que les réflexions et les conclusions du Rapport permettront d'élever le débat au niveau de tous les acteurs, toutes catégories confondues, de manière à catalyser l'action publique en vue des changements durables dans la condition humaine au Bénin.

Marcel A. de SOUZA



*Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective*

Nardos BEKELE-THOMAS



*Coordonateur Résident du Système des Nations
Unies au Bénin, Représentant Résident du PNUD*



INTRODUCTION PAR PAULIN J. HOUNTONDJIⁱ

Une science citoyenne

L'économie est une discipline trop sérieuse pour être abandonnée aux seuls économistes. Parce qu'elle concerne le bien-être de tous et pas seulement des savants, encore moins d'une catégorie de savants étroitement spécialisés, elle mérite que chacun tâche d'en comprendre et d'en apprécier même les démarches les plus complexes, même les concepts les plus abscons. L'économie mérite que chacun, historien, philosophe, sociologue, linguiste, anthropologue, géographe ou dans un autre registre, agronome, physicien ou praticien de quelque autre discipline, fasse l'effort de se hisser, à partir de sa propre pratique scientifique ou de son angle d'attaque particulier, au niveau de discours où se tient l'économiste. Inversement, celui-ci a vocation à se faire comprendre par le plus grand nombre possible de lecteurs ou d'auditeurs, malgré la difficulté des termes techniques, des calculs et autres démarches mathématiques auxquelles il doit occasionnellement recourir. L'économiste a un devoir d'intelligibilité, surtout s'il est économiste du développement.

Il faut savoir gré aux auteurs de cette édition 2010-2011 du *Rapport national sur le développement humain au Bénin* d'avoir tenu cette gageure. Par son thème même, *Sécurité Humaine et Développement Humain au Bénin*, cette édition innove par rapport aux précédentes. Elle porte un degré plus loin; ce qui a toujours fait l'originalité du PNUD : la prise en compte résolue de la dimension humaine dans la définition et l'étude du développement. On sait en effet, depuis la première parution, en 1990, du *Rapport mondial sur le développement humain*, que « les personnes sont la vraie richesse d'une nation ». On sait à quel point la nouvelle mesure du développement, due à Mahbub ul Haq et Amartya Sen, à savoir, l'indice du développement humain (IDH), bouleversait les perspectives traditionnelles axées principalement sur la croissance. On sait comment l'IDH a été, au fil des ans, complété, spécifié, corrigé par la prise en compte, notamment, des inégalités en général, de l'inégalité des sexes en particulier, et la mesure précise de la pauvreté multidimensionnelle.

Dans cet effort continu pour cerner au plus près la réalité, le concept de sécurité humaine représente un grand bond en avant. L'approche traditionnelle de la sécurité est en effet une approche militaire : le mot désigne habituellement la sécurité des Etats. Mais un tournant décisif est franchi dès lors qu'on s'est aperçu que la sécurité des Etats pouvait s'améliorer sans que celle des populations à l'intérieur des Etats ne cesse de se dégrader. C'est cette sécurité des populations, et à l'intérieur même des populations, la sécurité des personnes individuelles, que l'on prend désormais en compte. Ce qui est recherché et que l'on s'efforce désormais de mesurer, c'est l'épanouissement et le degré d'épanouissement des hommes et des femmes. Cette préoccupation nouvelle introduit, dans les procédures de calcul et l'appréciation générale des faits de développement, une véritable révolution.

ⁱ Je remercie Paul Christian Kiti pour son assistance efficace.

Le présent rapport éclaire cette nouvelle problématique. Les Béninoises et les Béninois constituent la vraie richesse du Bénin. Mais comment évaluer aujourd'hui cette richesse sous l'angle spécifique de la sécurité ? Quels constats découlent des études de terrain dans le Bénin actuel en matière de développement et de sécurité humaine? Quelles stratégies peut-on mettre en place, ici et maintenant, pour renforcer la sécurité humaine dans ce pays dont un chef d'Etat, Mathieu KEREKOU, se prenait à rêver d'une « société où il fera bon vivre pour chacun et pour tous » ? Telles sont les grandes questions abordées dans ce rapport.

Rédigé dans un style à la fois rigoureux et accessible au lecteur moyen, ce rapport constitue un document précieux pour chaque Béninoise, pour chaque Béninois, pour toutes les autorités locales et gouvernementales du Bénin et pour la communauté internationale tout entière.



REMERCIEMENTS

La présente édition 2010-2011 du Rapport National sur le Développement Humain confirme une fois encore la qualité de la coopération entre le Gouvernement de la République du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le développement. Les résultats de cette réflexion engagée par les deux parties, constituent par excellence et au profit du Gouvernement du Bénin, un cadre de choix pour la consolidation des politiques économiques et sociales dans la perspective d'un épanouissement durable des populations.

La pertinence des conclusions et des recommandations du RNDH 2010-2011, résulte du soin accordé à la préparation et à la planification de sa rédaction. En effet, plusieurs étapes clés et déterminantes ont permis de conduire les investigations et les analyses pour aboutir aux résultats contenus dans le rapport :

Etape 1 : Choix du thème par le Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP) avec la participation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et soumission de la candidature du Bénin au Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD pour bénéficier de la subvention du Fonds (d'affectation spéciale) des Nations Unies pour la sécurité humaine (UNTFHS).

Etape 2 : Préparation, après notification de l'octroi de la subvention, d'un document de travail contenant la problématique, les termes de référence détaillés des études de base, le projet de plan de rédaction du RNDH, le dossier d'appel d'offres pour la réalisation des études de base ;

Etape 3 : Validation du document de travail au cours d'une séance de travail technique organisée par la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP). Cette séance a enregistré la participation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED), de l'Observatoire du Changement Social (OCS), des Directions de la Prospective et de la Programmation (DPP) des ministères, des représentants du secteur privé et des organisations de la Société civile.

Etape 4 : Discussions méthodologiques avec les structures partenaires, les cabinets d'étude et les consultants devant réaliser les études de bases pour harmoniser les approches techniques de réalisation des différentes études et enquêtes avec une forte implication de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE).

Etape 5 : Réalisation de quatre études de base et d'une enquête nationale auprès des ménages sur la Sécurité Humaine basée sur l'enquête modulaire EMICoV réalisée par l'INSAE qui a intégré un module relatif à la sécurité humaine. Les résultats de ladite enquête ont permis le calcul des Indicateurs de Développement Humain et l'élaboration des indicateurs de la Sécurité Humaine, avec un niveau de désagrégation allant jusqu'au niveau des 77 communes du Bénin.

Etape 6 : Organisation d'un atelier technique d'examen des rapports des études de base à l'issue duquel les versions révisées et finalisées des rapports ont été élaborés.

Etape 7 : Mise en place d'un noyau de rédaction en charge de l'élaboration de la première version du RNDH. Lecture attentive et amendements par un groupe restreint de Personnes-Ressources du MDAEP, des Universitaires, des organisations de la Société civile, du secteur privé, des ministères sectoriels, du PNUD et élaboration de la deuxième version.

Etape 8 : Organisation d'un atelier technique d'examen de la deuxième version du rapport à l'issue duquel une nouvelle version a été élaborée et soumise à relecture. Cet exercice a permis de finaliser la troisième version du Rapport.

Etape 9 : Relecture de la troisième version du rapport à l'issue de laquelle la version définitive à éditer est rendue disponible. Cette étape a associé d'éminents chercheurs indépendants du monde universitaires, de la société civile, de l'administration publique et parapublique, ainsi que des centres de recherche.

Ce processus a bénéficié de l'étroite collaboration du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED) et de l'appui technique de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) à travers son Directeur général M. Cosme VODOUNOU et M. Alexandre BIAOU, de l'équipe principale des consultants nationaux composée, entre autres, de Messieurs Valentin GLELE-AHANHANZO, Saint-Martin MONGAN AGBESHIE, Darius VEGBA. La Direction générale des politiques de développement adresse ses sincères remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à rendre ce Rapport disponible, résultat d'un travail inlassable. Elle n'oublie pas de saluer le soutien technique apporté par l'équipe du PNUD-Bénin notamment Messieurs Mathieu CIOWELA, Olivier MANLAN, Janvier P. ALOFA, Moïse Achille HOUSSOU et Mme Paola PAGLIANI. Elle ne saurait également passer sous silence la contribution et l'accompagnement sans faille de l'équipe du Projet d'Appui à l'opérationnalisation des OMD-SCR-P-DHD, notamment du Coordonnateur du Projet M. André-Félix SOSSOU.

Nos remerciements vont également à tous les lecteurs indépendants, notamment les Professeurs Géro F. AMOUSSOUGA et Paulin HOUNTONDJI, M. Mathias POFAGI, pour toutes leurs précieuses remarques qui ont contribué à améliorer le contenu du Rapport. Mention spéciale au Professeur Paulin J. HOUNTONDJI pour avoir accepté de fournir une introduction générale à ce Rapport.



Dieudonné DAHOUN



SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AFD	Agence Française de Développement
AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
AIDE	Aide à l'Insertion des Demandeurs d'Emploi
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
APE	Accord de Partenariat Economique
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
BPM	Brigade de Protection des Mineurs
BTP	Bâtiments, Travaux Publics
CAD	Comité d'Aide au Développement de l'OCDE
CAPOD	Projet de renforcement des capacités en Conception et Analyse des Politiques de Développement
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CePED	Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable
CNPB	Conseil National du Patronat du Bénin
CNRS	Centre National de Sécurité Routière
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
CSH	Commission sur la Sécurité Humaine
CSPEF	Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
CTB	Coopération Technique Belge
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGPD	Direction Générale des Politiques de Développement
DHD	Développement Humain Durable
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine (d'Afrique)
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNTFHS	Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Humaine
ICDH	Indicateur Communal de Développement Humain

IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice de Développement Humain
IDHI	Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités
IIG	Indice d'Inégalité de Genre
IMF	Institution de Microfinance
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
ISH	Indice de Sécurité Humaine
IST/MST	Infection Sexuellement Transmissible/ Maladie Sexuellement Transmissible
JNV	Journée Nationale de Vaccination
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
MDAEP	Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NLTPS	National Long-Term Perspectives Studies
OCDE	Organisation de Coopération pour le Développement Economique
OCS	Observatoire du Changement Social
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIG	Organisation Intergouvernementale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSD	Orientation Stratégique de Développement
PAEI	Programme d'Aide à l'Emploi Indépendant
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit National Brut
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	Parités de Pouvoir d'Achat
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH 3	Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
RNB	Revenu National Brut

RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
ROPFA	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
RSE	Responsabilité Sociétale (ou Sociale) des Entreprises
SCRIP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SH	Sécurité Humaine
SISHB	Système d'Information sur la Sécurité Humaine au Bénin
SNUB	Système des Nations Unies au Bénin
SNV	Stichting Nederlandse Vrijwilligers (Fondation des Volontaires des Pays-Bas)
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TBS, 2009	Tableau de Bord Social, version 2009
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development (Agence Américaine pour le Développement International)
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome d'Immunodéficience Acquise





TABLE DES MATIERES

Avant-propos	9	2.1.9. Matrice des besoins/vulnérabilités	92
Introduction	11	2.1.10. Sécurité humaine et protection sociale	97
Remerciements	13	2.2. Sécurité Humaine dans le processus de planification du développement au Bénin	97
Sigles et Abréviations	15	2.2.1. Centrée sur la personne	98
Vue d'ensemble	23	2.2.2. Multisectorielle et holistique	98
		2.2.3. Spécifique au contexte	99
		2.2.4. Orientée vers la prévention	99
Chapitre I - Sécurité Humaine et Développement Humain : cadre théorique et concepts	31	Chapitre III - Etat du Développement Humain et de la Sécurité Humaine au Bénin	101
1.1. Concept de Sécurité Humaine	32	3.1. Etat du Développement Humain au Bénin	101
1.1.1. Qu'est-ce que la Sécurité Humaine ?	34	3.1.1. Indice de Développement Humain global (IDH)	102
1.1.2. Caractéristiques de la Sécurité Humaine	36	3.1.2. Evolution des dimensions de l'IDH	104
1.1.3. Sens de la protection et de l'autonomisation pour la réalisation de la Sécurité Humaine	39	3.1.3. IDH ajusté aux inégalités (IDHI)	106
1.2. Liens théoriques entre Développement Humain et Sécurité Humaine	40	3.1.4. Indice d'Inégalité de Genre (IIG)	106
1.2.1. Concept de Développement Humain et évolutions	41	3.1.5. Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)	107
1.2.2. Aperçu des nouvelles mesures multidimensionnelles du Développement Humain	43	3.2. Etat de la Sécurité Humaine au Bénin	108
1.2.3. Liens théoriques entre sécurité humaine, développement humain et droits humains	47	3.2.1. Vers un indice synthétique de la Sécurité Humaine au Bénin	108
1.2.4. Valeur ajoutée de la sécurité humaine en tant qu'outil opérationnel	50	3.2.2. Etat de la Sécurité Humaine au Bénin	109
		3.2.3. Pauvreté monétaire et Sécurité Humaine	110
Chapitre II - Analyse et Cartographie des Principales Menaces à la Sécurité Humaine au Bénin	51	3.2.4. Niveau d'instruction du chef de ménage et Sécurité Humaine	111
2.1. Analyse et Cartographie des menaces à la Sécurité Humaine au Bénin	52	3.2.5. Milieu de résidence et Sécurité Humaine	111
2.1.1. Sécurité économique	54	3.2.6. Activité et Sécurité Humaine	112
2.1.2. Sécurité alimentaire	61	3.2.7. Sexe du chef de ménage et Sécurité Humaine	113
2.1.3. Sécurité sanitaire	67	3.2.8. Age du chef de ménage et Sécurité Humaine	114
2.1.4. Sécurité environnementale	74	3.2.5. Département de résidence et Sécurité Humaine	115
2.1.5. Sécurité personnelle	78	3.3. Relations entre l'Indice du Développement Humain et l'Indice de la Sécurité Humaine	116
2.1.6. Sécurité communautaire	83		
2.1.7. Sécurité politique	84	Chapitre IV - Stratégies de Renforcement de la Sécurité Humaine au Bénin	119
2.1.8. Synthèse des principales menaces à la sécurité humaine au Bénin	91	4.1. Stratégies proposées par les ménages	120

4.1.1. Au niveau de la sécurité économique	120	<i>Graphique 11</i> : Principales menaces perçues par les ménages à la sécurité sanitaire	73
4.1.2. Au niveau de la sécurité alimentaire	121	<i>Graphique 12</i> : Hygiène et assainissement de base au Bénin	74
4.1.3. Au niveau de la sécurité sanitaire	122	<i>Graphique 13</i> : Principales menaces à la sécurité environnementale perçues par les ménages	78
4.1.4. Au niveau de la sécurité environnementale	123	<i>Graphique 14</i> : Sécurité personnelle	79
4.1.5. Au niveau de la sécurité personnelle	123	<i>Graphique 15</i> : Conformité du cadre national de lutte contre le trafic des enfants	80
4.1.6. Au niveau de la sécurité communautaire	124	<i>Graphique 16</i> : Sécurité routière	81
4.1.7. Au niveau de la sécurité politique	125	<i>Graphique 17</i> : Principales menaces perçues par les ménages à la sécurité personnelle	82
4.2. Mesures essentielles pour améliorer la sécurité humaine	129	<i>Graphique 18</i> : Principales menaces perçues par les ménages à la sécurité communautaire	83
4.2.1. Analyse des mesures essentielles à l'amélioration de la sécurité humaine	129	<i>Graphique 19</i> : Respect des droits humains	85
4.3. Recommandations relatives au rôle et à la responsabilité des parties prenantes	145	<i>Graphique 20</i> : Gouvernance et corruption	88
4.3.1. Administration centrale	146	<i>Graphique 21</i> : Principales menaces perçues par les ménages à la sécurité politique	91
4.3.2. Partenaires au développement	146	<i>Graphique 22</i> : Evolution de l'Indice de Développement Humain entre 2006 et 2009	102
4.3.3. Collectivités locales	147	<i>Graphique 23</i> : Evolution des dimensions de l'IDH entre 2006 et 2009	105
4.3.4. Société civile	147	<i>Graphique 24</i> : IDH et ses composantes ajustés aux inégalités	106
4.3.5. Secteur privé	148	<i>Graphique 25</i> : Composantes de l'Indice de Sécurité Humaine	109
4.3.6. Individus/ménages	148	<i>Graphique 26</i> : Situation d'Insécurité Humaine au Bénin	109
4.4. Mécanisme de suivi-évaluation de la sécurité humaine au Bénin	149	<i>Graphique 27</i> : Pauvreté monétaire et Sécurité Humaine	110
4.4.1. Dispositif de collecte et indicateurs de suivi	149	<i>Graphique 28</i> : Niveau d'instruction du chef de ménage et Sécurité Humaine	111
4.4.2. Système de suivi des indicateurs	155	<i>Graphique 29</i> : Lieu de résidence et Sécurité Humaine	112
4.4.3. Cadre institutionnel et ancrage du dispositif	156	<i>Graphique 30</i> : Sexe du chef de ménage et Sécurité Humaine	114
		<i>Graphique 31</i> : Age du chef de ménage et Sécurité Humaine	114
Bibliographie	159	<i>Graphique 32</i> : Département de résidence et Sécurité Humaine	115
Lexique des termes essentiels utilisés dans ce rapport	163		
Annexes	167		
GRAPHIQUES			
<i>Graphique 1</i> : Intersection entre SH et développement humain, seuil et interférences	48		
<i>Graphique 2</i> : Evolution de la pauvreté	54		
<i>Graphique 3</i> : Emploi, chômage et salarisation	56		
<i>Graphique 4</i> : Microfinance au Bénin	58		
<i>Graphique 5</i> : Principales menaces à la sécurité économique perçues par les ménages	60		
<i>Graphique 6</i> : Insécurité alimentaire au Bénin	61		
<i>Graphique 7</i> : Evolution de l'indice des prix alimentaires	63		
<i>Graphique 8</i> : Evolution comparée de la production vivrière et de la croissance démographique	64		
<i>Graphique 9</i> : Principales menaces perçues par les ménages à la sécurité alimentaire	66		
<i>Graphique 10</i> : Evolution de la fréquentation des centres de santé	70		
		TABLEAUX	
		<i>Tableau 1</i> : Illustration des différences entre l'ancien et le nouveau paradigme de sécurité	33
		<i>Tableau 2</i> : Principales menaces à la Sécurité Humaine	37
		<i>Tableau 3</i> : Insuffisance du personnel sanitaire	71
		<i>Tableau 4</i> : Matrice des besoins/vulnérabilités au Bénin	94
		<i>Tableau 5</i> : Répartition des composantes de l'IIG au Bénin	107
		<i>Tableau 6</i> : Branche d'activité et Sécurité Humaine	113

<i>Tableau 7</i> : Département de résidence et composantes de la Sécurité Humaine	115
<i>Tableau 8</i> : Relations entre l'IDH et l'ISH	117
<i>Tableau 9</i> : Matrice des principales stratégies proposées par les ménages dans le cadre de leur protection contre l'insécurité humaine	126
<i>Tableau 10</i> : Matrice des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurités économiques	130
<i>Tableau 11</i> : Matrice des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurités alimentaires	134
<i>Tableau 12</i> : Matrice des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurités sanitaires	138
<i>Tableau 13</i> : Matrice des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurités environnementales	140
<i>Tableau 14</i> : Matrice des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurités personnelles	142
<i>Tableau 15</i> : Matrice des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurités communautaires	143
<i>Tableau 16</i> : Matrice des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurités politiques	144
<i>Tableau 17</i> : Synthèse des indicateurs de suivi de la sécurité humaine	150
<i>Tableau 18</i> : Synthèse des indicateurs d'alerte à la sécurité humaine	153

ENCADRES

<i>Encadré 1</i> : Les droits humains en bref	43
<i>Encadré 2</i> : Modifications introduites dans la détermination de l'IDH en 2010	45
<i>Encadré 3</i> : Histoire de l'accident de circulation du jeune frère de Mathias	53
<i>Encadré 4</i> : L'argent et la santé au Bénin	67
<i>Encadré 5</i> : Vaccination et santé de l'enfant au Bénin	68
<i>Encadré 6</i> : Quelques chiffres sur l'impact des inondations de 2010	77
<i>Encadré 7</i> : Les indices de bonne gouvernance	87
<i>Encadré 8</i> : Amélioration du cadre des affaires (rapport Doing Business 2011). Les success story en Afrique subsaharienne : cas du Rwanda, du Cap Vert et de la Zambie	132
<i>Encadré 9</i> : <i>Prime Cure</i> : un modèle de soins de santé primaire de grande qualité à faible coût en Afrique du Sud.	136

CARTES

<i>Carte 1</i> : Pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable par commune en 2007	72
<i>Carte 2</i> : Répartition des départements selon leur IDH en 2006 et en 2009	103
<i>Carte 3</i> : Répartition des communes selon leur IDH global en 2006 et en 2009	104





VUE D'ENSEMBLE

« Le monde entre dans une ère nouvelle dans laquelle le concept global de la sécurité va changer, et ce, radicalement. Dans cette nouvelle conception, la sécurité portera sur la sécurité des individus et non uniquement sur la sécurité territoriale... Nous avons besoin d'établir un nouveau modèle de sécurité humaine qui se reflète dans le vécu quotidien de nos peuples, et non dans les armes de nos pays » [Mahbub ul Haq¹, 1994].

Ce rapport s'inscrit dans la tradition du paradigme de développement humain prôné par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à savoir que les hommes sont *la vraie richesse des nations*. Le rapport ne saurait être considéré, en aucun cas, comme une déclaration de principe ni du Gouvernement du Bénin, ni du PNUD. Comme tous les Rapports de ce type, il constitue une étude indépendante destinée à encourager le débat et la discussion autour d'une dimension importante du développement humain.

Pour la présente édition du RNDH, le choix a porté sur le thème : « Sécurité Humaine et Développement Humain au Bénin ». Ce choix n'est pas fortuit. L'histoire de Mathias et de son jeune frère (Cf. encadré 3), deux jeunes Béninois dont la vie quotidienne, déjà très difficile, a frôlé la catastrophe à la suite d'un accident avec un conducteur de taxi-moto, en donne une preuve. Ce n'est malheureusement pas un cas isolé. Ils sont nombreux les Béninois, dont la vie peut sombrer subitement dans le désespoir, en raison de nombreuses menaces qui ne sont pas d'origine militaire mais qui sont tout autant dangereuses. C'est ce sur quoi Mahbub ul Haq a voulu attirer l'attention dans ses propos cités ci-dessus lorsqu'il déclare que « nous avons besoin d'établir un nouveau modèle de sécurité humaine qui se reflète dans le vécu quotidien de nos peuples, et non dans les armes de nos pays ».

Ce rapport répond dans un certain sens à cet appel. Il s'emploie à analyser la situation de la sécurité humaine au Bénin, en privilégiant le point de vue des populations qui sont les premières concernées.

La sécurité humaine met l'accent sur la sécurité de l'individu.

Le concept de sécurité humaine ne fait pas l'objet d'une définition unique mais de plus d'une vingtaine de définitions [Owen, 2004]. Ces définitions gardent toutefois un fondement commun, à savoir la rupture avec le paradigme classique de la sécurité centrée sur l'Etat, dont les principales

¹ M. Mahbub ul Haq est un économiste et banquier pakistanais. Il fut consultant au PNUD et est à l'origine de l'Indice du Développement Humain (IDH), avec le Prof. Amartya Sen, Prix Nobel d'économie 1998. Son article intitulé « New Imperatives of Human Security » et publié en 1994 sous l'égide du PNUD, figure parmi les plus importantes contributions à la conception et à la promotion du nouveau paradigme de la Sécurité Humaine.

préoccupations concernent l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale. La raison en est simple : *la sécurité de l'Etat, du territoire national, ne garantit pas celle des individus qui vivent à l'intérieur*. Certaines populations subissent, de la part de leur propre gouvernement ou de leurs concitoyens, de graves violations de leurs droits fondamentaux. Elles sont confrontées à des violences, à la discrimination, à la faim, à la pauvreté, à de graves maladies et aux catastrophes naturelles. Autant de menaces qui les maintiennent dans la peur et dans l'impuissance.

La sécurité humaine se concentre alors sur l'individu, sur son épanouissement. *Elle vise à le libérer de la peur et des besoins, et à lui accorder la liberté d'agir en son propre nom*. Le PNUD (RMDH 1994) identifie ainsi *sept composantes* principales à la sécurité humaine, auxquelles correspondent des types de menaces spécifiques. Il s'agit de (i) la sécurité économique, (ii) la sécurité alimentaire, (iii) la sécurité sanitaire, (iv) la sécurité environnementale, (v) la sécurité personnelle, (vi) la sécurité communautaire et (vii) la sécurité politique. **La sécurité humaine consiste à prémunir les individus contre les menaces** à chacune de ces composantes, de manière systématique, complète et préventive.

Sécurité humaine et développement humain : deux concepts très proches dans la quête de l'épanouissement du genre humain, mais avec des angles d'attaque différents.

Le développement humain est une notion dynamique. Vingt années après le lancement du premier RMDH, l'édition 2010, sur la base des expériences locales, nationales, régionales et mondiales, définit le développement humain comme étant « *l'expansion des libertés des personnes à vivre une vie longue, en bonne santé et créative ; l'avancement des autres objectifs auxquels ils attachent une valeur ; et un engagement actif dans le façonnage de l'équité et de la durabilité du développement sur une planète partagée. Les populations sont tout à la fois les bénéficiaires et la force motrice du développement humain, en tant qu'individus et en tant que groupes* ».

Le développement humain d'un pays est apprécié à travers l'Indice de Développement Humain (IDH), un indicateur synthétique, qui mesure le niveau moyen de développement humain atteint, sous trois dimensions essentielles, à savoir : (i) la santé et la longévité, (ii) l'instruction et (iii) le niveau de vie décent. Le développement humain regroupant plusieurs autres dimensions, dans l'édition 2010 du RMDH, trois nouveaux indices ont été introduits pour compléter l'IDH en termes d'inégalité, d'équité de genre et de pauvreté. Il s'agit de l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI), l'indice d'inégalité de genre (IIG) et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM).

Tel que défini, le développement humain participe à la sécurité humaine à travers le renforcement des capacités humaines. Inversement, la sécurité humaine contribue au développement humain. Il peut servir de cadre de référence à l'élaboration des politiques de développement humain, par la prise en compte des menaces qui pèsent sur le développement humain, et favoriser la mise en œuvre de programmes visant à renforcer la protection et l'autonomisation des populations.

Cependant, les deux notions sont distinctes. Comme le résume si bien cette formule de la CSH (2003) : « *A l'objectif de "croissance avec équité" du développement humain, la sécurité humaine ajoute la dimension importante de "récession avec sécurité"* ». Le développement humain ne suffit pas à garantir la sécurité humaine.

En effet, « *La sécurité humaine peut disparaître lentement et sans bruit ou sous l'effet d'un choc brutal et retentissant. Cette disparition peut être le fait de l'homme, par suite de choix erronés dans les politiques mises en œuvre, ou de la nature. Elle peut encore résulter d'une combinaison de ces deux facteurs, comme c'est souvent le cas lorsque la dégradation de l'environnement entraîne une catastrophe naturelle, elle-même suivie d'une tragédie humaine* » [PNUD, RMDH 1994].

Une vingtaine de menaces prédominent

Les menaces à la sécurité humaine au Bénin sont nombreuses. Toutefois, une vingtaine de menaces prédominent.

La **sécurité économique** au Bénin est confrontée principalement à quatre types de menaces : (i) le faible taux de salarisation (faiblesse des emplois rémunérés), (ii) le sous-emploi, (iii) le faible accès au financement et (iv) les chocs économiques.

Les principales menaces à la **sécurité alimentaire** au Bénin portent sur : (i) les risques environnementaux (sécheresse, inondations, feux de brousse, maladies des cultures et du bétail, criquets pèlerins), (ii) la hausse des prix des produits alimentaires, (iii) la croissance démographique et (iv) l'exode rural.

La **sécurité sanitaire** est affectée, d'une part, par les menaces évoquées précédemment en ce qui concerne la sécurité économique et la sécurité alimentaire et, d'autre part, par des facteurs spécifiques, dont les principaux sont : (i) l'insuffisance des infrastructures sanitaires, (ii) le faible taux de fréquentation des centres de santé, (iii) le faible accès à l'eau potable et (iv) le faible taux de protection sanitaire.

Les principales menaces à la **sécurité environnementale** concernent (i) les pratiques inappropriées des ménages en termes d'évacuation des ordures, des eaux usées et de cuisson (mauvaises conditions hygiéniques), (ii) la pollution, plus précisément la pollution liée aux taxis-motos, aux véhicules d'occasion et à la vente d'essence dite frelatée, (iii) la croissance démographique, (iv) la non maîtrise de l'urbanisation et (v) les catastrophes naturelles, en particulier les inondations.

Les mauvaises conditions hygiéniques et la pollution constituent également des menaces à la sécurité sanitaire.

La traite des enfants et les taxis-motos représentent les principales menaces à la **sécurité personnelle**. A ces menaces s'ajoutent le banditisme et les actes de violences (viols, violences conjugales), même si ces phénomènes ne sont pas suffisamment répandus et généralisés pour être retenus comme majeurs. Un autre phénomène, qui ne laisse pas les Béninois indifférents et suscite constamment de la peur est la sorcellerie.

La perte des valeurs traditionnelles est la principale menace à la **sécurité communautaire**, avec, toutefois, une attention particulière à d'autres menaces qui ne se posent pas avec acuité, telles que les violences interethniques et intergroupes et l'exclusion sociale, relevant plutôt de faits isolés qui sont généralement résolus au niveau communautaire.

La **sécurité politique** est essentiellement menacée par (i) la corruption, (ii) le surpeuplement des prisons et (iii) les tensions politiques.

Etat du développement humain au Bénin

L'analyse des principaux indicateurs de développement humain, notamment l'IDH, l'IDHI, l'IIG et l'IPM, révèle que le niveau de développement humain au Bénin reste faible malgré les progrès enregistrés. Une proportion importante de la population n'a pas encore accès aux services de base et la situation est marquée par d'importantes inégalités, particulièrement à l'endroit des femmes et des filles.

L'IDH (déterminé selon l'ancienne méthodologie) s'est amélioré entre 2006 et 2009. Il est notamment passé de 0,471 à 0,490. Cette évolution favorable de l'IDH puise sa dynamique dans l'amélioration de la santé (+10,2%) et l'accroissement du revenu (+9,7%). Par contre, le niveau d'instruction de la population a globalement reculé (-4,4%).

A l'issue des ajustements liés aux inégalités, l'IDHI est en recul de 35,2% par rapport à l'IDH en 2010. Ainsi, au Bénin, 35,2% du niveau potentiel de développement humain sont perdus, du fait des inégalités. La perte constatée est plus importante que celle estimée pour l'Afrique subsaharienne qui est de 32,8% en moyenne.

En référence au RMDH 2010, l'IIG varie entre 0,174 et 0,853 au plan international. Il est de 0,759 (ou 75,9%) pour le Bénin, qui figure ainsi parmi les pays au monde qui présentent une forte inégalité de genre. L'inégalité de genre au Bénin se situe toutefois dans le sillage de la moyenne observée au niveau de l'Afrique Subsaharienne (75,3%). L'analyse des dimensions de l'IIG montre que la santé de la reproduction est le facteur qui contribue le plus à l'inégalité de genre au Bénin. Le taux de mortalité maternelle et le taux de fécondité chez les adolescentes sont encore trop élevés.

Par ailleurs, la proportion de la population béninoise qui est «multidimensionnellement» pauvre est estimée à 72,0% [PNUD, RMDH 2010]. En outre, une personne pauvre souffre en moyenne de privations dans 57,3% des aspects couverts. Par conséquent, l'IPM au Bénin s'élève à 0,412. Au plan international, l'IPM varie entre 0 et 0,582. *Le Bénin apparaît ainsi parmi les pays au monde où la pauvreté multidimensionnelle est élevée et intense.*

Etat de la sécurité humaine au Bénin

L'état de la sécurité humaine est apprécié à travers l'Indice de Sécurité Humaine (ISH). C'est un indicateur de perception. *Il exprime le sentiment d'insécurité humaine que ressentent les populations au regard des principales menaces identifiées.* A la différence de l'IDH, il ne repose pas sur des données factuelles mais plutôt sur la perception des populations, sur leurs sentiments par rapport aux principales menaces à la sécurité humaine. Il fournit ainsi des informations complémentaires à celles mises en évidence par l'IDH, à travers une approche qualitative.

Le procédé de détermination de l'ISH est similaire à celui de l'IPM. Il repose sur les micro-données issues de l'enquête EMICoV 2010. L'ISH est calculé, pour chaque composante de la sécurité humaine, à travers le regroupement des valeurs attribuées par les populations aux différentes menaces, en retenant un seuil au-delà duquel la sécurité humaine n'est plus garantie. Par la suite, il est déterminé un ISH global qui rassemble les sept composantes de la sécurité humaine. La méthodologie utilisée est détaillée dans l'Annexe 6.

Par construction, l'ISH varie entre 0 et 1 et peut être reporté en pourcentage. Il représente la proportion d'individus en situation d'insécurité humaine. Plus il est élevé, plus la situation en matière de sécurité humaine est préoccupante.

L'ISH s'établit à 0,760 à l'échelle nationale. Cela indique que 76,0% des ménages béninois se sentent en situation d'insécurité humaine, soit un peu plus de trois ménages sur quatre.

Les ménages ressentent fortement les insécurités dans toutes les composantes: au plan économique (79,9%), au plan alimentaire (79,9%), au plan sanitaire (79,9%), au plan environnemental (79,9%) et au plan politique (79,9%), et dans une proportion moindre au plan personnel (70,1%) et au plan communautaire (69,9%).

L'analyse de la perception de l'insécurité humaine, au regard de certaines caractéristiques socioéconomiques des ménages met en relief les principaux éléments suivants :

(1). Les ménages «non pauvres» ressentent davantage l'insécurité humaine que les ménages pauvres. Ainsi, le secteur primaire (agriculture, pêche et élevage), qui concentre la majorité des ménages pauvres est moins soumis à l'insécurité humaine que les secteurs secondaire et tertiaire, notamment les activités relatives à la production et à la distribution d'eau, d'électricité et de gaz, aux services de transport et télécommunications, aux BTP, à la production industrielle et aux finances (banques et assurances). En outre, le monde rural, essentiellement pauvre, connaît une situation d'insécurité humaine moins aigüe que le milieu urbain, particulièrement la capitale économique Cotonou, en raison notamment d'une plus forte exposition aux menaces à la sécurité sanitaire, environnementale, personnelle, communautaire et politique.

Ces faits, mis en rapport avec le niveau d'instruction des chefs de ménage, indiquent que **les pauvres, généralement moins instruits, ne perçoivent ou ne ressentent pas les menaces à la sécurité humaine avec la même acuité que les «non pauvres».**

(2). La perception de l'insécurité humaine est plus prononcée dans les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes et ce, dans toutes les composantes de la sécurité humaine.

(3). Enfin, la cartographie de la sécurité humaine révèle que le Borgou, le Plateau et l'Alibori font office des départements les moins exposés aux menaces à la sécurité humaine, en liaison avec leur «meilleure» situation sécuritaire au plan personnel et communautaire. Ces résultats départementaux ne sont pas entièrement en ligne avec l'analyse du développement humain qui avait révélé que l'Alibori et l'Atacora figurent parmi les départements qui affichent les niveaux de développement les plus faibles au Bénin.

Relations entre IDH et ISH

Le croisement entre l'IDH et l'ISH montre qu'**au Bénin le développement humain ne s'accompagne pas systématiquement de sécurité humaine.** Bien au contraire, les populations des régions les plus démunies en infrastructures socioéconomiques de base se sentent moins exposées aux menaces à la sécurité humaine que celles qui résident dans les régions où le niveau de développement humain est plus élevé.

Ce résultat pourrait paraître paradoxal. Ce n'est toutefois pas le cas. Il rejoint plutôt le fait que le développement humain, du moins au sens de l'amélioration des dimensions de l'IDH, est nécessaire mais ne suffit pas à assurer la sécurité humaine aux populations. En d'autres termes, les actions en faveur de la santé, de l'éducation et de l'accroissement des revenus, bien que salutaires, ne suffisent pas à mettre les populations à l'abri de la peur et des besoins.

Mesures essentielles pour améliorer la Sécurité humaine

Les dispositions envisageables pour améliorer la Sécurité humaine sont formulées de manière à mettre en évidence, pour chacune des dimensions de la sécurité humaine, d'une part, les stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation des populations et, d'autre part, les compétences requises. Les stratégies peuvent être perçues comme étant les résultats escomptés, alors que les compétences requises représentent les pré-requis ou les moyens à mettre en œuvre à l'atteinte de ces résultats. Ces différentes mesures sont regroupées selon les porteurs d'obligation et sont assorties d'une analyse des sources d'insécurité les plus répandues au Bénin. Les mesures formulées par les ménages et qui sont à mettre à leur propre actif s'inscrivent dans le sens de leur autonomisation et d'un meilleur engagement citoyen. Quant aux Autorités centrales et municipales, les ménages attendent d'elles plus de protection (sociale) et une meilleure gestion des ressources publiques.

Avant d'aborder les recommandations, le Rapport s'étend sur deux (02) questions essentielles, à la lumière des échanges avec les parties prenantes. Il s'agit d'une part, de la question de la bonne gouvernance et, d'autre part, de celle de la réduction de la vulnérabilité de l'économie nationale aux divers chocs.

S'agissant de la bonne gouvernance, elle répond à une exigence à la fois urgente et fondamentale dans la quête du développement, celle de l'efficacité, c'est-à-dire non seulement l'efficacité mais l'efficacité à moindre coût. Pour des pays pauvres comme le Bénin, les ressources publiques sont limitées, voire rares. Dans un tel contexte, la bonne gouvernance devient cruciale, parce qu'elle devrait contribuer à réduire, entre autres, les lourdeurs administratives, la corruption et l'impunité qui sont autant de sources d'appauvrissement dans la mesure où elles favorisent l'inefficacité et se traduisent in fine par des pertes de ressources publiques. En réalité, la question de la bonne gouvernance s'inscrit dans une thématique plus générale qui est celle de la qualité des institutions, notamment (i) les institutions juridiques, (ii) les institutions politiques et (iii) celles relatives aux droits de propriété. En termes de responsabilité, toutes les parties prenantes sont concernées, avec un certain leadership dévolu à l'Etat pour la mise en place d'institutions fortes.

La vulnérabilité de l'économie nationale aux divers chocs, dans l'optique de la sécurité humaine appelle des mesures hardies à trois niveaux au moins : (i) l'anticipation ou l'identification précoce des chocs, (ii) l'analyse des canaux de transmission des chocs et (iii) la mise en place des mécanismes visant la protection des populations, en particulier les plus vulnérables. Par exemple, hormis les chocs récurrents liés aux mauvaises conditions climatiques et à la variabilité des cours des matières premières, le Bénin reste vulnérable à deux chocs potentiels : les Accords de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne et les politiques restrictives mises en œuvre par le Nigeria.

Recommandations

Pour une meilleure internalisation et une bonne visibilité sur la mise en œuvre de la sécurité humaine au Bénin, toutes les parties prenantes que sont (i) l'Administration centrale, (ii) les collectivités locales, (iii) les individus/ménages, (iv) les partenaires au développement, (v) la société civile et (vi) le secteur privé, devront s'efforcer de mettre en pratique quelques recommandations d'ordre institutionnel dont la finalité est de contribuer à réduire la vulnérabilité des populations et à renforcer les dispositifs de prévention des menaces liées à l'insécurité humaine.

Les principales recommandations se résument ainsi qu'il suit :

Administration centrale : (i) élaborer, adopter et mettre en oeuvre une politique nationale de protection sociale, accompagnée de l'élaboration et d'une large dissémination d'un Manuel d'opérationnalisation de la mise en oeuvre de la sécurité humaine au Bénin ; (ii) mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation de la sécurité humaine ; (iii) assurer l'adhésion du Bénin au Réseau de Sécurité Humaine (dont le Mali est le seul pays africain membre).

Partenaires au développement : (i) accompagner l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies et programmes nationaux de développement orientés vers la Sécurité Humaine ; (ii) appuyer la création des mécanismes d'alerte précoce ainsi que la conception et l'opérationnalisation d'un mécanisme national de mobilisation des aides humanitaires.

Collectivités locales : (i) structurer les plans de développement communaux autour de l'approche opérationnelle de la Sécurité Humaine ; (ii) mettre en place des dispositifs locaux d'alerte et de réaction en cas d'atteinte à la sécurité humaine.

Société civile : (i) participer pleinement à l'élaboration des cadres de promotion de la Sécurité Humaine ; (ii) mobiliser les acteurs autour des grands objectifs tels que l'Etat de droit, la protection de l'environnement, la promotion de la démocratie, la protection des droits humains, la bonne gestion des ressources naturelles.

Secteur privé : (i) s'approprier davantage les droits des travailleurs et des consommateurs ; (ii) respecter les lois en vigueur dans le cadre de la lutte contre la corruption, la pollution, le travail des enfants, le harcèlement sexuel ; (iii) mettre un accent particulier sur la formation des ressources humaines et sur l'épanouissement de leurs employés ; (iv) prendre activement part aux actions de sensibilisation en faveur de la promotion de la sécurité humaine au Bénin.

Les Individus/ménages : (i) promouvoir la scolarisation des enfants ; (ii) développer des comportements favorables à la cohabitation interculturelle ; (iii) participer à l'élaboration, la surveillance et l'évaluation des politiques publiques, en particulier en matière de Sécurité Humaine.

Mécanisme de suivi-évaluation

L'une des recommandations relatives à l'Administration centrale suggère la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation de la sécurité humaine au Bénin.

A cet effet, le cadre institutionnel du dispositif proposé s'appuie sur le mécanisme de suivi-évaluation de la SCRP III. Il est prévu, pour ce faire, un Système d'Information sur la Sécurité Humaine au Bénin (SISHB) qui sera géré au niveau de l'INSAE, en étroite collaboration avec l'OCS et les ministères sectoriels concernés.





CHAPITRE I

Sécurité Humaine et Développement Humain : cadre théorique et concepts

« En dernière analyse, le sentiment de la sécurité humaine, c'est un enfant qui ne meurt pas, une maladie qui ne se propage pas, un emploi qui n'est pas supprimé, une tension ethnique qui ne dégénère pas en violence, un dissident qui n'est pas réduit au silence. La sécurité humaine n'est pas une question d'armement, mais une question de vie humaine et de dignité » [PNUD, RMDH 1994].

Le concept de sécurité humaine, qui est au cœur du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) édition 2010-2011, peut paraître *a priori* nouveau pour certains lecteurs. Pour plusieurs autres, il peut sembler n'avoir aucun lien ou pas de lien évident avec les préoccupations habituellement retenues en recherche sur le développement humain durable. Si malgré ces sentiments qui peuvent animer les uns et les autres, le RNDH 2010-2011, a retenu comme thème « Sécurité Humaine et Développement Humain au Bénin », c'est qu'en réalité il y a des raisons majeures à cela.

En effet, autant le concept de développement humain durable a évolué de celui où le développement était perçu en termes de croissance vers celui où l'Homme prend une place prépondérante dans le processus et est (avec les générations futures) le principal bénéficiaire du produit de ce processus, autant le concept de sécurité humaine a évolué de celui de sécurité de l'Etat, sans attention ou considération particulière pour l'Homme (l'individu lambda), vers celui où cet Homme est au cœur du processus. L'Homme devient ainsi le principal référent de ce qui caractérise intrinsèquement la sécurité, dans une société où, comme aimait à dire un ancien chef d'Etat béninois, « *il fera bon vivre pour chacun et pour tous*² ».

Dans ce chapitre premier, la synthèse de la théorie sur le concept de sécurité humaine et l'analyse de ses liens avec le développement humain, permettent de justifier pleinement le choix du thème pour le RNDH 2010-2011.

Le chapitre comprend deux sections. La première détaille le concept de sécurité humaine, ses fondements, ses composantes et ses caractéristiques. La seconde établit les liens entre la sécurité humaine et les approches traditionnelles de développement humain, à la lumière des innovations récentes introduites par le PNUD dans l'édition 2010 du Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH 2010).

² Leitmotiv du Président Mathieu KEREKOU au début de la période dite révolutionnaire. L'expression est utilisée aussi bien dans le Discours-programme du 30 novembre 1972 que dans le Discours d'orientation nationale du 30 novembre 1974.

1.1. Concept de Sécurité Humaine

Jusque dans les années 1990, la sécurité s'entendait et se concevait uniquement dans le sens de la sécurité de l'Etat. La notion de sécurité se réduisait alors essentiellement à la sécurité nationale, entendue comme sécurité territoriale.

L'Etat était ainsi au centre de la question sécuritaire. Cette doctrine, dominante à l'époque, se fondait sur le principe que seul l'Etat peut assurer la protection contre les menaces extérieures et intérieures. Elle supposait en outre que si la sécurité de l'Etat était assurée, alors celle des individus qui vivaient à l'intérieur de ses frontières l'était également. Dès lors, la sécurité humaine n'était vue qu'à travers le prisme de la sécurité de l'Etat.

Cette approche restrictive de la sécurité semblait garder tout son sens eu égard au contexte politique qui a prévalu jusqu'à la fin de la guerre froide. Elle reposait sur deux préoccupations principales : l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale. Il est de la responsabilité première de chaque Etat constitué de préserver l'intégrité du territoire national et de défendre la souveraineté nationale. Sous cet angle, la sécurité se limitait à l'usage de la force pour gérer les menaces émanant des autres Etats, quant à l'intégrité territoriale, l'ordre politique national et l'autonomie nationale. La sécurité était, de ce fait, d'ordre essentiellement militaire.

Toutefois, un tournant décisif dans cette approche militaire de la sécurité, centrée sur les Etats, est franchi après le démantèlement de l'Union Soviétique et la chute du mur de Berlin. Comme le souligne K. Bajpai [2000] : « *Libérés des contraintes de la guerre froide, les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les citoyens ordinaires se trouvent en position d'explorer la question de la sécurité comme jamais auparavant et d'agir dans le sens de l'élargissement de l'enveloppe de sécurité et de liberté* ».

Le monde réalise avec plus de conviction, souvent après des situations dramatiques, que la sécurité des Etats s'était peut-être améliorée, mais que celle des populations - qui vivent à l'intérieur des Etats - n'avait cessé de se dégrader. Certaines populations subissaient de la part de leur propre gouvernement ou de leurs concitoyens de graves violations de leurs droits fondamentaux. Elles étaient confrontées à des violences et à la discrimination, ainsi qu'à la faim, à la pauvreté, à de graves maladies et aux catastrophes naturelles. D'autres aspiraient à plus de liberté d'expression, de mouvement, d'action, en somme, à une autonomisation accrue.

Dans les années 1990, les constats sont frappants, voire horribles. De plus en plus de conflits prenaient la forme de guerres civiles. Dans ces conflits, la plupart des victimes étaient les populations civiles. Pas moins de 80% des décès concernaient les non-combattants. Les Etats n'étaient pas en mesure d'assurer suffisamment la sécurité élémentaire des individus. Le génocide au Rwanda en 1994 et les guerres de l'ex-Yougoslavie de 1991 à 1999 et leur lourd bilan humain vont finir de convaincre l'opinion internationale des besoins importants des personnes en matière de sécurité³.

La conception classique de la sécurité humaine fait alors l'objet de nombreuses contestations. La rupture dans la conception du paradigme sécuritaire va ainsi s'amorcer, à deux niveaux notamment, comme résumé dans le tableau ci-après.

³ Ce paradigme de la sécurité centrée sur les Etats montrait également ses limites à la lumière de nombreux autres facteurs, en particulier (i) la mondialisation et ses implications en termes de transmission des chocs, à l'exemple de la crise financière et économique de 2008 et 2009 qui perdure, (ii) les biens communs, tels que les biens environnementaux dont la dégradation au niveau local peut se traduire par des conséquences dramatiques à l'échelle planétaire, (iii) l'accroissement des calamités et des épidémies qui constituent des menaces importantes pour l'humanité et qui se soldent par des pertes humaines aussi importantes que les conflits militaires.

Tableau 1 : Illustration des différences entre l'ancien et le nouveau paradigme de sécurité

	Approfondissement	Elargissement	
	Objet référent	Menaces éventuelles	Responsable de la sécurité
Sécurité classique	L'Etat	Guerres entre Etats Prolifération nucléaire Révolution	Etat
Sécurité humaine	L'être humain	Pauvreté Chômage Famine Maladies Violations des droits humains Violences Catastrophes naturelles Mines terrestres	Etat Autorités locales Institutions internationales Société civile Secteur privé Marché financier Médias Individus

Source : Ce tableau s'inspire de celui de T. Owen [2004] (page 17), avec quelques légères modifications apportées par l'équipe de rédaction.

Le premier niveau de rupture concerne l'approfondissement de la notion de sécurité. Sous l'optique du développement humain, l'interrogation ne se limite plus à l'Etat-nation, mais va plus en profondeur pour se concentrer sur l'être humain, sur l'individu. L'accent porte ainsi sur les individus, sur leurs préoccupations, leurs inquiétudes, leurs besoins. Ce, d'autant plus que la sécurité de l'Etat ne garantit pas toujours celle des individus qui y vivent, comme le soutiennent les faits historiques.

Le second niveau de rupture a trait à l'élargissement. L'élargissement englobe plusieurs aspects dont deux retiennent principalement l'attention.

Le premier aspect concerne l'éventail des menaces. La sécurité humaine prend en compte un large éventail de menaces, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des frontières, qu'elles soient politiques, économiques, sociales, environnementales ou culturelles. Ainsi, outre les guerres entre Etats, la prolifération nucléaire, les révolutions, la sécurité humaine intègre la pauvreté, la famine, les pandémies, les violations des droits humains, les violences familiales et interethniques, les catastrophes naturelles, etc.

Le second aspect porte sur la responsabilité de la sécurité. L'Etat n'est plus le seul garant de la sécurité. La sécurité humaine implique en effet un meilleur engagement de la part de toutes les couches sociales. De manière subséquente, la responsabilité est déconcentrée et diffuse, incluant outre l'Etat, les institutions internationales, les autorités locales, la société civile, le marché financier, les médias et les individus eux-mêmes.

Cette réorientation de la doctrine sécuritaire sera soutenue par l'apport théorique des économistes⁴ du développement et les réformes institutionnelles impulsées par certains Gouvernements⁵ et organisations internationales. Le PNUD va notamment consacrer l'édition 1994 du RMDH à la question de la sécurité humaine sous le titre « *Nouvelles dimensions de la Sécurité Humaine*⁶ ». Cette édition

4 En particulier les travaux de M.U. Haq [1994] et A. Sen [1989, 1993].

5 Spécialement le Canada, le Japon, la Norvège et la Suède qui ont fait de la sécurité humaine le fondement de leurs politiques étrangères depuis le début des années 1990.

6 La définition de la sécurité humaine fournie dans le RMDH 1994 est qualifiée de sécurité humaine au sens large, en référence à une autre

fournira, par ailleurs, la première définition de la sécurité humaine , qui sera enrichie ultérieurement par les travaux de la Commission⁷ sur la Sécurité Humaine (CSH).

1.1.1. Qu'est-ce que la Sécurité Humaine ?

La sécurité humaine consiste à libérer l'individu de la peur et des besoins, et à lui accorder la liberté d'agir en son propre nom. Libérer l'individu de la peur et des besoins revient à la protection contre les menaces graves ou généralisées. Ces menaces ne se limitent pas uniquement aux violences, aux événements brutaux susceptibles de perturber la vie quotidienne, mais s'étendent à toutes les atteintes graves aux droits humains, à tout ce qui touche à la dignité de l'être humain et qui ne facilite pas son épanouissement dans la société, en particulier les menaces chroniques, telles que la pauvreté, la famine et la maladie.

Accorder à l'individu la liberté d'agir en son propre nom signifie la création d'institutions, de systèmes (politiques, sociaux, environnementaux, économiques, militaires et culturels) qui, ensemble, garantissent à chaque individu les éléments indispensables à sa survie, à son existence dans la dignité et en toute autonomie.

Pour reprendre la formule de la CSH (2003), il s'agit de « *protéger l'essentiel vital de tout être humain, d'une façon qui améliore l'exercice des libertés et facilite l'épanouissement humain. La sécurité humaine signifie la protection des libertés fondamentales, qui sont l'essentiel de la vie* ».

Dans ce sens, le RMDH 1994 identifie sept composantes principales à la sécurité humaine, auxquelles correspondent des types de menaces spécifiques. Il s'agit de : (i) la sécurité économique, (ii) la sécurité alimentaire, (iii) la sécurité sanitaire, (iv) la sécurité environnementale, (v) la sécurité personnelle, (vi) la sécurité communautaire et (vii) la sécurité politique.

- (1) **La sécurité économique** évoque l'assurance que « les personnes disposent d'un moyen de subsistance et qu'en cas de destruction de celui-ci, elles sont assurées de pouvoir recevoir une aide sociale pour subvenir aux besoins essentiels à la survie ». Elle est menacée par la pauvreté, l'extrême pauvreté et le chômage.
- (2) **La sécurité alimentaire** signifie « l'accès matériel et économique à la nourriture pour tous et à tout moment ». Elle est confrontée à la menace de la faim et de la famine. Selon le PNUD (RMDH 1994), l'alimentation nécessaire à la couverture des besoins globaux de la population mondiale est disponible, le problème porte plutôt sur sa distribution et le faible pouvoir d'achat des populations.
- (3) **La sécurité sanitaire** évoque l'assurance que les personnes jouissent « d'une faible exposition à la maladie et d'un accès élevé aux services de santé ». Elle vise à garantir un minimum de protection contre les maladies et les modes de vie à risques. Les études du PNUD (RMDH 1994) ont révélé qu'indépendamment du niveau de développement des pays, les menaces à la

conception dominante de la sécurité humaine dite sécurité humaine au sens étroit. En réalité, T. Owen [2004] dans son article intitulé "Human security. Conflict and consensus : Colloquium Remarks and Proposal for a Threshold-Based definition", recense vingt et une définitions distinctes du concept de Sécurité Humaine. V.M. Sudha [2007], pour sa part, rapporte une dizaine de définitions.

⁷ La CSH a été créée en janvier 2001, à l'initiative du gouvernement japonais, en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, lors du sommet pour le millénaire en 2000. Son rapport final, intitulé « La Sécurité Humaine Maintenant » a été publié en 2003.

sécurité sanitaire sont habituellement plus importantes pour les populations pauvres en milieu rural qu'en milieu urbain, et en particulier pour les personnes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, porteurs de différents handicaps). Cette situation est liée à la malnutrition et à l'accès limité aux soins de santé primaires, à l'eau potable et aux autres besoins de base.

- (4) **La sécurité environnementale** « évoque la prévention contre les menaces de pollution, de dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources naturelles, mettant en danger la survie des personnes ». Dans les pays en développement, le manque d'eau potable est l'une des principales menaces liées à l'environnement, tandis que dans les pays développés, l'un des défis majeurs concerne la pollution de l'air. Le réchauffement climatique, causé par les émissions de gaz à effets de serre, constitue également l'une des principales atteintes à la sécurité environnementale.
- (5) **La sécurité personnelle** « se concentre sur la protection des personnes contre la violence physique ». Elle est contrariée par des menaces qui peuvent prendre plusieurs formes, notamment des menaces exercées par l'Etat envers ses propres citoyens, par des Etats étrangers, des groupes de personnes (tensions ethniques, religieuses), ou encore des menaces à l'encontre des femmes ou des enfants, en raison de leur vulnérabilité et de leur dépendance.
- (6) **La sécurité communautaire** « répond au souci de conserver l'intégrité de la diversité culturelle ». Elle part du principe que la plupart des personnes tirent leur sécurité de leur appartenance à un groupe social (famille, communauté, organisation, groupement politique, groupe ethnique, etc.). Cette sécurité peut être menacée par des tensions survenant entre ces groupes en raison, entre autres, de la concurrence pour l'accès limité aux opportunités et aux ressources.
- (7) **La sécurité politique** « garantit le respect des libertés et droits humains fondamentaux ». Elle est menacée par l'arbitraire et la répression. Le rapport 2011 d'Amnesty International recense des violations aux droits humains (répression politique, torture systématique, mauvais traitements, usage abusif de la force, disparitions...) dans 157 pays et territoires en 2010. Les violations des droits humains sont plus fréquentes en périodes électorales ou de crises politiques qu'en dehors de ces périodes. Outre la répression, les gouvernements mettent en œuvre des stratégies visant à contrôler l'information et à canaliser les idées (PNUD, RMDH 1994).



Cette définition de la sécurité humaine introduit une vision nouvelle, plus soucieuse de l'épanouissement individuel dans un monde interconnecté, dans lequel les menaces à la dignité humaine se généralisent et s'intensifient, mais qui n'offre pas les mêmes opportunités aux individus pour y faire face. Pour mieux cerner le « message » que porte la sécurité humaine, il est utile d'examiner ce qui la détermine, ce qui la caractérise fondamentalement et la différencie des conceptions traditionnelles de la sécurité et du bien-être.

1.1.2. Caractéristiques de la Sécurité Humaine

La sécurité humaine est un concept interdisciplinaire qui comporte cinq principales caractéristiques (FNUSH, 2009) qui découlent de la définition fournie au point précédent. La sécurité humaine est (i) centrée sur la personne, (ii) multisectorielle, (iii) holistique, (iv) spécifique au contexte et (v) orientée vers la prévention.

1.1.2.1. La Sécurité Humaine est centrée sur la personne

L'individu est au cœur de la sécurité humaine. Ce n'est pas que la sécurité de la communauté n'est pas importante, encore moins celle de la société, de l'Etat ou de la planète. Bien au contraire, la sécurité humaine réunit tous les aspects humains de ces différentes formes de sécurité et les concentre sur les individus. Car, ce sont les individus qui en dernier ressort ressentent les effets des différentes formes d'insécurité dans leur quotidien et voient souvent leur vie sombrer subitement dans le désespoir, et parfois de manière irréversible.

A ce propos, la CSH (2003) rappelle que chaque année, plus de 800.000 personnes meurent de manière violente, que le monde comptait 16 millions de réfugiés en 2000 et que 2,8 milliards d'individus souffrent de la pauvreté qui se combine souvent avec une santé déficiente, l'analphabétisme et d'autres maux encore.

Par ailleurs, toute unité de référence autre que l'individu, par exemple le ménage ou le groupe ethnique, ne serait pas adéquate, pour la simple raison que les violations graves des droits humains et les violences ne sont pas rares au sein des ménages ou des groupes ethniques. Les cas de maltraitance à l'endroit des femmes et des enfants au sein des ménages sont légion. Dans ces conditions, la sécurité humaine va au niveau le plus élémentaire pour s'intéresser en priorité à l'individu.

1.1.2.2. La Sécurité Humaine est multisectorielle

La sécurité humaine repose sur une approche multisectorielle de la sécurité. Elle concerne la liberté de la personne face à ses besoins, la liberté face à la peur et la liberté d'agir en son propre nom. De manière objective, la sécurité humaine ne peut englober toutes les menaces aux libertés humaines. Elle retient donc de « protéger l'essentiel vital de tout être humain contre les menaces les plus graves et les plus répandues » qui sont traduites à travers les sept composantes.

Les expressions « essentiel vital » et « menaces les plus graves et les plus répandues » permettent ainsi de préciser ce qui constitue une menace au sens de la sécurité humaine et d'inscrire une notion de gravité dans ce concept. L'« essentiel vital » est un niveau minimal, un seuil de survie. La référence

aux « menaces les plus graves et les plus répandues », quant à elle, indique à la fois la gravité et l'urgence.

Le tableau ci-après, recense les principales menaces communément admises pour chacune des composantes de la sécurité humaine.

Tableau 2 : Principales menaces à la Sécurité Humaine

Composantes de la SH	Principales menaces identifiées
Economique	Pauvreté persistante, chômage
Alimentaire	Faim, famine, malnutrition chronique
Sanitaire	Maladies infectieuses mortelles, alimentation malsaine, malnutrition, manque d'accès à l'eau potable, manque d'accès aux soins de santé essentiels
Environnementale	Dégradation de l'environnement, épuisement des ressources, catastrophes naturelles, pollution
Personnelle	Violence physique, criminalité, terrorisme, violence familiale, travail des enfants
Communautaire	Tensions interethniques, religieuses, sectaires et autres liées à l'identité
Politique	Répression politique, abus des droits des personnes, musellement de la presse et des réseaux sociaux, déficit de dialogue politique, de dialogue social.

Source : Ce tableau est extrait du manuel du FNUSH [2009] (page 7), avec quelques légères modifications apportées par l'équipe de rédaction.

Ces menaces sont interdépendantes. Elles se renforcent les unes les autres et peuvent se répandre d'une région à l'autre, engendrant des externalités négatives pour la sécurité à l'échelle globale.

1.1.2.3. La Sécurité Humaine est holistique

Bien que centrée sur l'individu, la sécurité humaine est holistique en ce sens qu'elle prend en compte l'environnement global dans lequel vit l'individu, pour identifier les sources de menace les plus graves à son épanouissement. Elle ne se focalise pas sur un aspect particulier, mais sur toute la dimension humaine, sur la plénitude humaine.

Cette caractéristique découle de la précédente. En effet, le caractère multisectoriel de la sécurité humaine et l'interdépendance des différentes menaces imposent une approche holistique.

Le caractère holistique de la sécurité humaine transparaît également dans le fait qu'elle aborde les menaces au sein et au-delà des frontières, et encourage la coopération régionale et multilatérale.

1.1.2.4. La Sécurité Humaine est spécifique au contexte

La sécurité humaine reconnaît que les insécurités varient considérablement selon le contexte. A titre illustratif, l'insécurité alimentaire ne se pose pas avec la même acuité dans les pays disposant d'une façade maritime que dans les pays enclavés. Tout comme elle ne se pose pas avec la même acuité dans les régions humides que dans celles arides à l'intérieur d'un même pays.

La sécurité humaine suggère par conséquent des solutions contextuelles en réponse aux situations spécifiques abordées. A cet effet, l'identification des menaces et des besoins en matière de sécurité humaine ainsi que des mesures à mettre en œuvre procèdent d'une approche participative. Nul n'est mieux placé que les individus eux-mêmes pour connaître leurs besoins en matière de sécurité humaine.

1.1.2.5. La Sécurité Humaine est orientée vers la prévention

Par principe, en matière de sécurité, il vaut mieux prévenir que guérir. La sécurité humaine ne déroge pas à ce principe. Le RMDH 1994 précise ainsi qu'il est de loin moins coûteux de traiter les menaces en amont qu'en aval, en se basant sur l'exemple du VIH/SIDA. Le coût direct et indirect de cette pandémie était estimé à l'époque à environ 240 milliards de dollars US sur l'ensemble des années. Ce, alors que des investissements dans les soins médicaux élémentaires et la planification familiale, nettement moins coûteux, auraient pu contribuer à limiter la progression de cette menace à la sécurité humaine [PNUD, RMDH 1994].

De fait, la sécurité humaine impose une analyse précoce des risques et des causes premières des insécurités, et présente l'originalité d'une approche double, axée sur la protection et l'autonomisation.

1.1.3. Sens de la protection et de l'autonomisation pour la réalisation de la Sécurité Humaine

En général, la protection vient immédiatement à l'esprit de tout individu lorsqu'il est question de sécurité, car la sécurité par essence signifie protéger, mettre à l'abri des dangers ou des menaces. Or, comme l'indique la définition déclinée dans la première partie de cette section, la sécurité humaine vise également à accorder à chaque individu la liberté d'agir en son propre nom, dans la mesure où il n'est pas uniquement bénéficiaire, mais également acteur et coresponsable. Dès lors, en matière de sécurité humaine, la protection implique une seconde action qui est l'autonomisation des individus. La protection et l'autonomisation constituent ainsi les deux piliers sur lesquels se bâtit la sécurité humaine. L'un ne va pas sans l'autre, ils se renforcent mutuellement et ne peuvent être traités isolément (CSH, 2003).

1.1.3.1. Protection en matière de Sécurité Humaine

La sécurité humaine se préoccupe en premier lieu de la protection de chaque individu. Mais en la matière, l'approche recommandée au sens de la sécurité humaine distingue trois éléments principaux. En effet, la sécurité humaine cherche à protéger les individus d'une façon qui soit *(i) systématique*, *(ii) complète* et *(iii) fondée sur la prévention*.

Le caractère systématique repose sur le fait que la sécurité humaine reconnaît que les citoyens font face à des menaces importantes qui sont indépendantes de leur volonté, notamment les catastrophes naturelles, les crises financières, les conflits, la misère chronique et le manque d'eau potable. Or, tous les individus ont droit à une vie décente et digne, indépendamment de toute autre considération. La sécurité humaine s'appuie sur ces droits fondamentaux pour susciter la mise en place de normes, d'institutions et de processus au plan national et international, qui permettent de protéger les individus

contre les menaces graves et généralisées de façon systématique, et non de manière improvisée ou palliative dans la mesure où ils y ont droit.

Sur cette base, la CSH (2003) recommande que la protection au sens de la sécurité humaine soit « descendante », partant des Etats, des autorités, des organisations gouvernementales et non gouvernementales vers les individus à la base. Ce qui justifie la définition suivante : « *La protection est l'ensemble des stratégies mises en place par les Etats, les organismes internationaux, les ONG et le secteur privé, pour protéger les citoyens contre les menaces* » (CSH, 2003). Les Etats sont les premiers responsables de la mise en œuvre de cette structure protectrice. Toutefois, les organisations internationales et régionales, la société civile et les acteurs non gouvernementaux ainsi que le secteur privé jouent aussi un rôle central dans la protection des personnes vis-à-vis des menaces.

La protection doit également être complète, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas se limiter à quelques composantes de la sécurité humaine. Elle doit couvrir l'ensemble des composantes, d'autant plus que les menaces sont interdépendantes. Dans ce cadre, toute politique de sécurité humaine doit s'employer à identifier les écarts, les besoins en termes de protection à la fois au plan économique, alimentaire, sanitaire, environnemental, personnel, communautaire et politique.

La nécessité d'adopter une approche fondée sur la prévention a déjà été évoquée au point précédent. C'est un principe de base qui veut que la sécurité soit proactive, préventive plutôt que réactive, car les conséquences des insécurités sont dans bien des cas irréversibles, sans compter les coûts financiers importants qu'elles causent.

Certes, les Etats, les organismes internationaux, les ONG et le secteur privé ont un rôle prépondérant dans la protection des individus, mais ces différentes parties prenantes ne détiennent pas l'exclusivité de la protection. Les individus eux-mêmes doivent participer à la formulation et à la mise en œuvre des stratégies visant à les protéger des insécurités⁸ humaines. Plus spécifiquement, chaque individu devrait être capable, par ses propres moyens, de résister face aux chocs, de se prémunir contre les menaces à la sécurité humaine et de contribuer à protéger d'autres individus, jusqu'à un certain niveau tout au moins. Ce qui requiert un minimum d'autonomisation. A défaut, les individus seraient fortement vulnérables et vivraient dans une dépendance totale, toutes choses qui sont préjudiciables à leur sécurité humaine. C'est en cela qu'en matière de sécurité humaine, la protection ne saurait aller sans l'autonomisation.

1.1.3.2. Autonomisation en matière de Sécurité Humaine

L'autonomisation⁹ (ou l'habilitation) en matière de sécurité humaine se définit comme l'ensemble des « stratégies qui permettent aux citoyens de développer leur résistance face à des situations difficiles » (CSH, 2003). Alors que la protection implique une approche « descendante », l'autonomisation quant à elle procède d'une approche « ascendante ». Elle a pour point de départ l'individu.

A ce sujet, le RMDH 1994 précise que garantir la sécurité humaine, n'est pas synonyme de priver les individus de la responsabilité et de la possibilité de maîtriser leur propre destin. Au contraire, le concept de sécurité humaine implique que les individus aient les moyens de se prendre eux-mêmes en charge.

⁸ Il convient d'entendre par insécurité humaine, toute atteinte à la sécurité humaine.

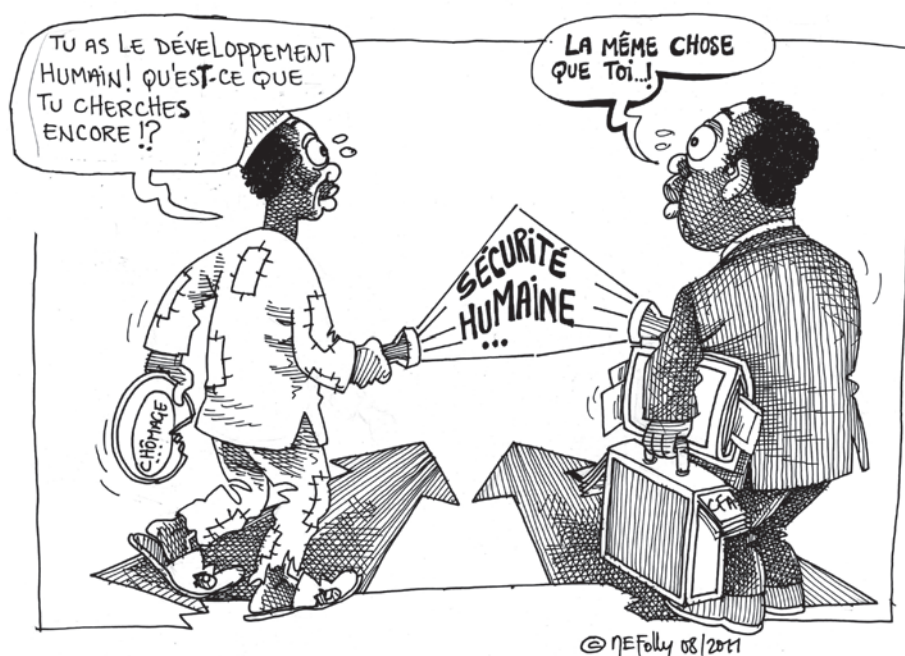
⁹ Dans le cadre du présent rapport, nous avons préféré traduire le terme « empowerment » par autonomisation, quoiqu'il puisse être tout autant traduit par habilitation. Ce choix vise surtout à rester conforme au document du FNUSH (2009) qui a servi de base à la structuration et à l'élaboration de ce premier chapitre.

Tout être humain doit pouvoir satisfaire ses besoins essentiels et gagner sa vie. C'est la condition de sa liberté. Alors seulement, il sera en mesure de contribuer pleinement à son développement et à celui de sa communauté, de son pays et du monde.

L'autonomisation ainsi décrite fait de l'homme un porteur d'obligations envers lui-même, à côté de l'Etat et des autres porteurs d'obligations retenus par la protection (organismes internationaux et régionaux, médias, société civile, secteur privé).

Il se trouve que la protection et l'autonomisation sont également deux notions fondamentales du développement humain et des droits humains. En conséquence, la sécurité humaine, le développement humain et les droits humains comportent des similarités. Pour être plus précis, la sécurité humaine s'inscrit sous un registre qui allie à la fois des questions de développement humain et de droits humains, afin de mettre chaque individu à l'abri de la peur, des besoins et lui permettre de se prendre en charge. Cependant, il y a lieu de ne pas confondre la sécurité humaine, le développement humain et les droits humains. Bien que ces concepts entretiennent des liens étroits, il n'empêche qu'ils présentent également des nuances importantes.

1.2. Liens théoriques entre Développement Humain et Sécurité Humaine



Le RMDH 1994 précise d'emblée qu'il ne faut pas confondre sécurité humaine et développement humain. Cependant, bon nombre d'analystes ont tendance à assimiler ces deux concepts qui sont toutefois différents. Ils ne disent pas exactement la même chose quand bien même ils visent un objectif commun, à savoir l'épanouissement de l'être humain.

C'est le lieu de rappeler le concept de développement humain et de préciser les évolutions récentes qu'il a connues. L'analyse inclut également les droits humains. En effet, la sécurité humaine et le

développement humain se fondent sur les droits humains. Par ailleurs, les mutations politiques, économiques et environnementales observées à l'échelle planétaire ont fait émerger des droits nouveaux qu'il convient de mettre en évidence.

1.2.1. Concept de Développement Humain et évolutions

Le paradigme du développement humain n'est pas figé. Sa définition et sa mesure s'adaptent et évoluent dans le temps et dans l'espace. Toutefois, la thèse centrale du développement humain demeure que « *les personnes sont la vraie richesse d'une nation* ». Cette thèse a sous-tendu le premier RMDH paru en 1990. C'était en soi un changement radical par rapport à la conception du développement qui prévalait à l'époque. Le développement était alors assimilé au niveau de richesse d'une nation, mesuré en termes de revenu. Le RMDH 1990 montre qu'une telle conception n'est pas adéquate, le progrès d'un pays ou le bien-être d'un individu ne peut être mesuré strictement en termes monétaires. Bien évidemment, le revenu est crucial. Aucune nation ne saurait, en effet, promouvoir et maintenir le bien-être de sa population sans ressources. Cela est également valable au niveau individuel. Mais le revenu à lui-seul ne suffit pas pour traduire le niveau de développement d'une nation. Le développement est par essence multidimensionnel. C'est cette idée-maîtresse qui a été remise au goût du jour par le RMDH 1990, insistant sur le fait qu'il est également essentiel de savoir si les individus ont la possibilité de vivre une vie longue et en bonne santé, s'ils ont accès à une éducation et s'ils sont libres d'utiliser leurs connaissances et leurs talents pour façonner leurs propres destinées.

Le RMDH 1990 va alors introduire une conception plus élargie qui définit le développement humain comme « *un processus qui se traduit par l'élargissement des possibilités offertes à chacun. Vivre longtemps et en bonne santé, être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie décent sont les plus importantes. S'y ajoutent la liberté politique, la jouissance des droits de l'Homme et le respect de soi, ce qu'Adam Smith appelle la capacité de se mêler aux autres sans avoir honte d'apparaître en public* ».

Dans la foulée, le RMDH 1990 développe un nouvel indicateur composite pour mesurer le développement humain et effectuer les comparaisons à l'échelle internationale. Il s'agit de l'Indice de Développement Humain (IDH), qui va au-delà des indicateurs classiques du développement basés sur le revenu. L'IDH intègre outre le revenu, l'espérance de vie et l'alphabétisation, pour lesquelles des données comparables étaient disponibles pour la plupart des pays.

Progressivement, il est apparu que décrire le développement humain comme un élargissement des choix des personnes est fondamental, mais pas suffisant. Des dimensions telles que l'équité et la durabilité sont également essentielles et n'étaient pas suffisamment prises en compte dans la définition initiale. Or, les gains peuvent s'avérer fragiles et vulnérables. Cela exige de consentir des efforts substantiels pour veiller à ce que le développement humain reste durable pour les individus, les groupes et les nations.

L'édition 1994 du RMDH va prendre en compte ces éléments et fournir une définition du développement humain sous une optique qui l'inscrit dans la durabilité. Le développement humain est alors défini comme une forme de développement qui ne se contente pas d'engendrer la croissance économique, mais qui en répartit équitablement les fruits, régénère l'environnement au lieu de le détruire et place le pouvoir entre les mains des individus au lieu de les marginaliser. C'est une forme de développement qui donne la priorité absolue aux pauvres, aux emplois productifs, à l'intégration sociale et à la régénération de l'environnement.

Vingt années après le lancement de la première édition du RMDH, bien des choses se sont passées. Les expériences locales, nationales, régionales et mondiales confirment que le développement humain est une notion dynamique, qui maintient toutefois une cohérence sous-jacente axée sur la vraie richesse des nations que sont les individus. Le RMDH 2010 capitalise toutes ces expériences. Il définit le développement humain comme étant « *l'expansion des libertés des personnes à vivre une vie longue, en bonne santé et créative ; l'avancement des autres objectifs auxquels ils attachent une valeur ; et un engagement actif dans le façonnage de l'équité et de la durabilité du développement sur une planète partagée. Les populations sont tout à la fois les bénéficiaires et la force motrice du développement humain, en tant qu'individus et en tant que groupes* ».

Cette définition met l'accent sur trois aspects essentiels : (i) le bien-être, (ii) l'autonomisation et l'agencité et (iii) la justice. Le bien-être consiste à élargir les véritables libertés des personnes pour que chaque individu ait l'opportunité de s'épanouir. L'autonomisation et l'agencité s'entendent comme l'ensemble des stratégies ou des processus qui permettent aux individus et aux groupes d'agir de leur propre chef, pour obtenir des résultats valables. Quant à la justice, elle englobe l'élargissement de l'équité, la préservation des résultats dans le temps et le respect des droits humains et des autres objectifs de la société.

S'agissant spécifiquement des droits humains, ils ont également évolué dans le temps, à l'instar du concept de développement humain. A côté des droits classiques que sont les droits inaliénables, les droits sociaux garantis par l'Etat et les droits économiques, des droits nouveaux ont émergé. Il s'agit notamment des droits liés à l'égalité, à la non-discrimination, à l'environnement et à la bioéthique (Cf. encadré 1).

Encadré 1 : Les droits humains en bref

Les droits humains désignent un ensemble de droits fondamentaux que possède un individu, quelles que soient ses origines, sa nationalité ou sa condition sociale (sexe, religion, riche, pauvre, etc.). Ces droits s'appliquent à tous. Ils sont donc universels et dépassent les lois en vigueur votées par un Etat. Le texte de référence est celui de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Dans le monde, les droits humains sont donc reconnus par des références présentes dans les constitutions des Etats ou par des conventions internationales. Ces textes rappellent:

1. **les droits inaliénables**, c'est-à-dire les droits qui ne peuvent être retirés à un individu. Historiquement, ce sont les droits civils et politiques qui ont été les premiers reconnus comme étant des droits inaliénables. D'un point de vue politique, il s'agit du droit de vote, de la liberté d'expression (possibilité de critiquer le pouvoir en place), du droit de réunion. Du point de vue du droit civil, cela concerne les libertés individuelles c'est-à-dire le droit à la vie (interdiction de l'esclavage, de la torture et des traitements humiliants et dégradants, de la détention arbitraire), les droits familiaux (filiation, mariage, vie privée), des droits civils (droits à la propriété privée, validité de contrats sociaux) et toutes les libertés inhérentes à une démocratie : libertés de culte, de conscience, etc ;
2. **les droits sociaux garantis par l'Etat**. Il s'agit du droit au travail, du droit de grève, du droit à l'éducation, du droit à la couverture sociale. Tous ces droits sont apparus avec l'avènement de l'Etat-Providence, principe qui accorde à l'Etat un devoir d'aide et d'assistance à tout individu en difficultés. De ce principe sont nées les allocations, les indemnités, la sécurité sociale dans certains Etats ;
3. **les droits économiques**. Pouvoir manger, avoir accès à l'eau, être payé pour son travail font partie intégrante des droits de la personne humaine tout comme le droit à la vie, à la liberté, à la dignité, la prohibition de la torture, de l'esclavage ;
4. **les nouveaux droits humains**, liés notamment à l'environnement et à la bioéthique. Les droits humains évoluant avec le temps et les sociétés, de nouveaux droits sont apparus durant ces dernières années. L'égalité et la non-discrimination sont considérées comme appartenant à la troisième génération des droits humains (après les droits civils, politiques et sociaux). D'autres thèmes ont complété la notion de droits humains : la bioéthique qui encadre les nouvelles techniques de manipulations génétiques afin de rappeler le respect de la vie humaine, les problématiques liées à l'environnement et au développement durable commencent également à être évoquées comme faisant partie des droits humains.

Source : Les informations ont été recueillies sur le site de « Politique.net » dans un article publié le 10 décembre 2007 à l'adresse www.politique.net/2007121003-qu-est-ce-les-droits-de-l-homme.htm#

Ces différentes évolutions qui ont caractérisé le concept de développement humain se sont également traduites au niveau de sa mesure. Le RMDH 2010 introduit notamment quelques modifications dans la détermination de l'IDH ainsi que trois nouveaux indicateurs multidimensionnels.

1.2.2. Aperçu des nouvelles mesures multidimensionnelles du Développement Humain

Le développement humain d'un pays est apprécié à travers l'indicateur composite qu'est l'Indice de Développement Humain (IDH). Lancé en 1990, l'IDH constituait alors une manière innovante de mesurer le développement humain en allant au-delà du revenu pour incorporer la santé et l'éducation. Mais de nombreuses études sur le bien-être et les débats qu'elles ont engendrés démontrent que pour avoir une vue de l'ensemble de l'évolution du développement humain, il faut aller au-delà des dimensions classiques de l'IDH. En fait, l'IDH ne prend pas suffisamment en compte les dimensions telles que les libertés économiques, politiques et sociales, la protection contre la violence, l'insécurité et la discrimination.

Dans cette optique, les RMDH sont constamment enrichis d'autres indicateurs qui complètent l'IDH. Dans l'édition 2010 du RMDH, trois nouveaux indices ont été introduits pour tenir compte des aspects multidimensionnels du bien-être en termes d'inégalité, d'équité de genre et de pauvreté (PNUD, 2010). Il s'agit de l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI), l'indice d'inégalité de genre (IIG) et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM).

Les différentes modifications apportées à l'IDH dans le RMDH 2010 ainsi que les composantes et les modalités de détermination des autres indicateurs sont présentées ci-après, de manière succincte. Une analyse plus détaillée est fournie dans l'annexe 1.

1.2.2.1. L'Indice de Développement Humain

L'IDH est un indicateur synthétique qui mesure le niveau moyen de développement humain atteint dans un pays donné, sous trois dimensions essentielles, à savoir (i) la santé et la longévité, (ii) l'instruction et (iii) le niveau de vie décent. Le PNUD, sur la base des transformations économiques induites par la mondialisation, la disponibilité de données socio-économiques plus exhaustives et les résultats des travaux de recherche sur la mesure du développement humain, a introduit des améliorations dans la détermination de l'IDH en 2010.

Elles sont de trois ordres principalement. Les indicateurs relatifs à l'instruction ont été modifiés pour tenir compte de la durée de formation qui traduit mieux l'accumulation des connaissances que les indicateurs précédents, qui se focalisaient sur l'accès. Par ailleurs, le revenu national brut (RNB) qui prend en compte les transferts nets de revenus a été retenu en lieu et place du produit intérieur brut (PIB) pour mesurer le niveau de vie des populations. Cette modification se justifie notamment au regard de l'accroissement des flux de transferts observés ces dernières années, dans le sillage de la mondialisation. Enfin, la formule de calcul de l'IDH a changé. Le nouveau mode d'agrégation adopte une formule qui fait qu'un faible taux de performance dans une dimension n'est plus systématiquement compensé par un taux élevé dans une autre. Ce changement invite les Etats à renforcer les progrès de manière simultanée dans toutes les dimensions du développement et à ne pas focaliser seulement l'attention sur une dimension au détriment des autres. Toutes ces modifications sont résumées dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 2 : Modifications introduites dans la détermination de l'IDH en 2010

L'IDH publié par le PNUD en 2010 diffère du précédent sur trois aspects qui sont résumés ci-après :

	Ancienne version de l'IDH	Nouvelle version de l'IDH	Observations
Dimensions couvertes	(i) Santé et longévité (ii) Instruction (iii) Niveau de vie décent	(i) Santé et longévité (ii) Instruction (iii) Niveau de vie décent	Pas de changement
Indicateur de santé et de longévité	Espérance de vie à la naissance	Espérance de vie à la naissance	Pas de changement
Indicateurs d'instruction	(i) Taux d'alphabétisation (ii) Taux brut de scolarisation	(i) Durée moyenne de scolarisation (ii) Durée attendue de scolarisation	Le taux d'alphabétisation est remplacé par la durée moyenne de scolarisation et le taux brut de scolarisation est reformulé en durée attendue de scolarisation. Ces modifications permettent de tenir compte de la durée de formation qui traduit mieux l'accumulation des connaissances.
Indicateurs de niveau de vie décent	Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant	Revenu National Brut (RNB) par habitant	L'accroissement des flux de transferts (aides publiques et privées, envois de fonds des migrants,...) consécutifs à la mondialisation fait que le revenu national fournit une image plus fidèle du niveau de vie des populations que la production nationale.
Formule de calcul	Moyenne arithmétique	Moyenne géométrique	Avec la moyenne géométrique, l'IDH devient plus sensible aux contre-performances dans l'une quelconque des dimensions. Un faible taux de réussite dans une dimension n'est plus systématiquement compensé par un taux élevé dans une autre.

Sources : PNUD (RMDH 2010) et équipe de rédaction

1.2.2.2. IDH ajusté aux inégalités

L'IDH ne prend pas en compte les inégalités qui existent dans la répartition au niveau de chacune des dimensions considérées. Il se limite à mesurer le niveau moyen de développement humain. Or, du fait de l'injustice et des politiques inadaptées, il existe parfois des inégalités importantes qui viennent accentuer les privations de certains individus. Pour pallier cette insuffisance, le PNUD a publié en 2010 une nouvelle variante de l'IDH, en l'occurrence l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI, en abrégé), qui vise à refléter les inégalités qui prévalent dans les trois dimensions retenues.

Le principe de l'IDHI est de « déflater » l'IDH en « réduisant » la valeur moyenne de chaque dimension du niveau d'inégalité qu'elle présente. Ainsi, en l'absence d'inégalité entre les individus dans chaque dimension, l'IDHI est égal à l'IDH. Dans le cas contraire, l'IDHI décroît pour s'éloigner de l'IDH à mesure que les inégalités augmentent. La différence entre l'IDH et l'IDHI, exprimée sous forme de pourcentage, indique donc la « perte » subie par le développement humain potentiel, en raison des inégalités.

1.2.2.3. Indice d'Inégalité de Genre

Au-delà des inégalités mises en évidence par l'IDHI, celles qui frappent spécifiquement les femmes et les filles comparativement aux hommes et aux garçons demeurent l'un des obstacles majeurs au développement humain. Malgré les progrès enregistrés, les femmes et les filles restent marginalisées et défavorisées dans bon nombre de domaines de la vie courante.

Pour capter ces inégalités liées au sexe, les RMDH précédents avaient recours à deux indicateurs, l'indice sexospécifique du développement humain¹⁰ (ISDH) et l'indice de participation des femmes¹¹ (IPF), introduits en 1995. Toutefois, lesdits indicateurs présentaient des limites dans la prise en compte réelle de l'inégalité de genre. Par exemple, ils couvraient partiellement les domaines où la question de genre se pose avec acuité et abordaient dans la plupart des cas des préoccupations qui concernent beaucoup plus les élites féminines plutôt que les femmes ordinaires qui sont pourtant grandement exposées aux pratiques discriminatoires basées sur le sexe. Pour ces raisons et bien d'autres encore, relatives à la qualité des données de base, le RMDH 2010 a abandonné le recours à ces deux indicateurs pour apprécier les inégalités liées au genre en matière de développement humain. Un nouvel indicateur a été introduit à cet effet. Il s'agit de l'indice d'inégalité de genre (IIG) qui traduit le désavantage des femmes en considérant les trois¹² dimensions essentielles que sont (i) la santé de la reproduction, (ii) l'autonomisation et (iii) le marché de l'emploi. Les inégalités en matière de santé de la reproduction sont mesurées par le taux de mortalité maternelle et le taux de fécondité chez les adolescentes. Celles relatives à l'autonomisation sont appréciées par la proportion de sièges parlementaires détenus par les femmes par rapport aux hommes, ainsi que le nombre de femmes par rapport au nombre d'hommes ayant un niveau d'instruction secondaire et supérieur. Les inégalités sur le marché de l'emploi sont captées par le taux d'activité des femmes comparativement à celui des hommes.

L'IIG mesure les pertes en termes de développement humain causées par ces inégalités. Il varie entre 0, qui correspond à la situation idéale dans laquelle les femmes ont un traitement égal aux hommes et 1, qui traduit le cas dans lequel la condition des femmes est aussi mauvaise que possible quelle que soit la dimension mesurée.

1.2.2.4. Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)

La pauvreté a de nombreuses facettes. Elle ne se limite pas au déficit de revenu, mais concerne également la mauvaise santé, l'alimentation inadéquate, le manque d'instruction et de compétences, les moyens d'existence inappropriés, les mauvaises conditions de logement, l'exclusion sociale, etc. Cependant, la plupart des indicateurs de référence en matière de pauvreté sont basés sur le revenu, et sont de fait parcellaires.

Pour pallier cette situation, le RMDH 2010 a retenu un nouvel indicateur qui prend en compte le caractère multidimensionnel de la pauvreté. Il s'agit de l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM).

10 L'ISDH ajustait l'IDH pour les inégalités de genre. Il mesurait les réussites et disparités totales liées au genre pour les trois dimensions de l'IDH.

11 L'IPF était axé sur la participation politique des femmes (mesurée au travers de la proportion de sièges obtenus au parlement), sur leur participation économique (part de postes de haut niveau et hautement qualifiés) et sur leur emprise sur les ressources économiques (inégalité des revenus).

12 D'autres dimensions importantes qui influencent le bien-être des femmes, comme leur emploi du temps, leur accès au capital, la violence domestique et l'autonomisation au niveau local ne sont pas intégrées dans l'IIG, faute de données fiables sur ces sujets. Il est souhaité que les efforts se poursuivent pour améliorer les données afin d'encourager une sensibilisation accrue sur la problématique de l'égalité de genre.

L'IPM exprime les graves privations dont souffre la population à la fois sur le plan de la santé, de l'éducation et des conditions de vie. Il couvre ainsi les mêmes dimensions que l'IDH, en mettant toutefois l'accent sur les micro-données tirées des enquêtes auprès des ménages pour identifier les besoins essentiels des populations qui ne sont pas satisfaits. Plus spécifiquement, l'IPM englobe les dix « besoins » de base suivants.

Au niveau de la santé, deux éléments retiennent l'attention. Repérer d'une part, si (i) une personne au moins souffre de malnutrition, et d'autre part, si (ii) un ou plusieurs enfants du ménage est/sont décédé(s).

En matière d'éducation, deux aspects sont également examinés, à savoir si (i) aucun membre du ménage n'a achevé un cycle scolaire s'étendant sur cinq ans, et si (ii) au moins un enfant d'âge scolaire (jusqu'à 13-14 ans) ne fréquente pas l'école.

Et en termes de conditions de vie, l'analyse identifie les privations dans les six domaines que sont : (i) l'absence d'électricité, (ii) aucun accès durable à de l'eau potable, (iii) aucun accès à des moyens d'assainissement adéquats, (iv) l'utilisation par le ménage de combustibles de cuissons sales (déjections animales, bois de chauffe, charbons de bois), (v) les sols de l'habitation sales et (vi) le ménage ne possède ni voiture, ni camionnette ni aucun autre véhicule motorisé similaire, et il possède tout au plus l'un des biens suivants : bicyclette, motocyclette, radio, réfrigérateur, téléphone ou téléviseur.

Par ailleurs, l'IPM se détermine par le produit du nombre de personnes touchées par la pauvreté multidimensionnelle (l'incidence de la pauvreté) et du nombre moyen de privations subies par chaque personne victime de pauvreté multidimensionnelle (la sévérité de la pauvreté). Dès lors, il traduit simultanément la proportion de la population qui est « multidimensionnellement » pauvre et l'intensité ou l'ampleur des privations subies par cette population.

Les concepts de sécurité humaine, de développement humain et de droits humains exposés ci-avant, apparaissent comme étant des concepts voisins. Ils se complètent, mais ne se substituent pas. Chacun conserve un sens particulier qui fait son originalité.

1.2.3. Liens théoriques entre sécurité humaine, développement humain et droits humains

Comme indiqué dans la partie introductive de ce chapitre, bien des raisons majeures justifient que le RNDH 2010 ait retenu comme thème central la sécurité humaine. En effet, « sécurité humaine », « développement humain » et « droits humains » sont trois concepts qui entretiennent des liens étroits, tout en présentant des particularités. Ces particularités confèrent à la sécurité humaine une portée originale en termes de protection des individus, comparativement au développement humain et aux droits humains.

1.2.3.1. Liens entre la sécurité humaine et le développement humain

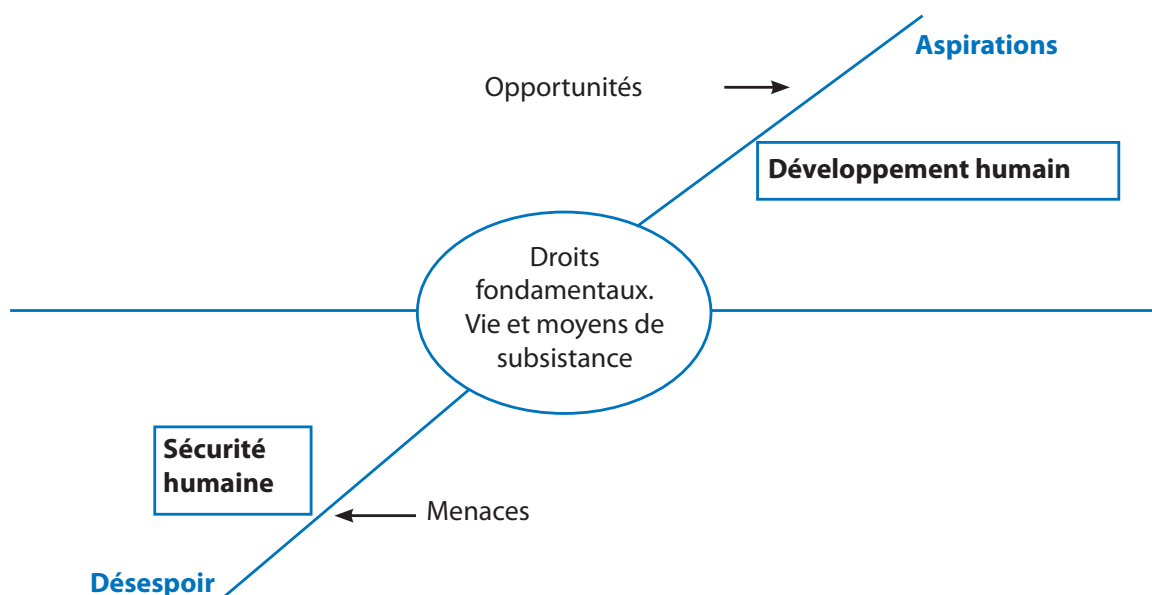
Le développement humain participe à la sécurité humaine de par le renforcement des capacités humaines. Inversement, la sécurité humaine contribue au développement humain. Il peut servir de cadre de référence à l'élaboration des politiques de développement humain par la prise en compte des menaces qui pèsent sur le développement humain, et partant, favoriser la mise en oeuvre de programmes visant à renforcer la protection et l'autonomisation des populations.

C'est justement à ce niveau qu'intervient la différence fondamentale entre la sécurité humaine et le développement humain, ou du moins l'un des apports essentiels de la sécurité humaine au développement humain. Le développement humain propose la croissance dans l'équité. La sécurité humaine y ajoute une nouvelle dimension, à savoir la récession avec sécurité.

Ainsi, pendant que le développement humain suppose au préalable la croissance économique, la sécurité humaine reconnaît d'emblée qu'il peut y avoir récession (développement négatif), en liaison avec les crises économiques, les mauvaises conditions climatiques, les conflits armés, etc. La sécurité humaine vise alors à prémunir les individus des conséquences de ces situations qui confrontent les populations à des privations et des insécurités soudaines, et qui peuvent effacer des années de développement.

Une représentation assez illustrative des relations entre la sécurité humaine et le développement humain est de s'imaginer une ligne (graphique 1) qui représente d'une extrémité à l'autre les différentes situations que peut connaître le genre humain en termes de conditions de vie et de satisfaction de ses besoins. Ainsi, l'une des extrémités marquerait le désespoir total et l'autre extrémité traduirait les meilleures aspirations auxquelles l'homme puisse prétendre. Le développement humain, se fondant sur les droits humains, vise alors à renforcer les capacités et les potentialités des individus afin de leur permettre de réaliser leurs aspirations. Par contre, la sécurité humaine, se basant également sur les droits de l'homme, s'attaque aux menaces, à l'essentiel vital des personnes qui peuvent venir contrarier des années de progrès en matière de développement humain, et les plonger dans le désespoir total. C'est ce qui fait dire aux spécialistes que «sécurité humaine» et «développement humain» sont deux concepts qui permettent d'appréhender la condition humaine à partir de deux pôles d'un continuum (PNUD-Bureau Régional des Etats Arabes [2009]).

Graphique 1 : Intersection entre SH et développement humain, seuil et interférences



Source : Cette figure est extraite du Rapport arabe sur le développement humain 2009, page 23.

Comme le résume si bien cette formule de la CSH (2003) : « *La sécurité humaine ajoute au développement humain (qui propose la croissance dans l'équité), en mettant l'accent sur le développement négatif et ses conséquences. Ainsi, à l'objectif de « croissance avec équité» du développement humain, la sécurité humaine ajoute la dimension importante de « récession avec sécurité»* ».

1.2.3.2. Liens entre la sécurité humaine et les droits humains

Il est évident que le non-respect des droits humains constitue la principale menace à la sécurité humaine. En effet, les graves violations des droits humains se traduisent par des conflits, des déplacements et une souffrance humaine massive, provoquant ainsi de l'insécurité humaine.

De l'autre côté, la sécurité humaine permet d'attirer l'attention de la communauté internationale sur une série de droits humains qui s'avèrent essentiels à la vie humaine. Ce faisant, elle contribue à la promotion des droits humains. De manière générale, dans la mesure où la sécurité humaine ne fait pas de distinction entre différents types de droits humains (droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels), elle offre un cadre pratique pour identifier les droits spécifiques remis en cause dans une situation d'insécurité. En outre, la sécurité humaine, du fait qu'elle englobe la sécurité communautaire, permet d'étendre les droits humains aux communautés (CSH, 2003). En d'autres termes, la sécurité humaine sert de pont d'extension des droits humains à l'échelle communautaire, leur donnant ainsi plus d'envergure.

Il ressort ainsi que « sécurité humaine » et « droits humains » sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Cependant ces notions présentent des nuances, dont deux méritent d'être soulevées.

La sécurité humaine va au-delà du respect des droits humains. Ainsi, le respect des droits humains n'est pas une condition suffisante pour atteindre la sécurité humaine. En effet, un pays dans lequel tous les droits fondamentaux de l'homme (droits civiques, politiques, économiques, sociaux, culturels, individuels ou collectifs) sont respectés n'est pas à l'abri de l'insécurité humaine dans ce sens que ce pays peut connaître des catastrophes naturelles ou des problèmes d'ordre climatique qui viendraient détruire des infrastructures et équipements essentiels à la vie (logements, centres de santé, écoles, routes, etc.) et emporter des vies humaines. Un des exemples les plus souvent évoqués est celui des tsunamis qui ont envahi certains pays du Sud de l'Asie en 2004 ou encore le tout récent tsunami au Japon en mars 2011.

Par ailleurs, comme indiqué *supra*, la sécurité humaine met l'accent sur la protection de l'essentiel vital et s'attaque, en conséquence, aux menaces les plus graves et les plus répandues. Cette caractéristique la distingue des droits humains, qui ont un contenu plus général. Ainsi, les droits humains n'identifient pas des seuils de gravité des différentes menaces aux droits humains alors que cette démarche est fondamentale en matière de sécurité humaine.

Finalement, la sécurité humaine, le développement humain et les droits humains se renforcent réciproquement dans l'amélioration de la condition humaine. L'amélioration du développement humain et la promotion du respect des droits humains sont essentielles à la sécurité humaine, mais ne suffisent pas à la garantir. En effet, « *La sécurité humaine peut disparaître lentement et sans bruit ou sous l'effet d'un choc brutal et retentissant. Cette disparition peut être le fait de l'homme, par suite de choix erronés dans les politiques mises en œuvre, ou de la nature. Elle peut encore résulter d'une combinaison de ces deux facteurs, comme c'est souvent le cas lorsque la dégradation de l'environnement entraîne une catastrophe naturelle, elle-même suivie d'une tragédie humaine* » [PNUD, RMDH 1994].

Un autre apport majeur de la sécurité humaine réside dans sa valeur ajoutée en tant qu'outil opérationnel.

1.2.4. Valeur ajoutée de la sécurité humaine en tant qu'outil opérationnel

Les cinq caractéristiques de la sécurité humaine, déclinées précédemment, lui confèrent un caractère opérationnel qui est perçu par de nombreuses agences de développement comme un atout important comparativement aux autres concepts traitant de la condition humaine. Du coup, la sécurité humaine est de plus en plus adoptée pour orienter les politiques extérieures, l'aide internationale au développement et l'action humanitaire.

Plusieurs aspects¹³ illustrent la valeur ajoutée de la sécurité humaine en tant qu'outil opérationnel des politiques de développement et de l'action humanitaire. L'un des exemples concrets qui traduisent le mieux les apports de la sécurité humaine au plan opérationnel concerne le droit international.

La sécurité humaine, en tant que concept centré sur l'individu, holistique et orienté vers la protection, a favorisé des avancées importantes dans le droit international. Pendant longtemps, les nations n'étaient pas parvenues à trouver un consensus sur le « droit d'intervention humanitaire » ou « ingérence humanitaire », l'une des questions les plus controversées de la décennie 1990. L'émergence de la sécurité humaine a permis de franchir des pas importants dans ce débat. Sur la base des principes de la sécurité humaine, la communauté internationale a évolué vers la notion de « responsabilité de protéger » en lieu et place de « l'ingérence humanitaire ».

Cette notion invite la communauté internationale à reconnaître qu'elle a « la responsabilité de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité » lorsque les Etats concernés ne sont pas disposés ou en mesure de le faire, en ayant au besoin recours à des mesures coercitives décidées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Cette disposition, fondée sur la sécurité humaine, a eu une grande influence. Elle a impulsé une reconfiguration des relations internationales dans le sens d'un accent accru sur la protection des droits fondamentaux des populations, amenant les Etats à envisager une souveraineté tournée vers l'intérieur, vers les individus. La création et le fonctionnement des organes internationaux tels que la Cour Pénale Internationale, la Commission de la Consolidation de la Paix et le Conseil des Droits de l'Homme, participent de cette nouvelle donne.

Le concept de sécurité humaine étant présenté et ses liens avec le développement humain et les droits humains étant également exposés, il devient plus évident que le choix de la thématique de la sécurité humaine pour le rapport national 2010-2011 sur le développement humain est des plus pertinents, surtout pour un pays comme le Bénin, soumis à de nombreux chocs socioéconomiques et environnementaux. Par ailleurs, le faible niveau de développement humain du Bénin laisse entrevoir des besoins importants des populations en matière de sécurité humaine. Qu'en est-il réellement ? Quel est l'état de la sécurité humaine au Bénin ? Ces interrogations font l'objet du chapitre suivant.

¹³ Les différents aspects qui traduisent la valeur ajoutée de la sécurité humaine en tant qu'outil opérationnel sont présentés en détail dans le manuel du FNUSH (2009), pages 10 à 12. Dans ce rapport, il a été retenu de présenter un exemple pour illustrer de façon concrète cet atout de la sécurité humaine.

CHAPITRE II

Analyse et Cartographie des Principales Menaces à la Sécurité Humaine au Bénin

De manière globale, la pauvreté humaine et monétaire est en légère amélioration. Les chocs économiques intervenus ces dernières années n'ont pas permis de consolider les résultats encourageants enregistrés précédemment. La sécheresse et les inondations ont davantage aggravé la situation, particulièrement en milieu rural. Les jeunes prennent ainsi le chemin de l'exode rural. Bon nombre d'entre eux rejoignent les principales villes où ils s'adonnent à la vente d'essence dite frelatée et à la conduite de taxis-motos. Du coup, dans les principales villes et singulièrement à Cotonou, la pollution atmosphérique est importante. Cette pollution favorise les affections respiratoires. Par ailleurs, les conducteurs de taxis-motos sont impliqués dans de nombreux et fréquents accidents de la circulation. Que dire de la pression démographique, de l'évolution des prix des produits alimentaires, de la corruption, des conditions carcérales et bien d'autres choses encore ? Les populations ressentent toutes ces menaces et en redoutent particulièrement quelques-unes.



Pour chacune des sept composantes de la sécurité humaine, les études menées au plan international ont permis d'identifier les menaces les plus fréquentes. Ces principales menaces ont été brièvement rappelées dans le chapitre 1 (Cf. tableau 2). Toutefois, la sécurité humaine, par principe, place les individus au premier plan, en particulier lorsqu'il s'agit de l'identification des menaces. Ils sont les premiers concernés. Par ailleurs, la sécurité humaine est contextuelle. Les réalités au Bénin ne sont pas

totallement identiques à celles observées dans d'autres pays, y compris ceux de profil similaire. Même au Bénin, les réalités en matière de sécurité humaine varient sensiblement d'un département à l'autre, et d'une commune à l'autre.

Ce rapport prend en compte ces aspects pour dresser la cartographie des principales menaces à la sécurité humaine au Bénin dans le présent chapitre. L'analyse intègre ainsi les principales menaces identifiées au plan international et celles recensées auprès des populations au plan local. A cet effet, une enquête¹⁴ spécifique a été conduite auprès des ménages avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Le questionnaire afférent est joint en Annexe 5.

L'analyse débouche d'une part, sur les principales menaces en présence au Bénin, et d'autre part sur la matrice des besoins et vulnérabilités. Par la suite, le processus de planification du développement au Bénin est examiné à la lumière des caractéristiques opérationnelles de la sécurité humaine. Telles sont les deux sections qui composent ce chapitre.

2.1. Analyse et Cartographie des menaces à la Sécurité Humaine au Bénin

Préalablement à l'exploitation des informations fournies par les données disponibles, il est sans doute intéressant de se faire une idée de la situation de la sécurité humaine au Bénin à partir d'une histoire réelle¹⁵, vécue par deux jeunes béninois (Cf. encadré 3).



14 Les données utilisées proviennent de l'enquête de suivi de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV) conduite de février à mai 2010. Un module spécifique à la sécurité humaine a été élaboré dans ce cadre. L'enquête a concerné 16.954 ménages répartis sur l'ensemble du territoire national.

15 Cette histoire est extraite du site de la Coopération Technique Belge au Bénin, à l'adresse <http://www.ctb-benin.org/articles/2010-06-1-indigents.htm> Mathias existe réellement, seul son nom et certains détails ont dû être modifiés afin de garantir son anonymat. Si son histoire ressemble à tant d'autres, lui, en revanche, est unique, tout comme son petit frère. Comme l'indique l'auteur de l'article : «Mathias a un visage, un passé mais il aura également un futur dans un monde où la solidarité n'est pas un vain mot ».

Encadré 3 : Histoire de l'accident de circulation du jeune frère de Mathias

Cette histoire permet de mettre en relief certaines réalités quotidiennes des populations et de mieux apprécier leurs besoins.

Mathias vit à Comè, une ville du Bénin, située dans le département du Mono, à 70 km de Cotonou. Il était un chauffeur de camion. En 2005, il a eu un grave accident de la circulation dont il est sorti avec des séquelles importantes et une invalidité totale. Il est ainsi réduit à des menus travaux pour assurer sa survie. La satisfaction de ses besoins alimentaires quotidiens relève d'une véritable gageure. Son logement, il le doit à son métier de gardien. En effet, il garde la maison d'un fonctionnaire domicilié à Cotonou, ce qui le dispense de payer un loyer. Habituellement ce genre de métier comporte d'énormes risques, surtout pour un invalide.

Le comble est atteint lorsque son jeune frère, qui a dû abandonner l'école primaire faute de moyens financiers et qu'il a recueilli à ses côtés, est violemment heurté par un conducteur de taxi-moto, communément appelé *zém*. Abandonné sur le trottoir par le *zém*, avec des fractures et une importante plaie à la jambe, le jeune frère est dans un cas plus que désespéré parce qu'il est sans sou, ni assurance, ni couverture médicale. Mathias se résout à envoyer son jeune frère au village. En attendant, celui-ci est resté les deux premiers jours sans traitement. Puis le troisième jour, lorsque les douleurs se sont intensifiées, il est conduit au service des urgences de l'hôpital de zone à Comè, avec l'aide d'un voisin du quartier, conducteur du corbillard. C'est le début d'une nouvelle bataille car il faudra faire face aux soins et aux ordonnances.

A ce sujet, Mathias rapporte : « C'est le propriétaire d'un corbillard dans notre quartier qui nous a conduits gratuitement. Nous sommes arrivés aux urgences à 9 h. Ils l'ont hospitalisé mais il fallait attendre l'arrivée du chirurgien qui l'a examiné à 18 h et a fait une ordonnance (pour le plâtrer). Au bout d'une demi-heure, il est revenu ; mais quand il a vu que je n'avais pas les produits, il est reparti. Mon petit frère souffrait beaucoup. Je suis allé lui payer de l'ibuprofène pour cinquante francs chez un marchand de la rue. Le lendemain matin, je suis allé trouver l'assistante sociale de l'hôpital pour voir si elle ne pouvait pas m'aider. Elle m'a renvoyé chez le médecin. Le médecin m'a dit de retourner chez elle. Quand je lui ai montré l'ordonnance, elle a compris et elle m'a donné un papier à remplir au CPS (Centre de Promotion Sociale). Je suis arrivé à 11 h, la porte de l'assistante sociale était fermée. J'ai attendu "fatigué" jusqu'à 17 h. Sans le papier complété et toujours sans aucun moyen de partir au village, je suis retourné à l'hôpital. J'étais tellement découragé et hébété qu'un passant m'a remarqué à l'entrée de l'hôpital et m'a demandé ce qui se passait ».

Cette histoire se termine toutefois sur une note heureuse. Le passant, ayant constaté la détresse de Mathias, va lui conseiller d'aller au Projet d'Appui à la Zone Sanitaire de Comè qui avait fait des émissions radio pour expliquer comment les indigents pouvaient être aidés pour leurs soins. Au projet, la prise en charge a été rapide. Le jeune frère de Mathias aura ainsi la vie sauve grâce à un mécanisme de financement des soins médicaux sur le Fonds Sanitaire des Indigents.

Ce récit, qui rapporte des faits réels vécus par les deux jeunes béninois, n'est malheureusement pas un cas isolé et concerne tous les départements du Bénin. De nombreuses familles béninoises vivent dans des conditions qui portent atteinte à la dignité humaine. Elles connaissent le chômage, la faim, n'ont pas accès à l'eau potable et aux soins élémentaires de santé, pour ne citer que ces menaces-là.

Dans le cas de Mathias et de son jeune frère, les deux ont été confrontés à l'insécurité économique du fait de l'insuffisance de leur revenu et de la précarité de l'emploi de Mathias. Ils sont également dans une situation d'insécurité alimentaire et sanitaire en raison de leur faible pouvoir d'achat qui ne leur permettait pas de faire face à leurs besoins courants en la matière. Enfin, les *zém* constituent une menace permanente à la sécurité personnelle et le jeune frère de Mathias en a été victime. Mathias, lui-même, se retrouve constamment en situation d'insécurité personnelle. En effet, au regard de son métier de gardien, il n'est pas à l'abri d'une attaque armée et sa situation d'invalidité totale est particulièrement aggravante.

Source : Etablie par l'équipe de rédaction, à partir d'une histoire originale extraite du site de la Coopération Technique Belge au Bénin, à l'adresse <http://www.ctb-benin.org/articles/2010-06-1-indigents.htm>.

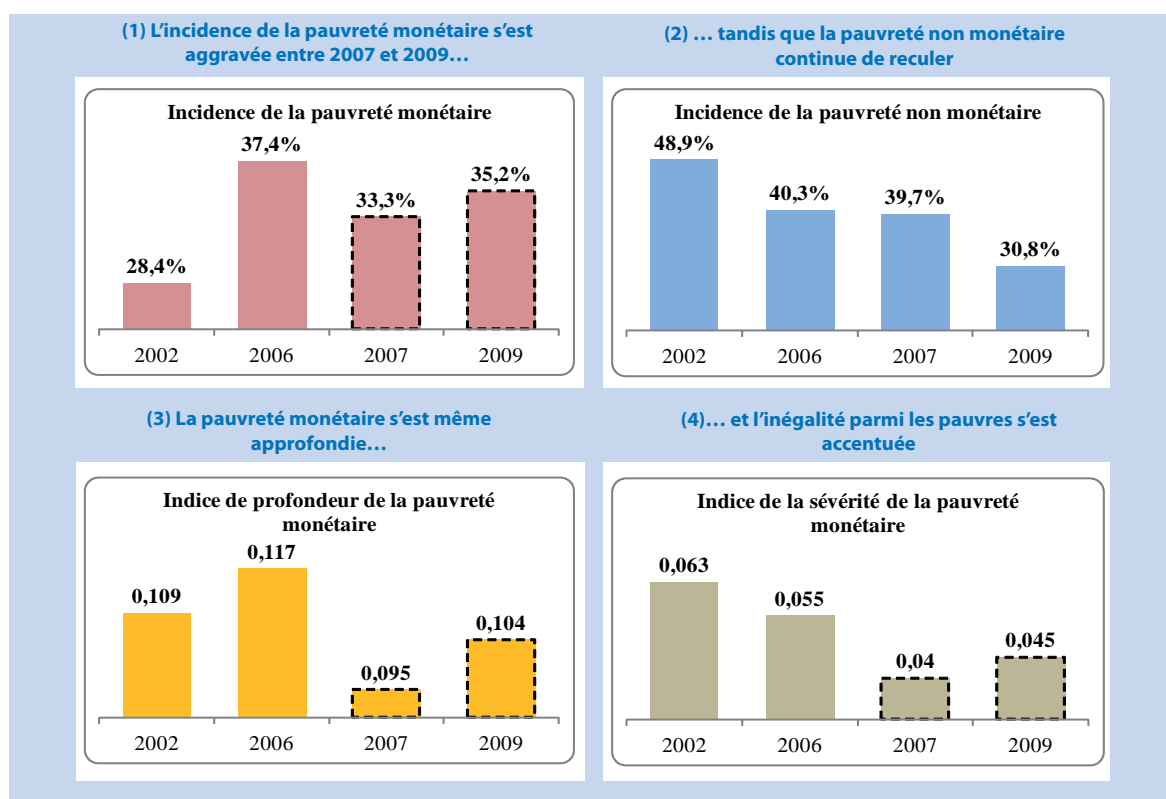
Cette histoire, quoique particulière, comporte des éléments transversaux caractéristiques de l'état de la sécurité humaine au Bénin. L'analyse globale sur les sept composantes de la sécurité humaine le confirme et permet d'obtenir une cartographie plus complète des principales menaces auxquelles sont confrontées les populations béninoises.

2.1.1. Sécurité économique

2.1.1.1. Analyse factuelle des menaces à la sécurité économique

Généralement, les menaces à la sécurité économique se perçoivent à travers le niveau de pauvreté, le chômage, le financement des activités et les chocs économiques. L'analyse factuelle de ces menaces fournit les indications suivantes sur l'état de la sécurité économique au Bénin. La pauvreté¹⁶ en termes de revenu s'est aggravée entre 2007 et 2009, sous tous ses aspects (incidence, profondeur et sévérité). Cette situation est liée, entre autres, à la conjoncture économique défavorable, marquée par les crises alimentaire, énergétique et financière des années 2008 et 2009.

Graphique 2 : Evolution de la pauvreté



Source : INSAE (EMICoV 2010 et 2006, TBS 2009)

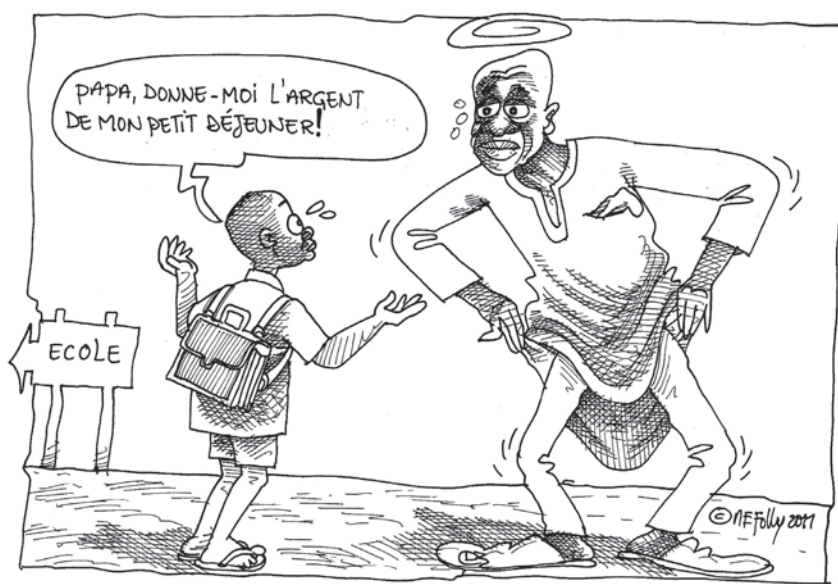
En 2009, 35,2% de la population béninoise vit en dessous du minimum vital contre 33,3% en 2007, soit une augmentation de 1,9 point de pourcentage [INSAE, EMICoV 2010, enquête de suivi]. La pauvreté s'est également approfondie dans la mesure où l'écart de pauvreté qui représentait 28,5% du seuil

¹⁶ Elle est appréciée à travers le seuil de pauvreté monétaire qui représente la dépense minimale nécessaire à un ménage pour satisfaire les besoins alimentaires et non alimentaires de base. Il est déterminé par la valorisation d'un panier de biens permettant de satisfaire les besoins calorifiques et la structure de consommation disponible.

Le seuil de pauvreté monétaire annuel est estimé à 145.279 FCFA en 2009 contre 116.545 FCFA en 2007. Il enregistre ainsi une hausse de 24,7% sur la période. En milieu urbain, le seuil de pauvreté a augmenté de 30,9% passant de 140.816 FCFA en 2007 à 184.347 FCFA en 2009. En milieu rural, il a connu une hausse de 18,5% passant de 109.400 FCFA en 2007 à 129.612 FCFA en 2009.

de pauvreté en 2007 est passé à 29,7% en 2009. En outre, la sévérité qui mesure l'inégalité parmi les pauvres s'est accentuée, passant de 0,040 en 2007 à 0,046 en 2009.

La pauvreté monétaire demeure prépondérante en milieu rural. La proportion de pauvres en milieu rural s'élève à 38,4%, contre 29,8% en milieu urbain. Par ailleurs, l'analyse selon le genre révèle que les ménages dirigés par les hommes sont plus pauvres (36,2%) que ceux dirigés par les femmes (30,4%). Au niveau départemental, sept départements sur douze affichent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale. Il s'agit des départements de l'Alibori, de l'Atacora, de l'Atlantique, des Collines, du Couffo, du Mono et du Zou. Parmi ces départements, quatre ont des caractéristiques de zones de forte pauvreté avec une incidence de pauvreté représentant 1,2 fois la moyenne nationale. Ce sont les départements des Collines, du Couffo, du Mono et du Zou.



En ce qui concerne la pauvreté non monétaire qui permet d'apprécier les conditions matérielles d'habitation des populations, leurs actifs et leur patrimoine, elle affiche une tendance à la baisse. Son incidence est passée de 48,9% en 2002 à 30,8% en 2009, soit une diminution moyenne de 2,5% par an.

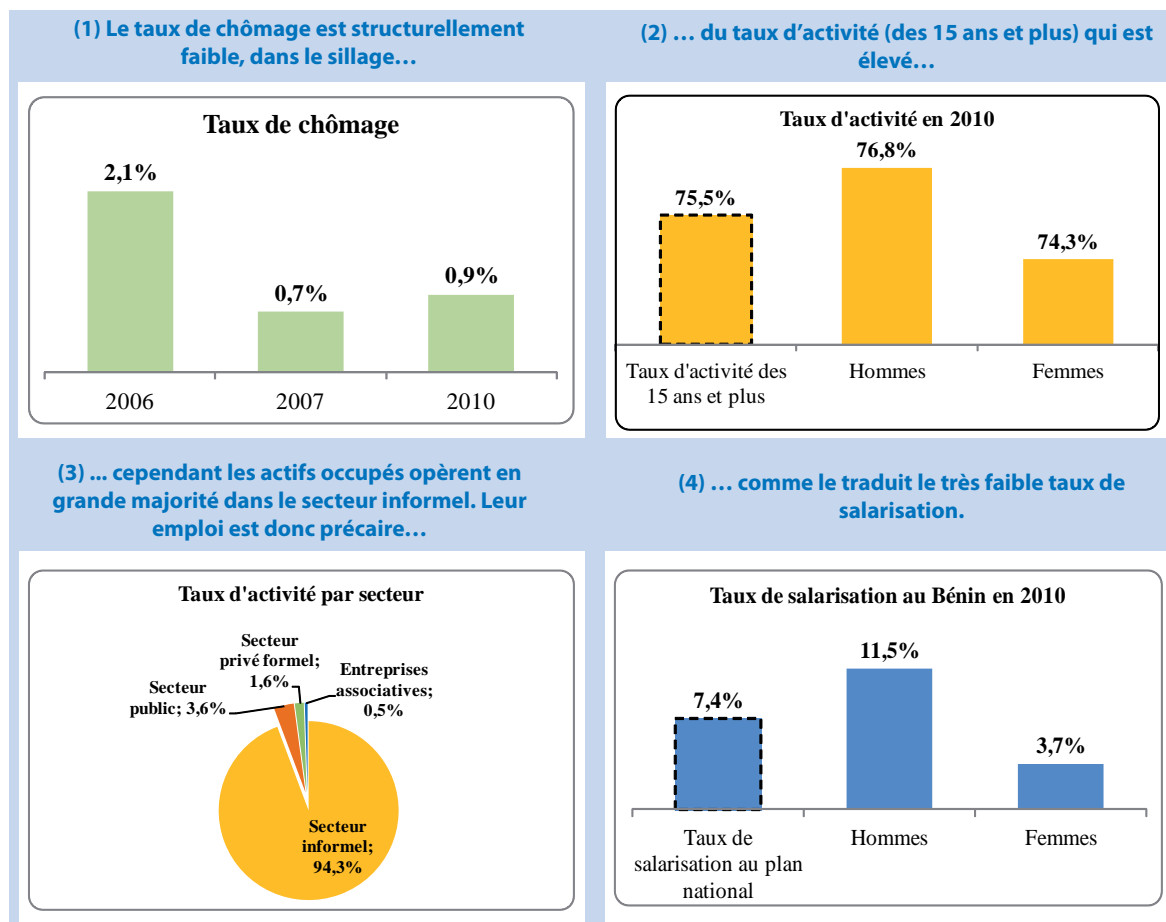
Ces résultats traduisent la prépondérance de la pauvreté monétaire. A priori, ils suggèrent de maintenir un regard différencié sur les formes de pauvreté, mais surtout d'orienter les actions vers l'amélioration des revenus des ménages.

En termes d'occupation, le taux de chômage au niveau national (au sens du BIT¹⁷) est très faible. Il est de l'ordre de 0,9% en 2010. Toutefois, le taux de chômage a légèrement augmenté comparativement à 2007 où il se situait à 0,7%. Le chômage est un fait typiquement urbain (1,6% contre 0,5% en milieu rural), plus marqué à Cotonou, la capitale économique (3,0%) et touchant un peu plus les femmes (1,0%) que les hommes (0,8%) [INSAE, EMICoV 2010 et TBS 2009].

¹⁷ En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau International du Travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : (i) être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence, (ii) être disponible pour prendre un emploi dans 15 jours et (iii) avoir recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

La faiblesse du taux de chômage mériterait cependant d'être nuancée à deux niveaux. D'une part, le faible taux de chômage cache des disparités, car la demande d'emploi est plus forte à Cotonou qu'ailleurs, en particulier parmi le groupe d'âge des 20-24 ans qui enregistre un taux de chômage de 9,2%. D'autre part, la plupart des personnes actives occupées au Bénin opèrent dans l'informel. Elles ne disposent donc pas d'un salaire permanent. Elles sont, de fait, soumises à l'instabilité de leurs revenus qui sont très sensibles à la conjoncture économique.

Graphique 3 : Emploi, chômage et salarisation



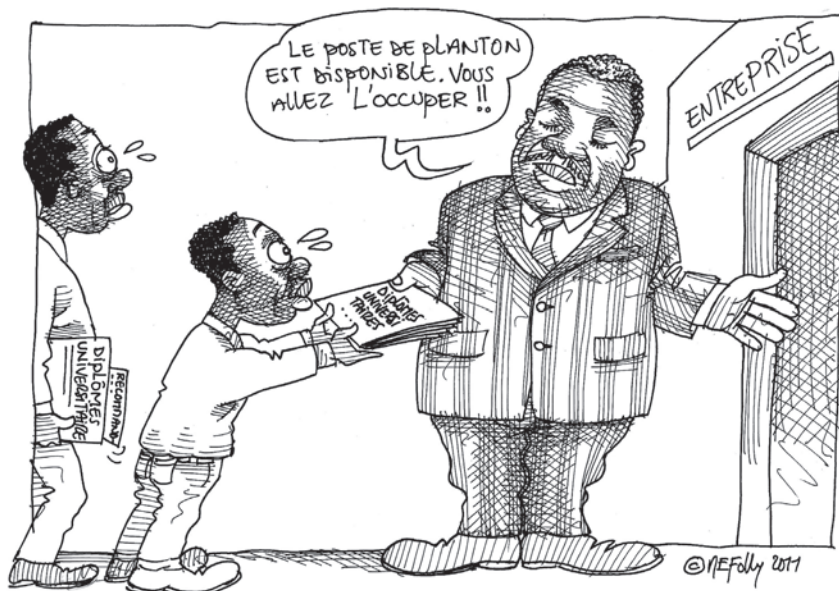
Source : INSAE (EMICoV 2010 et 2006, TBS 2009)

Plus spécifiquement, le taux d'activité global des 15 ans et plus au Bénin s'établit à 75,5% en 2010 [INSAE, EMICoV 2010]. Le fort taux d'activité est cependant lié au secteur informel. Les hommes sont potentiellement plus actifs (76,8%) que les femmes (74,3%). Il s'observe également une prédominance du milieu rural (78,7%) sur le milieu urbain (70,6%), soit 8,1points de pourcentage d'écart. Les départements du Plateau et de l'Atacora affichent les taux d'activité des 15 ans et plus les plus élevés, soit respectivement 85,2% et 82,0%. Par contre, les départements du Littoral (68,7%), du Borgou (69,4%) et de l'Alibori (69,7%) affichent les niveaux les plus bas. Les entreprises du secteur informel sont celles qui contribuent majoritairement à l'activité économique au Bénin, avec 94,3% des actifs

occupés. Elles sont suivies de loin par celles du secteur public (administration publique et entreprises publiques) avec 3,6% des actifs occupés, et le secteur privé formel avec 2,1%.

Par conséquent, le taux de salarisation, qui représente la proportion de la population active occupée qui reçoit un salaire, est très faible au Bénin. Il s'établit à 7,4% [INSAE, EMICoV 2010]. Il est plus élevé chez les hommes (11,5% des actifs occupés sont salariés) que chez les femmes (3,7%). Au total, moins d'un actif occupé sur dix perçoit un salaire. Autrement dit, plus de 90% des actifs occupés tirent leur revenu des activités informelles dominées par l'agriculture et le commerce. Ces conditions traduisent sans aucun doute la précarité des emplois et accroissent la vulnérabilité des populations aux chocs économiques, en raison notamment de l'instabilité de leurs revenus.

Outre la faiblesse des emplois rémunérés, le Bénin connaît une situation de sous-emploi qui présente un double inconvénient. Le sous-emploi est préjudiciable, non seulement pour les individus qui doivent se contenter des emplois partiels alors qu'ils souhaitent travailler davantage, mais aussi pour la croissance économique en raison de l'utilisation inefficace des ressources humaines, surtout lorsque les individus concernés doivent se contenter des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés.



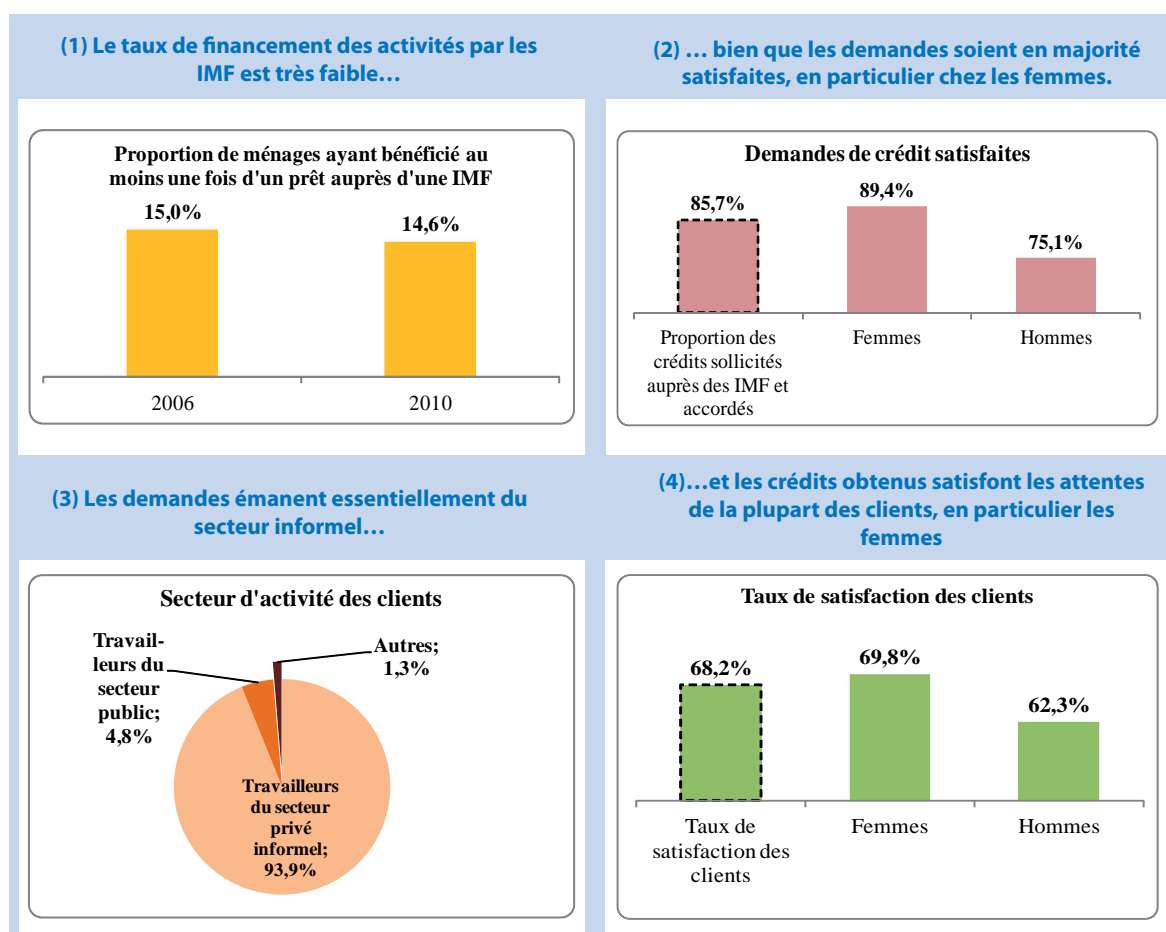
La problématique du sous-emploi et du faible taux de salarisation de l'économie béninoise transparaît clairement dans les statistiques de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), publiées dans le tableau de bord social de 2009 [INSAE, 2010]. Le nombre de chercheurs d'emplois reçus et orientés s'est accru de 20,6% entre 2008 (4.468 demandes) et 2009 (5.388 demandes). Parallèlement, toutes les prestations de l'Agence relatives à la formation aux techniques de recherche d'emploi, les mises en relation et les insertions ont connu une plus grande ampleur, avec une prédominance des personnes à la recherche d'un emploi salarié. Ainsi, entre 2008 et 2009, les inscriptions au programme d'Aide à l'Insertion des Demandeurs d'Emploi (AIDE), qui est un programme d'emploi salarié, ont connu une hausse de 43,2%, passant de 3.481 à 4.984. Sur la période sous-revue, les inscriptions au Programme d'Aide à l'Emploi Indépendant (PAEI) ont progressé de 46,1%, passant de 2.111 à 3.084. Globalement, l'évolution de ces inscriptions traduit un engouement de la part des groupes cibles pour l'emploi de façon générale, et en particulier pour l'emploi salarié.

En ce qui concerne le financement des activités, le système financier béninois est caractérisé par une structure duale, avec, d'une part, le secteur bancaire dont la clientèle est essentiellement constituée des grandes entreprises, des principaux commerçants et des salariés, et d'autre part, le secteur de la microfinance auquel ont recours les populations qui n'ont pas facilement accès au secteur bancaire.

Le secteur de la microfinance est habituellement admis comme étant un instrument de lutte contre la pauvreté [INSAE, EMICoV 2006]. Au Bénin, ce secteur est très dynamique et a connu une croissance importante depuis 2006. Les microcrédits ont contribué à la réduction de la pauvreté monétaire de 6,4%, de la pauvreté non monétaire de 12% et des inégalités parmi les pauvres de 2,2% en 2006 [INSAE, EMICoV 2006] à travers l'amélioration des conditions de vie, mesurée par l'acquisition de biens durables et les conditions d'habitation.

Malgré ce dynamisme, les résultats de l'EMICoV 2010 montrent que seulement 14,6% des ménages enquêtés ont effectivement bénéficié au moins une fois d'un prêt auprès d'une institution de microfinance (IMF) en 2010 contre 15,0% en 2006. Ce taux est plus élevé en milieu rural (16,0%) qu'en milieu urbain (12,7%).

Graphique 4 : Microfinance au Bénin



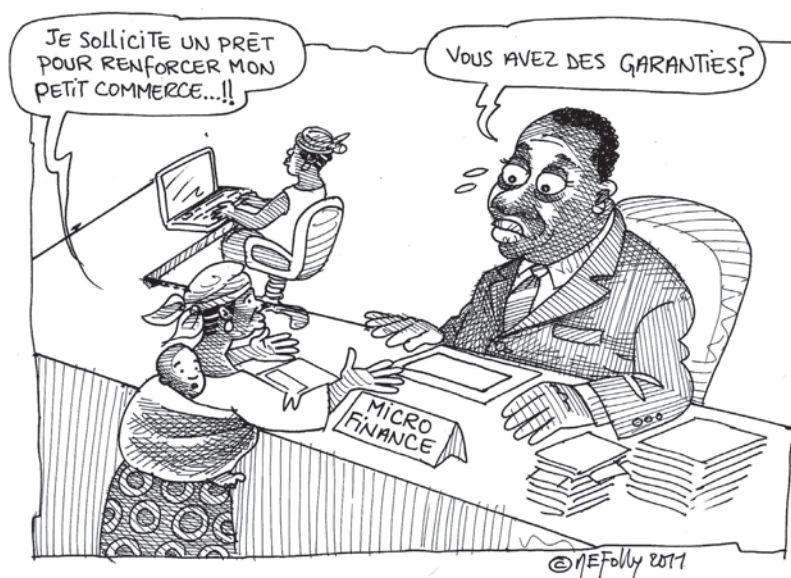
Source : INSAE (EMICoV 2010)

Par département, les plus fortes proportions de ménages ayant obtenu au moins une fois un prêt auprès d'une institution de financement s'observent dans les départements de la Donga (64,7%), du Borgou (34,3%), des Collines (22,4%) et du Zou (21,8%). A l'inverse, les départements du Couffo (4,3%) et de l'Atlantique (5,1%) affichent les proportions les plus faibles.

Globalement, cette faible proportion de l'accès au financement à travers la microfinance est principalement liée à la complexité des démarches pour l'obtention du crédit (36% des ménages) et aux garanties exigées, jugées trop nombreuses par les ménages (13,1%).

La quasi-totalité des demandes de crédit (93,9%) adressées aux institutions de microfinance a été sollicitée par les travailleurs du secteur informel. Les crédits contractés par les individus ont servi principalement à développer des affaires (30,0%) ou à effectuer des achats (28,9%). Seulement 4,2% des crédits octroyés ont servi à l'achat d'intrants agricoles.

Parmi les 30% d'emprunts accordés et ayant servi à développer des affaires, 87,7% ont été consacrés au commerce et seulement 3,9% à l'artisanat. La majorité des crédits sont ainsi accordés à des personnes exerçant dans les branches « commerce et restauration » (45,6%) et « l'agriculture, l'élevage et la pêche » (27,8%).



En termes de satisfaction, il convient de faire observer que selon la même source (EMICoV, suivi 2010), 94,0% des ménages en milieu urbain estiment que le montant des prêts est suffisant. Cette proportion s'élève à plus de 97,3% en milieu rural. De manière générale, les crédits accordés ont satisfait les attentes des populations bénéficiaires. En effet, 68,2% des crédits octroyés ont pu combler les attentes des populations. Ce taux s'élève à 69,8% chez les femmes contre 62,3% chez les hommes. Le degré de satisfaction n'est également pas uniforme au plan national. Ainsi, moins du tiers des crédits octroyés ont pu satisfaire les attentes des populations des départements de l'Atacora (30,3%) et de la Donga (30,5%), alors que le taux de satisfaction s'établit à, respectivement 90,0% et 89,6% dans le Borgou et l'Alibori.

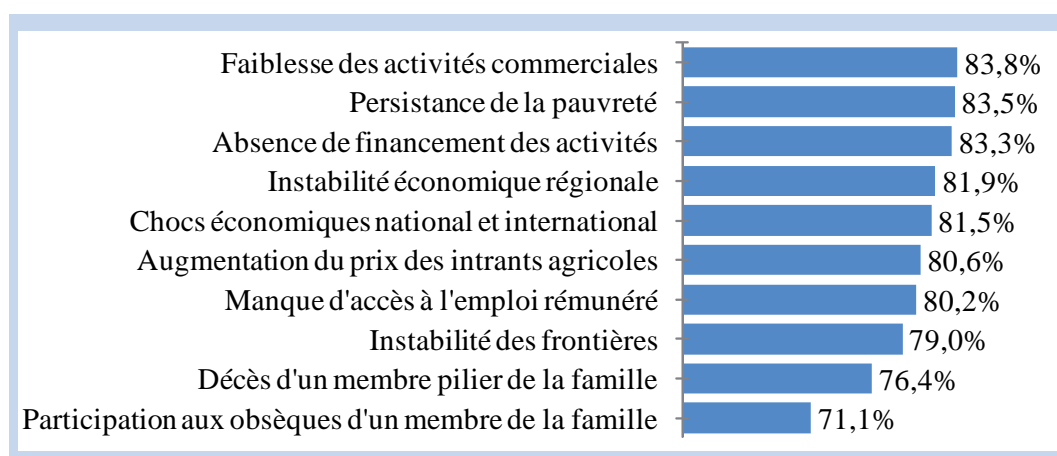
S'agissant enfin des chocs économiques, ils se sont amplifiés ces dernières années, en rapport avec les crises alimentaire, énergétique et financière. Leur impact s'est particulièrement ressenti sur l'évolution

de la pauvreté qui s'est aggravée entre 2007 et 2009. Ces chocs se sont traduits, entre autres, par la baisse des transferts des fonds des migrants, la contraction des activités économiques, et la hausse des prix des intrants agricoles [Ministère chargé du Développement et PNUD-Bénin (2009), CAPOD (2010)]. Cette situation est préoccupante, en particulier pour les plus pauvres.

2.1.1.2. Perception des ménages sur les menaces à la sécurité économique

La majorité des ménages estime être en insécurité économique. En effet, 79,9%¹⁸ des ménages ont indiqué être exposés aux risques économiques à des degrés élevés. Selon eux, les menaces les plus importantes à leur sécurité économique ont trait à (i) la faiblesse des activités commerciales, (ii) la persistance de la pauvreté et (iii) l'absence du financement des activités. Ces menaces sont évoquées par plus de 83% des ménages comme présentant un risque élevé à leur sécurité économique (Cf. graphique 5). Elles sont suivies de l'instabilité économique régionale (81,9%), des chocs économiques national et international (81,5%), l'augmentation du prix des intrants agricoles (80,6%) et du manque d'accès à un emploi rémunéré (80,2%).

Graphique 5 : Principales menaces à la sécurité économique perçues par les ménages



Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

Ces opinions exprimées par les ménages sont globalement conformes aux résultats de l'analyse factuelle de l'insécurité économique. Le faible taux de salarisation et le sous-emploi ont été évoqués par 80,2% des ménages. Cette menace est persistante dans la mesure où la plupart des actifs occupés au Bénin opèrent dans l'agriculture et le commerce. Or, ces deux activités sont sujettes à des perturbations qui se traduisent par l'instabilité des revenus des ménages.

L'insuffisance du financement des activités mentionnée par 83,3% des ménages s'inscrit dans la thématique générale de l'accès au financement. Comme indiqué précédemment, seulement 14,6% des ménages ont effectivement bénéficié au moins une fois de prêt d'une institution de microfinance (IMF) en 2010 contre 15,0% en 2006. Ce taux demeure très faible malgré les nombreuses mesures prises par le Gouvernement¹⁹.

¹⁸ Les taux utilisés représentent en réalité des indices simples d'insécurité. La méthodologie de calcul de ces indices est fournie dans l'annexe 5.

¹⁹ En particulier le programme Microcrédit aux Plus Pauvres (MCP).

Les chocs économiques sont évoqués par 81,5% des ménages. Ils se traduisent par la faiblesse des activités commerciales, l'instabilité économique régionale et l'augmentation du prix des intrants agricoles, et in fine par une baisse du potentiel économique de la population.

Au regard de ce qui précède, il ressort que la sécurité économique au Bénin est confrontée principalement à quatre types de menaces : (i) le faible taux de salarisation (faiblesse des emplois rémunérés), (ii) le sous-emploi, (iii) le faible accès au financement et (iv) les chocs économiques.

2.1.2. Sécurité alimentaire

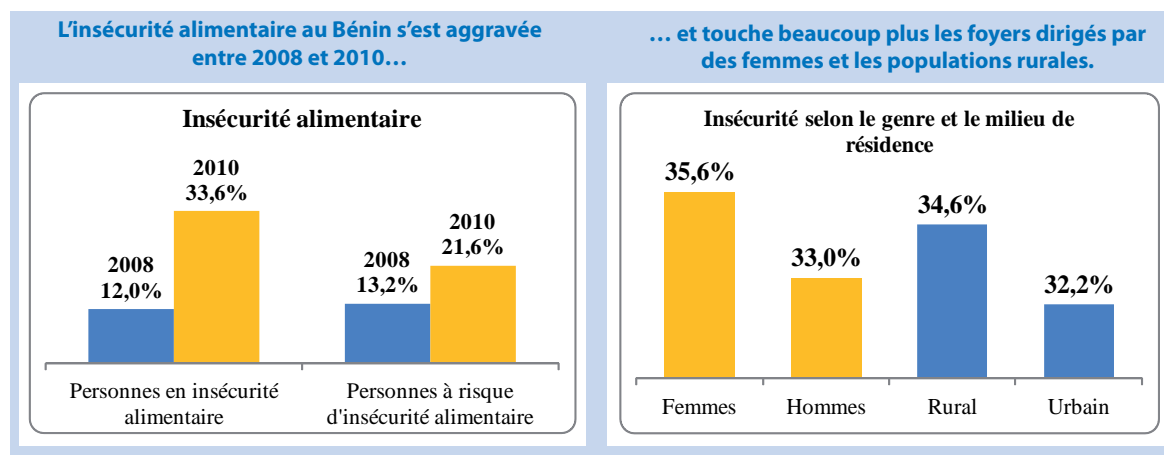
2.1.2.1. Analyse factuelle des menaces à la sécurité alimentaire

Au titre de la sécurité alimentaire, l'analyse factuelle porte sur l'insécurité alimentaire et sur la malnutrition.

L'insécurité alimentaire, mesurée par le score²⁰ de consommation alimentaire du PAM, s'est aggravée au Bénin entre 2008 et 2010. Elle touche en particulier les ménages dirigés par les femmes et les populations rurales.

L'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) conduite au Bénin en novembre et décembre 2008 par les Agences du Système des Nations Unies au Bénin (SNUB) en collaboration avec l'INSAE a permis d'estimer à 972.000 le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire, soit 12,0% des ménages. En outre, 1.048.000 personnes (13,2% des ménages) sont en risque d'insécurité alimentaire. En 2010, la situation s'est considérablement détériorée (EMICoV 2010). La proportion de ménages en insécurité alimentaire a presque triplé pour se situer à 33,6% et ceux à risque s'est accru à 21,6%. Ainsi, plus du tiers des ménages béninois sont touchés par l'insécurité alimentaire et un peu plus d'un ménage sur cinq est en risque d'insécurité alimentaire.

Graphique 6 : Insécurité alimentaire au Bénin



Sources : INSAE (EMICoV suivi 2010), PAM (AGVSAN, 2009)

²⁰ Le score de consommation alimentaire (SCA) est un indicateur composite (standardisé du PAM) calculé pour refléter à la fois la diversité alimentaire, la fréquence ainsi que l'apport nutritionnel relatif des produits et groupes alimentaires consommés par un ménage. (Cf. AGVSAN, pages 69 à 72 pour plus de détails).

La prévalence de l'insécurité alimentaire est plus importante dans les ménages dirigés par les femmes (35,6%) que dans ceux dirigés par les hommes (33,0%). En milieu rural, 34,6% des ménages sont en insécurité alimentaire, contre 32,2% en milieu urbain. Les départements les plus touchés par l'insécurité alimentaire sont l'Atacora (63,8%), le Plateau (42,1%), le Couffo (41,4%) et le Zou (41,0%).

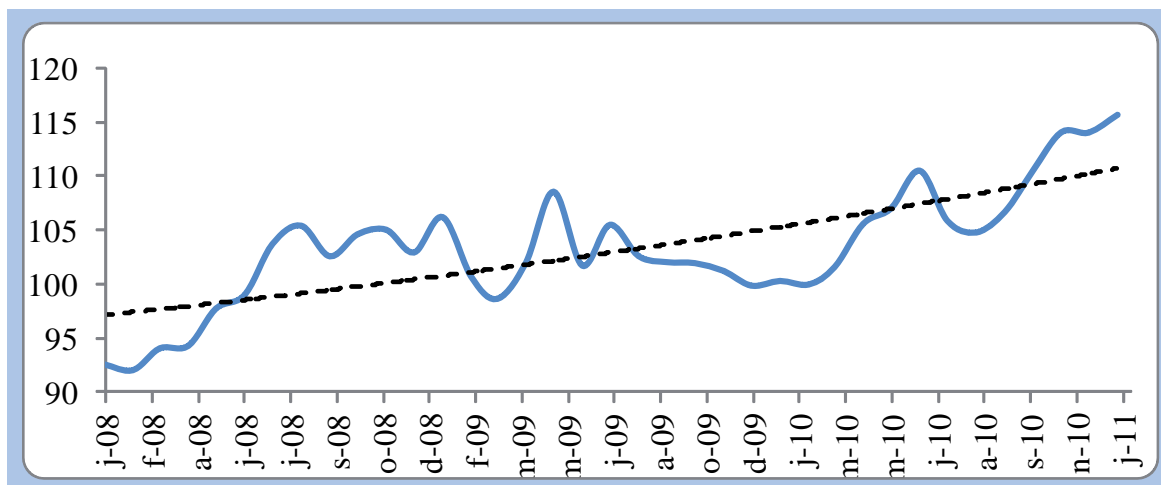
L'insécurité alimentaire au Bénin relève de la conjonction de plusieurs facteurs. L'analyse de la situation alimentaire par département effectuée dans le cadre de l'AGVSAN permet de retenir trois grands groupes de facteurs : (i) les risques environnementaux (sécheresse et inondations), (ii) la hausse des prix des produits alimentaires et (iii) la croissance démographique.



La majorité des ménages (62,1%) ont subi, au cours des douze derniers mois, un choc qui a affecté négativement les moyens d'existence du ménage, et surtout des chocs biophysiques (inondations, sécheresse, etc.) et économiques. C'est ainsi que les inondations de 2010 se sont soldées par la destruction de 680.000 tonnes de produits agricoles et 201.600 ha de cultures (Cf. encadré 6).

S'agissant des prix des produits alimentaires, ils affichent une tendance haussière et sont caractérisés par une importante volatilité (Cf. graphique 7). Les niveaux des prix des produits alimentaires progressent et se situent nettement au-dessus de ceux enregistrés en 2008, aux plus forts moments de la crise alimentaire. Si cette tendance se poursuit, cela pourrait aggraver davantage la situation d'insécurité alimentaire, en particulier des ménages les plus vulnérables.

Graphique 7 : Evolution de l'indice des prix alimentaires

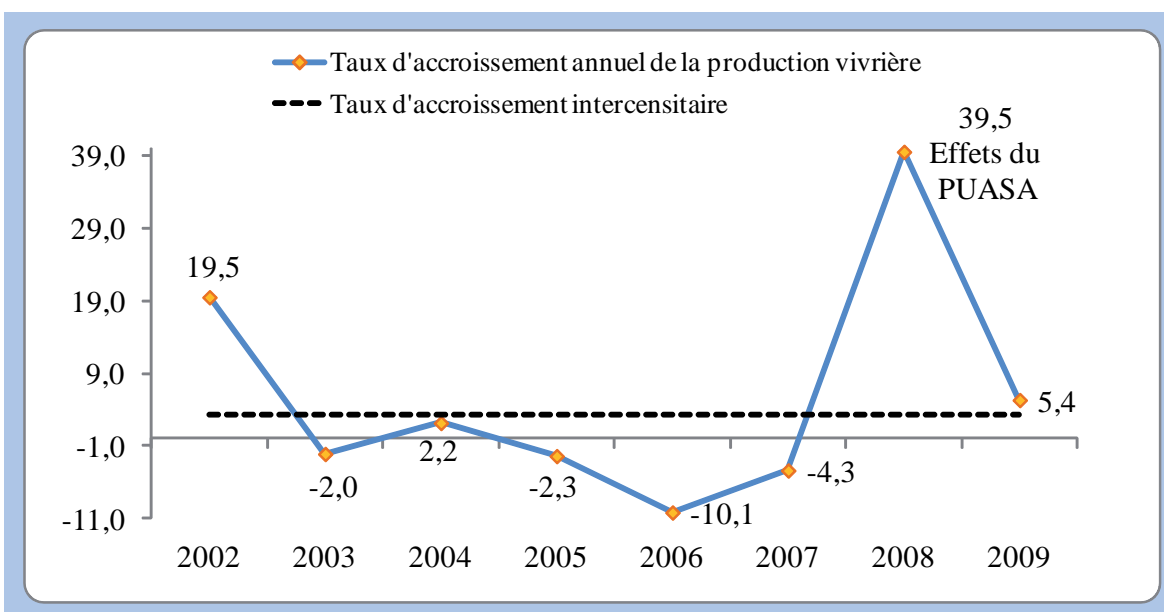


Source : INSAE, 2011



Quant à la croissance démographique, la problématique qu'elle soulève en rapport avec l'insécurité alimentaire se perçoit dès lors qu'elle est comparée à l'accroissement de la production vivrière annuelle (Cf. graphique 8). La situation est critique depuis 2003, avec un rythme de progression de la population plus important que celui de la production vivrière. La situation s'est considérablement améliorée en 2008 avec l'intervention du Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA), en réponse à la crise alimentaire. Le PUASA a permis de doter les agriculteurs des intrants spécifiquement destinés aux cultures vivrières (riz et maïs), de mettre en place des crédits subventionnés et d'effectuer des aménagements de bas-fonds. La production vivrière s'est alors accrue de 39,5%. Cependant, la baisse des appuis du PUASA aux producteurs agricoles au regard des contraintes budgétaires n'a pas permis à l'élan ainsi insufflé de se poursuivre.

Graphique 8 : Evolution comparée de la production vivrière et de la croissance démographique



Source : INSAE

Généralement, un taux de croissance démographique élevé et une taille des ménages relativement importante ne sont pas favorables au développement humain²¹. Au Bénin, le taux d'accroissement naturel de la population est de l'ordre de 3,25% [INSAE, RGPH 3, 2002], ce qui est légèrement en dessous du taux moyen de croissance économique enregistré ces dernières années. Cette situation n'est pas sécurisante, dans la mesure où elle engendre une inadéquation des besoins d'une population de plus en plus en grande croissance en face des ressources rares et pas toujours gérées dans le sens de satisfaire l'intérêt du plus grand nombre. Quant à la taille moyenne des ménages, elle s'est inscrite à la baisse, passant de 5,6 en 2002 (RGPH3) à 4,8 en 2010 (EMICoV, suivi 2010). Malgré cette inflexion, la taille moyenne des ménages du Bénin demeure élevée par rapport aux objectifs de lutte contre la pauvreté, surtout en comparaison avec celle des pays qui aspirent à réaliser une émergence économique et sociale. En effet, l'analyse de la pauvreté monétaire révèle que l'incidence du phénomène s'accroît avec la taille du ménage. Plus particulièrement, les ménages les moins pauvres sont ceux dont la taille moyenne n'excède pas trois membres. Dans ce contexte, il est utile d'encourager les actions visant la maîtrise de la croissance démographique.

Au plan nutritionnel, la situation des enfants reste préoccupante. Au niveau national, 23% des enfants de 06 à 59 mois souffrent de retard de croissance, dont 12,2% de retard de croissance sévère [INSAE, EDS 2006]. La malnutrition représente la cause sous-jacente de 30 à 50% des décès d'enfants de moins de 5 ans. Dans tous les départements (sauf le Littoral) plus de 30% des enfants de 06 à 59 mois souffrent de malnutrition chronique, ce qui traduit une situation nutritionnelle grave, selon les seuils établis par l'OMS (Cf. Annexe 4). L'Atacora, l'Alibori, le Plateau et le Couffo sont les quatre départements dans lesquels la prévalence dépasse le seuil critique de 40%.

21 Voir à ce sujet le rapport de l'Institution of Mechanical Engineers intitulé «Population : One planet, too many people», paru en janvier 2011.

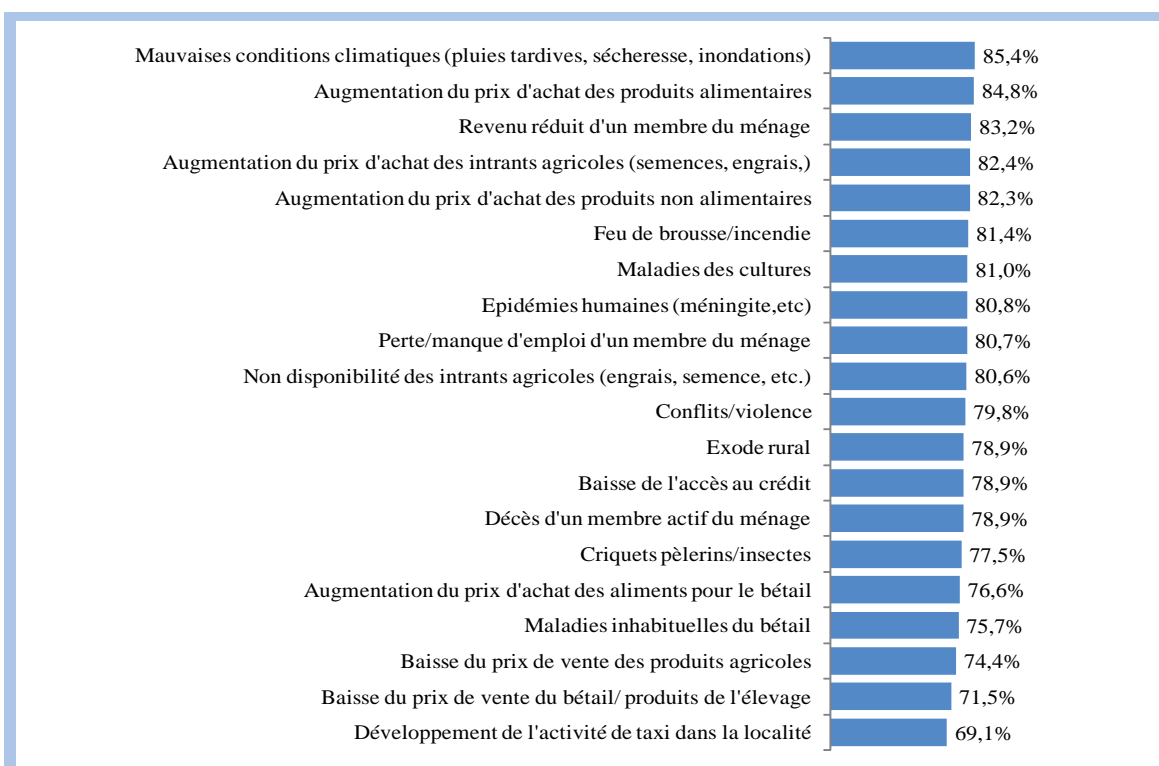


Cette situation est d'autant plus préoccupante que la malnutrition ne favorise pas la croissance économique et perpétue la pauvreté, par le jeu de trois facteurs : (i) les pertes directes de productivité liées au mauvais état physique, (ii) les pertes indirectes dues à la mauvaise fonction cognitive et aux déficits de scolarisation et (iii) les pertes résultant de l'augmentation globale du coût des soins de santé. Il s'en suit que l'amélioration de la nutrition est autant un problème d'économie que d'aide, de protection sociale et de droits humains. Les pertes de productivité chez les particuliers, en lien avec la malnutrition sont estimées à plus de 10% des gains de toute une vie, et les pertes de Produit Intérieur Brut (PIB) attribuables à la malnutrition atteignent 2 à 3% [Rapport OMD, 2000+10].

2.1.2.2. Perception des ménages sur la sécurité alimentaire

Bon nombre de ménages se préoccupent de leur sécurité alimentaire. Ils sont 79,9% à estimer que leur sécurité alimentaire est menacée, principalement par les mauvaises conditions climatiques (pluies tardives, sécheresse, pluies diluviennes, inondations), suivies de la hausse des prix d'achat des produits alimentaires, la réduction du revenu des ménages, l'augmentation du prix des intrants agricoles et des produits non alimentaires, des feux de brousse et incendies, des maladies des cultures, des épidémies humaines (méningite, etc.), la perte d'emploi d'un membre du ménage et la non-disponibilité des intrants agricoles. Plus de 80% des ménages estiment que la survenue de ces événements présente un risque élevé pour leur sécurité alimentaire.

Graphique 9 : Principales menaces perçues par les ménages à la sécurité alimentaire



Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

Ces indications des ménages sont en ligne avec les menaces mises en exergue par l'analyse factuelle de la sécurité alimentaire. En outre, les réponses enregistrées révèlent d'autres menaces d'ordre environnemental, en particulier les feux de brousse, les maladies des cultures et du bétail, la crise acridienne (les criquets pèlerins).

Les ménages mettent également l'accent sur l'instabilité des prix aux producteurs et l'exode rural. Ils ont, par ailleurs, mentionné des menaces qui avaient été déjà identifiées dans le cadre de l'analyse relative à l'insécurité économique, en l'occurrence l'augmentation du prix d'achat des intrants agricoles (82,4%), la perte ou le manque d'emploi (80,7%), les problèmes de manque de financement (accès au crédit, 78,9%), renforçant ainsi le caractère transversal de ces menaces.

En somme, l'analyse des données factuelles et celle de la perception des ménages indiquent que les principales menaces à la sécurité alimentaire au Bénin portent sur : (i) les risques environnementaux (sécheresse, inondations, feux de brousse, maladies des cultures et du bétail, criquets pèlerins), (ii) la hausse des prix des produits alimentaires, (iii) la croissance démographique et (iv) l'exode rural.

2.1.3. Sécurité sanitaire

Encadré 4 : L'argent et la santé au Bénin

Le financement de la santé au Bénin est pris en charge par les quatre acteurs que sont le Gouvernement, dans la proportion de 31%, les collectivités locales, dans la proportion de 1%, la coopération internationale, dans la proportion de 16%, et par les ménages dans la proportion de 52%.

Les ménages constituent ainsi la principale source de financement de la santé malgré leur faible niveau de revenu. Ce niveau élevé de prise en charge limite l'accessibilité des ménages aux services et soins de santé, d'autant qu'il n'existe pas au Bénin, un système d'assurance maladie universelle dont pourraient profiter les ménages.

Les ménages souffrent beaucoup parce que les soins de santé ne sont plus exclusivement un service public. Ils sont devenus un service marchand qu'il faut payer à un prix de plus en plus élevé, aussi bien au niveau des centres de soins publics que privés. Dans l'un et l'autre des deux cas, les coûts de consultation et d'actes ne cessent d'augmenter au grand désarroi des malades. Dans les services publics, en dehors des coûts élevés de consultation et des actes, les malades ne retiennent l'attention des praticiens et ne reçoivent décemment tous les soins prescrits que s'ils se montrent « généreux » vis-à-vis de ceux-ci.

Il est courant d'entendre dire que « Qui n'a santé n'a rien ». Il serait désormais exact de dire en plus « Au Bénin, qui n'a pas d'argent n'a pas droit à la santé ».

Source : Equipe de rédaction (à partir du PNDS 2009-2018).

2.1.3.1. Analyse factuelle des menaces à la sécurité sanitaire

En raison des liens étroits entre la sécurité économique, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire, les menaces à la sécurité économique et à la sécurité alimentaire évoquées précédemment prévalent également pour la sécurité sanitaire. Toutefois, en matière de sécurité sanitaire, les analyses diagnostiques effectuées dans le cadre de l'élaboration du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la décennie 2009-2018 amènent à focaliser l'attention sur : (i) les affections les plus fréquentes, (ii) la mortalité maternelle, (iii) la mortalité infantile et infanto-juvénile, (iv) le faible taux de fréquentation des centres de santé, (v) l'insuffisance des infrastructures sanitaires, (vi) le faible taux de protection sanitaire et (vii) le faible accès à l'eau potable. Les mauvaises conditions hygiéniques et la pollution apparaissent également comme des menaces majeures à la sécurité sanitaire. Elles seront examinées dans la section suivante, relative à la sécurité environnementale.

S'agissant des pathologies, les maladies transmissibles constituent la première cause de morbidité et de mortalité au Bénin. En effet, le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les affections gastro-intestinales demeurent les principales causes de consultation [INSAE, TBS 2009]. La proportion des motifs de consultation pour ces trois pathologies est en évolution et a atteint 66,3% en 2009 contre 60,1% en 2006. Le paludisme est la première cause de consultation (37,3%), suivi des infections respiratoires aiguës (15,0%) en moyenne au cours des dix dernières années [INSAE, TBS 2009].

Il importe d'indiquer qu'au Bénin, le taux de prévalence du VIH/SIDA chez les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans est faible et est resté stable à 2,0%. Par ailleurs, le taux de guérison de la tuberculose est relativement satisfaisant sur la période 2000-2009. Il s'établit à 89,0% en 2009. Par contre, la poliomyélite a connu une recrudescence et ce, en dépit des multiples journées nationales de vaccination. Vingt cas ont ainsi été notifiés en 2009 et six cas en 2008, tandis qu'aucun cas n'avait été relevé entre 2005 et 2007.

Encadré 5 : Vaccination et santé de l'enfant au Bénin

D'après le Programme Elargi de Vaccination (PEV), tous les enfants devraient recevoir, avant leur premier anniversaire, le vaccin BCG, trois doses de vaccins contre la polio, trois doses de DTCoq et le vaccin contre la rougeole, soit au total 8 vaccins. Au niveau national, sur la base des informations sur le carnet de vaccination, 26% des enfants âgés de 12-23 mois au moment de l'enquête ont reçu au moins un vaccin. Par rapport aux résultats de l'Enquête Démographique et de Santé de 2006, la proportion d'enfants n'ayant reçu aucun vaccin a baissé de plus de moitié en 2010, passant de 6,9% en 2006 à 2,3% en 2010. Parmi les enfants vaccinés, 3,3% ont été vaccinés une fois et 48,1% ont été vaccinés plus de 5 fois. La proportion d'enfants ayant été vaccinés au moins une fois est sensiblement la même en milieu urbain qu'en milieu rural (98,5% contre 97,3%). Toutefois, 4,2% des enfants vivant en milieu rural ont été vaccinés une seule fois contre 1,5% dans le milieu urbain et 44,5% vaccinés plus de 5 fois en milieu rural contre 54,7% en milieu urbain.

Selon les départements, la proportion d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés au moins une fois est plus élevée dans les départements de l'Atlantique (100%), Donga (100%) et Littoral (100%) et plus faible dans les départements du Borgou (94,9) et du Plateau (95%). Cette situation globale cache quelques spécificités entre départements sur le nombre de vaccins reçus par les enfants.

Dans les départements du Couffo et de la Donga, près de 1 enfant sur 10 a été vacciné une seule fois. La couverture vaccinale est meilleure dans les départements du Littoral (75,8% des enfants ont été vaccinés plus de 5 fois), du Zou (72,8%), de l'Atacora (67,8%) et de l'Atlantique (59,1%) puisqu'en moyenne plus de 6 enfants sur 10 ont été vaccinés plus de 5 fois. En revanche dans les départements de l'Alibori (19,6% des enfants ont été vaccinés plus de 5 fois), du Couffo (23,8%) et de l'Ouémé (32,1%) où moins du tiers des enfants de 12 à 23 mois ont été vaccinés plus de 5 fois.

Selon le quintile de niveau de vie, il ressort que plus de 53% des enfants vivant dans les ménages riches ou très riches ont été vaccinés au moins 5 fois contre 42% dans les ménages pauvres.

L'analyse de l'occasion de la vaccination montre que la majorité des enfants vaccinés ont été amenés dans un centre de santé par leur mère. Ce niveau varie très peu suivant le sexe de l'enfant, le département et le milieu de résidence ainsi que le niveau de vie du ménage.

Près de 55% des enfants de 12 à 23 mois vaccinés, l'ont été lors des Journées Nationales de la Vaccination (JNV). 57,4% des enfants de sexe masculin ont été vaccinés lors des JNV contre 52,1% chez les filles. Il faut noter par ailleurs que les JNV ont plus touché les enfants vivant en milieu rural que ceux vivant en milieu urbain. En effet, 64,4% des enfants vivant en milieu rural ont été vaccinés à l'occasion des JNV contre 44,6% en milieu urbain dont 49,3% dans la ville Cotonou.

Au niveau des départements, les départements des Collines et de l'Ouémé se positionnent en tête avec plus de 2 enfants sur 3 vaccinés lors des JNV contre moins de 1 enfant sur 4 dans les départements de l'Alibori et du Zou.

Source : INSAE (EMICoV 2010, pages 62 à 64).

Au niveau de la santé de la mère, malgré l'évolution favorable notée entre 2001 et 2006, le taux de mortalité maternelle reste encore à un niveau élevé et sa tendance ne reflète pas encore assez celle qui conduirait à l'atteinte de l'OMD5 en 2015. En effet, le taux de mortalité maternelle s'établit à 397 décès pour 100.000 naissances vivantes (NV) en 2006 contre 474 pour 100.000 NV en 2001 [INSAE, EDS 2006].

Les causes cliniques les plus fréquentes des décès maternels sont les complications obstétricales telles que les hémorragies et leur persistance, l'éclampsie, les dystocies, les infections, les complications de l'hypertension artérielle et les avortements provoqués.

Il y a lieu d'espérer que la mesure de gratuité de la césarienne décidée par le Gouvernement contribuera à réduire la mortalité maternelle de manière à atteindre la cible de 125 pour 100.000 naissances vivantes en 2015.

En ce qui concerne les enfants, la situation est plus encourageante. Le taux de mortalité infanto-juvénile affiche une baisse tendancielle et son évolution est assez cohérente avec le sentier OMD concerné. Il est ainsi passé de 195‰ à 125‰ entre 1990 et 2006 [Rapport OMD, 2000+10]. Si ce rythme d'évolution se maintenait, ou dans le meilleur des cas s'améliorait, la cible de 65 pour 1000 naissances vivantes en 2015 pourra être atteinte. Cependant, les disparités persistent selon le milieu de résidence. Le milieu rural affiche un niveau de mortalité infantile plus élevé (145‰) qu'en milieu urbain (116‰).

L'évolution de la mortalité infantile indique également une baisse tendancielle. En effet, d'un niveau de 105‰ en 1990, cet indicateur s'établit en 2006 à 75‰. Toutefois, le rythme de déclin est plus lent en raison de la composante néonatale pour laquelle les difficultés persistent.

Les progrès ainsi enregistrés sont liés, entre autres, au Programme Elargi de Vaccination (PEV), à l'introduction de l'utilisation de la ventouse depuis 2004, au traitement présomptif intermittent du paludisme²² chez la femme enceinte, à la mise en place et au suivi de la prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant depuis 2000 et à l'introduction de l'utilisation des moustiquaires imprégnées.

Au niveau de la fréquentation des centres de santé, les informations disponibles invitent à poursuivre les efforts en la matière. Globalement, la fréquentation des centres de santé est structurellement faible au Bénin, malgré les progrès enregistrés. Le coût de la santé en est la cause principale (Cf. encadré 4). Seulement 46,5% de la population a fréquenté les soins de santé en 2009, contre 45,2% en 2008 [INSAE, TBS 2009]. Cette tendance nationale connaît des disparités.

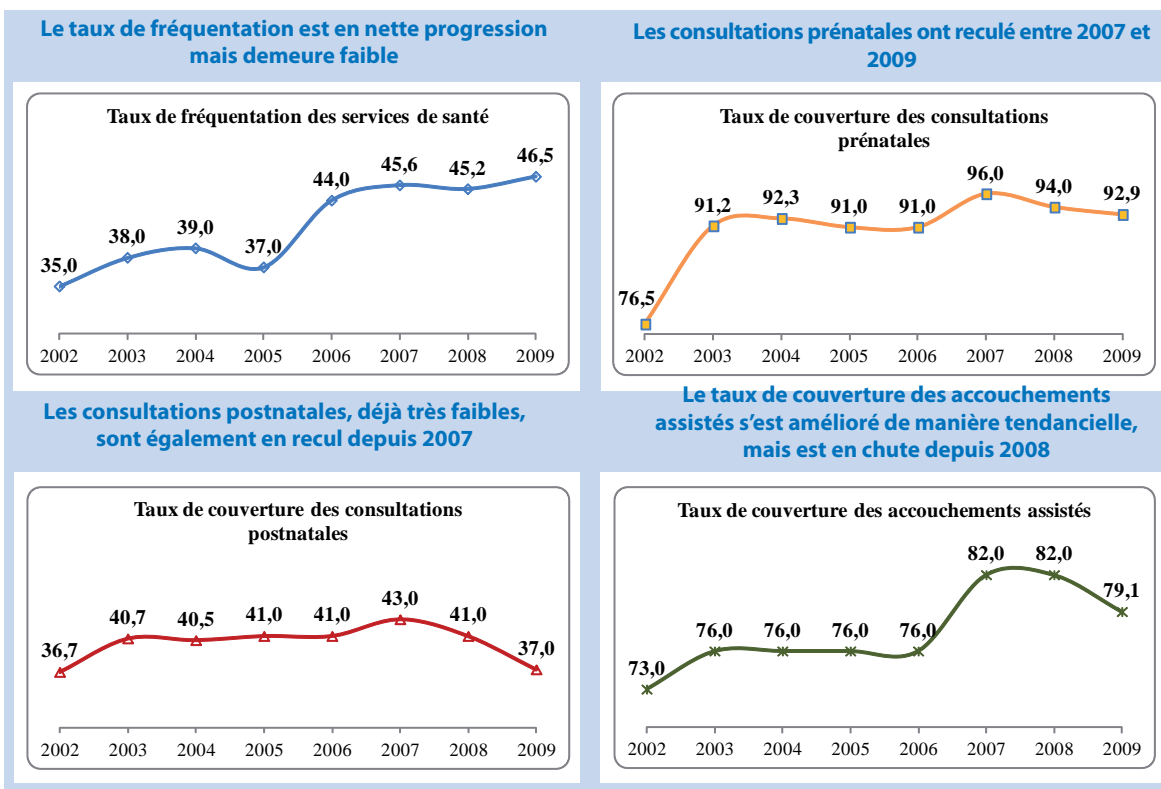
La fréquentation des services de santé a enregistré une réelle progression entre 2008 et 2009 dans les départements de l'Atlantique (38% à 43%) et du Littoral (87% à 101%). Par contre, dans les départements de l'Atacora (51% à 46%) et des Collines (30% à 28%), la fréquentation a beaucoup baissé. De plus, en 2009, les départements du Couffo (26,7%), du Plateau (27,6%), et des Collines (28,3%) affichent les plus faibles taux de fréquentation des services de santé.



Le taux de couverture en consultations prénatales est en baisse entre 2007 (96%) et 2009 (93%). Par ailleurs, le taux de consultations postnatales, déjà très faible, a également baissé entre 2007 (43%) et 2009 (37%). De même, le pourcentage d'accouchements assistés, l'un des principaux indicateurs de la réduction progressive du nombre de décès maternels au Bénin a diminué entre 2008 (82%) et 2009 (79%), dans le sillage de la baisse des consultations prénatales.

²² L'initiative de gratuité de la prise en charge des soins de paludisme pour les enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes, lancée par le Chef de l'Etat le 04 octobre 2011, devrait également contribuer à réduire la mortalité maternelle et infantile.

Graphique 10 : Evolution de la fréquentation des centres de santé



Source : INSAE, TBS 2009

S'agissant des infrastructures sanitaires, il y a lieu de préciser que le Bénin ne dispose pas encore d'un centre de santé de référence internationale. Dès lors, de nombreuses pathologies ne sont pas traitées localement et obligent les familles à s'expatrier pour bénéficier des soins requis, lorsqu'elles en ont les moyens ou avec l'appui financier du Gouvernement.

De manière générale, la couverture sanitaire est encore insuffisante au Bénin. Le nombre d'habitants par lit d'hospitalisation a augmenté passant de 923 en 2000 à 5.901 en 2002, puis a globalement diminué pour atteindre 3.868 en 2008. De plus, la disponibilité en personnel médical est en baisse. Le nombre d'habitants par médecin s'est ainsi accru pour atteindre 7.979 en 2009 contre 6.787 en 2000. La tendance est similaire pour le nombre d'habitants par infirmier qui est passé de 2.045 en 2007 à 2.469 en 2009. Le nombre de femmes en âge de procréer par sage-femme a également augmenté entre 2007 et 2009, pour se situer à 1.563 contre 1.510 auparavant.

Les besoins en ressources humaines sont importants. L'évaluation effectuée en 2008 et retracée dans le tableau ci-dessous, permet d'estimer les besoins en effectif des formations sanitaires et autres services du secteur public de la santé à 7.334 agents, au regard des normes en la matière. Cette situation soulève des préoccupations dans un contexte budgétaire relativement tendu.

Tableau 3 : Insuffisance du personnel sanitaire

Catégorie Socioprofessionnelle	Total au 31 déc. 2008	Norme (effectif requis)	Besoins
Médecins Spécialistes	246	815	569
Médecins Généralistes	299	410	111
Chirurgiens Dentistes	37	52	15
Pharmaciens Diplômés d'Etat	20	30	10
Infirmiers Diplômés d'Etat	926	2 174	1 248
Sages-femmes Diplômées d'Etat	1 112	1 907	795
Sages-femmes Spécialistes	14	236	222
Infirmiers Spécialistes	109	837	728
Infirmiers Brevetés	1 566	2 504	938
Aide-soignants	3 329	4293	964
Techniciens/assistants d'hygiène	201	750	549
Ingénieurs, Techniciens Supérieurs Analyses Biomédicales	245	613	368
Techniciens de l'Action Sociale	98	261	163
Ingénieurs, Techniciens Supérieurs Imagerie Médicale	100	263	163
Personnel Administratif	5 475	5 966	491
TOTAL	13 777	21 111	7 334

Source : Rapport OMD 2000+10 (DRH/MS)

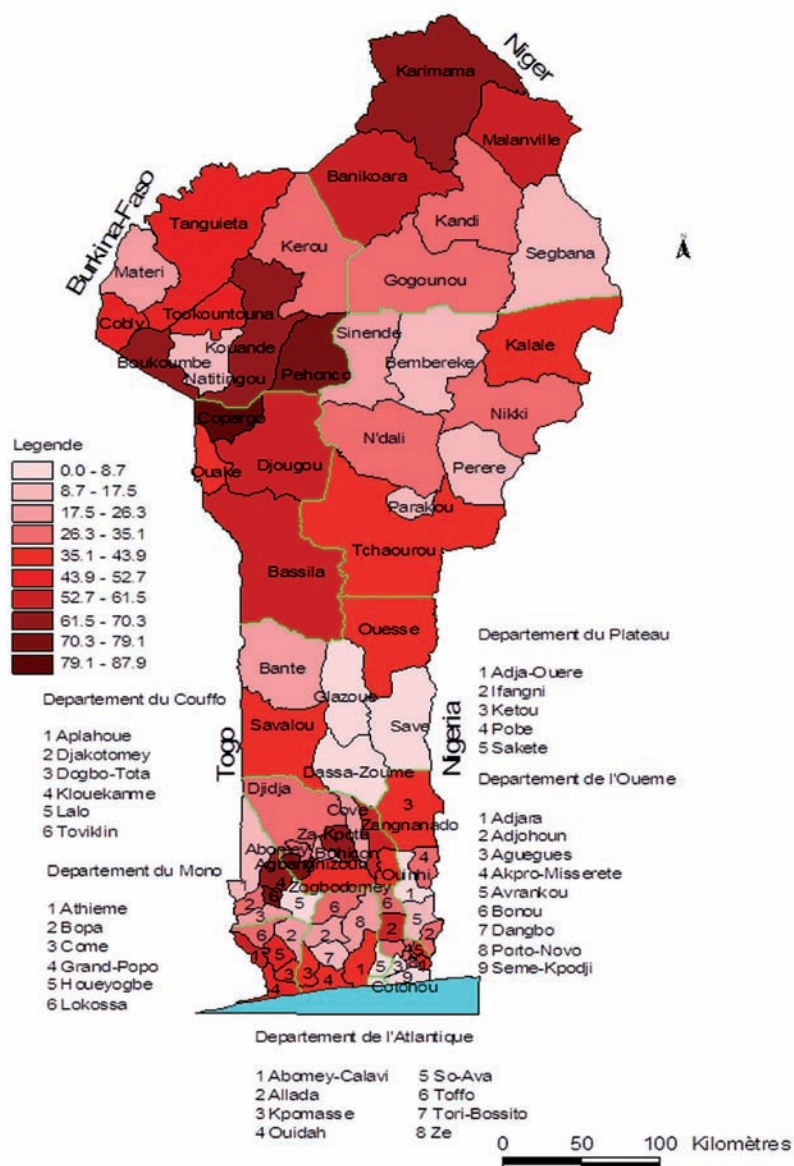
S'agissant de la protection sanitaire²³ au Bénin, elle est caractérisée par un manque d'équité très prononcé [PNDS, 2008]. En effet, en matière de soins curatifs, l'exclusivité de la protection sanitaire publique est réservée au seul groupe de fonctionnaires et de responsables politiques. Plus 90% de la population, n'est pas protégée. Cela pourrait expliquer, par ailleurs, le faible taux de fréquentation des centres de santé. Pour pallier cette situation, le Gouvernement a retenu de procéder à une redistribution d'une partie des ressources publiques vers les couches les plus pauvres et les plus vulnérables, à travers la création et la dynamisation du Fonds Sanitaire des Indigents²⁴ qui comporte une délégation des crédits aux zones sanitaires et autres hôpitaux pour la prise en charge sanitaire des indigents.

Enfin, l'accès à l'eau potable au Bénin continue d'être une préoccupation majeure pour une grande partie de la population béninoise. En effet, bien que la proportion de la population utilisant une source d'eau potable soit passée de 50,0% en 1990 à 63,6% en 2006 au plan national, cette évolution reste en deçà de la cible des OMD (100% de la population), en dépit des efforts accomplis dans le forage des points d'eau. Le département de la Donga, avec seulement 43% de sa population ayant accès à l'eau potable, est le moins desservi de tous les départements. Il est suivi de l'Atacora (46%) et du Zou (47,4%). L'isolement et la dispersion des habitats expliqueraient en partie la situation particulière de ces départements.

23 Il convient de rappeler que la Protection Sanitaire (appelée maintenant Santé Publique) constitue l'ensemble des dispositions prises dans le cadre de la coordination, le suivi et l'évaluation des mesures collectives et individuelles de prévention, de prophylaxie et de promotion de la santé. A ce titre la Protection Sanitaire lutte contre les maladies à potentiel épidémique (choléra, fièvre jaune, méningite, shigellose). Elle est mise en œuvre à travers la surveillance épidémiologique, la santé scolaire et universitaire, la médecine traditionnelle, la surveillance sanitaire des frontières, la santé au travail.

24 Ce fonds est celui dont a bénéficié le frère de Mathias renversé à Comé par un Zém pour recevoir toute l'assistance médicale nécessaire. Il est alimenté par les ressources générées par l'allègement de la dette.

Carte 1: Pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable par commune en 2007



Source : Rapport OMD 2000+10 (données provenant de l'enquête EMICoV-2007)

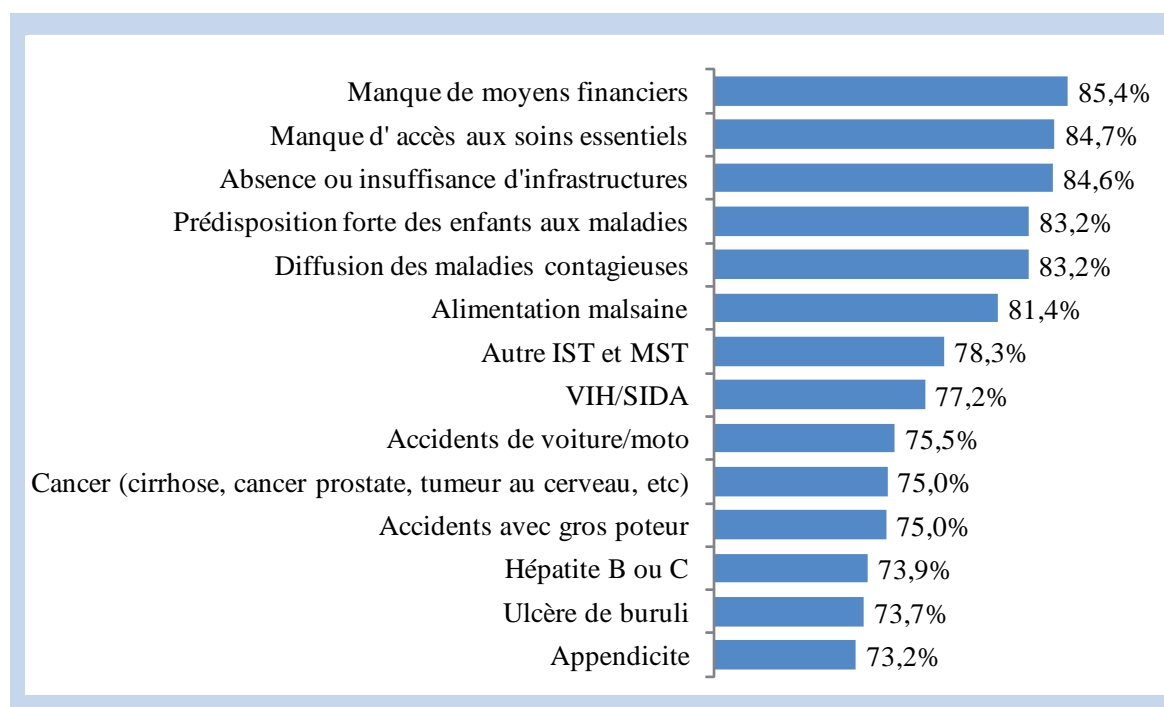
2.1.3.2. Perception des ménages sur la sécurité sanitaire

La situation sanitaire, telle que perçue par les ménages, est globalement préoccupante dans la mesure où 79,9% déclarent connaître une situation d'insécurité par rapport aux principales menaces identifiées. A ce sujet, les réponses fournies laissent envisager une structure duale au niveau des menaces. En effet, deux sous-groupes de menaces se distinguent nettement. Le premier est constitué des menaces qui concernent moins de 80% des ménages (accidents, appendicite, hépatites, IST). Le second est constitué des menaces ressenties par une proportion de ménages plus importante (au-

delà de 80%). Dans ce sous-groupe, figurent par ordre croissant de gravité, l'alimentation malsaine, le manque d'accès aux soins sanitaires, la diffusion des maladies contagieuses, la forte prédisposition des enfants aux maladies, l'absence ou l'insuffisance des infrastructures sanitaires, les difficultés d'accès aux soins essentiels et le manque de moyens financiers.

Les menaces indiquées par les ménages sont conformes à l'analyse factuelle de la situation de la sécurité sanitaire ci-avant. Le manque de moyens financiers, avancé par 85,4% des ménages, rejoint la thématique générale des conditions économiques défavorables et souligne surtout la question de la protection sociale des individus, dépourvus d'assurance médicale.

Graphique 11 : Principales menaces perçues par les ménages à la sécurité sanitaire



Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

En résumé, la situation de la sécurité sanitaire au Bénin est également préoccupante. Elle est affectée, d'une part, par les menaces évoquées précédemment en ce qui concerne la sécurité économique et alimentaire et, d'autre part, par des facteurs spécifiques, dont les principaux sont : (i) l'insuffisance des infrastructures sanitaires, (ii) le faible taux de fréquentation des centres de santé, (iii) le faible accès à l'eau potable et (iv) le faible taux de protection sanitaire.

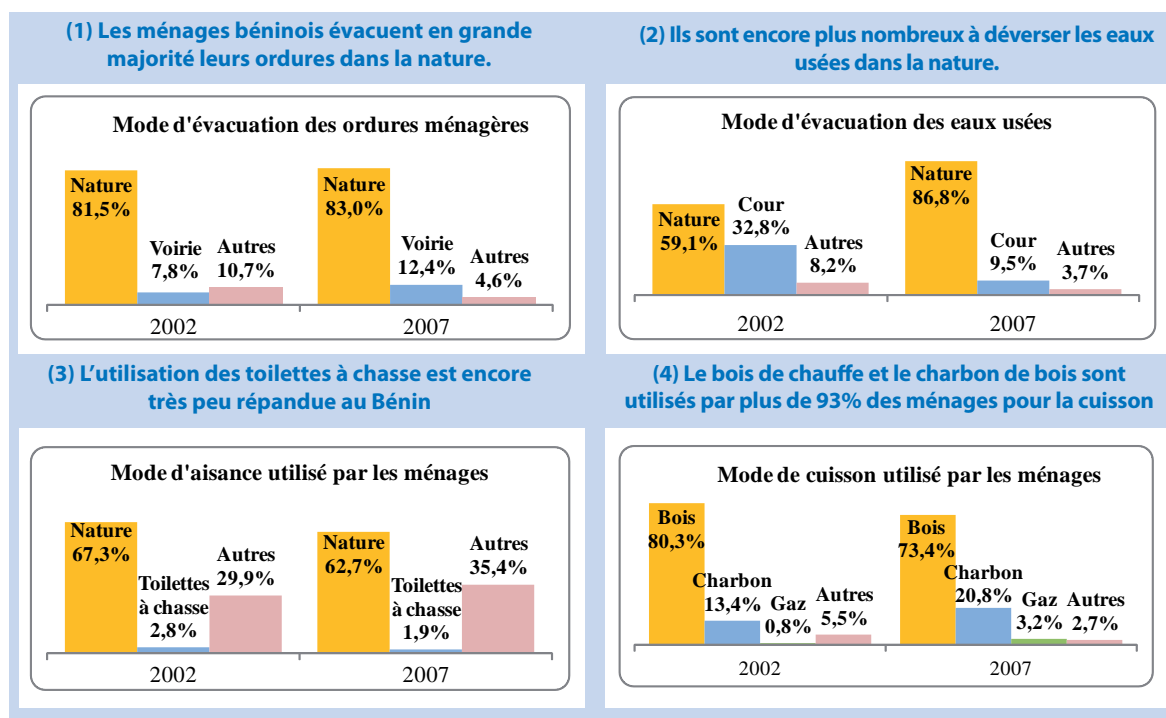
2.1.4. Sécurité environnementale

2.1.4.1. Analyse factuelle de la sécurité environnementale

Les informations disponibles montrent que la sécurité environnementale au Bénin est menacée par trois grands groupes de facteurs. Le premier groupe de menaces est lié aux mauvaises pratiques des ménages, en termes d'évacuation des ordures et des eaux usées, de modes de cuisson et de pollution, singulièrement la pollution liée aux taxis-motos, aux véhicules d'occasion et à la vente d'essence dite frelatée. Le deuxième groupe comprend les facteurs qui intensifient la pression sur les ressources naturelles et plus généralement sur l'environnement, à savoir la croissance démographique et la non-maîtrise de l'urbanisation (érection de logements dans des zones insalubres et dans les couloirs naturels des eaux, etc.). Enfin, le troisième groupe porte sur les catastrophes naturelles, en particulier les inondations et l'érosion côtière.

Le Bénin connaît un faible taux d'accès à l'hygiène et à l'assainissement de base. La majorité des ménages déversent leurs ordures et eaux usées directement dans la nature. Cette situation crée des conditions favorables au développement des parasites et constitue ainsi une menace importante à la sécurité sanitaire. La situation est particulièrement préoccupante en milieu rural. En effet, 81% des ménages en zone rurale ne disposent pas de latrine ou de toilette contre 33% en milieu urbain, soit un écart de 48 points de pourcentage. Ainsi, par exemple, le département du Littoral (Cotonou) enregistre la proportion la plus faible de ménages ne disposant pas de latrine ou toilette (9,4%), alors que les taux les plus élevés sont observés dans les départements de l'Atacora (90,2%), de l'Alibori (90,0%) et des Collines (83,3%) [INSAE, TBS 2009].

Graphique 12 : Hygiène et assainissement de base au Bénin



Source : INSAE, TBS 2009

Parmi les principales causes sous-jacentes, il convient de citer le faible engagement des responsables de la santé et des leaders d'opinion, qui se traduit par la quasi-absence des actions d'éducation et d'information, et d'initiatives communautaires. Cet engagement insuffisant ne permet pas d'impulser un réel changement de comportement au niveau des populations, qui restent très marquées par les habitudes nuisibles à l'environnement.



Les nuisances à l'environnement sont nombreuses. Celles liées à l'expansion des villes ne sont pas suffisamment internalisées et l'administration (centrale et communale) éprouve d'énormes difficultés à faire respecter la réglementation sur la pollution atmosphérique et sonore.

En ce qui concerne spécifiquement la pollution atmosphérique, les contrôles opérés en 2009 par la Direction Générale de l'Environnement (DGE) ont révélé que 51% des véhicules à deux roues et 32% des véhicules à quatre roues ne respectaient pas les normes anti-pollution, avant le réglage des tuyaux d'échappement. En la matière, les phénomènes des taxis-motos, communément appelés "zém" et des voitures d'occasion (véhicules usagers importés) sont particulièrement préoccupants. Une étude conduite par la Banque Mondiale en 2002 sur le Bénin montre que le secteur du transport représente 62% de la consommation d'énergie, soit quatre fois plus que le secteur industriel, et que cela exerce un effet négatif sur la qualité de l'air, avec de nombreuses conséquences, notamment au plan sanitaire [Alisanto & Satoguina, 2010]. En effet, en l'absence d'un système de transport public fiable et sous l'effet de la pression démographique, le recours aux taxis-motos et aux véhicules d'occasion s'est énormément accru au Bénin. Pire, le développement de ces moyens de transport très polluants s'accompagne d'un troisième phénomène également nuisible à l'environnement et nocif à la santé, qui est la vente informelle de l'essence importée du Nigeria par la population.

Au nombre des affections liées à la pollution atmosphérique subséquente à ces trois phénomènes (taxis-motos, véhicules d'occasion et vente d'essence frelatée), les études évoquent les maladies respiratoires, les maladies allergiques et de la peau, le cancer du poumon, les infarctus, les céphalées et vertiges [Fanou et al. (2006), Banque Mondiale (2010)]. Cela explique que les infections respiratoires

aigües soient la deuxième cause des consultations (15,0% en moyenne) après le paludisme (37,3%) au cours des dix dernières années [INSAE, TBS 2009].

Le mode de cuisson, qui repose essentiellement sur le bois de chauffe et le charbon de bois, exerce des pressions importantes sur les ressources florales et la faune, à l'instar du phénomène démographique. C'est ainsi qu'en 2009, 57.667 stères de bois ont été exploités comme bois de chauffe et 786.571 sacs de 50 kg de charbon de bois ont été dénombrés dans le circuit formel, sur toute l'étendue du territoire national. Cette situation est également exacerbée par l'usage des bois d'œuvre dont le volume des exportations a presque triplé entre 2008 (11.980 m³) et 2009 (33.807 m³).

L'accroissement démographique entraîne également une forte pression sur les ressources naturelles, notamment la dégradation continue des ressources forestières et de la faune. De ce fait, le Bénin se trouve confronté à un dilemme qui nécessite des mesures dans le cadre du développement humain durable. A savoir, d'une part, satisfaire les besoins des populations en exploitant les ressources naturelles et, d'autre part, lutter contre la dégradation de l'environnement et la pollution. Il s'agit-là de deux exigences bien difficiles à concilier pour une économie essentiellement agricole et faiblement mécanisée.

Outre les menaces évoquées plus haut, les inondations représentent la principale catastrophe naturelle au Bénin. Elles sont principalement liées à la forte intensité de la pluviométrie et sont aggravées par les crues exceptionnelles des fleuves Niger, Ouémé, Mono et de leurs affluents, ainsi que par l'absence et/ou la vétusté du système de drainage en milieu urbain, le manque d'entretien des ouvrages d'assainissement et l'urbanisation des zones à risque (marécages et autres).

En 2010, le Bénin a connu l'une des pires inondations de son histoire, qui s'est traduite par des dégâts importants au plan humain, social et économique. Les inondations de 2010 ont ainsi affecté sévèrement les populations rurales et urbaines. Elles ont touché à peu près les trois quarts des Communes (55 sur les 77 que compte le pays) et environ 680.000 personnes parmi lesquelles 46 ont perdu la vie. Plus de 55.000 maisons ont été endommagées, 455 écoles et 92 centres de santé partiellement ou complètement détruits.

Les inondations ont également perturbé le démarrage de l'année scolaire dans plusieurs communes et entraîné des pertes en termes d'infrastructures socio-économiques, d'habitations et de cultures agricoles.

Les évaluations effectuées permettent de chiffrer les dommages à plus de 11 milliards de francs CFA, s'agissant de la destruction des bâtiments privés et publics. Les dégâts sont encore plus importants au niveau de l'agriculture, où les pertes se chiffrent à 86 milliards FCFA et les dommages à 4 milliards FCFA, soit près de 15% du PIB agricole.

Encadré 6 : Quelques chiffres sur l'impact des inondations de 2010

- 55 sur 77 communes affectées, à des degrés divers
- 680.000 sinistrés dont 150.000 sans-abris, 46 morts
- 680.000 tonnes de produits agricoles et 201.600 ha de cultures détruits, 81.000 têtes de cheptel perdues (A contrôler avec le secteur agriculture)
- 55.000 habitats, 455 écoles et 92 centres de santé complètement/partiellement détruits
- Pourrissement des semences - Absence ou Pertes des Récoltes 2010
- Risques sanitaires et d'hygiène: Contamination des sources d'eau potable (eaux des latrines déversées)
- Propagation de maladies hydriques et hydro-fécales (choléra, maladies diarrhéiques, paludisme)
- Ecoles et bâtiments publics occupés par les populations sans-abris.

Source : Extrait du Rapport d'Evaluation des Besoins Post Catastrophe (réalisé par le Gouvernement, avec l'appui de la Banque Mondiale et du Système des Nations Unies au Bénin), décembre 2010



2.1.4.2. Perception des ménages sur la sécurité environnementale

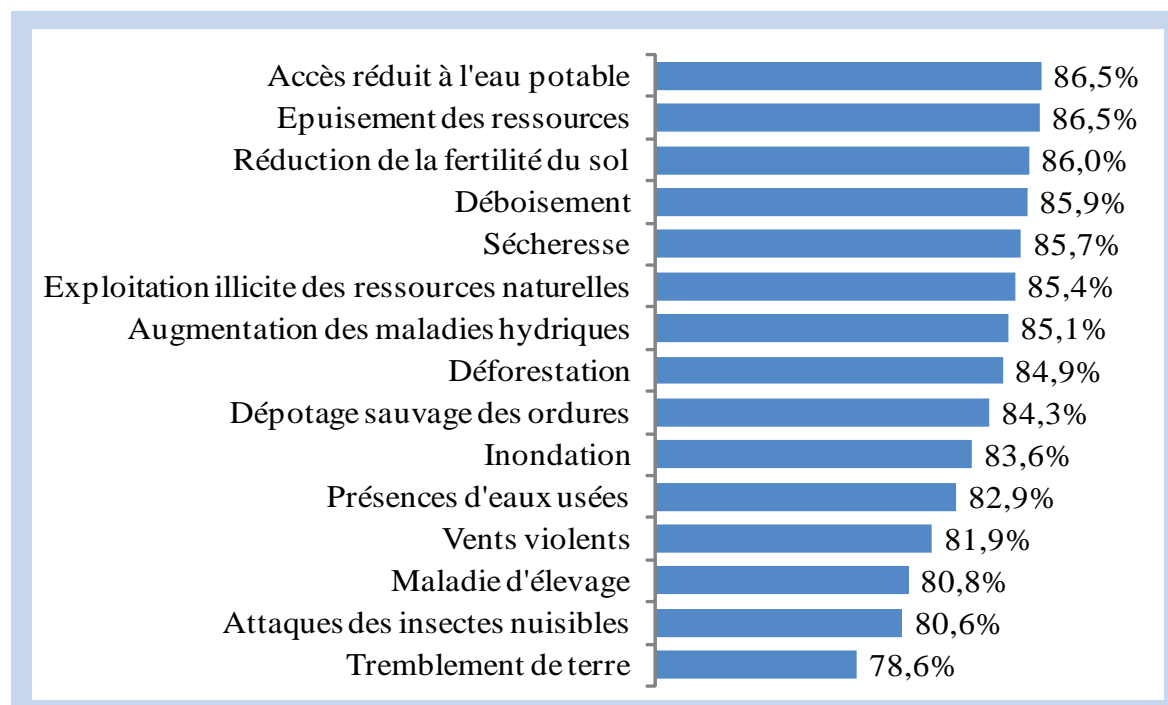
L'insécurité environnementale est tout autant préoccupante au Bénin que l'insécurité économique, alimentaire et sanitaire, au regard des informations fournies par les ménages. En effet, 79,9% des ménages sont inquiets pour leur sécurité environnementale.

Les menaces évoquées sont diverses et couvrent à la fois des questions d'ordre sanitaire (accès à l'eau potable, maladies hydriques), alimentaire et économique (réduction de la fertilité des sols, maladies animales) ainsi que des préoccupations liées aux catastrophes naturelles (sécheresse, inondations, tremblement de terre²⁵). Les ménages ont également mentionné des menaces qui sont beaucoup

²⁵ Les ménages font certainement allusion aux secousses terrestres enregistrées le 11 septembre 2009 qui ont été assimilées à un tremblement de terre. Les spécialistes indiquent qu'il s'agit plutôt des secousses terrestres liées à des rejets de failles. Il ne s'agirait donc pas de tremblement de terre au sens scientifique du terme (séisme). Le phénomène se serait déjà produit à Savalou en 1913 et à Cotonou, le 22 juin 1938.

plus liées à l'action humaine, en particulier le déboisement, la déforestation, le dépotage sauvage des ordures et des eaux usées.

Graphique 13 : Principales menaces à la sécurité environnementale perçues par les ménages



Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

Somme toute, les perceptions des ménages sont en adéquation avec les résultats de l'analyse factuelle de la sécurité environnementale. Elles permettent de retenir que les principales menaces concernent (i) les pratiques inappropriées des ménages en termes d'évacuation des ordures et des eaux usées, et des modes de cuisson, (ii) la pollution, plus précisément la pollution liée aux taxis-motos, aux véhicules d'occasion et à la vente d'essence dite frelatée, (iii) la croissance démographique, (iv) la non-maîtrise de l'urbanisation et (v) les catastrophes naturelles, en particulier les inondations.

2.1.5. Sécurité personnelle

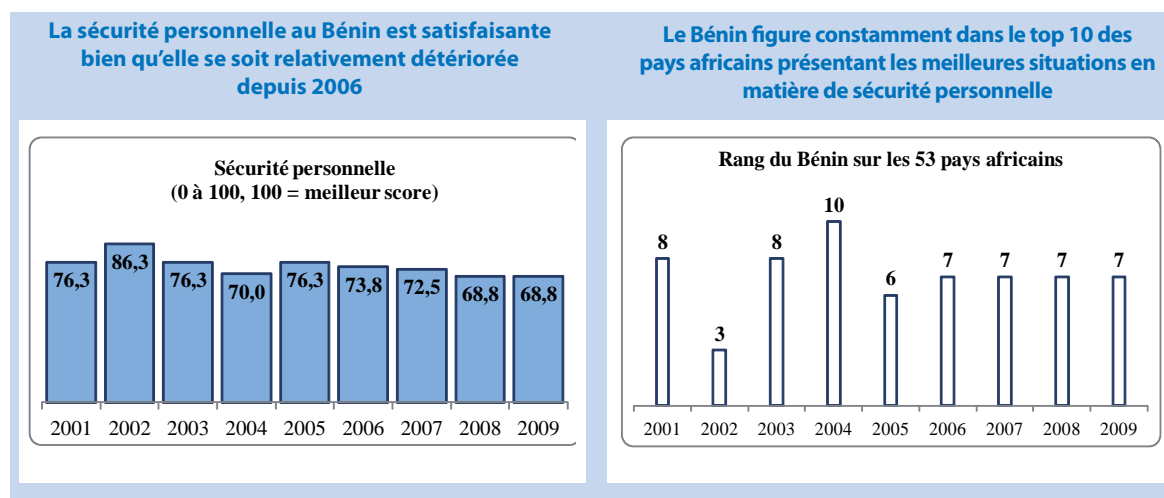
2.1.5.1. Analyse factuelle de la sécurité personnelle

Communément, il est admis que la sécurité personnelle est principalement menacée par la violence physique, la criminalité, le terrorisme, la violence familiale et le travail des enfants. Le Bénin n'est pas directement le théâtre du terrorisme, pas plus que de la grande criminalité organisée. En général, la situation de la sécurité personnelle au Bénin est satisfaisante au regard de l'indice Mo Ibrahim²⁶ qui

²⁶ L'indice Mo Ibrahim, calculé uniquement pour les pays africains, évalue la prestation des biens et services publics délivrés aux citoyens par les pouvoirs publics et les acteurs non étatiques. Il repose sur une batterie de 84 indicateurs regroupés en quatre (04) grandes dimensions, à savoir (i) la sécurité et la souveraineté du Droit, (ii) la participation et le respect des droits humains, (iii) le développement économique durable et (iv) le développement humain. Il évalue à la fois la qualité des processus et les résultats obtenus.

comprend un sous-indice spécifique à la sécurité des personnes. Ce sous-indice couvre à la fois la sécurité des personnes, les crimes violents, les tensions sociales, le trafic humain et les persécutions politiques. Il varie entre 0 et 100 (le meilleur score).

Graphique 14 : Sécurité personnelle



Source : Fondation Mo Ibrahim, 2010

Le Bénin présente ainsi l'un des meilleurs scores au plan continental dans le domaine de la sécurité personnelle et figure constamment parmi les dix pays les mieux cotés en Afrique.

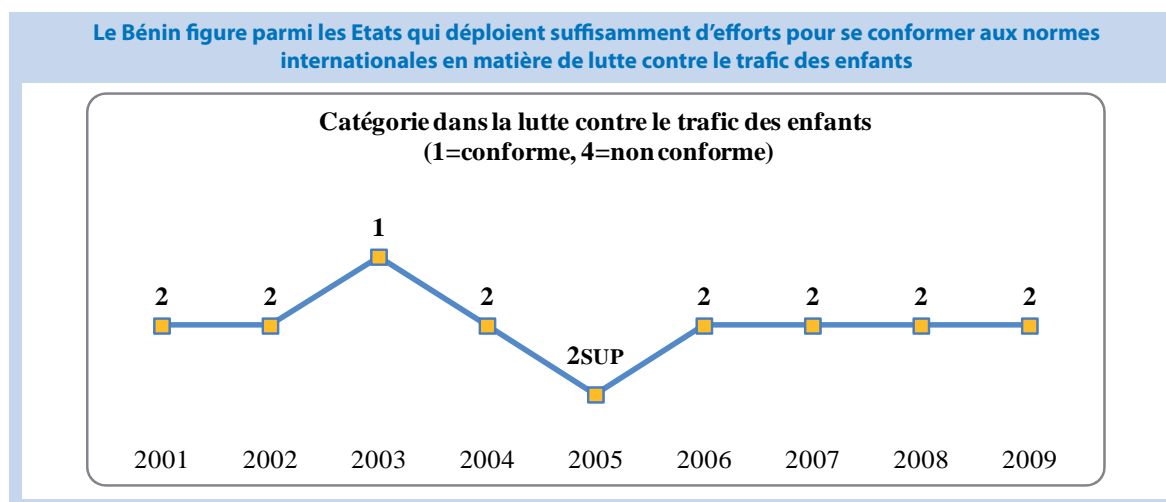
Il importe cependant de faire observer que cette situation globalement satisfaisante laisse quelques préoccupations pendantes, notamment celles du trafic des enfants et des accidents de la circulation liés aux taxis-motos et récemment de la piraterie et du trafic illicite au niveau des côtes.

Le trafic des enfants fait l'objet d'une investigation permanente du Bureau de surveillance et de lutte contre la traite des êtres humains du Département d'État américain, qui publie annuellement un rapport sur la traite des êtres humains (Trafficking in Persons Report - TPR). Le rapport 2010 indique que le Bénin est un pays, à la fois d'origine et de transit dans le cadre du trafic des enfants, utilisés pour des travaux forcés et la prostitution. La majorité des victimes sont des filles qui servent de domestiques ou de « filles de joie » dans la capitale économique Cotonou. Les garçons sont exploités dans les champs, les travaux de construction, l'artisanat et le colportage dans les rues.

De nombreux trafiquants sont des parents ou des connaissances des victimes qui utilisent le système traditionnel de placement des enfants dit «vidomégon» dans lequel les parents autorisent leurs enfants à rejoindre des membres de la famille en poste dans les villes et généralement plus nantis, afin de les assister dans les travaux domestiques. Des enfants béninois sont également recrutés et transférés en dehors du territoire national, principalement au Nigeria et au Gabon, et dans une moindre mesure en Côte d'Ivoire, où ils sont exploités dans les mines, les carrières et les champs de cacao. Le Bureau fait état des informations selon lesquelles certains touristes visitant le Parc National de la Pendjari dans le Nord exploitent sexuellement des filles mineures, probablement en partie victimes de trafic.

Au Bénin, le trafic des enfants est sévèrement puni par la loi, par des peines d'emprisonnement plus importantes que dans les cas de viol. Le pays a également signé un accord bilatéral avec le Nigeria et un accord multilatéral avec huit autres pays de la sous-région ouest-africaine dans le cadre de la coopération en matière de lutte contre le trafic humain. Par ailleurs, le Bénin dispose d'une Brigade de Protection des Mineurs (BPM) et plus de deux cents cas ont été soumis à la Justice. En raison de sa législation particulièrement dissuasive et de la fermeté du Gouvernement dans sa politique de lutte contre le trafic des enfants, le Bénin est classé²⁷ dans la catégorie 2 des pays en matière de répression du trafic des enfants, c'est-à-dire les pays dont la législation n'est pas totalement conforme aux normes internationales mais qui déploient des efforts significatifs dans ce sens.

Graphique 15 : Conformité du cadre national de lutte contre le trafic des enfants



Source : Département d'État américain, Bureau de surveillance et de lutte contre la traite des êtres humains, Rapport 2010

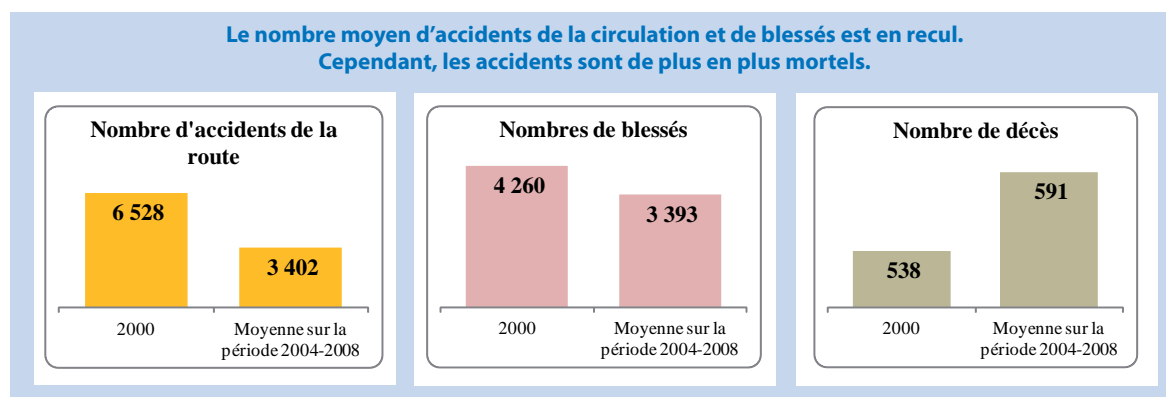
S'agissant des accidents de la circulation, les statistiques compilées par le Centre Nationale de Sécurité Routière (CNSR) indiquent globalement un recul du nombre d'accidents et de blessés. Cependant, les accidents de la circulation sont de plus en plus mortels.

En moyenne 3.402 accidents ont été enregistrés par an sur la période 2004-2008, contre 6.528 accidents en 2000, soit deux fois moins. Le nombre de blessés s'établit en moyenne à 3.393 sur la même période, contre 4.260 en 2000. Par contre, le nombre de décès liés aux accidents de la circulation a globalement augmenté. Alors qu'il s'élevait à 538 en 2000, le nombre de décès s'est accru pour se situer en moyenne à 591 sur la période 2004-2008 et s'est même aggravé en 2009, pour s'établir à 725 décès.

Les accidents ont généralement lieu en milieu urbain où la circulation est plus dense. La capitale économique Cotonou, concentre ainsi plus de 60% des accidents.

²⁷ Le classement comprend quatre catégories. La catégorie 1 (Tiers 1) qui regroupe l'ensemble des pays dont la législation est conforme aux normes internationales. La catégorie 2 (Tiers 2), renferme les pays dont la législation n'est pas totalement conforme aux normes internationales mais qui déploient des efforts importants dans ce sens. La catégorie 3 (Tiers 2, Watch List) rassemble les pays pour lesquels les efforts de mise en conformité ne sont pas suffisants. Enfin la catégorie 4 (Tiers 3) recense les pays dont la législation n'est pas conforme aux normes et qui ne font pas des efforts significatifs pour améliorer cette situation.

Graphique 16 : Sécurité routière



Source : Centre National de Sécurité Routière, 2010

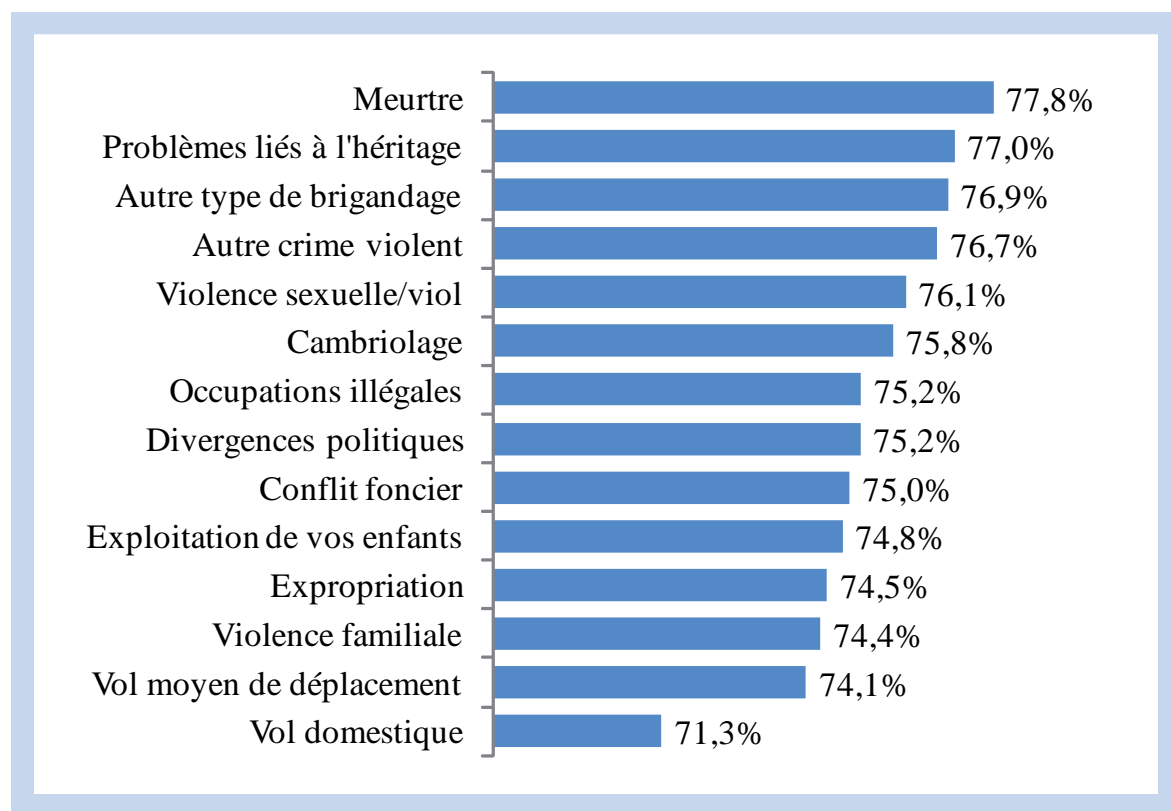
La brigade en charge de la circulation au Commissariat central de Cotonou précise que la plupart des victimes des accidents de la route sont des personnes sur des engins à deux roues. Plus spécifiquement, les taxis-motos (les zém), qui constituent une part non négligeable des deux-roues, sont impliqués dans bien des accidents, en raison de l'ignorance et du non respect du code de la route ainsi que du mauvais état général des motos.

Le phénomène mérite une attention toute particulière en ce sens que l'effectif des zém est en permanence grossi par les jeunes diplômés sans emploi et l'exode rural. De nombreux jeunes désertent ainsi la campagne, à la recherche d'un emploi et se mettent à transporter des vies humaines sans aucune notion du code de la route. C'est ainsi que l'immense majorité des zém n'ont pas de permis de conduire et leurs motos ne sont pas immatriculées. Ils n'hésitent pas à se faufiler entre les voitures et roulent la plupart du temps sans casque. Ils transportent parfois deux à trois passagers, voire plus, et ne respectent pas les feux tricolores. Autant d'éléments qui en font des menaces permanentes à la sécurité personnelle. C'est notamment l'un deux qui a heurté violemment le jeune frère de Mathias et qui a plongé les deux frères dans le désarroi (Cf. encadré 3).

2.1.5.2. Perception des ménages sur la sécurité personnelle

Comparativement aux composantes économique, alimentaire, sanitaire et environnementale qui préoccupent, chacune, 79,9% des ménages, la sécurité personnelle est jugée critique par seulement 70,1% des ménages. Les principales menaces à la sécurité personnelle mises en évidence par les ménages ont trait aux meurtres (77,8%), aux problèmes de succession, d'héritage (77,0%), au brigandage (76,9%), aux crimes violents (76,7%) et aux violences sexuelles (76,1%). L'exploitation des enfants est également mentionnée par 74,8% des ménages.

Graphique 17 : Principales menaces perçues par les ménages à la sécurité personnelle



Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

Les réponses des ménages mises en rapport avec les indications fournies par l'analyse factuelle des données disponibles sur la sécurité personnelle permettent de retenir comme principales menaces (i) la traite des enfants et (ii) les taxis-motos. Les taxis-motos constituent à la fois une menace à la sécurité environnementale et à la sécurité personnelle.

La sécurité personnelle est également menacée par le banditisme et les actes de violences (viols, violences conjugales), mais ces phénomènes ne sont pas suffisamment répandus et généralisés pour être retenus comme majeurs.

Un autre phénomène qui n'a pas été examiné dans le cadre de l'enquête auprès des ménages est celui de la peur des forces occultes, de la sorcellerie. Il s'agit pourtant d'une question digne d'intérêt dans le contexte du Bénin²⁸ et qui se retrouve dans beaucoup de pays de la sous-région. La peur de la sorcellerie se traduit par une hantise omniprésente et génère un sentiment d'insécurité, qui n'est pas favorable à l'épanouissement des individus. Dans certains cas, la peur de la sorcellerie conduit à des meurtres, notamment les infanticides²⁹.

²⁸ La question de la sorcellerie au Bénin a été examinée par de nombreux auteurs. Gaston ZOSSOU, entre des dizaines d'autres, décrit le phénomène dans son roman intitulé « La guerre des choses dans l'ombre » paru en 2004.

²⁹ Les infanticides liés à la sorcellerie s'observent dans certaines tribus de la région septentrionale du Bénin, en rapport avec des croyances traditionnelles persistantes qui considèrent que des enfants nés avec certaines difformités ou « anomalies » (enfants nés avec des dents, ...) sont des sorciers et doivent être éliminés. La pratique est certes circonscrite, mais révèle jusqu'où peut conduire la peur de la sorcellerie.

2.1.6. Sécurité communautaire

2.1.6.1. Analyse factuelle de la sécurité communautaire

Les questions liées à la sécurité communautaire portent ordinairement sur les tensions entre groupes ethniques ou religieux ainsi que la problématique de la perte des valeurs identitaires et communautaires.

Les conflits ethniques ou religieux, comme sources de l'insécurité communautaire, ne sont quasiment pas fréquents dans l'histoire récente du Bénin. L'instauration du 10 janvier en journée nationale des religions endogènes permet de promouvoir l'ensemble des cultures nationales. Mais il y a des conflits intercommunautaires (peulhs, nomades) aux confins de la région septentrionale avec le Niger.

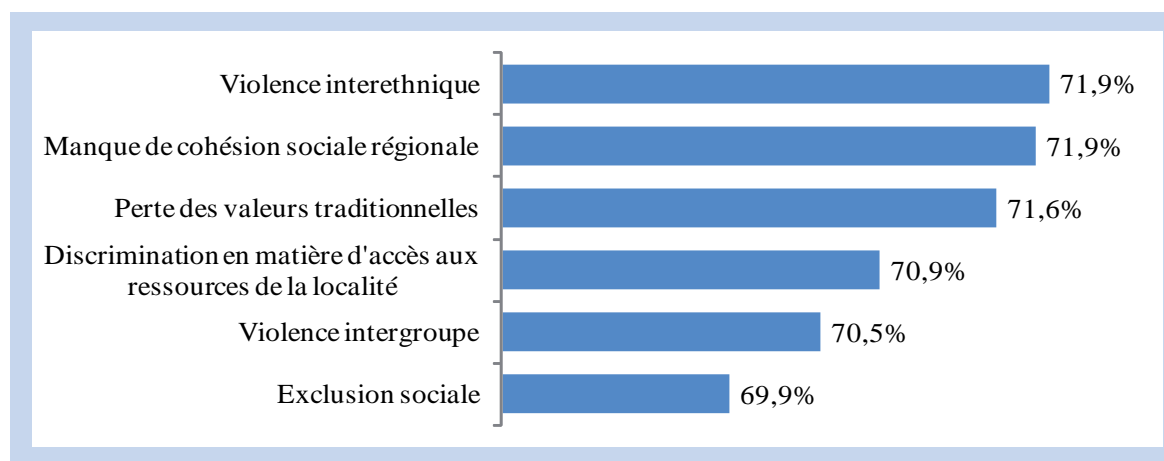
Sous l'effet du modernisme et de l'urbanisation croissante, les valeurs traditionnelles « s'effritent » progressivement. La plupart des jeunes nés dans les villes ne fréquentent pas les campagnes³⁰ et rompent avec leur culture et leur tradition, alors que certaines pratiques culturelles comportent des dispositions particulièrement utiles sur les liens familiaux, le mariage, le respect de l'environnement, le civisme, etc. En l'absence de statistiques, il est difficile d'évaluer de manière objective l'ampleur de la perte des valeurs traditionnelles et son incidence réelle sur la sécurité communautaire. Cependant, elle apparaît comme la principale menace à la sécurité communautaire.

2.1.6.2. Perception des ménages sur la sécurité communautaire

Les préoccupations des ménages en matière de sécurité communautaire ne sont pas aussi prononcées qu'elles l'ont été s'agissant des autres composantes. Seulement 69,9% des ménages ressentent l'insécurité communautaire.

Ces ménages redoutent principalement la violence interethnique (71,9%), le manque de cohésion régionale (71,9%) et la perte des valeurs traditionnelles (71,6%).

Graphique 18 : Principales menaces perçues par les ménages à la sécurité communautaire



Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

³⁰ La peur des forces occultes et de la sorcellerie, évoquée au point précédent, figure parmi les facteurs qui éloignent les jeunes et les élites de la campagne.

Parmi ces principales menaces, celle qui retient particulièrement l'attention est la perte des valeurs traditionnelles. Les autres menaces (violences interethniques et intergroupes, exclusion sociale, etc.) ne se posent pas avec acuité au Bénin, elles relèvent plutôt de faits isolés qui sont généralement résolus au niveau communautaire.

2.1.7. Sécurité politique

2.1.7.1. Analyse factuelle de la sécurité politique

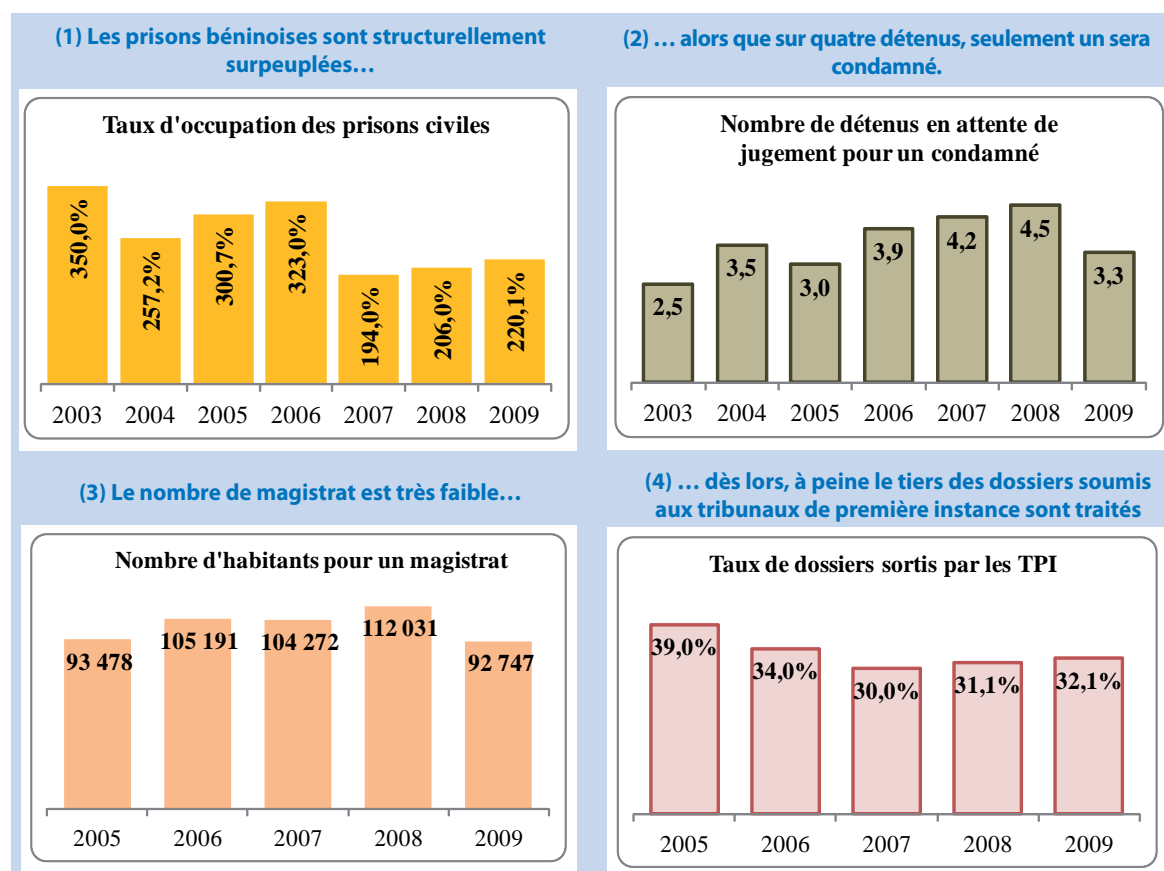
Sur le plan politique, les menaces ont trait à la répression politique, aux abus des droits humains, au « musellement » de la presse et des réseaux sociaux, à la corruption ainsi qu'au déficit de dialogue politique et social.

Depuis l'avènement du renouveau démocratique en février 1990, les libertés politiques s'exercent de manière satisfaisante, dans le cadre du système démocratique instauré au Bénin.

Ainsi, en matière d'élections, les scrutins ont été régulièrement organisés depuis une vingtaine d'années, sans violences ni troubles majeurs. Six élections législatives, cinq élections présidentielles et deux élections municipales/communales (2002/2003 et 2008), et le référendum constitutionnel de décembre 1990, ont été organisés. Au sommet de l'Etat, ces élections se sont traduites par l'alternance sans heurt en 1991, en 1996, en 2006 et en 2011. Cependant, comme l'ont révélé les élections de 2011, la situation politique n'est pas totalement assainie. Les querelles entre formations et groupes politiques ont été cristallisées par l'épineuse question de l'identification des électeurs à travers la réalisation de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI). Il serait avantageux pour toute la classe politique que soit envisagé un approfondissement du processus d'identification des électeurs.

S'agissant des droits humains, les rapports annuels d'Amnesty International mettent constamment l'accent sur trois éléments fondamentaux qui, au Bénin, ne participent pas de la promotion des droits humains, à savoir (i) les conditions carcérales, (ii) le non-respect des libertés de réunion et (iii) la peine de mort.

Graphique 19 : Respect des droits humains



Source : INSAE, TBS 2009

Au sujet des conditions carcérales, il est important d'indiquer que les prisons béninoises sont structurellement surpeuplées. Avant la mise en exploitation de la prison d'Akpro-Misséréty en 2007, le nombre de prisonniers était trois fois supérieur à la capacité des prisons. En 2007, le taux d'occupation des prisons a été de 194,0%. Pire, en raison de la progression des détentions au cours des deux dernières années, le nombre de prisonniers est actuellement deux fois supérieur à la capacité carcérale. Il s'en suit des conditions de vie très éprouvantes pour les détenus. Les conditions carcérales sont particulièrement difficiles à Abomey, avec un taux d'occupation de plus de 500% depuis 2006. Cette situation est sans doute liée à l'insuffisance des infrastructures, mais également au faible effectif des agents judiciaires : un magistrat pour plus de 92.000 habitants en 2009. En conséquence, le nombre de dossiers vidés au niveau des Tribunaux de Première Instance Modernes n'atteint pas le tiers du volume des dossiers affectés. C'est ainsi que de nombreux détenus sont maintenus en prison plus longtemps qu'il le faut. A Cotonou, 80% des prisonniers sont en détention provisoire [Amnesty International, 2011]. Au plan national, sur quatre détenus, seul un est en définitive condamné [INSAE, TBS 2009]. Les rapports d'Amnesty International [2009, 2010] font également cas d'un grand nombre de détenus en attente de procès depuis plusieurs années et de nombreux enfants sont détenus avec des adultes. Cette situation soulève d'importantes questions en matière de respect des droits civils.



S'agissant des libertés syndicales et de réunion, les Autorités publiques continuent d'interdire des manifestations. Ainsi, plusieurs manifestations ont été interdites en 2009 et en 2010. Les Autorités évoquent, en général, pour justifier les interdictions de manifestations, des raisons de sécurité publique.

Relativement à la peine de mort, le Bénin a aboli en pratique la peine de mort, le dernier cas d'exécution remonterait à 1987 [Amnesty International, 2009]. Cependant, le Bénin n'a pas encore ratifié le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. En matière de condamnation à la peine capitale, cinq condamnations à mort par contumace ont été prononcées en 2009 et une condamnation analogue a été enregistrée en 2010. A ce propos, il y a lieu de préciser qu'en mai 2009, le Bénin a été soumis à l'Examen Périodique Universel (EPU) des Nations Unies et s'est engagé à appliquer un moratoire sur les exécutions avant d'aboutir à la ratification du deuxième protocole.

En ce qui concerne la liberté de presse, selon Reporters Sans Frontières (RSF)³¹: «*En matière de liberté de presse, le Bénin fait office d'exemple à suivre en Afrique francophone. Les journalistes travaillent dans des conditions relativement bonnes. Néanmoins, en matière de contenu, des progrès restent à faire.*»

Le classement 2010 de RSF situe le Bénin à la 70ème place sur 178 pays avec un score³² de 19,00. Les pays africains les mieux classés sont le Cap-Vert, le Ghana et le Mali qui occupent tous trois la 26ème place avec un score de 8,00. La situation s'est globalement détériorée ; car en 2006, le Bénin occupait la 23ème place mondiale et faisait alors office du premier pays africain en matière de liberté de la presse et de liberté d'expression.

Pour 2011, le baromètre de la liberté de la presse de RSF indique qu'au Bénin aucun journaliste ou collaborateur de journaliste n'a été tué ou emprisonné. Cependant RSF estime que les textes qui

31 Extrait de la fiche pays disponible à l'adresse <http://fr.rsf.org/report-benin,2.html>

32 Plus le score est faible, mieux est la situation de la liberté de presse. Le meilleur score en la matière est 0. Le classement repose sur un questionnaire qui comporte 43 critères relatifs aux atteintes directes contre les journalistes, les net-citoyens ou les médias, et concernent en outre l'impunité des auteurs de violations de la liberté de la presse, l'autocensure et le cadre juridique.

régissent la presse au Bénin sont liberticides, en ce sens qu'ils prévoient encore des peines de prison pour des délits de presse.

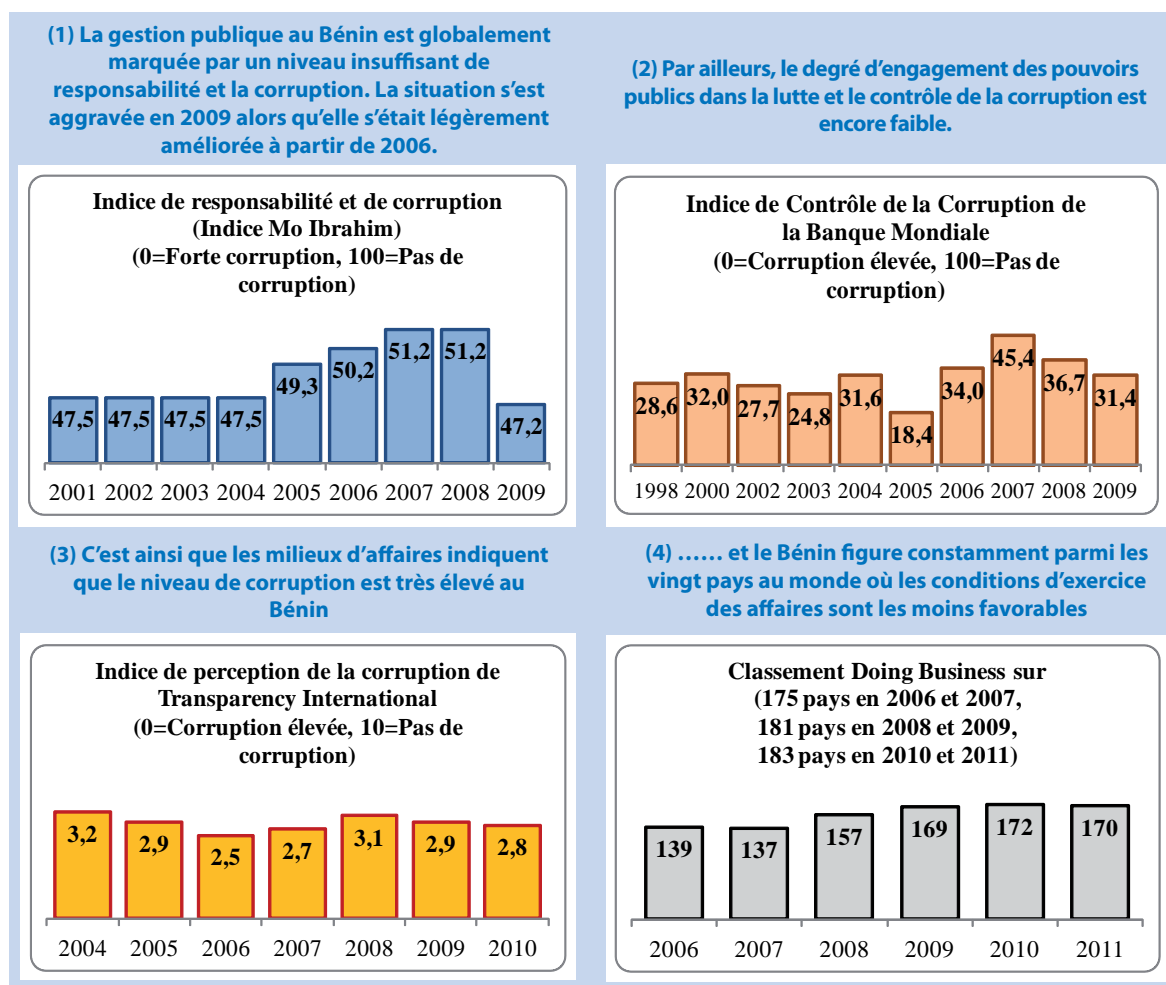
La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption sont appréciées dans ce rapport à travers l'indice de corruption et de responsabilité, extrait de l'indice Mo Ibrahim, l'indice de la facilité de faire des affaires de Doing Business, l'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International et l'indice de contrôle de la corruption de la Banque Mondiale (Cf. encadré 7).

Encadré 7 : Les indices de bonne gouvernance

1. L'indice de corruption et de responsabilité provient de l'indice Mo Ibrahim. Il est utilisé dans la composante « Sécurité et souveraineté du droit » et mesure la transparence dans la gestion des affaires publiques aux niveaux central et délocalisé, ainsi que la lutte contre les abus. Il varie entre 0 et 100 (le meilleur score).
2. L'indice de Doing Business mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 183 pays et dans certaines villes aux niveaux infranational et régional. Il analyse les petites et moyennes entreprises et mesure la réglementation s'appliquant à celles-ci tout au long de leur cycle de vie, de la création à la fermeture.
3. L'IPC de Transparency International exprime les perceptions des milieux d'affaires sur les niveaux de corruption passive des administrations et de la classe politique de 180 pays. Transparency International concentre ainsi son attention sur la corruption dans le secteur public et définit la corruption comme étant l'abus d'une charge publique à des fins d'enrichissement personnel. Il varie entre 0 et 10 (meilleur score).
4. L'indice de contrôle de la corruption est une composante de l'indice global de gouvernance de la Banque Mondiale qui traite spécifiquement des questions de corruption. Cet indicateur mesure les perceptions sur le degré d'engagement des pouvoirs publics en faveur de la libre concurrence et la « prise en otage » du pays par les élites et les intérêts particuliers. Il varie entre 0 et 100 (le meilleur score).

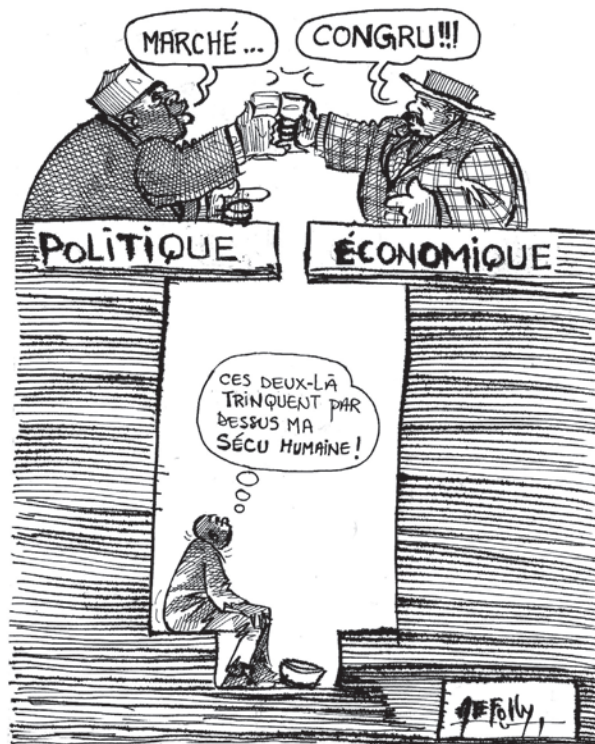
Sources : Banque Mondiale (2010, 2011), Fondation Mo Ibrahim (2010), Transparency International (2010)

Graphique 20 : Gouvernance et corruption



Sources : Banque Mondiale (2010, 2011), Fondation Mo Ibrahim (2010), Transparency International (2010)

Il apparaît que la gestion publique au Bénin est marquée par un niveau insuffisant de redevabilité et une corruption importante. L'état de corruption apparaît préoccupant au regard de l'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International et de l'indice de contrôle de la corruption de la Banque Mondiale. En effet, l'IPC de Transparency International qui concentre son attention sur la corruption dans le secteur public, notamment l'abus d'une charge publique à des fins d'enrichissement personnel, révèle ainsi que depuis 2004 où le Bénin a été inclus dans le classement, jamais il n'a obtenu un score supérieur à 4 sur une échelle de notation qui varie de 0 (le pire) à 10 (meilleur). Cela est préjudiciable au développement des affaires, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, comme l'indique l'indice Doing Business qui situe le Bénin parmi les vingt pays au monde où les conditions d'exercice des affaires sont les moins favorables.



S'agissant enfin du dialogue social, le cadre institutionnel du dialogue politique et social est suffisamment fourni au Bénin, dans le sillage de l'élan démocratique imprimé depuis 1990. Les organisations de la société civile sont impliquées dans bon nombre de dossiers d'enjeu national. Il existe, par ailleurs, un cadre de concertation entre les organisations syndicales et le Gouvernement, et entre les institutions de la République.

En outre, l'opposition politique au Bénin bénéficie de dispositions spécifiques matérialisées par le décret du 20 décembre 2008 portant modalités d'application de la Loi n°2001-36 du 14 octobre 2002 relative au statut de l'opposition.

Malgré ces différents cadres de concertation, le dialogue politique et social est constamment mis à mal par les revendications syndicales et par les députés à l'Assemblée Nationale. Ainsi, en raison des revendications salariales et autres, l'Administration publique a été constamment paralysée ces trois dernières années. Le dernier mouvement de grève lancé par les agents de santé, le 09 novembre 2010, a entraîné la paralysie générale du secteur jusqu'au 08 février 2011, soit trois mois. Les conséquences sociales sont importantes, en particulier pour les malades et les familles.

En outre, en raison des différentes dissensions au Parlement, le Chef de l'Etat a eu plusieurs fois recours aux ordonnances³³, dans les limites des dispositions des articles 68 et 69 de la Constitution, pour éviter des situations de blocage relativement à des questions particulières, comme le budget général de l'Etat, ou des conventions internationales.

³³ Le 28 juillet 2008, le Chef de l'Etat a pris quatre ordonnances, dont trois relatives aux accords de prêt dans le cadre du financement partiel du projet de protection côtière à l'Est de Cotonou et une, portant sur la modification du code des investissements. Le budget général, gestion 2010, a également été promulgué par ordonnance. Bien avant, le collectif budgétaire pour 2008 avait également été promulgué par ordonnance (du 04 novembre 2008) à la suite de son rejet à l'Assemblée Nationale dominée par l'opposition.



Ces différents éléments nourrissent les tensions sociopolitiques et constituent des menaces importantes à la sécurité humaine. Ils nécessitent le renforcement du dialogue politique et social dans l'intérêt des populations qui, très souvent, se trouvent prises en otage et paient un lourd tribut.

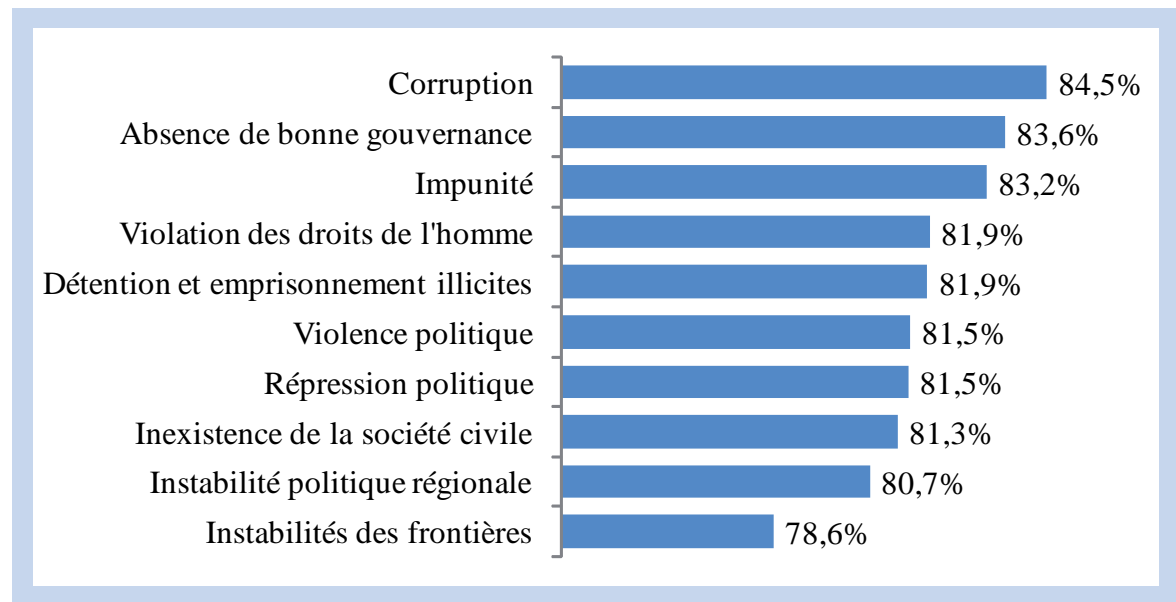
En résumé, le Bénin est caractérisé par une stabilité politique notable à la suite du renouveau démocratique impulsé par la Conférence Nationale de février 1990. Au regard du contexte général du continent africain, marqué par un certain déficit démocratique et de nombreux conflits, le cas du Bénin force l'admiration. Cependant, la situation présente encore de nombreuses insuffisances. Les principales préoccupations concernent (i) la corruption, (ii) le surpeuplement des prisons et (iii) les tensions politiques.

2.1.7.2. Perception des ménages sur la sécurité politique

Tout comme la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire et la sécurité environnementale, la sécurité politique préoccupe 79,9% des ménages béninois. Cette situation pourrait paraître, a priori, paradoxale au regard de la stabilité politique qui caractérise le Bénin. Cependant, une analyse des réponses fournies par les ménages permet de noter que leurs préoccupations portent sur des composantes précises qui ont déjà été mises en évidence par l'analyse factuelle ci-avant.

Il s'agit en particulier des questions liées à la corruption (évoquée par 84,5% des ménages) et à ses différentes sources et/ou conséquences, à savoir les problèmes de gouvernance (83,6%) et l'impunité (83,2%). Elles sont suivies des aspects relatifs au respect des droits humains et aux violences politiques, en particulier les détentions et emprisonnements illégaux et les tensions politiques. Les ménages ont également relevé que les tensions politiques régionales et l'instabilité des frontières constituent des menaces extérieures importantes.

Graphique 21 : Principales menaces perçues par les ménages à la sécurité politique



Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

Ces différents éléments traduisent que la sécurité politique au Bénin est essentiellement menacée par (i) la corruption, (ii) le surpeuplement des prisons et (iii) les tensions politiques. Ces trois menaces résument à elles seules l'ensemble des préoccupations exprimées par les ménages.

2.1.8. Synthèse des principales menaces à la sécurité humaine au Bénin

Les résultats de l'analyse factuelle et des enquêtes auprès des ménages, au titre de chacune des sept composantes de la sécurité humaine, révèlent que les ménages ressentent fortement les insécurités dans toutes composantes, en particulier au plan économique (79,9%), alimentaire (79,9%), sanitaire (79,9%), environnemental (79,9%) et politique (79,9%), et dans une proportion moindre au plan personnel (70,1%) et communautaire (69,9%).

Les menaces à la sécurité humaine, à l'échelle nationale, sont nombreuses et multiformes. Toutefois, l'analyse met en évidence vingt-et-une principales menaces à la sécurité humaine au Bénin, en l'occurrence :

1. le faible taux de salarisation (faiblesse des emplois rémunérés),
2. le sous-emploi,
3. le faible accès au financement,
4. les chocs économiques (baisse des prix aux producteurs, crises internationales, hausse des prix pétroliers, relations avec le Nigeria),

5. les risques environnementaux (sécheresse, inondations, feux de brousse, maladies des cultures et du bétail, criquets pèlerins),
6. la hausse des prix des produits alimentaires,
7. la croissance démographique,
8. l'exode rural,
9. l'insuffisance d'infrastructures sanitaires,
10. le faible taux de fréquentation des centres de santé,
11. le faible accès à l'eau potable,
12. le faible taux de protection sanitaire,
13. les mauvaises conditions hygiéniques (les pratiques inappropriées des ménages en termes d'évacuation des ordures et des eaux usées, et de modes de cuisson),
14. la pollution, plus précisément la pollution liée aux taxis-motos, aux véhicules d'occasion et à la vente d'essence dite frelatée,
15. la non-maîtrise de l'urbanisation,
16. les catastrophes naturelles, en particulier les inondations,
17. le trafic des enfants, y compris le phénomène des « vidomégon »,
18. la perte des valeurs traditionnelles,
19. la corruption,
20. le surpeuplement des prisons,
21. les tensions politiques.

2.1.9. Matrice des besoins/vulnérabilités

A partir des résultats de l'analyse factuelle et des menaces ressenties et exprimées par les ménages, il peut être établi la matrice des besoins/vulnérabilités. La matrice des besoins/vulnérabilités offre la cartographie complète de la situation de sécurité humaine. Elle permet d'établir pour chaque menace identifiée, les régions les plus concernées, leurs besoins et vulnérabilités en rapport avec cette menace et les compétences requises pour satisfaire les besoins exprimés ou pour réduire, voire annihiler, les vulnérabilités auxquelles sont exposées les populations.

Les besoins traduisent une privation actuelle, non encore satisfaite. Quant aux vulnérabilités, elles correspondent aux inquiétudes face aux changements possibles entre le présent et l'avenir. Les compétences dans la matrice des besoins/vulnérabilités s'interprètent en termes de responsabilités.

Il peut arriver que pour un même besoin ou une même vulnérabilité, les compétences soient multiples.

Dans le cadre du présent rapport, les besoins et vulnérabilités sont reportés au niveau national et départemental.

Les besoins sont précédés de la lettre B et les vulnérabilités de la lettre V. Ils ont été identifiés comme tels à partir des tableaux annexés à l'étude de base sur la cartographie et la typologie des menaces (PNUD Bénin [2010a]), effectuée dans le cadre de l'élaboration du présent rapport.

Tableau 4 : Matrice des besoins/vulnérabilités au Bénin

Composantes	Menaces	Besoins/Vulnérabilités		Compétences
		National	Départemental	
Economique	Faible taux de salarisation (faiblesse des emplois rémunérés)	(B) Lutter contre la pauvreté, améliorer les conditions de vie	Alibori, Atacora, Atlantique, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Zou	Gouvernement, Elus locaux, Ménages
	Sous-emploi	(B) Créer des emplois	Alibori, Atacora, Atlantique, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Zou	Gouvernement, Ménages Secteur privé
	Faible accès au financement	(B) Faciliter l'accès au crédit, (B) Augmenter le montant des micro-crédits	Alibori, Atacora, Atlantique, Collines, Littoral, Ouémé, Zou	Gouvernement, Elus locaux Secteur privé
	Chocs économiques	(B) Lutter contre la crise et chocs économiques, (B) Relancer l'économie	Alibori, Atacora, Atlantique, Collines, Couffo, Donga, Littoral, Ouémé, Plateau	Gouvernement, Elus locaux
Alimentaire	Risques environnementaux (les feux de brousse)	(B) Interdire le déboisement, la déforestation, les feux de brousse, (B) Eviter le déboisement et les feux de brousse	Alibori, Atacora, Atlantique, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Mono, Plateau, Zou	Gouvernement, Elus locaux Communautés
	Maladies des cultures et du bétail, les rongeurs, les criquets pèlerins	(B) Lutter contre les rongeurs, les insectes prédateurs	Atacora, Borgou, Collines, Donga, Zou	Gouvernement Elus locaux
	Hausse des prix des produits alimentaires	(V) Maladies d'élevage et attaque des insectes nuisibles (V) Maladies inhabituelles du bétail (B) Augmenter la production des produits agricoles, (B) Intensifier la production des vivriers (B) Cultiver les céréales (B) Augmenter la production des céréales et tubercules (B) Faire des réserves sur la production alimentaire	Alibori, Atacora, Borgou, Collines, Couffo, Littoral, Zou Alibori, Atacora, Atlantique, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Mono, Plateau, Ouémé, Zou	Gouvernement Elus locaux Gouvernement, Ménages
	Croissance démographique	(B) Consommer les produits locaux, (B) Encourager la consommation locale, (B) Diminuer les prix des produits alimentaires, (B) Contrôler les prix sur les marchés	Atlantique, Collines, Couffo, Donga, Littoral, Mono, Ouémé, Plateau, Zou	Gouvernement, Ménages
	Exode rural	(B) Limiter les naissances (B) Lutter contre l'exode rural	Collines, Mono, Plateau, Zou Alibori, Collines, Donga, Zou	Gouvernement, Elus locaux, Ménages Gouvernement, Elus locaux, Ménages

Composantes	Menaces	Besoins/Vulnérabilités		Compétences
		National	Départemental	
Sanitaire	Insuffisance des infrastructures sanitaires	(V) Absence ou insuffisance d'infrastructures sanitaires	Borgou, Alibori, Couffo, Zou, Littoral, Atacora	Gouvernement, Elus locaux, Ménages
	Faible taux de protection sanitaire	(V) Diffusion des maladies contagieuses; (V) Prédisposition forte des enfants aux maladies	Alibori, Atacora, Borgou, Collines, Couffo, Zou	Gouvernement, Elus locaux, Ménages
	Faible taux de fréquentation des centres de santé	(V) Manque d'accès aux soins essentiels	Alibori, Atlantique, Atacora, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Mono, Plateau	Gouvernement, Elus locaux, Ménages
	Faible accès à l'eau potable.	(B) Faciliter l'accès à l'eau potable (B) Utiliser de l'eau potable	Alibori, Atacora, Atlantique, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Mono, Plateau	Gouvernement, Elus locaux, Ménages
	Mauvaises conditions hygiéniques	(V) Accès réduit à l'eau potable et augmentation des maladies hydriques (V) Présence d'eaux usées (V) Dépotage sauvage des ordures	Atacora, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Zou	Gouvernement, Elus locaux, Ménages
	Pratiques inappropriées des ménages en termes d'évacuation des ordures et des eaux usées, et des modes de cuisson	(V) Bonne gestion des ordures et eaux usées	Alibori, Atlantique, Couffo, Donga, Littoral, Mono, Ouémé, Zou	Gouvernement, Elus locaux, Ménages
	Pollution liée aux taxis-motos, aux véhicules d'occasion et à la vente d'essence dite frelatée	(V) Aider la population à protéger l'environnement (V) Vivre dans un environnement sain	Borgou, Couffo, Donga, Ouémé, Plateau, Zou	Gouvernement, Elus locaux, Ménages
	Non-maîtrise de l'urbanisation	(V) Œuvrer davantage pour la sécurisation des propriétés foncières privées (V) Éviter les occupations illégales (V) Lutter contre l'expropriation	Alibori, Atacora, Atlantique, Collines, Couffo, Donga, Littoral, Zou	Gouvernement
	Catastrophes naturelles, en particulier, sécheresse, inondations, pluies diluviennes	(V) Mauvaises conditions climatiques (pluies tardives, sécheresse, inondations, pluies diluviennes, ...)	Alibori, Atacora, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Mono, Zou	Gouvernement
	Banditisme	(V) Vols domestiques, vols de moyens de déplacement, cambriolage, autres types de brigandage	Alibori, Atacora, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Ouémé, Plateau, Zou	Gouvernement
Personnelle	Actes de violences (viols, violences conjugales)	(V) Violences personnelles, violences sexuelles, viols, autres crimes violents	Alibori, Atacora, Borgou, Couffo, Collines, Donga, Littoral, Ouémé, Zou	Gouvernement, Elus locaux, Ménages

Composantes	Menaces	Besoins/Vulnérabilités		Compétences
		National	Départemental	
Communautaire	Perte des valeurs traditionnelles	(B) Lutter contre la perte des valeurs traditionnelles (B) les valeurs traditionnelles	Atacora, Collines, Mono Plateau, Zou,	Gouvernement, Elus locaux, Ménages
		(V) Perte des valeurs traditionnelles	Alibori, Atacora, Borgou, Collines, Mono, Plateau, Zou	Gouvernement, Elus locaux, Ménages
Politique	Corruption	(B) Lutter contre la corruption, le détournement, l'impunité	Alibori, Atlantique, Collines, Couffo, Donga Mono, Zou	Gouvernement, Elus locaux, Ménages
	Surpeuplement des prisons	(V) Détention et emprisonnement illégaux	Alibori, Atacora, Borgou, Couffo, Zou,	Gouvernement, Elus locaux, Ménages
	Tensions politiques	(V) Conflits politiques, violences politiques (V) Exclusion sociale (V) Eviter l'exclusion politique (V) Promouvoir le dialogue social	Alibori, Atacora, Borgou, Collines, Couffo, Ouémé, Plateau, Zou	Gouvernement, Elus locaux, Ménages

Source : PNUD (2010), données extraites de l'étude de base conduite dans le cadre du RNDH 2010-2011, intitulée : « Etat des lieux, cartographie et typologie des menaces, des vulnérabilités et évaluation de la protection dont bénéficient les populations et leurs capacités à y faire face »

2.1.10. Sécurité humaine et protection sociale

Dans une étude récente de l'UNICEF³⁴, il est retenu que « *la protection sociale va au-delà d'une simple « protection » des groupes défavorisés, ... ou de la « prévention » des risques, pour mettre l'accent sur la notion de « promotion » des ménages et des individus en situation de haute vulnérabilité. Ce qui implique le renforcement de leurs capacités en capital humain (à travers un meilleur accès aux services sociaux de base) et en capital productif et revenus, afin qu'ils puissent se prendre en charge et sortir de leur situation de pauvreté et vulnérabilité sur une base durable* ».

Les risques et vulnérabilités énoncés par les ménages interviewés à l'occasion de cette étude sont identifiés et retenus dans les menaces à la sécurité humaine ; il s'agit, en particulier : (i) de chocs économiques (les hausses de prix), (ii) de risques environnementaux (les inondations), (iii) de vulnérabilités sanitaires (maladies et risques liés à la maternité, qui se reflètent dans les taux élevés de mortalité infanto-juvénile et maternelle), (iv) de risques socioculturels, notamment ceux basés sur la discrimination de genre, et le mariage précoce.

La vulnérabilité à ces risques varie selon le statut économique du ménage, la résidence géographique et les étapes du cycle de la vie, parmi d'autres facteurs. La vulnérabilité économique est essentiellement liée à la pauvreté monétaire, qui touche 33,3% des ménages (2007).

Les risques sanitaires et de malnutrition mettent en danger la survie des enfants, pendant les cinq premières années de leur vie. Les personnes affectées par les maladies chroniques, telles que le SIDA et la tuberculose, et par les handicaps se trouvent aussi dans un état de vulnérabilité et dépendance extrêmes. Dans un système de santé payant, où les ménages supportent plus de 52,1% des dépenses de la santé contre 31% pour l'Etat, le facteur coût constitue une barrière d'accès aux soins de santé et réduit la capacité des ménages pauvres à faire face aux risques sanitaires, et in fine réduit leur sécurité humaine. (Cf. Encadré 3 : Histoire de l'accident de circulation du jeune frère de Mathias, et Encadré 4 : l'argent et la santé au Bénin). Dans de telles conditions, une solution aurait été l'existence et l'opérationnalisation d'un système d'assurance maladie universelle dont pourraient profiter les ménages. Or, si le Gouvernement a décidé en 2008 de créer un Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU), comme initiative majeure d'amélioration de la couverture nationale du risque maladie, cette initiative est restée au stade de la volonté politique, sans concrétisation à ce jour.

Face à cette situation, il aurait été heureux si l'assistance sociale (la branche non contributive de la protection sociale) était développée. Mais elle est très peu développée et se caractérise par (i) les secours fournis aux indigents par le Ministère en charge de la Protection Sociale, (ii) des programmes alimentaires en faveur de groupes spécifiques comme les enfants d'âge scolaire en zones défavorisées (à travers des cantines scolaires) et les personnes affectées par le VIH/SIDA. Ces secours octroyés par le Ministère en charge de la Protection Sociale sont très limités dans le temps et bénéficient à très peu de personnes (1.802 en 2008).

2.2. Sécurité Humaine dans le processus de planification du développement au Bénin

Le processus de planification, au Bénin, est conduit par le Ministère en charge du Développement. Il est participatif et débouche sur des documents de macro-politiques ou de politiques sectorielles.

³⁴ Etude sur l'état des lieux et les perspectives de protection sociale au Bénin, UNICEF, mai 2010

Dans le paysage de développement durable au Bénin, trois documents dominent. Il s'agit (i) des Etudes Nationales de Prospectives à Long Terme (Scénario ALAFIA 2025), qui est le référentiel national depuis 2000, date de sa publication, (ii) des Orientations Stratégiques de Développement (2006-2011) et (iii) de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), qui est le document fédérateur de la politique de développement du Bénin, sur le moyen terme.

La SCRP III 2011-2015 est le document auquel l'analyse va se référer. Il est récent et opérationnalise les OSD, qui constituent elles-mêmes une déclinaison du scénario ALAFIA 2025. L'idée force qui sert de fil conducteur à l'élaboration et à la mise en œuvre de la SCRP III est que pour réduire notablement la pauvreté, il faut «booster» la croissance économique (taux visé = 7%), et en partager équitablement les fruits entre tous les citoyens, grâce à la bonne qualité de la gouvernance. La sécurité humaine en sortirait renforcée.

La SCRP III internalise la sécurité humaine de manière transversale. Ce n'est pas un document de stratégie en matière sécurité humaine, car la SCRP III a plutôt une portée macroéconomique. Cependant, elle y contribue à plus d'un titre et a adopté l'ensemble des caractéristiques opérationnelles de la sécurité humaine. Elle est donc centrée sur la personne, multisectorielle, holistique, spécifique au contexte et orientée vers la prévention.

2.2.1. Centrée sur la personne

La SCRP III s'emploie à créer et à maintenir les conditions macroéconomiques et institutionnelles nécessaires à l'épanouissement des individus. Elle s'inscrit dans une approche participative et implique toutes les couches sociales. Elle est également complétée par des documents stratégiques sectoriels qui mettent davantage l'accent sur les individus, en particulier les stratégies sectorielles dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture.

2.2.2. Multisectorielle et holistique

La SCRP III est multisectorielle en ce sens qu'elle traite de manière transversale de toutes les sept composantes de la sécurité humaine. Plus précisément, elle est structurée autour de cinq axes stratégiques opérationnels que sont (i) l'accélération de la croissance, (ii) le développement des infrastructures, (iii) le développement du capital humain, (iv) la promotion de la qualité de la gouvernance, et (v) le développement équilibré et durable de l'espace territorial.

Ces différents axes couvrent l'ensemble des composantes de la sécurité humaine. Outre la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, les axes stratégiques de la SCRP III englobent une large gamme de domaines relatifs au développement du capital humain, à la gouvernance politique et administrative, à la sécurisation des personnes et des biens, à la promotion de la culture et à la gestion environnementale, y compris la gestion des catastrophes et risques naturels.

La SCRP III est également holistique. Elle aborde notamment la question de développement au sein et au-delà des frontières, et encourage la coopération régionale et multilatérale.

2.2.3. Spécifique au contexte

Par définition, toute SCRP est un document de stratégie nationale qui aborde les questions de développement humain spécifiques à chaque pays concerné. Elle présente l'avantage d'intégrer à la fois les préoccupations à l'échelle nationale et locale, à travers la participation des populations à la base dans le processus de son élaboration. Par ailleurs, en tant que document de stratégie à moyen terme (cinq ans), la SCRP offre un cadre d'adaptation dynamique pour tenir compte de l'évolution du contexte socioéconomique et politique.

2.2.4. Orientée vers la prévention

La SCRP III est orientée vers la prévention. Elle traite de la protection des couches vulnérables, notamment l'autonomisation des femmes à travers, entre autres, les programmes de microcrédit et de formation. Le tableau joint en Annexe 8 établit un parallèle entre les cinq principes de la sécurité humaine et la Stratégie de Croissance de la Réduction de la Pauvreté 2011-2015. Ce parallèle révèle que la SCRP III intègre l'approche opérationnelle de la sécurité humaine.

S'il est vrai que la SCRP III internalise l'approche opérationnelle de la sécurité humaine, il n'en demeure pas moins que les différentes parties prenantes au processus de développement ne disposent pas encore d'un indicateur synthétique qui leur permettrait d'apprécier l'état de la sécurité humaine au Bénin et son évolution dans le temps. Un tel indicateur permettrait également d'effectuer des croisements avec l'IDH afin d'avoir un tableau de bord plus complet du développement humain au Bénin. Le chapitre qui suit aborde cette question.





CHAPITRE III

Etat du Développement Humain et de la Sécurité Humaine au Bénin

En raison de ses conditions politiques, institutionnelles, sociales et économiques, le Bénin a connu un développement humain qui a évolué positivement. Toutefois, le niveau de développement humain atteint demeure faible. Le Bénin est notamment caractérisé par un niveau de longévité relativement satisfaisant, reflété par l'espérance de vie à la naissance, un niveau d'éducation sensiblement plus faible que celui des autres pays de l'Afrique Subsaharienne et des revenus moyens assez faibles. Ce qui rend les populations vulnérables aux menaces et insécurités visant directement leur épanouissement.

Ces menaces sont nombreuses. Les analyses ont montré qu'une vingtaine de menaces sont fortement ressenties par les populations. Elles peuvent remettre en cause les acquis en matière de développement humain. Pour ces raisons, il importe de dresser un tableau complet de la condition humaine au Bénin, qui associe à la fois la situation en termes de développement humain et la situation en matière de sécurité humaine. Cela permettra notamment de mettre en évidence les liens entre développement humain et sécurité humaine dans le contexte particulier du Bénin. A cet effet, l'une des préoccupations est de savoir si les individus des régions disposant d'un niveau de développement élevé ressentent moins les menaces à la sécurité humaine que ceux des régions à niveau de développement humain plus faible.

Le chapitre comprend trois sections. La première section présente l'état de développement humain au Bénin et les évolutions enregistrées sur la base des principaux indicateurs rappelés au chapitre 1. La deuxième section retrace les ébauches de la mesure de l'insécurité humaine telle qu'elle est ressentie par les populations. Il est proposé à cet effet, un indicateur synthétique de sécurité humaine qui repose sur la perception des populations par rapport aux menaces identifiées. Disposant ainsi d'un indicateur composite de sécurité humaine, la troisième section analyse les liens entre cet indicateur et l'Indice de Développement Humain (IDH) dans le souci d'examiner dans quelle mesure les actions déjà initiées en faveur du développement humain et les progrès enregistrés ont également contribué ou non à la sécurité humaine.

3.1. Etat du Développement Humain au Bénin

Le développement humain d'un pays est apprécié à travers l'Indice de Développement Humain (IDH). Comme indiqué au chapitre 1, en 2010, dans le cadre de la 20ème édition du RMDH, l'IDH a connu quelques modifications. Par ailleurs, trois nouvelles mesures multidimensionnelles du développement humain ont été introduites pour compléter l'analyse sur l'IDH. Il s'agit de l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI), de l'indice d'inégalité de genre (IIG) et de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM).

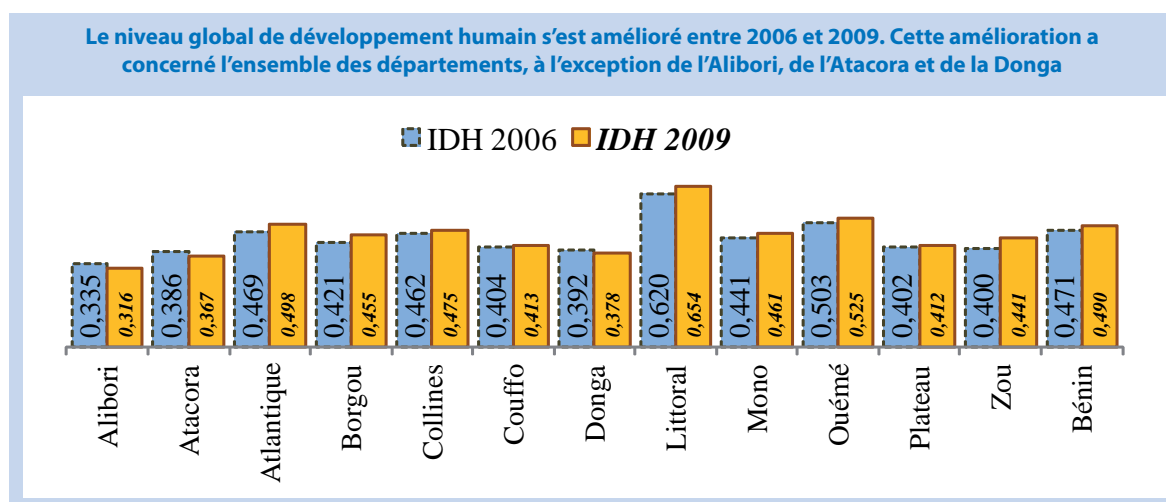
Dans le cadre du présent RNDH, l'IDH utilisé pour l'analyse de la situation de développement au Bénin, à l'échelle nationale et départementale, est celui déterminé selon l'ancienne méthodologie,

en attendant de migrer vers la méthodologie adoptée dans le RMDH 2010. Par contre, les trois autres indicateurs sont intégrés dans l'analyse tels qu'ils ont été déterminés dans le RMDH 2010.

3.1.1. Indice de Développement Humain global (IDH)

Globalement, le niveau de développement humain au Bénin s'est amélioré entre 2006 et 2009. L'IDH est notamment passé de 0,471 à 0,490.

Graphique 22 : Evolution de l'Indice de Développement Humain entre 2006 et 2009



Source : INSAE (EMICoV 2010, RGPH 2002)

Cette amélioration du niveau de développement humain a concerné la quasi-totalité des départements. Seuls les départements de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga ont connu un léger recul. Ces départements qui constituaient déjà en 2006 la catégorie « départements à IDH très faible », présentent également en 2009 les niveaux de développement les plus faibles au plan national. Leur IDH varie entre 0,316³⁵ et 0,384 en 2009.

Par ailleurs, le Couffo, le Plateau et le Zou, malgré les améliorations enregistrées demeurent dans la catégorie des « départements à IDH faible ». Ils affichent un IDH compris entre 0,384 et 0,451.

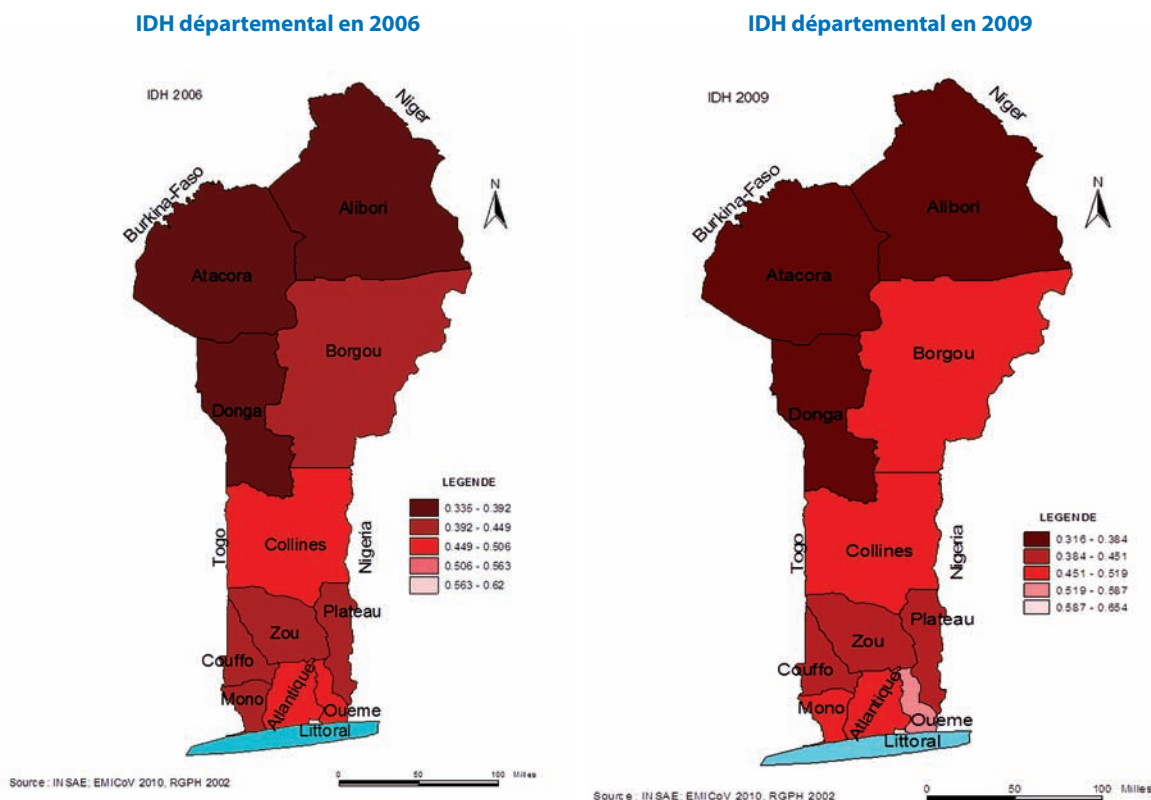
Le Borgou et le Mono qui figuraient en 2006 dans la tranche des départements à faible IDH, ont connu une évolution favorable pour se hisser en 2009 parmi les départements à IDH moyen aux côtés de l'Atlantique et des Collines. Leur IDH est compris entre 0,451 et 0,519 en 2009.

Le niveau de développement s'est également consolidé dans l'Ouémé. En 2006, ce département présentait un IDH moyen. En 2009, l'IDH de l'Ouémé se situe entre 0,519 et 0,587, ce qui correspond à la tranche des départements à IDH élevé.

³⁵ Les seuils retenus sont des seuils relatifs, en rapport à la moyenne nationale. Ils reposent sur la cartographie établie par l'INSAE et ne correspondent pas aux seuils internationaux indiqués dans le RMDH 2010.

Le Littoral demeure le seul département à IDH « très élevé ». Son IDH se situe entre 0,587 et 0,654 en 2009.

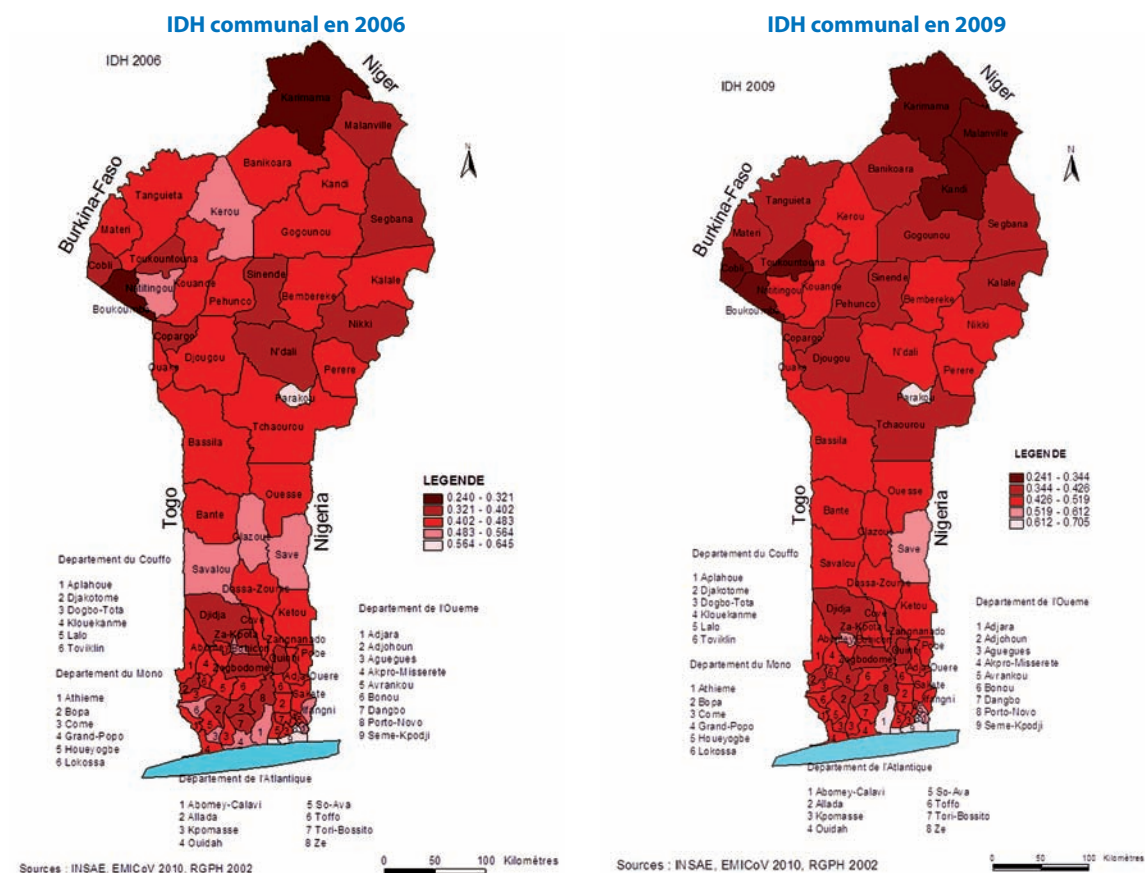
Carte 2 : Répartition des départements selon leur IDH en 2006 et en 2009



Au niveau communal, l'analyse de l'évolution de l'IDH révèle que le nombre de communes ayant un IDH au-dessus de la moyenne nationale est resté quasiment identique en 2006 et en 2009, et porte sur une vingtaine de communes. Par ailleurs, les trois communes à statut particulier que sont Cotonou, Porto-Novo et Parakou demeurent les communes où le niveau de développement humain est le plus élevé au Bénin. Toutes trois ont connu une amélioration de leur IDH.

De manière générale, la majorité des communes ont connu une amélioration de leur niveau de développement. Toutefois, vingt-deux communes sur les soixante-dix-sept que compte le Bénin ont enregistré un repli de leur IDH. Les pertes varient entre 0,2% et 30,5%.

Carte 3 : Répartition des communes selon leur IDH global en 2006 et en 2009



3.1.2. Evolution des dimensions de l'IDH

L'évolution favorable de l'IDH, observée au plan national entre 2006 et 2009, puise sa dynamique dans l'amélioration de la santé³⁶ (+10,2%) et l'accroissement du revenu (+9,7%). Par contre, le niveau d'instruction de la population a globalement reculé (-4,4%).

La santé s'est améliorée dans tous les départements entre 2006 et 2009. L'indice de santé se situe ainsi au-dessus de 0,5 pour la totalité des départements en 2009, variant entre 0,516 et 0,670. Le Littoral et le Borgou demeurent les deux départements au Bénin dans lesquels l'espérance de vie est la plus élevée.

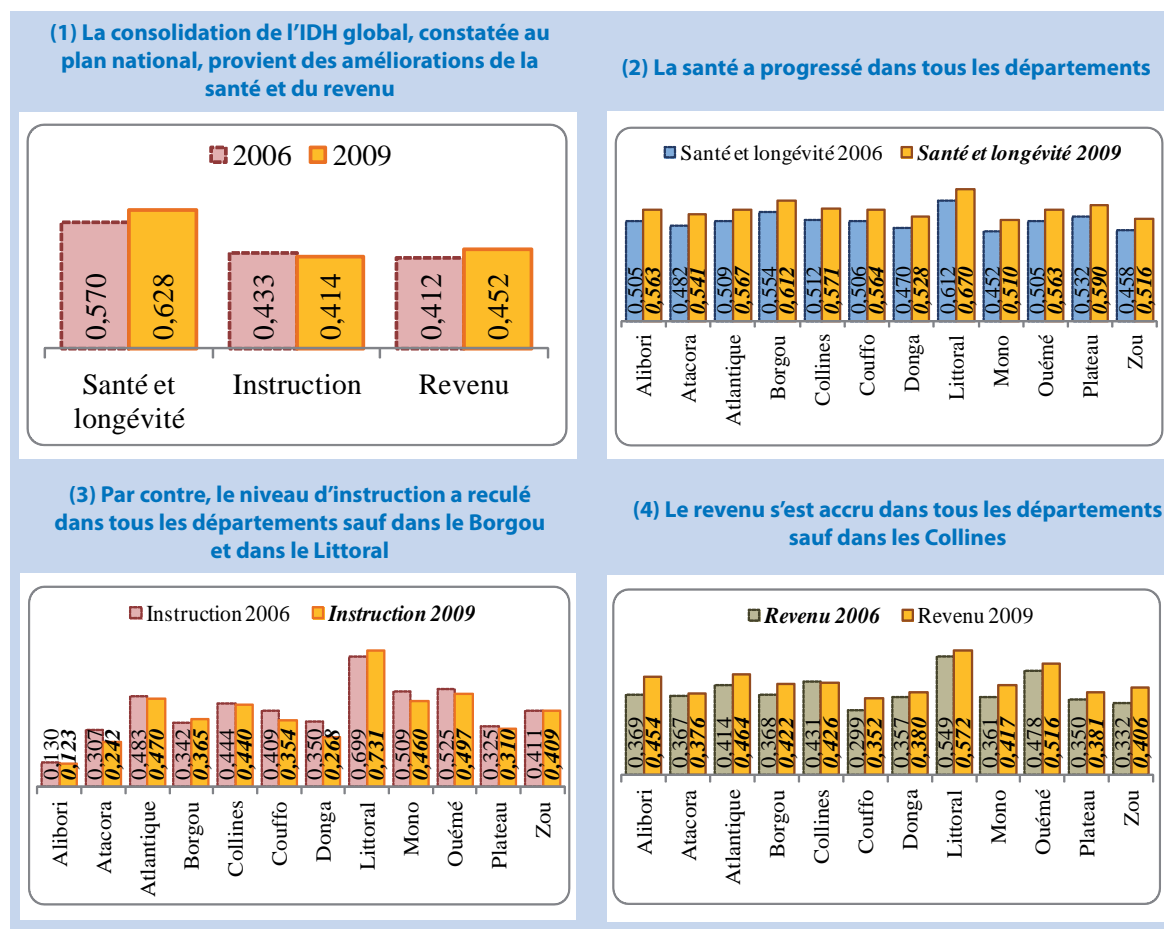
Le revenu s'est accru dans l'ensemble des départements, à l'exception des Collines (-1,2%). Cependant, le niveau des revenus diffère sensiblement d'un département à l'autre. L'indice de revenu se situe entre 0,352 et 0,572 en 2009. Les départements du Littoral (0,572) et de l'Ouémé (0,516) qui abritent les capitales économique et politique du Bénin se distinguent nettement des autres départements.

Le niveau d'instruction s'est dégradé dans la majorité des départements sur la période considérée, sauf dans le Borgou (+6,7%) et le Littoral (+4,6%). Le niveau de l'indice d'instruction, déjà faible en

³⁶ Pour la suite de cette section, la dimension « santé et longévité » est désignée sous le vocable « santé » uniquement.

2006 dans les départements de l'Alibori, l'Atacora et la Donga, s'est détérioré davantage, justifiant la baisse de l'indice global de développement humain observée dans ces départements.

Graphique 23 : Evolution des dimensions de l'IDH entre 2006 et 2009



Source : INSAE (EMICoV 2010, RGPH 2002)

Ces tendances se maintiennent au niveau communal. La santé s'est améliorée dans toutes les communes. Au niveau du revenu, seule une commune a enregistré une baisse de l'ordre de 8,3% entre 2006 et 2009. Par contre, en termes d'éducation, le niveau d'instruction a chuté dans quarante-huit communes dans des proportions variant entre 1,7% et 52,3%.

En définitive, la santé et le revenu constituent les principaux déterminants de la consolidation de l'IDH global, observée entre 2006 et 2009. A l'inverse, le niveau d'instruction a enregistré une baisse qui a érodé les progrès enregistrés en termes de santé et de revenu. Cette situation a entraîné le recul de l'IDH global au niveau de certaines régions, particulièrement dans les départements de l'Alibori, l'Atacora et la Donga, qui présentent un niveau d'instruction structurellement faible.

Ainsi, les dimensions de l'IDH ne sont pas distribuées uniformément sur l'ensemble du territoire national. Cette situation traduit des inégalités dans la diffusion du développement humain au Bénin

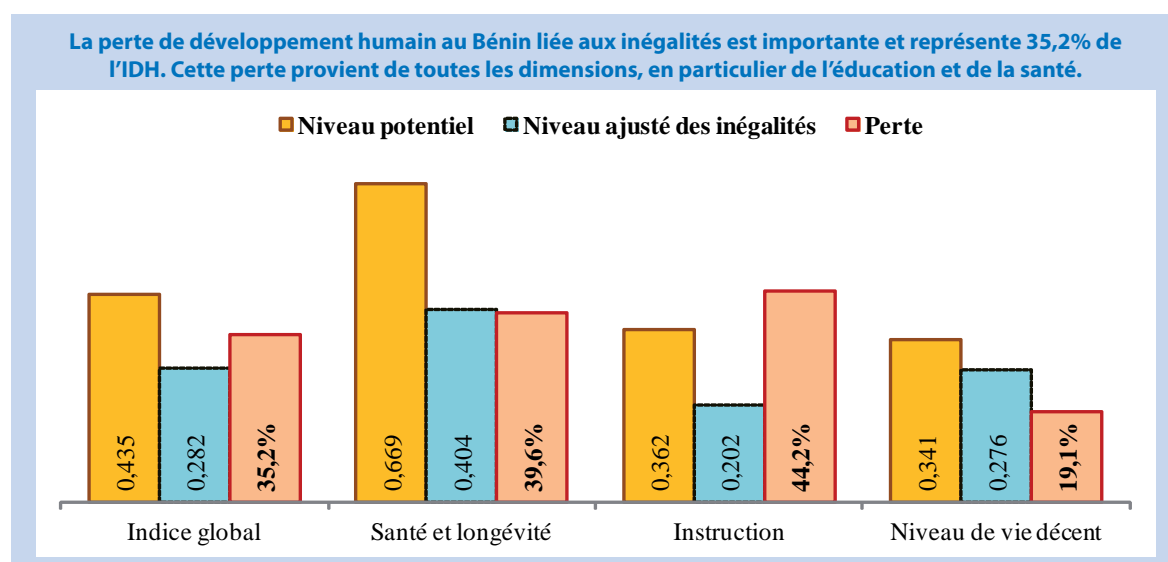
qui impliquent que l'IDH national ne reflète pas suffisamment les réalités locales en matière de développement humain. Cet aspect est examiné par la suite à l'aide de l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI) et de l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG), deux indicateurs d'inégalité nouvellement introduits par le RMDH 2010.

3.1.3. IDH ajusté aux inégalités (IDHI)

En 2010, l'IDH³⁷ du Bénin publié dans le RMDH s'établit à 0,435. A l'issue des ajustements liés aux inégalités, l'IDHI ressort à 0,282. Il s'en suit une perte globale de 35,2%. Ainsi, au Bénin, 35,2% du niveau potentiel de développement humain sont perdus, du fait des inégalités. La perte constatée est plus importante que celle estimée pour l'Afrique subsaharienne qui est de 32,8% en moyenne.

Par ailleurs, au Bénin, la perte est plus marquée pour la santé et l'éducation que pour le revenu, en ligne avec la tendance observée au plan international.

Graphique 24 : IDH et ses composantes ajustés aux inégalités



Sources : PNUD (RMDH 2010) et équipe de rédaction

3.1.4. Indice d'Inégalité de Genre (IIG)

En référence au RMDH 2010, l'IIG varie entre 0,174 et 0,853 au plan international. Il est de 0,759 (ou 75,9%) pour le Bénin, qui figure ainsi parmi les pays au monde qui présentent une forte inégalité de genre. L'inégalité de genre au Bénin se situe toutefois dans le sillage de la moyenne observée au niveau de l'Afrique Subsaharienne (75,3%).

37 Il s'agit de l'IDH du RMDH déterminé selon la nouvelle formule. Il ne doit pas être confondu avec l'IDH utilisé dans la section précédente qui lui, repose sur l'ancienne méthode et est calculé au niveau national par l'INSAE.

L'analyse des dimensions de l'IIG montre que la santé³⁸ de la reproduction est le facteur qui contribue le plus à l'inégalité de genre au Bénin. Le taux de mortalité maternelle et le taux de fécondité chez les adolescentes sont encore trop élevés. Ainsi donc, la reproduction demeure risquée et commence trop tôt au Bénin. Cette situation est préjudiciable à la santé des filles et limite leurs opportunités futures dans la mesure où les grossesses précoces les empêchent d'aller à l'école, et les confinent dans des secteurs d'activités où la main-d'œuvre est peu qualifiée.

Tableau 5 : Répartition des composantes de l'IIG au Bénin

	Santé*	Autonomisation	Marché de l'emploi
Indice des hommes*	1	4,805	79,0
Indice des femmes	0,003	1,107	68,1
Rapport hommes/femmes	306,4	4,3	1,2

(*) L'indice de la santé n'est pas défini pour les hommes. La valeur idéale 1 est attribuée par défaut en vue de la comparaison avec les femmes.

Sources : PNUD (RMDH 2010) et équipe de rédaction

3.1.5. Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)

Le RMDH 2010 estime la proportion de la population béninoise qui est « multidimensionnellement » pauvre à 72,0%. En outre, une personne pauvre souffre en moyenne de privations dans 57,3% des aspects couverts. Par conséquent, l'IPM au Bénin s'élève à 0,412. Au plan international, l'IPM varie entre 0 et 0,582. Le Bénin apparaît ainsi parmi les pays au monde où la pauvreté multidimensionnelle est élevée et intense.

En effet, ces résultats indiquent qu'un peu plus de sept Béninois sur dix (72,0%) souffrent de pauvreté multidimensionnelle. Chaque personne dans le cas, c'est-à-dire chaque pauvre, n'arrive pas à satisfaire en moyenne six besoins essentiels (57,3%) parmi les dix considérés.

En résumé, l'analyse des principaux indicateurs de développement humain, notamment l'IDH, l'IDHI, l'IIG et l'IPM, révèle que le niveau de développement humain au Bénin reste faible malgré les progrès enregistrés. Une proportion importante de la population n'a pas encore accès aux services de base et la situation est marquée par d'importantes inégalités, particulièrement à l'endroit des femmes et des filles.

Dans ces conditions, il importe de renforcer les bases du développement humain au Bénin. Cela nécessite notamment de protéger les populations contre les menaces qui pourraient éroder les acquis en la matière. A cet égard, les principales menaces identifiées par les populations dans le cadre de l'analyse de la sécurité humaine fournissent des indications utiles. L'exploitation de ces informations sous forme d'indicateurs synthétiques, à l'instar des indicateurs de développement humain, devrait permettre d'identifier les populations les plus vulnérables en fonction des principales caractéristiques socioéconomiques. Par ailleurs, la mise en commun des indicateurs de développement humain avec les indicateurs de sécurité humaine offrirait un panorama plus complet des conditions réelles d'existence des ménages. Pour ces raisons, la prochaine section propose un indicateur synthétique qui vise à apprécier l'état de la sécurité humaine, à l'image de l'IDH qui mesure le niveau de développement humain.

³⁸ L'indice de la santé de la reproduction n'est déterminé que pour les femmes (c'est d'ailleurs l'un des principaux reproches mis en avant pour l'IIG). La valeur idéale 1 est affectée, par défaut, aux hommes pour la détermination de l'IIG.

3.2. Etat de la Sécurité Humaine au Bénin

3.2.1. Vers un indice synthétique de la Sécurité Humaine au Bénin

L'IDH, l'IDHI, l'IIG et l'IPM permettent d'avoir une vue synthétique sur le niveau de développement humain dans chaque pays, et partant, d'apprécier les évolutions enregistrées dans le temps et dans l'espace, et d'effectuer ainsi des comparaisons internationales ou nationales. En matière de sécurité humaine, la situation n'est pas analogue. Aucun indicateur³⁹, regroupant simultanément les sept composantes identifiées, n'est encore disponible au plan international pour mesurer l'état de la sécurité humaine et effectuer des comparaisons.

Un tel indicateur est pourtant utile pour identifier les régions et les couches sociales les plus vulnérables en matière de sécurité humaine. Par ailleurs, dans la thématique générale du développement humain, cet indicateur pourrait être mis en parallèle avec l'IDH afin d'obtenir une image plus large des conditions de vie des populations.

Aussi, dans le cadre du présent rapport, a-t-il été retenu de proposer un indicateur synthétique de la sécurité humaine. Il s'agit de l'Indice de Sécurité Humaine (ISH).

L'Indice de Sécurité Humaine⁴⁰ (ISH) proposé est un indicateur de perception. *Il exprime le sentiment d'insécurité humaine que ressentent les populations au regard des principales menaces identifiées.* A la différence de l'IDH, il ne repose pas sur des données factuelles, mais plutôt sur la perception des populations, sur leurs sentiments par rapport aux principales menaces à la sécurité humaine. Il fournit ainsi des informations complémentaires à celles mises en évidence par l'IDH, à travers une approche qualitative.

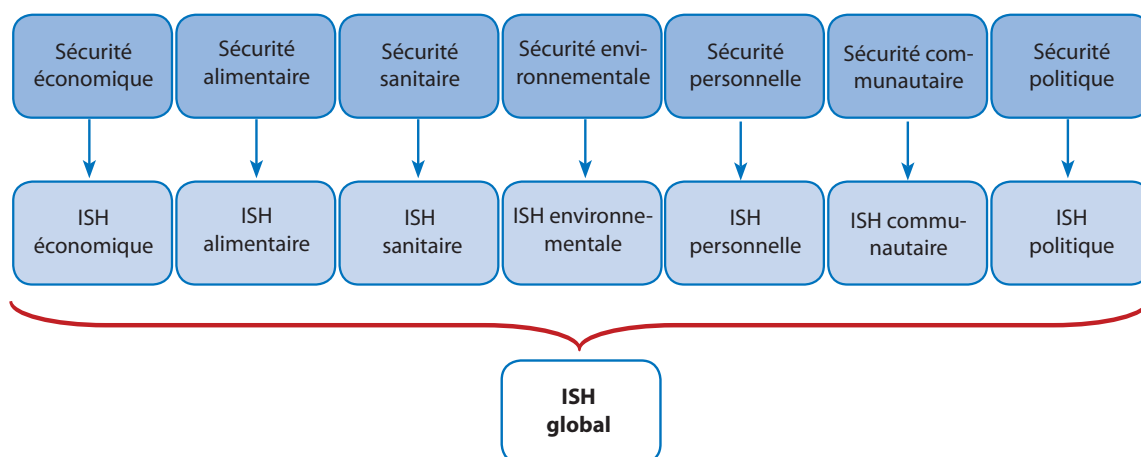
Le procédé de détermination de l'ISH est similaire à celui de l'IPM. Il repose sur les micro-données issues de l'enquête EMICoV 2010. L'ISH est calculé pour chaque composante de la sécurité humaine à travers le regroupement des valeurs attribuées par les populations aux différentes menaces, en retenant un seuil au-delà duquel la sécurité humaine n'est plus garantie. Par la suite, il est déterminé un ISH global qui rassemble les sept composantes de la sécurité humaine. La méthodologie utilisée est détaillée dans l'Annexe 6.

Par construction, l'ISH varie entre 0 et 1 et peut être reporté en pourcentage. Il représente la proportion d'individus en situation d'insécurité humaine. Plus il est élevé, plus la situation en matière de sécurité humaine est préoccupante.

39 Le PNUD propose des indicateurs relatifs à la Sécurité Humaine. Ces indicateurs se limitent toutefois à quelques composantes, notamment la sécurité personnelle et la sécurité alimentaire. Plus précisément, les données compilées dans le RMDH portent sur les armes en circulation, les réfugiés, les déplacés internes, les guerres civiles, la malnutrition et la sous-alimentation.

40 L'ISH pourrait s'interpréter plutôt comme un indice d'insécurité humaine. Toutefois, pour garder une connotation positive, nous préférons parler d'indice de sécurité humaine.

Graphique 25 : Composantes de l'Indice de Sécurité Humaine



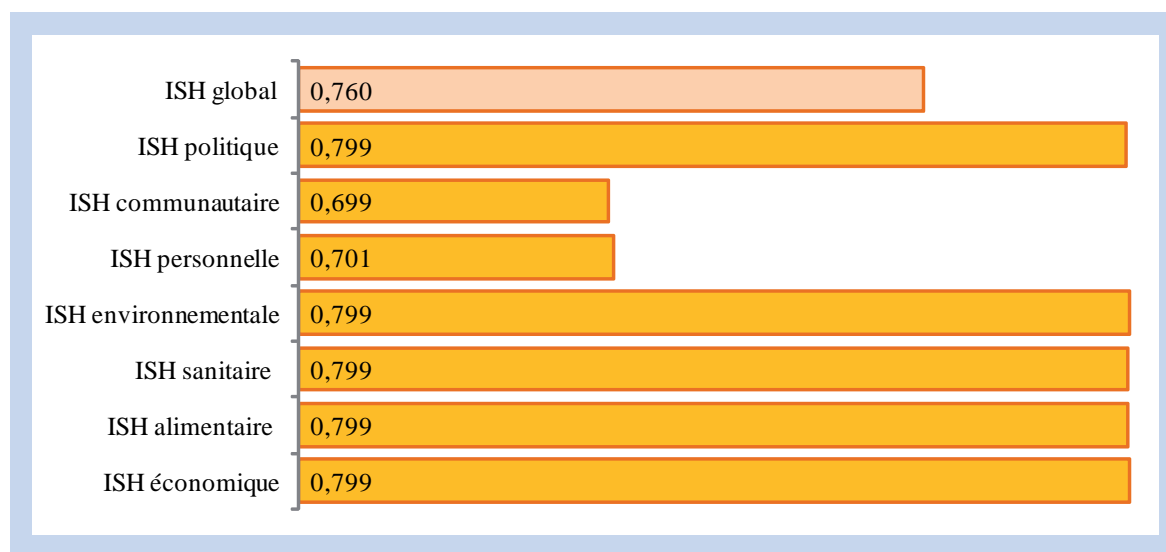
Sources : PNUD Bénin (2010) et équipe de rédaction.

3.2.2. Etat de la Sécurité Humaine au Bénin

L'ISH s'établit à 0,760 à l'échelle nationale. Cela indique que 76,0% des ménages béninois se sentent en situation d'insécurité humaine, soit un peu plus de trois ménages sur quatre.

Comme mentionné au chapitre précédent, les ménages ressentent fortement les insécurités dans toutes les composantes, en particulier au plan économique (79,9%), alimentaire (79,9%), sanitaire (79,9%), environnemental (79,9%) et politique (79,9%), et dans une proportion moindre au plan personnel (70,1%) et communautaire (69,9%).

Graphique 26 : Situation d'Insécurité Humaine au Bénin



Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

A partir de l'ISH, il est possible de procéder au profilage des ménages selon les caractéristiques socioéconomiques afin de mettre en exergue les principales tendances nationales en matière d'insécurité humaine. Ces tendances pourraient notamment être exploitées dans le cadre de la conception des actions de protection des populations en situation d'insécurité humaine. Les principales caractéristiques retenues sont notamment le statut de pauvreté monétaire des ménages, le niveau d'instruction du chef de ménage, le milieu de résidence, la branche d'activité, le sexe du chef de ménage, l'âge du chef de ménage et le département de résidence.

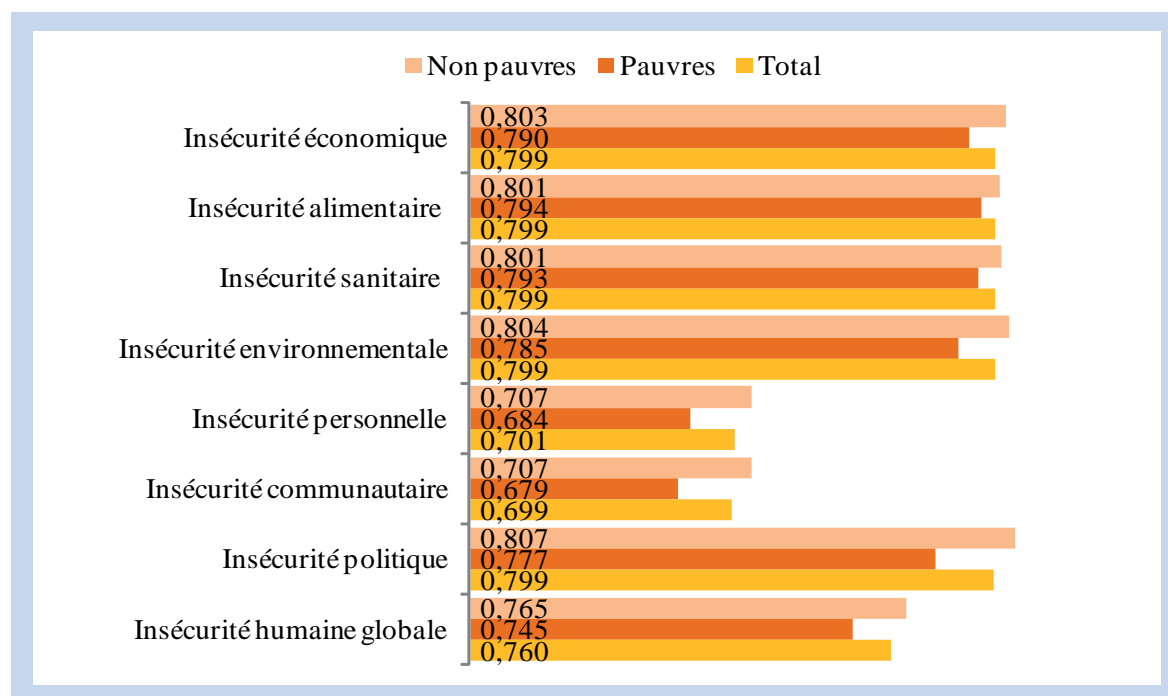
3.2.3. Pauvreté monétaire et Sécurité Humaine

Il ressort globalement que les ménages «non pauvres» ressentent davantage l'insécurité humaine que ceux qui sont pauvres. En effet, l'indice global est plus élevé pour les premiers (76,5%) que pour les seconds (74,5%).

Une analyse détaillée révèle que l'insécurité est ressentie avec plus d'acuité par les ménages non pauvres dans toutes les composantes de la sécurité humaine, en particulier au plan économique, alimentaire, sanitaire, environnemental et politique. En effet, pour chacune de ses composantes, plus de 80,0% des ménages non pauvres interrogés se déclarent en situation d'insécurité par rapport aux principales menaces retenues.

Cette situation, *a priori* inattendue, pourrait s'expliquer par le fait que les ménages non pauvres, en raison de leur niveau d'instruction plus élevé, ont une plus grande conscience des menaces et se sentent de manière subséquente plus exposés.

Graphique 27 : Pauvreté monétaire et Sécurité Humaine

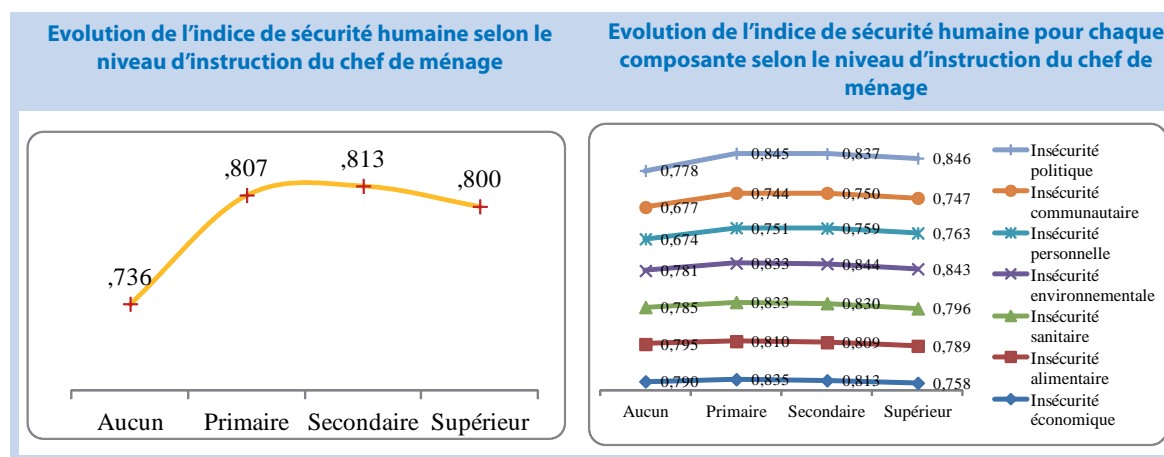


Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

3.2.4. Niveau d’instruction du chef de ménage et Sécurité Humaine

L’allure de la courbe de répartition de l’indice composite d’insécurité humaine selon le niveau d’instruction dénote que les ménages dont le chef a atteint le primaire, le secondaire ou le niveau d’enseignement supérieur ressentent davantage l’insécurité humaine que ceux dont le chef ne justifie d’aucune formation académique. Ces résultats confortent ainsi l’analyse précédente et soutiennent que les plus pauvres, qui ont en général un niveau d’instruction plus faible, ne semblent pas percevoir les menaces à la sécurité humaine avec autant d’acuité que les autres couches sociales.

Graphique 28 : Niveau d’instruction du chef de ménage et Sécurité Humaine

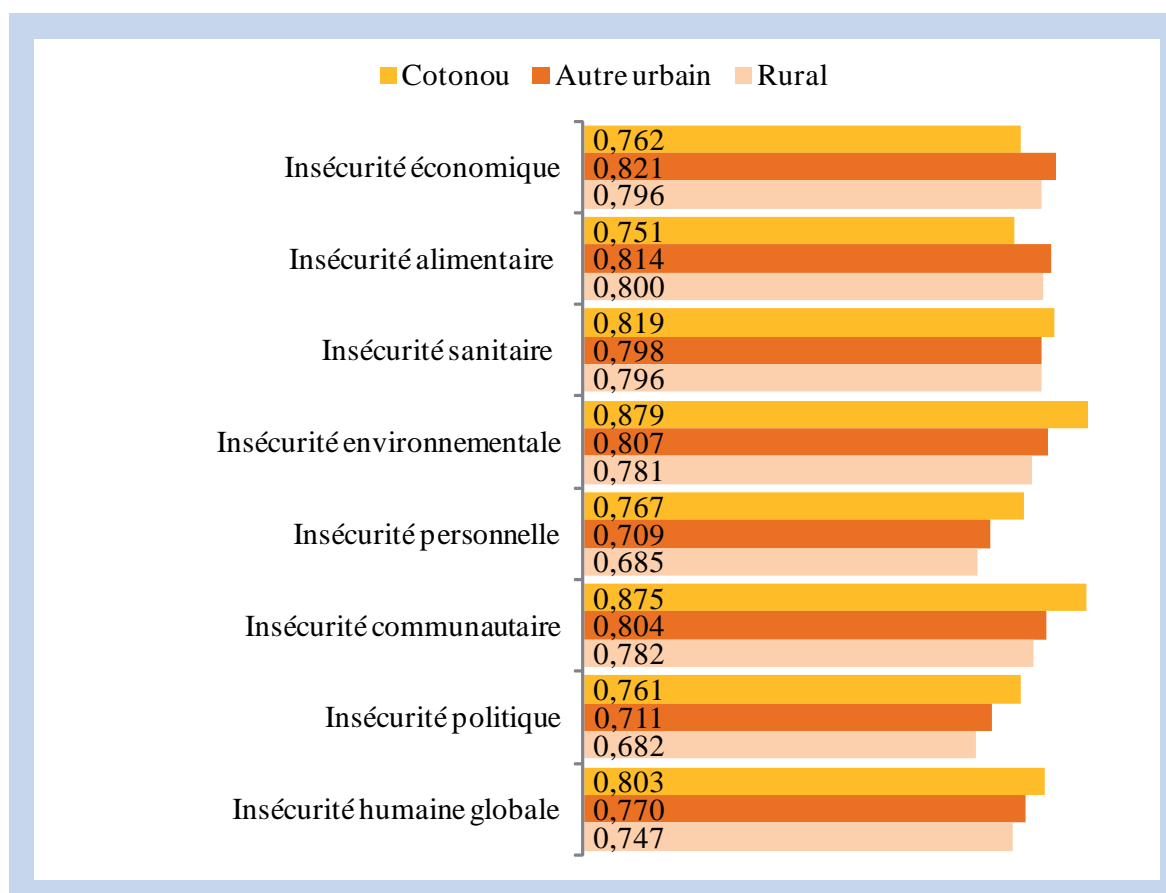


Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

3.2.5. Milieu de résidence et Sécurité Humaine

La perception de l’insécurité humaine est plus prononcée en milieu urbain qu’en milieu rural. Parmi les trois milieux de résidence retenus, à savoir Cotonou, les autres villes et le milieu rural, la ville de Cotonou se singularise avec un niveau élevé de perception de l’insécurité humaine (80,3%), en liaison notamment avec les scores élevés en termes d’insécurité environnementale (87,9%), communautaire (87,5%), sanitaire (81,9%) et politique (76,1%). Elle affiche par contre les niveaux les plus faibles en matière d’insécurité alimentaire (75,1%) et économique (76,2%). Cette situation se conçoit aisément dans la mesure où la ville de Cotonou est la capitale économique du Bénin et qu’elle concentre l’essentiel des infrastructures socioéconomiques, notamment les principaux marchés, le Port Autonome de Cotonou, les banques, etc. Cependant, Cotonou n’échappe pas aux externalités négatives qui caractérisent les mégapoles, en particulier la pollution, la perte des valeurs traditionnelles, la corruption, les IST et les accidents de la circulation.

Graphique 29 : Lieu de résidence et Sécurité Humaine



Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

Les populations des autres milieux urbains se sentent plus exposées aux menaces à la sécurité économique (82,1%) et alimentaire (81,4%), d'autant plus que ces régions ne disposent pas de suffisamment d'infrastructures socioéconomiques.

Quant au milieu rural, il est caractérisé par les plus faibles taux de perception d'insécurité humaine dans cinq composantes (sanitaire, environnementale, personnelle, communautaire et politique) sur les sept. Ce qui confirme que la pauvreté monétaire et la perception de l'insécurité humaine sont anti-corrélées au Bénin. En effet, la pauvreté monétaire est essentiellement rurale.

3.2.6. Activité et Sécurité Humaine

La ventilation de l'indice composite d'insécurité humaine selon la branche d'activité fournit des résultats conformes à ceux obtenus précédemment. La branche « Agriculture, élevage, pêche et forêt » qui est réputée regrouper les ménages parmi les plus pauvres au Bénin présente le niveau de perception d'insécurité humaine le plus faible (73,2%), alors que les branches « Eau, électricité, gaz » et « Transport et communications » affichent le taux de perception d'insécurité humaine le plus élevé

(80,8%). Entre ces deux extrêmes, se distinguent les « BTP » (78,8%), l'industrie (78,4%) et les « Banques et assurances » (78,3%).

Tableau 6 : Branche d'activité et Sécurité Humaine

Branche d'activité (en 8 groupes)	Insécurité économique	Insécurité alimentaire	Insécurité sanitaire	Insécurité environnementale	Insécurité personnelle	Insécurité communautaire	Insécurité politique	Indice global
Agriculture, élevage pêche et forêt	0,788	0,800	0,780	0,778	0,668	0,668	0,771	0,732
Industrie	0,817	0,809	0,837	0,815	0,747	0,731	0,817	0,784
Eau, électricité, gaz	0,741	0,714	0,714	0,786	0,821	0,815	0,893	0,808
BTP	0,810	0,792	0,802	0,840	0,734	0,715	0,833	0,788
Commerce et restauration	0,820	0,800	0,810	0,807	0,727	0,724	0,818	0,776
Transp. et communications	0,822	0,799	0,844	0,837	0,741	0,752	0,832	0,808
Banques et assurances	0,776	0,833	0,750	0,816	0,673	0,688	0,857	0,783
Autres services	0,803	0,804	0,816	0,823	0,727	0,734	0,827	0,796
Non déclaré	0,797	0,786	0,814	0,832	0,741	0,739	0,847	0,796
Bénin	0,799	0,799	0,799	0,799	0,701	0,700	0,799	0,760

Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

Une analyse détaillée révèle que la branche «Agriculture, élevage, pêche et forêt» enregistre les niveaux les plus faibles de perception d'insécurité communautaire et personnelle (66,8%), tandis que la branche « Eau, électricité, gaz » affiche les scores les plus élevés en matière d'insécurité personnelle, communautaire et politique. Les perceptions d'insécurité sont également très prononcées dans les branches « BTP » et « Transport et communications » au plan environnemental et politique. Il est intéressant d'observer que la branche «Banques et assurances » se caractérise par le plus important taux de perception d'insécurité alimentaire (83,3%) et un taux élevé de perception d'insécurité politique (85,7%), de même que les branches «Commerce et restauration» et « Transport et communications» pour lesquelles les taux de perception d'insécurité alimentaire et sanitaire sont relativement élevés.

Ces résultats corroborent les informations fournies par le Réseau⁴¹ Béninois pour la Sécurité Sanitaire de la Consommation (RBSSC) à la suite d'une étude récente qui révèle que l'insécurité alimentaire, en termes de qualité de la consommation, est extrêmement préoccupante au Bénin, en particulier pour les conducteurs de camions, de taxi et de taxi-moto, les vendeurs ambulants de tous ordres, les vendeurs de produits pétroliers non protégés et les employés du secteur bancaire et financier.

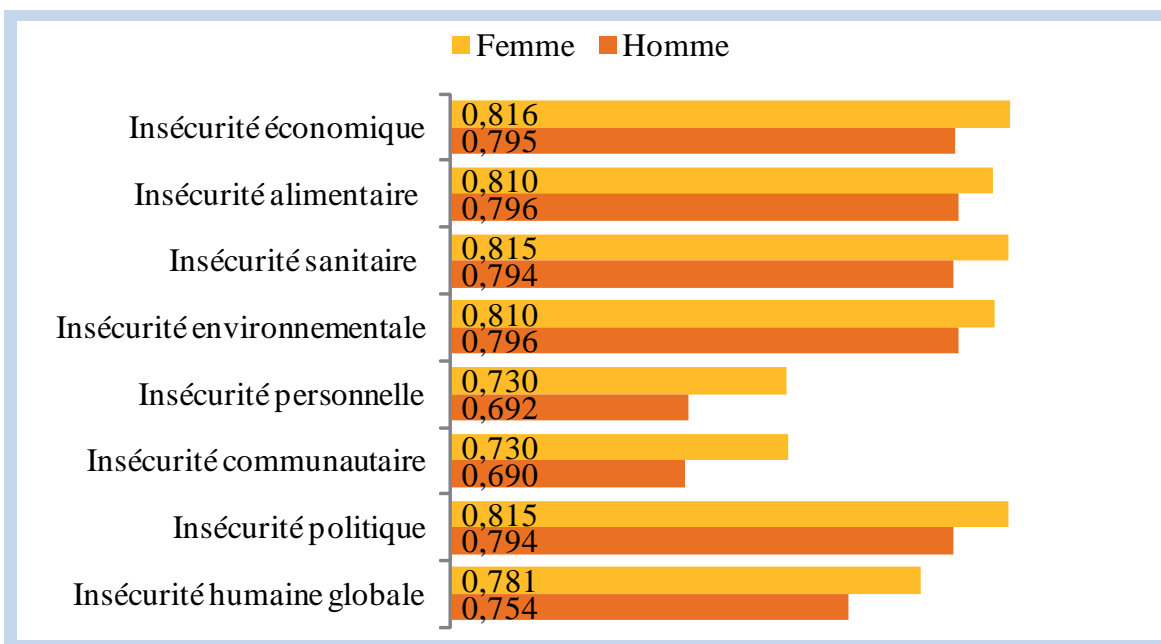
3.2.7. Sexe du chef de ménage et Sécurité Humaine

La perception de l'insécurité humaine est plus marquée dans les ménages dirigés par les femmes que dans ceux dirigés par les hommes. En effet, 78,1% des femmes chefs de ménage se sentent en situation d'insécurité humaine, contre 75,4% pour les hommes chefs de ménage. Ce fort ressenti d'insécurité chez les chefs de ménage femmes s'observe pour toutes les composantes de la sécurité humaine.

Ces résultats laissent envisager qu'au Bénin, les femmes sont plus sensibles que les hommes aux menaces à la sécurité humaine.

41 Communiqué du RBSSC publié dans le quotidien «La Nation» N°5223 du 18 avril 2011.

Graphique 30 : Sexe du chef de ménage et Sécurité Humaine

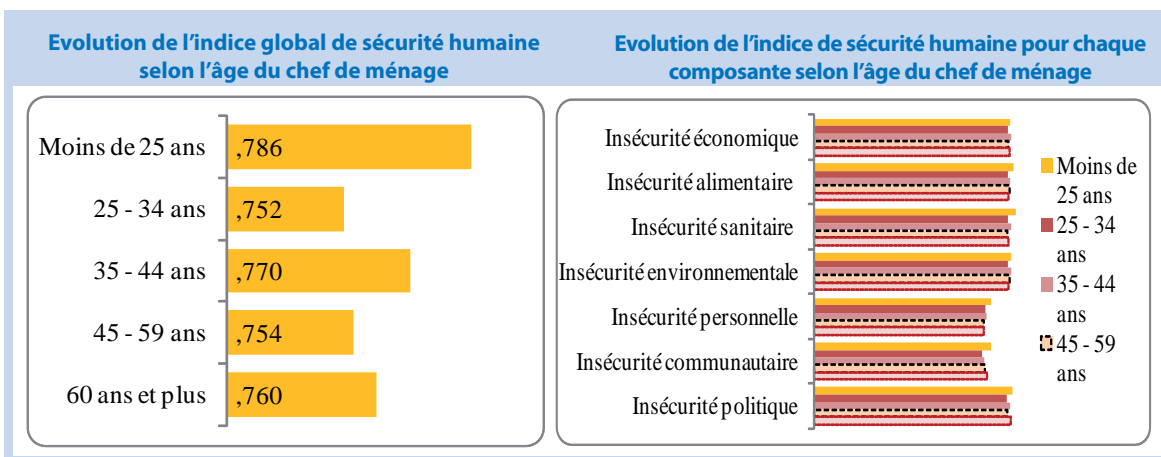


Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

3.2.8. Age du chef de ménage et Sécurité Humaine

La perception de l'insécurité humaine n'entretient pas une relation linéaire avec l'âge du chef de ménage au Bénin. Cependant, les chefs de ménage âgés de moins de 25 ans se sentent plus exposés à l'insécurité humaine (78,6%), et ce, dans la quasi-totalité des composantes de la sécurité humaine, en particulier dans les domaines sanitaire (82,9%) et politique (81,3%).

Graphique 31 : Age du chef de ménage et Sécurité Humaine

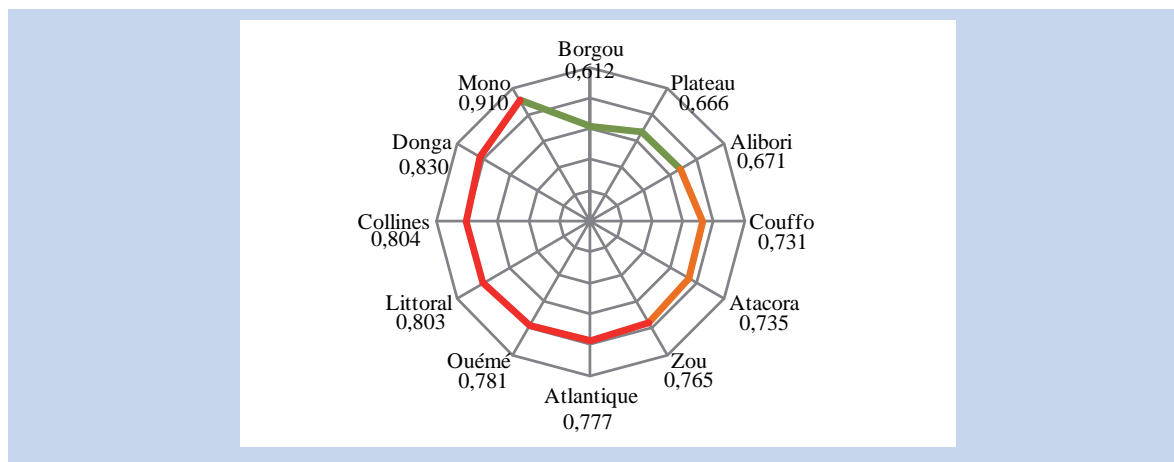


Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

3.2.9. Département de résidence et Sécurité Humaine

L'insécurité humaine est fortement ressentie dans tous les départements et concerne plus de deux tiers des ménages dans chacun des départements, à l'exception du Borgou. La perception de l'insécurité humaine est particulièrement prononcée dans les départements du Mono, de la Donga, des Collines, du Littoral, de l'Ouémé et de l'Atlantique. Le Couffo, l'Atacora et le Zou présentent des niveaux similaires à la moyenne nationale. Tandis que le Borgou, le Plateau et l'Alibori affichent un « meilleur » profil.

Graphique 32 : Département de résidence et Sécurité Humaine



Source : Enquête de suivi EMICoV 2010

L'analyse des composantes permet de noter que la situation moins défavorable enregistrée dans le Borgou, le Plateau et l'Alibori est liée au faible niveau de perception d'insécurité personnelle et communautaire qui caractérise ces trois départements.

Tableau 7 : Département de résidence et composantes de la Sécurité Humaine

Département	Insécurité économique	Insécurité alimentaire	Insécurité sanitaire	Insécurité environnementale	Insécurité personnelle	Insécurité communautaire	Insécurité politique	Indice global
Alibori	0,753	0,741	0,740	0,855	0,688	0,484	0,810	0,671
Atacora	0,837	0,845	0,834	0,818	0,708	0,676	0,801	0,735
Atlantique	0,818	0,811	0,853	0,786	0,751	0,742	0,791	0,777
Borgou	0,714	0,720	0,653	0,734	0,489	0,584	0,640	0,612
Collines	0,823	0,821	0,795	0,808	0,699	0,654	0,823	0,804
Couffo	0,722	0,775	0,726	0,703	0,649	0,742	0,727	0,731
Donga	0,815	0,882	0,791	0,831	0,609	0,794	0,845	0,830
Littoral	0,762	0,751	0,819	0,879	0,767	0,761	0,875	0,803
Mono	0,907	0,917	0,927	0,910	0,859	0,851	0,880	0,910
Ouémé	0,812	0,779	0,810	0,811	0,707	0,720	0,825	0,781
Plateau	0,798	0,792	0,798	0,736	0,627	0,588	0,796	0,666
Zou	0,830	0,806	0,801	0,740	0,745	0,721	0,782	0,765
Bénin	0,799	0,799	0,799	0,799	0,701	0,699	0,799	0,760

Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

Globalement, il ressort qu'un peu plus de trois quarts des ménages sont concernés par l'insécurité humaine au Bénin, selon l'Indice de Sécurité Humaine (ISH). La situation est préoccupante dans toutes les composantes et plus particulièrement au plan économique, alimentaire, sanitaire, environnemental et politique.

L'analyse de la perception de l'insécurité humaine, au regard de certaines caractéristiques socioéconomiques des ménages met en relief les principaux éléments suivants :

- (1). Les ménages «non pauvres» ressentent davantage l'insécurité humaine que les ménages pauvres. Ainsi, le secteur primaire (agriculture, pêche et élevage) qui concentre la majorité des ménages pauvres est moins soumis à l'insécurité humaine que les secteurs secondaire et tertiaire, notamment les activités relatives à la production et à la distribution d'eau, d'électricité et de gaz, aux services de transport et télécommunications, aux BTP, à la production industrielle et aux finances (banques et assurances). En outre, le monde rural, essentiellement pauvre, connaît une situation d'insécurité humaine moins aigüe que le milieu urbain, particulièrement la capitale économique Cotonou, en raison notamment d'une plus forte exposition aux menaces à la sécurité sanitaire, environnementale, personnelle, communautaire et politique.

Ces faits, mis en rapport avec le niveau d'instruction des chefs de ménage, indiquent que les pauvres, généralement moins instruits, semblent ne pas percevoir ou ressentir les menaces à la sécurité humaine avec la même acuité que les «non pauvres».

- (2). La perception de l'insécurité humaine est plus prononcée dans les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes et ce, dans toutes les composantes de la sécurité humaine.
- (3). Enfin, la cartographie de la sécurité humaine révèle que le Borgou, le Plateau et l'Alibori font office des départements les moins exposés aux menaces à la sécurité humaine, en liaison avec leur «meilleure» situation sécuritaire au plan personnel et communautaire. Ces résultats départementaux ne sont pas entièrement en ligne avec l'analyse du développement humain qui avait révélé que l'Alibori et l'Atacora figurent parmi les départements qui affichent les niveaux de développement les plus faibles au Bénin.

Ces différents résultats sont de nature à indiquer que le développement humain et la sécurité humaine ne se complètent pas systématiquement au Bénin. En particulier, les régions qui présentent un niveau de développement humain relativement élevé sont celles dont les populations se sentent plus exposées aux menaces à la sécurité humaine, et vice-versa. Ces constats sont examinés de manière plus détaillée dans la prochaine section qui traite des relations entre l'IDH et l'ISH.

3.3. Relations entre l'Indice du Développement Humain et l'Indice de la Sécurité Humaine

L'IDH et l'ISH offrent un panorama plus complet de la situation de développement humain au Bénin. La mise en commun de ces deux indicateurs fournit notamment des indications complémentaires sur les relations entre développement humain et sécurité humaine. A ce propos, l'une des préoccupations est de savoir si le développement humain au Bénin s'accompagne également de sécurité humaine.

Le croisement⁴² entre l'IDH et l'ISH permet d'obtenir la configuration suivante des départements. Il importe de rappeler que l'ISH est un indicateur de perception qui exprime le sentiment d'insécurité des populations par rapport aux principales menaces identifiées. Plus il est élevé (proche 1), plus la situation est préoccupante pour les ménages.

Tableau 8 : Relations entre l'IDH et l'ISH

		Indice de Développement Humain				
		«Très faible» IDH ∈ [0,316 ; 0,384[«Faible» IDH ∈ [0,384 ; 0,451[«Moyen» IDH ∈ [0,451 ; 0,519[«Elevé» IDH ∈ [0,519 ; 0,587[«Très élevé» IDH ∈ [0,519 ; 1]
Indice de Sécurité Humaine	«Faible» ISH ∈ [0,60 ; 0,70[Alibori	Plateau	Borgou		
	«Moyen» ISH ∈ [0,70 ; 0,77[Atacora	Couffo Zou			
	«Elevé» ISH ∈ [0,77 ; 1[Donga		Mono Collines Atlantique	Ouémé	Littoral

Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, équipe de rédaction

Les résultats du croisement fournissent trois principales indications :

- (1). De manière générale, les départements dans lesquels le niveau de développement humain est «moyen», «élevé» ou «très élevé» (par rapport à la moyenne nationale) affichent un taux de perception d'insécurité humaine «élevé». Seul le département du Borgou présente un niveau de développement humain «moyen» et un taux de perception d'insécurité humaine «faible». Il en ressort que, dans ces départements (Mono, Collines, Atlantique, Ouémé et Littoral), les efforts consentis dans le cadre de l'amélioration du niveau de développement humain n'ont pas suffisamment intégré les préoccupations des populations en matière de sécurité humaine.
- (2). A l'inverse, la majorité des départements à «très faible» et «faible» niveau de développement humain (Alibori, Plateau, Atacora, Couffo et Zou) enregistrent une situation d'insécurité humaine moins préoccupante. Pour ces départements, il y a lieu de poursuivre les actions en faveur du développement humain tout en veillant à contenir les menaces à la sécurité humaine.
- (3). Le département de la Donga se particularise avec un niveau de développement «très faible» et un taux de perception d'insécurité humaine «élevé». Cela traduit le besoin d'une intensification des actions de développement en direction de ce département, tout en mettant un accent particulier sur la résorption des menaces à la sécurité humaine.

⁴² Les seuils retenus pour l'IDH sont les seuils nationaux, de même que pour l'ISH. Les qualifications «faible», «moyen» et «élevé» se réfèrent à la moyenne nationale.

Ainsi, au Bénin, le développement humain ne s'accompagne pas systématiquement de sécurité humaine. Bien au contraire, les populations des régions les plus démunies en infrastructures socioéconomiques de base se sentent moins exposées aux menaces à la sécurité humaine que celles qui résident dans les régions où le niveau de développement humain est plus élevé.

Ce résultat pourrait paraître paradoxal. Ce n'est toutefois pas le cas. Il rejoint plutôt l'une des thèses bien connues en économie de développement et qui sous-tend d'ailleurs la promotion de la sécurité humaine, à savoir que tout comme la croissance économique est nécessaire mais pas suffisante pour assurer le développement, de même le développement humain, du moins au sens de l'amélioration des dimensions de l'IDH, est nécessaire mais ne suffit pas à assurer la sécurité humaine aux populations.

En d'autres termes, les actions en faveur de la santé, de l'éducation et de l'accroissement des revenus, bien que salutaires, ne suffisent pas à mettre les populations à l'abri de la peur et des besoins.

De manière subséquente, une attention particulière devrait être portée aux principales menaces à la sécurité humaine évoquées par les populations. Les stratégies visant à assurer la protection des populations devront ainsi cibler en priorité ces menaces, de commun accord avec les populations elles-mêmes. En effet, la prise en compte des spécificités des menaces implique la contribution des populations à la base afin d'identifier les stratégies les plus adaptées à leur contexte. Sans oublier que les populations sont non seulement les principaux bénéficiaires mais également coresponsables en matière de sécurité humaine.

Sur la base de ces différents éléments, le chapitre suivant décline les principales stratégies qui pourraient être mises en œuvre en vue de la promotion de la sécurité humaine au Bénin.

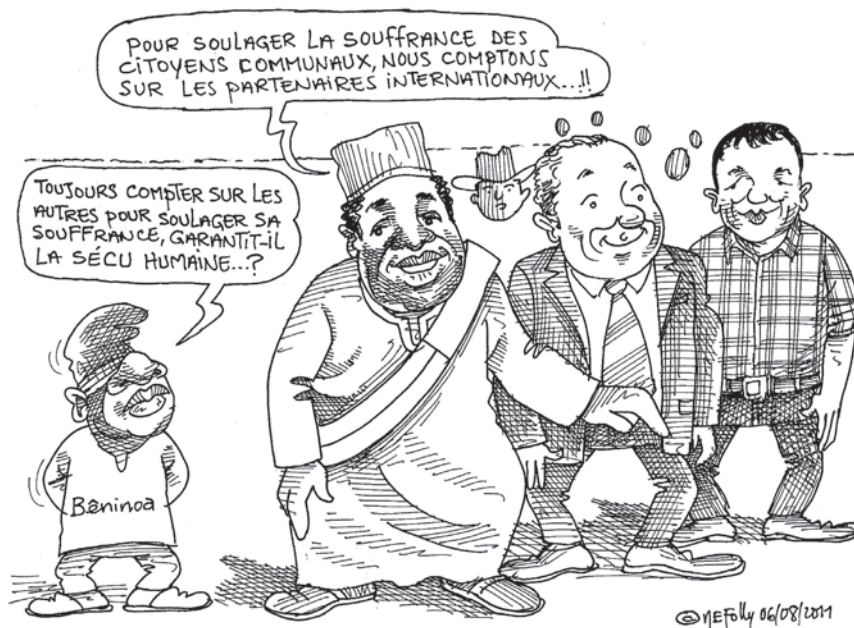
CHAPITRE IV

Stratégies de Renforcement de la Sécurité Humaine au Bénin

Au terme de l'état des lieux sur la sécurité humaine dans la littérature et dans la réalité béninoise, dans les chapitres précédents, il convient d'aborder les stratégies requises pour prévenir et atténuer le retour des insécurités. Cette exigence est prise en compte, en partie, à travers les attentes exprimées par les ménages, à leur propre endroit puis en direction de l'Administration centrale et des élus locaux.

Le présent chapitre s'inscrit dans une optique globale. Il s'inspire des grands axes stratégiques de promotion de la sécurité humaine suggérés dans le manuel opérationnel du FNUSH (2009) et les adapte au contexte du Bénin, à la lumière des perceptions et des attentes exprimées par les parties prenantes.

Le chapitre est structuré en quatre sections. La première section rapporte les stratégies envisagées par les ménages en vue de l'amélioration de leur sécurité humaine. La deuxième section traite des mesures essentielles et des compétences requises pour améliorer la sécurité humaine. Cette analyse aboutit à la matrice des compétences requises pour traiter les menaces et les besoins. La troisième section porte sur les recommandations d'ordre général et indexe les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes. Enfin, la quatrième section aborde le mécanisme de suivi et d'évaluation de la sécurité humaine au Bénin.



4.1. Stratégies proposées par les ménages

Sous le registre des stratégies envisagées par les populations pour éviter de connaître ou améliorer une situation d'insécurité humaine, le module « Sécurité Humaine » de l'enquête de suivi de l'EMICoV a prévu trois questions. La première question recense les stratégies envisagées par les populations elles-mêmes pour se prémunir des menaces à la sécurité humaine. La deuxième question recueille les mesures que les populations souhaiteraient voir l'Administration centrale prendre en vue de leur protection contre les menaces. Et, la troisième question porte sur les actions que les populations attendent des autorités locales afin qu'elles les mettent à l'abri des sources d'insécurité humaine.

Les résultats présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs⁴³. Ils recensent les plus importantes mesures (en termes de fréquence) suggérées par les populations pour chacune des dimensions de la sécurité humaine, et récapitulées dans une matrice (Cf. tableau 9).

4.1.1. Au niveau de la sécurité économique

Les stratégies suggérées par les ménages enquêtés afin de contenir les différentes menaces à leur sécurité économique à leur propre initiative, et à l'initiative de l'Administration centrale et des Autorités locales se résument comme suit.

4.1.1.1. Stratégies individuelles⁴⁴

Les principales mesures envisagées par les populations à leur propre niveau pour éviter une situation économique pire que celle qu'elles connaissent actuellement sont les suivantes : (i) accroître la production agricole, bien travailler la terre, étendre les superficies cultivées (18,8% des ménages interrogés) ; (ii) créer des emplois/chercher d'autres débouchés ou sources de revenu/ne pas cultiver la paresse (11,6%) ; (iii) travailler davantage avec rigueur/augmenter les efforts (11,1%) ; (iv) épargner/ouvrir un compte d'épargne (8,9%), (v) diminuer ou contrôler les dépenses/baisser la consommation (7,2%) ; et (vi) faire du commerce (ou se convertir au commerce, agrandir son commerce) (5,7%).

Il est utile de relever que les populations mettent davantage l'accent sur des mesures visant à renforcer leur autonomisation : (i) l'augmentation de la production et l'extension des superficies cultivées, (ii) la recherche de nouveaux débouchés en termes d'emplois ou de diversification des activités, notamment commerciales et surtout (iii) l'augmentation de l'épargne ou encore la réduction de leurs dépenses qui sont deux mesures complémentaires. Ces deux dernières mesures sont particulièrement intéressantes en ce sens qu'elles révèlent la prise de conscience des ménages de la nécessité d'ajuster leurs dépenses et de constituer de l'épargne, qui est un puissant outil de lissage de la consommation en période de crise (épargne de précaution).

4.1.1.2. Stratégies souhaitées par les populations de la part des Autorités locales

Afin de leur permettre de faire face aux menaces à la sécurité économique, les populations souhaitent que les Autorités locales entreprennent un certain nombre d'actions dont trois sont évoquées avec

⁴³ Les résultats détaillés peuvent être consultés dans l'étude de base intitulée «Etat des lieux, cartographie et typologie des menaces, des vulnérabilités et évaluation de la protection dont bénéficient les populations et leurs capacités à y faire face» [PNUD Bénin, 2010a].

⁴⁴ Il convient d'entendre par «individu», le ménage. Dans l'enquête, chaque ménage était représenté par son chef.

insistance. Il s'agit de : (i) créer des emplois bien rémunérés surtout salariés (9,8%) ; (ii) faciliter l'accès au crédit et au microcrédit (8,6%) et (iii) lutter contre la pauvreté (aider les plus pauvres) (6,0%).

4.1.1.3. Stratégies souhaitées par les populations de la part du Gouvernement

Les politiques attendues du Gouvernement, au plan national, aux fins d'assurer la sécurité économique des populations, concernent principalement (i) la création des emplois et la promotion de l'auto-emploi (14,7%), (ii) l'appui aux activités économiques et commerciales (promotion, financement, facilitation de l'accès au crédit) (14,0%), (iii) la lutte contre la pauvreté (assistance aux pauvres) (8,5%), (iv) la mécanisation de l'agriculture et la revalorisation (subvention) des prix des produits agricoles (7,6%), (v) la diminution du prix des intrants, voire la distribution gratuite des intrants agricoles (7,0%) et (vi) la mise en place des crédits aux femmes (5,5%). Ces mesures visent pour l'essentiel l'accroissement de l'offre et ont également une forte connotation sociale.

Mais il est pour le moins curieux d'observer que les populations ne sont pas nombreuses à réclamer de l'Etat (i) une meilleure gestion des ressources nationales (1,9%), (ii) la lutte contre la hausse des prix (1,8%), (iii) la réalisation des infrastructures socioéconomiques (1,2%), (iv) la mise en place de politiques visant à attirer les investisseurs étrangers (1,0%) et (v) la baisse des taxes douanières (0,8%) et des impôts (0,6%) en vue de garantir leur sécurité économique.

4.1.2. Au niveau de la sécurité alimentaire

Les stratégies envisagées par les populations en vue de leur sécurité alimentaire comprennent les principales mesures suivantes.

4.1.2.1. Stratégies individuelles

Les ménages penchent essentiellement pour l'augmentation de la production agricole (18,0%) et la constitution des réserves alimentaires (11,6%). La première mesure est plutôt d'ordre structurel. Par contre, la seconde mesure est d'ordre conjoncturel et révèle que les ménages, de manière générale, ont suffisamment internalisé les risques à leur sécurité alimentaire au point d'observer des mesures de précaution consistant à conserver en réserves des biens alimentaires. Cette pratique s'observe couramment dans les ménages agricoles et présente parfois (notamment lorsque la production n'est pas suffisante) l'inconvénient de réduire l'offre de biens sur les marchés locaux, et de renforcer les tensions inflationnistes.

4.1.2.2. Stratégies souhaitées par les populations de la part des Autorités locales

La principale mesure évoquée par les ménages, à la charge des Autorités locales, dans le cadre de leur protection contre l'insécurité alimentaire est la lutte contre l'exode rural (7,7%). Les propositions ont également porté sur des actions d'ordre social, généralement mentionnées en faveur du monde agricole, telles que la formation/ l'assistance technique aux paysans (3,8%), le contrôle des prix des produits alimentaires (3,5%) et l'aide financière aux exploitants agricoles (3,3%).

4.1.2.3. Stratégies souhaitées par les populations de la part du Gouvernement

Pour leur permettre de faire face aux menaces à la sécurité alimentaire, les ménages souhaiteraient voir le Gouvernement prendre trois grandes mesures : (i) la subvention ou la réduction du prix des intrants agricoles (semences) (7,4%), (ii) la mise à la disposition des agriculteurs, de tracteurs (6,9%), (iii) la diminution du prix des produits alimentaires (6,4%). Les deux premières mesures visent l'augmentation de l'offre de produits agricoles locaux. La troisième mesure, quant à elle, s'inscrit dans l'optique de circonscrire l'évolution des prix afin de préserver le pouvoir d'achat des populations.

4.1.3. Au niveau de la sécurité sanitaire

L'analyse des mesures proposées par les populations afin de garantir leur sécurité sanitaire laisse apparaître les principaux éléments ci-après.

4.1.3.1. Stratégies individuelles

Dans le souci d'éviter de détériorer leur situation sanitaire actuelle, les ménages entrevoient (i) d'avoir une alimentation saine (26,3%), (ii) d'observer les règles d'hygiène (12,6%), (iii) de se soigner à temps (12,2%), de se faire soigner à l'hôpital (6,1%) et de prévenir les maladies (5,1%). Ces mesures sont en ligne avec les résultats obtenus précédemment sur l'analyse des principales menaces à la sécurité sanitaire qui ont révélé que 81,0% des ménages redoutent une alimentation malsaine.

4.1.3.2. Stratégies souhaitées par les populations de la part des Autorités locales

Les principales attentes exprimées par les ménages en ce qui concerne les actions à déployer par les Autorités locales pour les prémunir des risques sanitaires sont quasi-identiques à celles mentionnées au niveau de l'Administration centrale. Il s'agit essentiellement (i) de la sensibilisation des populations (24,9%), (ii) de la construction de centres de santé et du renforcement des infrastructures (17,9%) et (iii) de l'accessibilité aux soins de santé (4,9%).

4.1.3.3. Stratégies souhaitées par les populations de la part du Gouvernement

La construction de centres de santé et le renforcement des infrastructures (29,5%), la sensibilisation de la population (11,4%), l'accès aux soins essentiels et aux soins d'urgence (7,9%), la subvention et l'apport de médicaments (6,8%) et la gratuité des soins médicaux (5,3%) sont les mesures les plus fréquemment évoquées par les ménages dans le cadre de leur protection contre l'insécurité sanitaire et qu'ils souhaitent voir l'Etat mettre en œuvre. Ces mesures traduisent à la fois la problématique de l'offre des soins sanitaires en termes de couverture du territoire national, de la qualité des prestations, et celle du coût des soins et médicaments que les ménages souhaiteraient le plus réduit possible.

4.1.4. Au niveau de la sécurité environnementale

Dans le domaine environnemental, les stratégies suggérées par les ménages pour garantir leur sécurité, que ce soit à leur propre compte ou au compte du Gouvernement et des Autorités locales, sont quasi-uniformes. Elles portent, dans la majorité des cas, sur les aspects énoncés ci-après.

4.1.4.1. Stratégies individuelles

Les ménages se proposent, à leur propre niveau, (i) d'éviter le déboisement, la déforestation et les feux de brousse (27,7%), (ii) de protéger et assainir l'environnement (canaliser l'eau en période de pluie, etc.) (22,9%), (iii) de reboiser (17,3%) et d'assurer une bonne gestion des ordures et eaux usées (abonnement aux services de collecte des ordures, installer convenablement les poubelles) (9,6%).

4.1.4.2. Stratégies souhaitées par les populations de la part des Autorités locales

Les stratégies attendues de l'Administration centrale sont reprises en ce qui concerne les Autorités locales. Plus précisément, les ménages souhaitent principalement des Autorités locales (i) l'interdiction du déboisement, de la déforestation et des feux de brousse (18,4%), (ii) la protection et l'assainissement de l'environnement (sanctionner le dépôtage sauvage, construire des latrines publiques) (15,6%), (iii) le reboisement (13,4%), (iv) la bonne gestion des ordures et eaux usées (maintenir un contact permanent avec les ONG de ramassage des ordures) (11,9%) et (v) la sensibilisation (11,9%).

4.1.4.3. Stratégies souhaitées par les populations de la part du Gouvernement

Les populations attendent également de l'Etat des mesures à l'échelle nationale allant dans le sens (i) de l'interdiction du déboisement, la déforestation et les feux de brousse (23,1%), (ii) du reboisement (15,6%), (iii) de la protection et de l'assainissement de l'environnement (construction de latrines publiques, encourager l'achat des motos non polluantes, etc.) (15,0%), (iv) de la facilitation de l'accès à l'eau potable (7,9%), (v) de la sensibilisation (7,5%) et (vi) de la bonne gestion des ordures et eaux usées (voirie, centres de traitement des déchets, etc.) (5,9%).

4.1.5. Au niveau de la sécurité personnelle

En matière de sécurité personnelle, les suggestions des ménages sont aussi nombreuses que diversifiées. Toutefois, quelques mesures transversales présentent l'intérêt de mettre l'accent sur l'éducation et la lutte contre l'exploitation des enfants.

4.1.5.1. Stratégies individuelles

Les propositions enregistrées dans le cadre des stratégies prévues par les ménages pour se protéger des menaces à leur sécurité personnelle relèvent essentiellement d'un changement de comportement dans le foyer et à l'endroit des enfants, ce qui est particulièrement encourageant. La plupart envisage (i) d'assurer leur propre sécurité (renforcer la sécurité, lutter contre le vol, rester vigilant) (17,6%), (ii)

d'éviter les sorties nocturnes et de se méfier davantage des inconnus (12,7%), (iii) d'éviter l'exploitation des enfants (8,7%), (iv) d'assurer une bonne éducation des enfants (6,6%), (v) d'éviter les autres types de conflit (5,9%), (vi) de protéger et veiller sur les enfants (5,8%) et (vii) d'éviter les violences familiales (5,2%).

4.1.5.2. Stratégies souhaitées par les populations de la part des Autorités locales

Dans le prolongement des mesures attendues de l'Administration centrale, les ménages souhaitent également des Autorités locales (i) le renforcement de la sécurité (36,8%) et (ii) l'écoute de la population (6,0%) en vue d'une meilleure collaboration.

4.1.5.3. Stratégies souhaitées par les populations de la part du Gouvernement

Les stratégies attendues de l'Administration centrale se déclinent comme suit : (i) renforcer la sécurité (47,4%), (ii) lutter contre le travail des enfants (6,0%), (iii) punir les malfrats (5,6%) et (iv) équiper les services de sécurité (4,9%). Ces suggestions se comprennent mieux à la lumière des principales menaces à la sécurité personnelle évoquées par les populations, à savoir les meurtres, les crimes violents, les violences sexuelles et autres types de brigandage.

4.1.6. Au niveau de la sécurité communautaire

Sous le registre de la sécurité communautaire, les avis convergent vers la lutte contre l'exclusion sociale, la cohésion sociale et la sauvegarde des valeurs traditionnelles.

4.1.6.1. Stratégies individuelles

Les stratégies envisagées par les ménages à leur propre niveau pour préserver la sécurité communautaire portent principalement sur les cinq (05) actions suivantes: (i) éviter les conflits intergroupes (9,4%), (ii) éviter la violence (8,7%), (iii) vivre dans la solidarité (8,3%), (iv) lutter contre l'exclusion sociale (5,4%) et (v) lutter contre la perte des valeurs traditionnelles (4,9%). Ces actions gagneraient à être effectivement internalisées par les populations au regard de la diversité culturelle qui caractérise le Bénin.

4.1.6.2. Stratégies souhaitées par les populations de la part des Autorités locales

En vue de la préservation de la sécurité communautaire, les ménages proposent principalement que les Autorités locales (i) œuvrent à la cohésion sociale (9,5%), (ii) luttent contre l'exclusion sociale (6,8%), (iii) sauvegardent les valeurs traditionnelles (6,6%), (iv) s'emploient à promouvoir l'unité nationale (5,7%) et (v) à lutter contre les violences ethniques (5,5%).

4.1.6.3. Stratégies souhaitées par les populations de la part du Gouvernement

Les ménages souhaitent voir l'Administration centrale, mener principalement (i) la lutte contre l'exclusion sociale (10,3%), (ii) la lutte contre la perte des valeurs traditionnelles (7,1%), (iii) la lutte contre la violence intergroupes (6,6%), (iv) la lutte pour la culture de la paix (5,5%), (v) la promotion de l'union (5,4%) et (vi) la lutte contre la discrimination (4,9%).

4.1.7. Au niveau de la sécurité politique

Les stratégies envisagées par les ménages en vue de leur sécurité politique sont relativement nombreuses, à la dimension du dynamisme politique reconnu au Bénin. Les principales mesures suggérées sont résumées ci-après, pour chacun des trois principaux porteurs d'obligations retenus.

4.1.7.1. Stratégies individuelles

Les mesures stratégiques individuelles suggérées sont (i) d'éviter les conflits politiques et la violence (respecter chaque parti) » (14,1%), (ii) d'éviter ou lutter contre la corruption et le détournement (11,0%) et (iii) de rechercher la paix et la cohésion (amour, fraternité, solidarité, tolérance etc.) » (10,7%).

4.1.7.2. Stratégies souhaitées par les populations de la part des Autorités locales

Les suggestions formulées à l'endroit des Autorités locales sont similaires à celles évoquées ci-dessus, à savoir (i) la promotion de la bonne gouvernance locale et l'obligation de rendre compte (11,1%), (ii) la lutte contre la corruption (10,6%) et (iii) la promotion de la paix et la stabilité politique (7,0%), auxquelles il y a lieu d'ajouter les dispositions spécifiques à la lutte contre les tensions politiques (4,7%), en particulier le bannissement des règlements de compte et du régionalisme.

4.1.7.3. Stratégies souhaitées par les populations de la part du Gouvernement

S'agissant des actions attendues de l'Administration centrale dans le sens de la garantie de la sécurité politique au Bénin, les propositions formulées par les ménages ont trait, pour l'essentiel, à (i) la bonne gouvernance (14,5%), (ii) la lutte contre la corruption (12,3%), (iii) la sauvegarde de la paix et des acquis de la démocratie (7,9%), (iv) le respect des droits de l'homme (5,7%) et (v) la lutte contre l'impunité (5,1%).

Ces résultats montrent que les ménages accordent une attention toute particulière à la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Il convient à ce propos de rappeler que la corruption, la mauvaise gouvernance et l'impunité sont identifiées par les ménages, dans leur grande majorité (plus de 83,0%), comme étant les principales menaces à la sécurité politique.

En résumé, les principales stratégies évoquées par les ménages pour se prémunir des menaces à la Sécurité Humaine sont récapitulées dans le tableau ci-après. Ces suggestions des ménages, complétées d'autres mesures, vont constituer la trame du chapitre suivant, consacré à la formulation des différentes stratégies envisageables dans le cadre de la promotion de la Sécurité Humaine au Bénin.

Tableau 9 : Matrice des principales stratégies proposées par les ménages dans le cadre de leur protection contre l'insécurité humaine

Composantes de la SH	Stratégies individuelles	Stratégies souhaitées de la part de l'Administration centrale	Stratégies attendues des Autorités locales
Sécurité économique	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la production agricole, bien travailler la terre, étendre les superficies cultivables (18,8%) • Créer des emplois/Chercher d'autres débouchés ou sources de revenu/Ne pas cultiver la paresse (11,6%) • Travailler davantage avec rigueur/ augmenter les efforts (11,1%) • Épargner/ouvrir un compte d'épargne (8,9%) • Diminuer ou contrôler les dépenses/ Baisser la consommation (7,2%) • Faire du commerce, se convertir au commerce, agrandir son commerce (5,7%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des emplois salariés/promouvoir l'auto-emploi (14,7%) • Appuyer les activités économiques/commerciales (promotion, financement, accès facile au crédit) (14,0%) • Lutter contre la pauvreté/aider les pauvres (8,5%) • Faire une bonne politique agricole (subventionner la production, mécaniser l'agriculture, revaloriser les prix des produits...) (7,6%) • Diminuer le prix des intrants agricoles/subventionner les intrants/donner gratuitement des intrants (7,0%) • Octroyer des crédits aux femmes (5,5%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des emplois bien rémunérés surtout salariés (9,8%) • Faciliter l'accès aux crédits, créer des institutions de microcrédits (8,6%) • Lutter contre la pauvreté/aider les plus pauvres (6,0%)
Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la production agricole (18,0%) • Faire des réserves de sa production/ alimentaire (11,6%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire/subventionner le prix des intrants agricoles (semences) (7,4%) • Mettre à la disposition des agriculteurs les tracteurs (6,9%) • Diminuer le prix des produits alimentaires (6,4%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser/ lutter contre l'exode rural (7,7%) • Former/ fournir une assistance technique aux paysans (3,8%) • Contrôler les prix des produits alimentaires (3,5%) • Apporter une aide financière aux exploitants agricoles (3,3%)
Sécurité sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une alimentation saine (26,3%) • Observer les règles d'hygiène (12,6%) • Se soigner à temps (12,2%) • Se faire soigner à l'hôpital (6,1%) • Prévenir les maladies (5,1%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de centres de santé et renforcement des infrastructures (29,5%) • Sensibiliser la population (11,4%) • Accès aux soins essentiels et aux soins d'urgence (7,9%) • Subvention et apport de médicaments (5,8%) • Gratuité des soins médicaux (5,3%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la population (24,9%) • Construire des centres de santé et renforcer les infrastructures (17,9%) • Accessibilité aux soins de santé (4,9%)

Composantes de la SH	Stratégies individuelles	Stratégies souhaitées de la part de l'Administration centrale	Stratégies attendues des Autorités locales
Sécurité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter le déboisement, la déforestation et les feux de brousse (27,7%) • Protéger et assainir l'environnement (canaliser l'eau en période de pluie etc.) (22,9%) • Reboiser (17,3%) • Bonne gestion des ordures et eaux usées (abonnement aux services de collecte des ordures, installer convenablement les poubelles...) (9,6%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdire le déboisement, la déforestation et les feux de brousse (23,1%) • Reboiser (15,6%) • Protéger et assainir l'environnement (construction de latrines publiques, encourager l'achat des motos non polluantes etc.) (15,0%) • Faciliter l'accès à l'eau potable (7,9%) • Sensibiliser (7,5%) • Bonne gestion des ordures et eaux usées (voirie, centres de traitement des déchets, etc.) (5,9%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdire le déboisement, la déforestation et les feux de brousse (18,4%) • Protéger et assainir l'environnement (Sanctionner le dépotage sauvage, construire des latrines publiques, ...) (15,6%) • Reboiser (13,4%) • Bonne gestion des ordures et eaux usées (maintenir un contact permanent avec les ONG de ramassage des ordures, ...) (11,9%) • Sensibiliser (11,9%)
Sécurité personnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer sa propre sécurité (renforcer la sécurité, lutter contre le vol, rester vigilant) (17,6%) • Eviter les sorties nocturnes, se méfier davantage des inconnus (12,7%) • Eviter l'exploitation des enfants (8,7%) • Bien éduquer les enfants, les envoyer à l'école (6,6%) • Eviter les autres types de conflit (5,9%) • Se protéger et veiller sur les enfants (5,8%) • Eviter les violences familiales (5,2%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sécurité (47,4%) • Lutter contre le travail des enfants (6,0%) • Punir les malfaits (5,6%) • Equiper les services de sécurité (4,9%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sécurité (36,8%) • Etre à l'écoute de la population (6,0%)
Sécurité communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter les conflits entre groupes (9,4%) • Eviter la violence (8,7%) • Vivre dans la solidarité (8,3%) • Lutter contre l'exclusion sociale (5,4%) • Lutter contre la perte des valeurs traditionnelles (4,9%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'exclusion sociale (10,3%) • Lutter contre la perte des valeurs traditionnelles (7,1%) • Eviter la violence inter groupes (6,6%) • Culture de la paix (5,5%) • Union (5,4%) • Eviter la discrimination (4,9%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Œuvrer à la cohésion sociale (9,5%) • Lutter contre l'exclusion sociale (6,8%) • Sauvegarder les valeurs traditionnelles (6,6%) • Promouvoir l'unité nationale (5,7%) • Eviter les violences ethniques (5,5%)

Composantes de la SH	Stratégies individuelles	Stratégies souhaitées de la part de l'Administration centrale	Stratégies attendues des Autorités locales
Sécurité politique	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter les conflits politiques et la violence (respecter chaque parti) (14,1%) • Eviter ou lutter contre la corruption et le détournement (11,0%) • Rechercher la paix et la cohésion (amour, fraternité, solidarité, tolérance etc.) (10,7%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la bonne gouvernance (14,5%) • Lutter contre la corruption (12,3%) • Sauvegarder la paix et les acquis de la démocratie (7,9%) • Respecter les droits de l'homme (5,7%) • Lutter contre l'impunité (5,1%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne gouvernance locale et obligation de compte rendu (11,1%) • Lutter contre la corruption (10,6%) • Rechercher la paix et la stabilité politique (7,0%) • Eviter les tensions politiques (querelles, règlement de compte, régionalisme etc.) (4,7%)

Source : Enquête de suivi EMICoV 2010, module Sécurité Humaine

4.2. Mesures essentielles pour améliorer la sécurité humaine

Il convient d'apporter, préalablement à la formulation des dispositions qui pourraient être prises en vue de la promotion de la sécurité humaine au Bénin, une précision relative à la spécificité des insécurités. En effet, les enquêtes réalisées dans le cadre du présent rapport ont révélé que les situations d'insécurité ne sont pas uniformes sur l'ensemble du territoire national. Elles varient selon les Départements, et probablement selon les Communes. Il s'en suit une approche spécifique et adaptée à chaque département, voire à chaque Commune. Toutefois, l'analyse des sources d'insécurité ainsi que des stratégies proposées par les ménages enquêtés laisse apparaître des tendances « lourdes » qui revêtent un caractère transversal, indépendamment du Département ou de la Commune concernée. Aussi, l'accent va-t-il porter sur ces dernières, en vue d'adresser les principales sources d'insécurité à l'échelle nationale, pour chacune des sept composantes de la sécurité humaine.

4.2.1. Analyse des mesures essentielles à l'amélioration de la sécurité humaine

Les dispositions envisageables pour assurer la sécurité humaine sont formulées de manière à mettre en évidence, pour chacune des dimensions de la sécurité humaine, d'une part, les stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation des populations et, d'autre part, les compétences requises. Les stratégies peuvent être perçues comme étant les résultats escomptés, la finalité, alors que les compétences requises représentent davantage les pré-requis, les moyens à mettre en œuvre ou encore les conditions nécessaires à l'atteinte de ces résultats. Ces différentes mesures sont regroupées dans un tableau synthétique selon les porteurs d'obligations, et sont assorties d'une analyse des sources d'insécurité qui apparaissent les plus importantes dans le contexte béninois. Des exemples de stratégies mises en œuvre avec succès dans d'autres pays africains sont fournis dans les encadrés, à titre illustratif.

4.2.1.1. En matière de sécurité économique

La synthèse des résultats des sondages réalisés permet de retenir la matrice suivante des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurités économiques au Bénin.

Tableau 10: Matrice des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurités économiques

Stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation des populations en matière économique	Compétences requises
Au titre de l'Etat	
<ul style="list-style-type: none"> • Accès à un traitement de base, • Promotion d'un environnement favorable à la création d'emplois dans le secteur public et dans le secteur privé, qu'il s'agisse d'emplois salariés ou de travail indépendant, ce qui suppose la mise en place d'un environnement propice à l'investissement tant local qu'étranger, • <i>Diversification de l'agriculture et de l'économie</i>, • Mécanisation de l'agriculture, • Mise en place et/ou renforcement des structures de microcrédit et de micro-épargne, • En cas de besoin, des filets de sécurité sociale financés par le Gouvernement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital humain, • <i>Qualité des institutions, bonne gouvernance</i>, • Capital économique (croissance, R& D, développement du système financier...), • Finances publiques (transition fiscale, civisme fiscal,...), • Réserves financières.
Au titre des institutions et organismes internationaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux réformes structurelles de l'économie, • Orientation des aides vers la production agricole et le développement du tissu industriel, • Augmentation du montant de l'aide (conformément aux engagements de Gleneagles), prévisibilité et déliement de l'aide, • Facilitation concrète de l'accès aux marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne gouvernance, • Capital économique (croissance économique, ...)
Au titre des élus locaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte dans les plans de développement communaux des stratégies de diversification de l'agriculture, • Mise en œuvre cohérente de la Taxe sur le Développement Local (TDL), • Mobilisation des opérateurs économiques, des diasporas communales, • Sensibilisation, conscientisation de la population et excitation des contribuables à s'acquitter de leurs obligations fiscales et para fiscales, • Développement au niveau des communautés des systèmes formels de crédit/épargne ainsi que des activités génératrices de revenus afin qu'elles assurent leur autonomie dans la mise en œuvre des initiatives de lutte contre la pauvreté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital humain, • <i>Qualité des institutions, bonne gouvernance</i>, • Capital économique (croissance, R& D, développement du système financier...), • Finances publiques et locales, • Réserves financières.
Au titre du secteur privé	
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de plages de stages d'insertion professionnelle des jeunes diplômés, • Création d'un environnement de travail épanouissant aux employés (ex : instauration dans les entreprises des services sociaux pour l'écoute et le conseil des employés aux fins de leur épanouissement sur leur lieu de travail,...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Conscience citoyenne pour prendre part activement au développement • Conscience civique pour assumer la Responsabilité Sociétale des Entreprises
Au titre des ménages	
<ul style="list-style-type: none"> • Extension et diversification de la production, en ce qui concerne particulièrement les ménages agricoles, • Création d'emplois à titre individuel, • Constitution d'épargne, • Souscription aux systèmes d'assurance 	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme foncière, • Disponibilité des terres, • Esprit entrepreneurial / managérial • Débouchés commerciaux et opportunités d'affaires, • Etat civil performant et facilitation de la délivrance des pièces administratives (extrait d'acte de naissance, carte nationale d'identité).

Source : construit par l'équipe de rédaction

Il convient ici de s'étendre sur deux questions qui méritent une attention toute particulière dans le contexte béninois, à la lumière des échanges avec les parties prenantes. Il s'agit d'une part, de la question de la bonne gouvernance et, d'autre part, de celle de la réduction de la vulnérabilité de l'économie nationale aux divers chocs.



S'agissant de la bonne gouvernance, elle répond à une exigence à la fois urgente et fondamentale dans la quête du développement, celle de l'efficacité, c'est-à-dire non seulement l'efficacité mais l'efficacité à moindre coût. Pour des pays pauvres comme le Bénin, les ressources publiques sont limitées, voire rares. Dans un tel contexte, la bonne gouvernance devient cruciale, parce qu'elle devrait contribuer à réduire, entre autres, les lourdeurs administratives, la corruption et l'impunité qui sont autant de sources d'appauvrissement dans la mesure où elles favorisent l'inefficacité et se traduisent in fine par des pertes de ressources publiques. En réalité, la question de la bonne gouvernance s'inscrit dans une thématique plus générale qui est celle de la qualité des institutions, notamment (i) les institutions juridiques, (ii) les institutions politiques et (iii) celles relatives aux droits de propriété. Aussi banal que cela puisse paraître, une analyse approfondie amène à réaliser inéluctablement que le déficit de qualité des institutions contribue pour beaucoup au retard de développement du Bénin. Le dernier rapport de Doing Business, qui situe le Bénin à la 170ème place sur 183 Etats classés, en termes de facilité de faire des affaires, indique l'ampleur des efforts à accomplir en vue de l'amélioration de la qualité des institutions. Ces efforts sont certes importants mais pas insurmontables. Les exemples du Rwanda, du Cap-Vert et de la Zambie sont assez instructifs à ce propos (Cf. encadré 8 ci-après). En termes de responsabilité, toutes les parties prenantes sont concernées, avec un certain leadership dévolu à l'Etat pour la mise en place d'institutions fortes.

Encadré 8 : Amélioration du cadre des affaires (rapport Doing Business 2011). Les success story en Afrique subsaharienne : cas du Rwanda, du Cap Vert et de la Zambie

Depuis 2005, près de 85% des économies du monde ont facilité la pratique des affaires pour les entrepreneurs locaux en apportant 1.511 améliorations aux réglementations des activités commerciales. Parmi les trente (30) économies qui se sont le plus améliorées au cours des cinq années, un tiers se situe en Afrique subsaharienne. C'est le cas du Burkina Faso, du Ghana, de Madagascar, du Mali, de l'Ile Maurice, du Mozambique, du Nigeria, du Rwanda, du Sénégal et de la Sierra Leone.

Depuis 2005, le Rwanda a mis en œuvre vingt-deux (22) réformes de la réglementation des affaires dans les thèmes mesurés par Doing Business. En 2005, créer une entreprise au Rwanda nécessitait neuf (09) procédures et coûtait 232% du revenu par habitant. Aujourd'hui, deux (02) procédures et trois (03) jours suffisent, et les frais officiels ne représentent plus que 8,9% du revenu par habitant.

Le Cap Vert, deuxième économie de la région ayant le plus amélioré sa réglementation l'année dernière, a facilité la création d'entreprises en informatisant son système d'octroi de licences, en facilitant l'enregistrement de propriétés et en abolissant certains droits de timbre. La Zambie a éliminé l'obligation de capital social minimum, a informatisé les déclarations de douanes et a mis en place dans les tribunaux un système de gestion électronique des affaires.

Source : *Doing Business 2011*⁴⁵.

La vulnérabilité de l'économie nationale aux divers chocs, dans l'optique de la sécurité humaine, appelle des mesures hardies à trois niveaux au moins : (i) l'anticipation ou l'identification précoce des chocs, (ii) l'analyse des canaux de transmission des chocs et (iii) la mise en place des mécanismes visant la protection des populations, en particulier les plus vulnérables.

Actuellement, au plan économique, hormis les chocs récurrents liés aux mauvaises conditions climatiques et à la variabilité des cours des matières premières, les deux chocs potentiels auxquels l'économie béninoise pourrait être confrontée sont relatifs aux dispositions de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne et aux politiques restrictives du Nigeria. Les différentes études⁴⁶ d'impact réalisées ont révélé que cet accord pourrait affecter l'économie nationale à travers deux canaux : les finances publiques et la fragilisation des entreprises locales.

Au niveau des finances publiques, l'application de l'APE se traduira par un démantèlement tarifaire qui pourrait entraîner une baisse des recettes publiques, sauf si le Gouvernement parvient à réaliser la transition fiscale, à mettre en œuvre la réforme portuaire ainsi que la révision des procédures douanières dans le sens de la facilitation du commerce et des transports, et à inciter les populations au civisme fiscal.

En ce qui concerne la fragilisation des entreprises, elle est liée à l'ouverture du marché local aux produits européens qui pourraient évincer la production locale, moins compétitive. Les unités industrielles locales, en particulier les PMI, en pâtiraient avec, comme conséquence, des risques de pertes d'emplois. A cet égard, le Gouvernement devrait envisager de négocier un traitement spécial et différencié en vue de la protection des producteurs locaux, dans la même ligne que les dispositions spéciales prévues dans le cadre de l'Uruguay Round sur l'agriculture. Pour y parvenir, le Gouvernement devrait solliciter l'assistance des PTF aux fins de renforcer les compétences locales dans le domaine des négociations

⁴⁵ Extrait du communiqué de presse du 04 novembre 2010, intitulé «Le Rwanda, le Cap Vert et la Zambie figurent parmi les leaders en matière d'amélioration de la réglementation des affaires ».

⁴⁶ ONG RIFONGA Bénin (2007), Réseau MIMAP Bénin (2005, 2006)

des accords commerciaux internationaux. Les efforts devraient également se poursuivre dans le sens de la mise à niveau des PME/PMI en vue de l'amélioration de la qualité de leur production.

L'une des principales études⁴⁷ réalisées sur le Nigeria par le Ministère de l'Economie et des Finances a montré que ce pays entretient avec le Bénin d'importantes relations économiques et commerciales. Ces relations concernent principalement les exportations, les importations, les réexportations et le transit. Elles sont fondées sur trois principaux piliers que sont : (i) les facteurs socio-anthropologiques qui résultent d'une organisation sociale basée sur l'histoire, l'ethnie et la religion qui structurent et alimentent le circuit des échanges, (ii) les évolutions conjoncturelles des politiques au Nigeria caractérisées par l'adoption de mesures commerciales restrictives qui amplifient les échanges et (iii) les différences de politiques monétaires qui ont également constitué un stimulant des échanges entre les deux pays en raison du fait que la stabilité et la convertibilité du franc FCA exercent un attrait constant sur les nigériens dont la politique monétaire reste très variable. De ce fait, les politiques restrictives mises en œuvre par le Nigeria impactent généralement les échanges et les recettes fiscales y afférent.

En effet, les mesures de prohibition prises par le Nigeria engendreraient, en moyenne chaque année, une perte de recettes douanières estimée à 45,8 milliards FCFA. S'agissant des recettes intérieures, il n'a pas été aisé d'estimer la perte réelle liée aux mesures de prohibitions prises par le Nigeria. Cependant, l'analyse par types d'impôts et taxes montre que l'accroissement des recettes totales obtenues en 2003 cache des contre performances au niveau de la DGID. C'est ainsi qu'en 2003, le montant de recettes provenant de la TVA a enregistré une baisse de 4,8% par rapport à 2002. Lorsqu'on sait que les mesures de prohibitions se sont accentuées courant 2003 et que plus de 80% des contribuables concernés par la TVA sont dans le négoce dont le développement est lié, entre autres, aux activités de réexportation vers le Nigeria, il est permis de lier cette baisse à la conjoncture dans ce pays.

4.2.1.2. En matière de sécurité alimentaire

Le Bénin dispose d'une relative expérience en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire, à travers l'Office Nationale de Sécurité Alimentaire (ONASA). Cette structure est maintes fois intervenue pour garantir le droit à l'alimentation des populations béninoises. Elle est apparue d'une grande utilité à la faveur de la récente crise alimentaire, grâce aux différentes boutiques témoins implantées sur le territoire national, en vue de céder aux populations les denrées de grande consommation à des prix réduits, comparativement à ceux pratiqués sur les marchés. De manière générale, la problématique de la sécurité alimentaire est liée à celle de la production agricole, d'une part, et à la disponibilité en quantité suffisante, sur les marchés nationaux, des produits agricoles, d'autre part. Elle a ainsi fait l'objet d'une prise en compte spécifique dans le cadre du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). Cependant, les réponses obtenues lors des enquêtes et la synthèse documentaire permettent de suggérer les principales stratégies suivantes en vue de la lutte contre l'insécurité alimentaire au Bénin. Certaines de ces stratégies sont transversales et concernent également la sécurité économique, sanitaire et environnementale.

⁴⁷ La recherche de sources de recettes alternatives à celles provenant des relations commerciales avec le Nigeria, DGAE/MFE (2004)

Tableau 11 : Matrice des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurité alimentaires

Stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation des populations en matière alimentaire	Compétences requises
Au titre de l'Etat	
<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisation adaptée aux différentes conditions agro écologiques, • Promotion de l'assurance universelle à l'endroit des producteurs, • Promotion de la création des pôles d'entreprises agricoles par spéculation dans toutes les communes, • Renforcement du programme d'installation des jeunes dans l'agriculture par une meilleure organisation du programme qui devra s'inscrire dans la dynamique de l'opérationnalisation du PSRSA, • Aménagement définitif des bas-fonds et promotion des systèmes de maîtrise de l'eau pour les cultures de contre saison, • Mise en place d'intrants spécifiques aux producteurs, • Suivi des zones et ménages vulnérables, • Promotion de tout système de financement des exploitations familiales, • Subventions agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital humain, • <u>Qualité des institutions, bonne gouvernance,</u> • Capital économique (croissance, R & D, développement du système financier), • Finances publiques, • Réserves financières, • Civisme des agriculteurs afin d'une utilisation appropriée des intrants mis en place.
Au titre des institutions et organismes internationaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'approvisionnement régulier et à l'accès aux denrées alimentaires pour tous les ménages, • Appui aux politiques agricoles nationales et régionales sous l'angle notamment du commerce extérieur, des prix, des taux de change, des subventions et taxes agricoles et de l'organisation en vue de l'intégration économique régionale, • Appui à la réforme foncière à l'instar du MCA, • Appui aux systèmes nationaux et régionaux d'alerte rapide grâce à des plans d'assistance en matière de sécurité alimentaire qui surveillent l'offre et la demande d'aliments et les facteurs affectant l'accès des ménages aux denrées alimentaires, • Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets agricoles intégrés comportant d'autres activités ayant trait aux ressources naturelles, telles que l'aménagement des parcours, l'aménagement forestier ou la conservation de la faune sauvage selon qu'il conviendra, • Appui à la recherche agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne gouvernance, • Capital économique (croissance économique)
Au titre des élus locaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion, au niveau communautaire, de coopératives et de banques de céréales qui pourront aussi agir comme régulateurs des prix en période de soudure, • Réalisation de micro-infrastructures de retenues d'eau, • Instauration des journées du producteur en guise de motivation des acteurs du monde rural et de la lutte contre l'exode rural, • Appui à l'acquisition de matériels agricoles (de production et de transformation), • Contrôle des produits alimentaires, • Elaboration de dispositifs locaux d'alerte en cas de crise alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital humain, • <u>Qualité des institutions, bonne gouvernance,</u> • Capital économique (croissance, R & D, développement du système financier), • Finances publiques et locales.
Au titre du secteur privé	
<ul style="list-style-type: none"> • Vérité des prix et lutte contre les comportements opportunistes (spéculation), • Meilleure organisation de la distribution des produits alimentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Civisme • Responsabilité sociétale des entreprises

Stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation des populations en matière alimentaire	Compétences requises
Au titre des ménages	
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la production agricole, en particulier dans les ménages agricoles, • Constitution de réserves alimentaires, • Solidarité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme foncière, • Disponibilité des terres, • Débouchés commerciaux et opportunités d'affaires

Source : construit par l'équipe de rédaction

L'une des principales sources d'insécurité alimentaire qu'il convient d'adresser au Bénin concerne le comportement opportuniste des distributeurs des produits alimentaires. Lors de la récente crise alimentaire, ceux-ci n'ont pas répercuté les subventions obtenues de l'Etat sur les consommateurs par la réduction ou le maintien des prix à un niveau soutenable ; bien au contraire, ils ont contribué à alimenter la flambée des prix par des pratiques spéculatives (stockage, hausse des prix). Ce comportement qui interpelle, quant à la responsabilité sociétale des entreprises, cause bien de désagréments aux populations qui n'ont pas manqué de réclamer des subventions directes ou la baisse des prix des produits alimentaires.

4.2.1.3. En matière de sécurité sanitaire

L'analyse de la situation sanitaire au Bénin, dans la perspective de l'élaboration des stratégies de lutte contre les insécurités, appelle trois éléments déterminants.

Le premier concerne les conditions hygiéniques des populations. Force est de reconnaître que la grande majorité des ménages n'observent pas les règles élémentaires d'hygiène, se rendant vulnérables aux maladies parasitaires. La responsabilité des ménages est ainsi particulièrement engagée et ils doivent veiller, en premier ressort, à assainir leur cadre de vie.

Le deuxième facteur important qui menace la sécurité sanitaire et qui devrait faire l'objet d'une stratégie spécifique dans le contexte béninois est le phénomène des taxis-motos et de la vente de l'essence dite frelatée. Ces deux activités génèrent d'énormes pollutions qui sont à l'origine de bon nombre d'affections respiratoires. De nombreux incendies mortels ont été enregistrés dans les « stations » de vente d'essence dite frelatée, installées de manière anarchique le long des artères des principales villes du Bénin et parfois dans des concessions. Par ailleurs, les taxis-motos, en raison du non-respect ou de la méconnaissance du code de la route sont impliqués dans la plupart des accidents de la circulation urbaine. Ces différents faits, pour n'évoquer que ceux-là, posent de sérieux problèmes sanitaires et environnementaux. Certes, la résorption de ces phénomènes est délicate car ces activités apparaissent comme des régulateurs sociaux dans le cadre de la lutte contre le chômage. Cependant, il y a sans doute lieu, dans un premier temps, d'encadrer ces activités (recensement des acteurs, aménagement d'espaces équipés pour le commerce de l'essence dite frelatée, l'application des dispositions relatives à la détention du Permis de Conduire de la catégorie A pour les conducteurs de taxis-motos, et l'organisation de campagnes de sensibilisation à l'observance du code de la route, au profit des concernés), dans l'attente de l'élaboration d'une politique plus structurée en vue d'un bon encadrement des acteurs impliqués. Le rôle de la société civile et des collectivités locales devrait être déterminant en la matière.

Le troisième élément a trait à l'offre insuffisante des services sanitaires, en particulier l'absence d'un centre de santé de référence internationale au Bénin. Comme mentionné dans le chapitre 2, de nombreuses pathologies ne sont pas traitées localement et obligent les malades à s'expatrier pour bénéficier des soins requis. Par ailleurs, l'accessibilité aux soins n'est pas garantie pour tous, en particulier pour les ménages les plus pauvres. Il existe cependant des modèles d'offre de soins de grande qualité à coût réduit à l'initiative du secteur privé ou en partenariat avec le secteur public qui pourraient être dupliqués au Bénin, à l'exemple du modèle *Prime Cure* de l'Afrique du Sud.

Encadré 9 : *Prime Cure* : un modèle de soins de santé primaire de grande qualité à faible coût en Afrique du Sud.

Prime Cure est une initiative privée créée en 1995 dans le cadre de la démocratisation des soins primaires de santé dans une société sud-africaine marquée par de nombreuses inégalités. Le projet a notamment été porté par une banque d'affaires et un fonds d'investissement qui sont les principaux actionnaires.

Prime Cure compte un réseau de 50 centres médicaux répartis dans les zones défavorisées d'Afrique du Sud (townships) et 38 centres de médecine du travail. Il compte 350 employés et opère principalement sous forme de partenariat avec environ 2.500 médecins généralistes et 1.200 médecins spécialistes (dentistes, opticiens, ...).

Le système *Prime Cure* présente de nombreuses originalités parmi lesquelles :

Le circuit thérapeutique

Le circuit thérapeutique comprend (i) l'enregistrement à la réception, (ii) l'introduction en salle d'attente n°1 où sont offertes des boissons rafraîchissantes, (iii) l'introduction en salle d'attente n°2 où le patient est pris en charge par une infirmière pour les examens préliminaires (température, tension, questions diverses...) dont les résultats sont systématiquement enregistrés à l'ordinateur, (iv) la consultation avec le médecin, (v) la prescription d'examens complémentaires si nécessaire (radio, échographie, tests sanguins...), (vi) la prise d'un rendez-vous de suivi gratuit, si nécessaire et (vii) la délivrance des génériques (exclusivement). Le temps moyen total pour le patient dans le circuit thérapeutique est calibré pour durer 45 minutes.

Qualité des soins et responsabilité sociétale

Les établissements de *Prime Cure* sont standardisés offrant toute la gamme de soins de la médecine générale mais également de la radiologie et de la dentisterie de base, ainsi que de l'optique grâce à un partenariat monté avec une autre entreprise du fonds, Eyeperoptics.

Les protocoles utilisés par *Prime Cure* sont agréés par l'Université de Médecine de Pretoria, avec laquelle ils ont également des contrats de formation pour leurs infirmières. Les médecins et les infirmières sont respectivement inscrits au "*Medical and Dental Council*" et au "*Nursing Council*".

Chaque médecin reçoit en moyenne soixante-dix patients par jour. Assisté de deux infirmières (primary healthcare nursing sister & practice manager) et une assistante infirmière (nursing assistant) qui réalise les prélabos (tension, température...). Egalement un responsable de la gestion (general assistant), un réceptionniste et un responsable pharmacie sur place.

La politique de soins met l'accent sur la prévention (contraceptifs, antipaludéen,...) car 50% des patients sont séropositifs.

Prime Cure met également en œuvre une politique d'autonomisation des populations de couleur (*Black Empowerment*) des plus actives : 80% du personnel de la société appartient aux populations précédemment défavorisées, notamment les médecins et infirmières. Il pratique une politique d'intéressement du personnel, notamment les médecins qui détiennent des parts sociales. Ainsi, 40% du résultat net sont redistribués aux médecins.

Politique de facturation à faible coût comparativement au tarif public

Prime Cure dispose de quatre types de revenus :

- ✓ les consultations individuelles, au coup par coup, facturée 85 Rands (5.900 FCFA) au patient qui peut bénéficier d'une visite complète dans un de leurs centres ; cette activité représente environ 13% du CA du groupe ;
- ✓ les consultations payées par les assurances médicales (medical schemes) pour leurs assurés,
- ✓ les contrats avec les entreprises pour la médecine du travail,
- ✓ les abonnements au système de couverture souscrit par les assurances médicales, en particulier Vulamed qui est l'une des principales, tournée vers le marché des personnes à bas salaires. Pour moins de 80 Rands (5.600 FCFA) par mois, l'assuré peut avoir un accès illimité aux soins dispensés par les cliniques du réseau (cotisation décroissante en fonction du nombre de personnes pour une même famille). Ce système constitue la première source de revenus de Prime Cure (environ 60% du chiffre d'affaires du premier trimestre 2001) et présente un intérêt particulier en termes de développement. C'est également dans ce dernier domaine que réside le plus grand potentiel de croissance et de profits pour Prime Cure : au moment de l'investissement initial, en juillet 1999, le nombre de personnes bénéficiant du système de couverture était de 6.000. Il est passé à 60.000 en février 2000 et atteignait 85.000 en février 2001. Il s'élève actuellement à 170.000, avec 33 options de couverture médicale.

En moyenne le coût de revient pour le patient est d'au moins 50% moins cher que dans les centres de santé privés traditionnels, à qualité équivalente. Comparativement au secteur public, c'est trois fois moins. Les produits de Prime Cure sont abordables pour le segment à revenus bas et moyens de la population du secteur formel, soit un revenu mensuel variant entre 105.000 FCFA et 347.000 FCFA, cible estimée à 17 millions de personnes.

Coût de production maîtrisé grâce à un système informatique intégré et une politique « zéro papier »

Prime Cure repose sur un suivi rigoureux (clinique, financier et administratif) grâce à un système informatique de gestion clinique intégré (« zéro papier »). Le contrôle et le suivi des coûts sont effectués quotidiennement via le traitement des données de chaque centre fournies par le logiciel et analysées au siège.

Le système informatique de Prime Cure se révèle être son principal atout. C'est un système très performant qui optimise les consultations et le suivi des patients : entièrement intégré (zéro papier). Il permet également la gestion financière et administrative, le suivi et le respect des ordonnances et protocoles cliniques intégrant les données relatives à chaque patient. Ces données sont traitées et centralisées chaque jour, fournissant ainsi une base statistique clinique précieuse.

La performance de l'outil informatique appliqué judicieusement au secteur médical et l'ergonomie du système permettent une optimisation générale de l'itinéraire thérapeutique du patient, du rapport qualité/coût et des délais d'attente.

Prime Cure traite 720 000 patients par an, soit 60 000 par mois, soit encore 5 patients par heure.

Source : Site internet de Prime Cure, www.primecure.co.za

De manière plus globale, les stratégies ci-après pourraient être envisagées en vue de la protection et de l'autonomisation des populations en matière sanitaire. Ces stratégies, pour l'essentiel, sont déjà inscrites au Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la décennie 2009-2018 et mériteraient d'être effectivement opérationnalisées.

Tableau 12 : Matrice des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurités sanitaires

Stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation des populations en matière sanitaire	Compétences requises
Au titre de l'Etat	
<ul style="list-style-type: none"> • Construction de trois (03) hôpitaux de référence de classe internationale, un au sud, un au centre et dans le nord du pays, et mise en place d'une nouvelle pyramide sanitaire, • Modernisation des Centres Départementaux de Santé, des Hôpitaux de Zone et des Centres de Santé d'Arrondissement, • Elaboration et opérationnalisation d'un plan stratégique de développement de la Faculté des Sciences de Santé (FSS) en vue de disposer des ressources humaines de qualité, • Renforcement de la sécurisation de l'environnement sanitaire (circulation des faux médicaments, régime d'assurances maladie, motivation du personnel), • Approvisionnement sécurisé de médicaments et produits de qualité et à bas prix par une seule agence nationale, • Promotion de la pharmacopée traditionnelle, • Mise en place du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU), • Vulgarisation et extension des mutuelles de santé, • Sensibilisation des populations, • Accès aux soins essentiels et aux soins d'urgence, • Subvention et apport de médicaments, • Gratuité des soins médicaux, • Systèmes de surveillance interconnectés pour identifier les épidémies à tous les niveaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Education universelle de base et connaissances des questions liées à la santé, • Pratiques sanitaires autochtones ou traditionnelles, • Accès à l'information, • Finances publiques • Capital humain • R & D • Bonne gouvernance
Au titre des institutions et organismes internationaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la modernisation du système national de santé, notamment en matière d'infrastructures et d'équipements, • Appui au renforcement du système sanitaire national en matière de ressources humaines, • Appui particulier en faveur de la lutte contre le paludisme et le VIH/SIDA. 	<ul style="list-style-type: none"> • R & D • Bonne gouvernance
Au titre des élus locaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la collaboration intersectorielle (dans les domaines de l'hygiène, de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau saine) par la mise en œuvre d'actions concertées entre les communes et les services déconcentrés de l'Etat, • Equipement et réalisation d'infrastructures sociocommunitaires ; • Identification et soutien aux indigents par des prises en charges, • Facilitation de l'accès aux soins essentiels pour la population, • Sensibilisation des populations, • Identification et promotion de la pharmacopée traditionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Education universelle de base et connaissances des questions liées à la santé, • Pratiques sanitaires autochtones ou traditionnelles, • Accès à l'information, • Finances publiques • Capital humain • R & D • Bonne gouvernance

Stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation des populations en matière sanitaire	Compétences requises
Au titre du secteur privé	
<ul style="list-style-type: none"> • Professionnalisation des personnels des centres de santé privés, • Investissements (équipement et modernisation des centres de santé privés, modèles de partenariat privé public) • Respect de la réglementation en matière de prestation des soins de santé, • Dynamisation de l'association des infirmiers et infirmières brevetés du Bénin, • Formation/recyclage des agents des centres de santé en matière d'accueil et de première prise en charge des patients, • Formation/recyclage des personnels des centres de santé sur l'hygiène et l'assainissement en milieux sanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • RSE • Capital humain • Capital économique
Au titre des ménages	
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une alimentation saine, • Observer les règles d'hygiène, • Se soigner à temps, • Se faire soigner à l'hôpital, • Prévenir les maladies. 	<ul style="list-style-type: none"> • Education universelle de base et connaissance des questions liées à la santé, • Accès à l'information, • Capital humain

Source : construit par l'équipe de rédaction

4.2.1.4. En matière de sécurité environnementale

Le Bénin dispose d'une stratégie nationale de gestion des catastrophes et des risques naturels présentée dans la SCRP III. Cette stratégie repose globalement sur (i) la protection civile, (ii) la gestion des risques climatiques et (iii) la gestion des risques liés à l'érosion côtière. Il importe toutefois, de mettre l'accent sur des stratégies complémentaires et de rappeler celles qui impliquent les individus eux-mêmes.

Tableau 13 : Matrice des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurités environnementales

Stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation des populations en matière environnementale	Compétences requises
Au titre de l'Etat	
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des énergies renouvelables (comme le biogaz et la bioélectricité) et des industries de recyclage, la transformation des déchets, • Révision des curricula d'enseignement à tous les niveaux pour introduire le sujet de l'environnement de manière à accroître l'engagement environnemental chez les apprenants, • Mise en application effective des conventions relatives à l'environnement et ratifiées par le Bénin, • Promotion de la gestion concertée et participative des ressources naturelles, • Reboisement (journée internationale de l'environnement et journée nationale de l'arbre), • Protéger et assainir l'environnement (construction de latrines publiques, encourager l'achat des motos non polluantes, etc.), • Facilitation de l'accès à l'eau potable, • Sensibilisation des populations, • Bonne gestion des ordures et eaux usées (voirie, centres de traitement des déchets, etc.), • Politique d'importation des véhicules d'occasion et régulation des activités des taxis-motos 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital de ressources naturelles, • Processus de récupération de l'environnement naturel (ex : récupération des forêts suite à un incendie, barrières naturelles à l'action des orages), • Biodiversité, • Pratiques autochtones et traditionnelles respectueuses des ressources naturelles, • Capital humain, • Bonne gouvernance, • Finances publiques
Au titre des institutions et organismes internationaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Assistance aux programmes nationaux de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles, • Formation des ressources humaines (décideurs et des techniciens de l'environnement), • Appui à la circulation de l'information pour créer de véritables réseaux d'échanges, • Appui à la modernisation (technologie de pointe) des moyens de protection de l'environnement ; • Appui à la sensibilisation et la conscientisation des populations sur les questions de l'environnement ; • Favoriser la concertation entre les Etats, notamment frontaliers, sur les questions de protection de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital humain, • Bonne gouvernance, • Capital économique, • R & D

Stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation des populations en matière environnementale	Compétences requises
Au titre des élus locaux	
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC), Sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Capital de ressources naturelles, Processus de récupération de l'environnement naturel (ex : récupération des forêts suite à un incendie, barrières naturelles à l'action des orages), Biodiversité, Pratiques autochtones et traditionnelles respectueuses des ressources naturelles, Capital humain, Bonne gouvernance, Finances locales
Au titre du secteur privé	
<ul style="list-style-type: none"> Professionnalisation des structures de pré-collecte et de collecte des ordures ménagères, Formation des personnels des entreprises et les artisans de tous ordres sur le tri et la gestion des déchets émanant de leurs activités professionnelles, Investissements dans le transport en Commun ; Accompagnement des services publics dans la politique de suppression des motos (notamment les taxis-motos, tout au moins dans les grandes villes), Participation aux actions de sensibilisation ; Soutien aux actions de lutte contre la déforestation et le déboisement. 	<ul style="list-style-type: none"> RSE et entrepreneuriat/esprit managérial Civisme Infrastructures routières Bonne gouvernance
Au titre des ménages	
<ul style="list-style-type: none"> Eviter le déboisement, la déforestation et les feux de brousse, Respecter les plans d'urbanisation, Reboisement, Bonne gestion des ordures et eaux usées (abonnement aux services de collecte des ordures, installer convenablement les poubelles...) 	<ul style="list-style-type: none"> Système de collecte, Respect de la réglementation, et mise en application des sanctions, Capital humain, Finances locales

Source : construit par l'équipe de rédaction

4.2.1.5. En matière de sécurité personnelle

Dans le domaine de la sécurité personnelle au Bénin et dans l'optique de la promotion de la sécurité humaine, quatre axes stratégiques semblent prévaloir : (i) la lutte contre la prolifération des armes légères, (ii) la lutte contre la cybercriminalité, (iii) la lutte contre le trafic et la maltraitance des enfants, en particulier le phénomène des enfants « placés » et faisant office de domestiques (vidomégon) et (iv) la répression des violences familiales, surtout celles touchant les femmes. Ces stratégies impliquent, dans la plupart des cas, la qualité des institutions locales (systèmes juridique, judiciaire et politique), la coopération internationale et l'implication active de la société civile. Les mesures répertoriées ci-dessous s'articulent ainsi autour de ces axes stratégiques.

Tableau 14 : Matrice des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurités personnelles

Stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation des populations en matière personnelle	Compétences requises
Au titre de l'Etat	
<ul style="list-style-type: none"> • Etat de droit, • Lutte contre la pauvreté, • Services d'assistance sociale, • Renforcement de la connaissance des forces de l'ordre dans les domaines du respect des droits humains, • Application des accords de coopération en matière de défense et de sécurité avec les pays voisins, • Informatisation et mise en réseau des services de la justice, de la police, de la gendarmerie et de la défense nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital humain, • Bonne gouvernance, • Finances publiques
Au titre des institutions et organismes internationaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Coopération militaire, • Soutien aux initiatives nationales en matière de protection des droits des personnes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées et handicapés), • Appui à la création et à l'animation de centres sociaux d'écoute et de conseils aux femmes, aux enfants et aux personnes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital humain • Bonne gouvernance, • Capital économique,
Au titre des élus locaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Création et animation de cadres favorisant l'implication des personnes ressources et autres autorités morales dans le règlement des différends au niveau de la commune, • Création et animation de services communaux d'écoute, d'accompagnement et de prise en charge des femmes, des enfants et autres personnes vulnérables en matière de préservation de leurs droits spécifiques, • Renforcer la sécurité, • Etre à l'écoute de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital humain • Bonne gouvernance, • Capital économique, • Rappel des catastrophes précédentes dans la commune
Au titre du secteur privé	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la collaboration avec les forces de l'ordre, • Fourniture de toutes informations sur tout comportement suspicieux dans l'environnement de l'exercice des activités, • Limitation des voyages et autres déplacements nocturnes ; • Recours en premier lieu à la justice publique pour tout règlement de litiges ou autres types de plaintes, • Pas de recrutement des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Esprit entrepreneurial/ managérial développé et respect des textes et bonnes pratiques • RSE • Civisme
Au titre des ménages	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer sa propre sécurité (renforcer la sécurité, lutter contre le vol, rester vigilant), • Eviter les sorties nocturnes, se méfier davantage des inconnus, • Eviter l'exploitation des enfants, • Bien éduquer les enfants, les envoyer à l'école, • Eviter les violences familiales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Civisme, • Respect des textes en vigueur

Source : construit par l'équipe de rédaction

4.2.1.6. En matière de sécurité communautaire

Les stratégies en matière de sécurité communautaire s'orientent vers (i) la protection explicite et obligatoire des groupes ethniques et de l'identité communautaire, et (ii) la protection contre les pratiques traditionnelles abusives, notamment le traitement agressif à l'égard des femmes et des enfants. A cet effet, les mesures suivantes pourraient être envisagées.

Tableau 15 : Matrice des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurités communautaires

Stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation des populations en matière communautaire	Compétences requises
Au titre de l'Etat	
<ul style="list-style-type: none"> • Etat de droit, • Services d'assistance sociale, • Protection des minorités ethniques, • Elaboration d'une politique participative de cohésion sociale avec les élus locaux, • Institutionnalisation des diverses manifestations nationales à caractère culturel, • Dynamisation de la direction de la promotion des langues nationales, • Promotion et renforcement des initiatives à l'endroit des femmes (microcrédit aux plus pauvres), • Sensibilisation des populations, • Intégration régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital social, • Finances publiques, • Bonne gouvernance,
Au titre des institutions et organismes internationaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les actions du Gouvernement, des collectivités locales, des ONG, de la société civile, du secteur privé et des ménages en matière de promotion culturelle ; • Appuyer les actions de sensibilisation des populations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital humain renforcé • Rappel des catastrophes passées, des guerres interethniques, des génocides...
Au titre des élus locaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'une politique de développement qui préserve les spécificités des groupes socioculturels, • Création d'un cadre municipal permanent de concertation entre groupes socioculturels, • Conception et mise en œuvre de programmes visant l'enseignement de l'éducation civique et morale, en rapport avec l'Etat central pour que chaque acteur puisse accepter l'autre dans ses différences ; • Création d'espaces locaux de promotion, d'échange et d'épanouissement culturels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital social, • Finances locales, • Bonne gouvernance, • Rappel des catastrophes passées, des guerres interethniques, des génocides...
Au titre du secteur privé	
<ul style="list-style-type: none"> • Eviter la stigmatisation d'un groupe particulier sur les lieux d'emplois et favoriser le brassage culturel, • Quotas en faveur des femmes dans les instances de décision et de direction, • Respecter les droits de la femme et lutter contre le harcèlement sur les lieux de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Esprit entrepreneurial développé • RSE, • Droit du travail, • Textes de loi spécifiques relatifs à la protection des minorités et des groupes vulnérables.

Stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation des populations en matière communautaire	Compétences requises
Au titre des ménages	
<ul style="list-style-type: none"> • Eviter les conflits entre groupes, • Eviter la violence, • Vivre dans la solidarité, • Lutter contre la perte des valeurs traditionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, • Textes de loi spécifiques relatifs à la protection des minorités et des groupes vulnérables.

Source : construit par l'équipe de rédaction

4.2.1.7. En matière de sécurité politique

Le Bénin fait montre de dynamisme politique. Il est souvent cité en exemple, comme laboratoire de la démocratie en Afrique. Cependant, la culture démocratique n'est pas encore bien entrée dans les mœurs des Béninois. Les comportements opportunistes des hommes politiques, la question du régionalisme politique, l'épineuse question de l'informatisation de l'identification des électeurs et la préservation des libertés individuelles, en termes de protestation contre les pouvoirs publics et l'indépendance de la presse, sont autant d'aspects qui mériteraient d'être améliorés.

Les stratégies à déployer dans ce cadre pourraient s'articuler autour des aspects consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 16 : Matrice des principales stratégies et compétences requises pour traiter les insécurités politiques

Stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation des populations en matière politique	Compétences requises
Au titre de l'Etat	
<ul style="list-style-type: none"> • Etat de droit, • Insertion de l'éducation civique dans les curricula de formations, • Construction d'infrastructures et renforcement du personnel judiciaire, favorisant le rapprochement de la Justice des justiciables ; • Equipement et modernisation du système judiciaire avec l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, • Dynamisation du Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée, • Mise en oeuvre de la loi sur l'enrichissement illicite, • Constitution, autant que possible, d'un Gouvernement représentatif des principales tendances politiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des textes législatifs requis, • Capital social, • Finances publiques, • Bonne gouvernance, • Rappel des catastrophes passées, liées aux tensions politiques, • Politique nationale d'éducation civique
Au titre des institutions et organismes internationaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Amener l'Etat à respecter les libertés et les droits humains fondamentaux ; • Accompagner les parties prenantes dans les actions de promotion de l'Etat de droit 	<ul style="list-style-type: none"> • Référentiel en termes de Normes d'éthique • Politique de renforcement de l'Education civique • Bonne gouvernance, • Capital humain • Capital économique • Rappel des catastrophes passées, liées aux tensions politiques

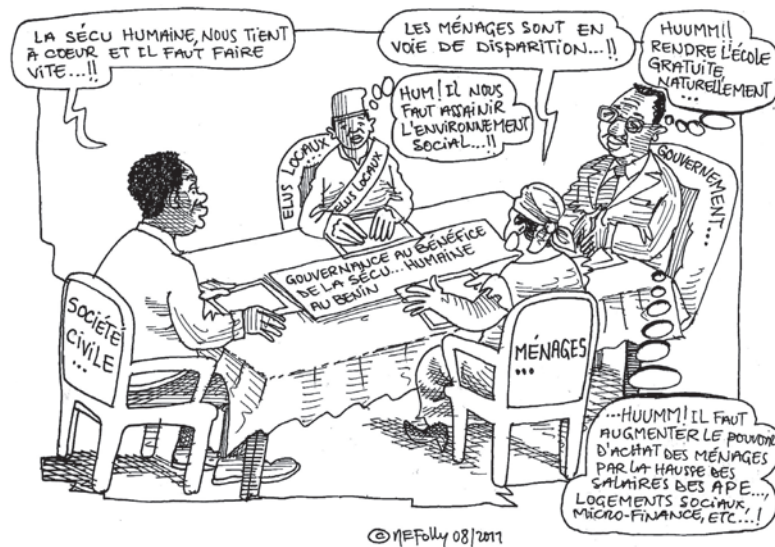
Stratégies pour améliorer la protection et l'autonomisation des populations en matière politique	Compétences requises
Au titre des élus locaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de concertation locale entre les différents partis politiques, • Sensibilisation des populations sur les mauvaises pratiques politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership local, • Capital humain, • Bonne gouvernance, • Politique nationale d'éducation
Au titre du secteur privé	
<ul style="list-style-type: none"> • Protection des droits des travailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du Droit du travail, du Droit Civil et du Droit Pénal • RSE
Au titre des ménages	
<ul style="list-style-type: none"> • Eviter les conflits politiques et la violence (respecter chaque parti), • Civisme, • Rechercher la paix et la cohésion 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital humain (alphabétisation) • Mise à disposition des pièces administratives d'identification (Carte d'identité, extrait d'acte de naissance).

Source : construit par l'équipe de rédaction

4.3. Recommandations relatives au rôle et à la responsabilité des parties prenantes

A la suite de la suggestion des mesures stratégiques envisagées en vue d'une meilleure internalisation et d'une mise en œuvre efficiente de la sécurité humaine, les présentes recommandations insistent sur les aspects institutionnels.

Ainsi, pour une meilleure internalisation et une bonne visibilité sur la mise en œuvre de la sécurité humaine au Bénin, toutes les parties prenantes que sont (i) l'Administration centrale, (ii) les collectivités locales, (iii) les individus/ménages, (iv) les partenaires au développement, (v) la société civile et (v) le secteur privé devront s'organiser pour la mise en œuvre des recommandations d'ordre institutionnel dont la finalité est de contribuer à réduire la vulnérabilité des populations et à renforcer les dispositifs de prévention des menaces liées à l'insécurité humaine.



4.3.1. Administration centrale

Le rôle de l'Etat est fondamental dans la promotion de la Sécurité Humaine ; au Bénin cette position est consacrée par la Constitution qui stipule en son article 8 : « *La personne humaine est sacrée et inviolable. L'État a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger. Il lui garantit un plein épanouissement. A cet effet, il assure à ses citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi.* »⁴⁸.

L'état des lieux de la Sécurité Humaine au Bénin a révélé que le concept est internalisé tant au niveau des politiques nationales qu'au niveau des politiques sectorielles. Toutefois, cette internalisation de la Sécurité Humaine est très diffuse et ne participe pas d'une approche cohérente et spécifique, ce qui n'é contribue pas à sa réelle opérationnalisation. Aussi, importe-t-il que le Gouvernement prenne un certain nombre de décisions majeures en matière de promotion de la Sécurité Humaine.

Il s'agit de :

- élaborer, adopter et mettre en oeuvre une politique nationale de protection sociale ;
- mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation de la sécurité humaine, avec l'institution des points focaux, aux niveaux sectoriel, déconcentré et décentralisé, chargés du suivi de la sécurité humaine ;
- dynamiser les cadres de concertation intersectorielle afin de favoriser le suivi-évaluation de la sécurité humaine ;
- faire adhérer le Bénin au Réseau de Sécurité Humaine (dont le Mali est le seul pays africain membre) ;
- élaborer et opérationnaliser un dispositif d'alerte et de réaction rapide en cas de menaces à la sécurité humaine ;

4.3.2. Partenaires au développement

Le rôle d'accompagnement des partenaires au développement est capital pour l'avènement de la Sécurité Humaine, tant au niveau national qu'au niveau local. Leurs interventions consisteront à :

- accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux de développement orientés vers la Sécurité Humaine ;
- appuyer la création des mécanismes d'alerte précoce ;
- appuyer la conception et l'opérationnalisation d'un mécanisme national de mobilisation des aides humanitaires.

⁴⁸ Loi 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.

4.3.3. Collectivités locales

Les collectivités locales, pour leur part, en vertu de la Loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, ont de larges compétences en matière de développement local, d'aménagement du territoire, de fourniture des services sociaux et de réalisation d'infrastructures économiques collectives de base. De fait, les communes sont les principaux vecteurs de promotion de la sécurité humaine au niveau local.

Il s'agit, notamment, de :

- structurer les plans de développement communaux autour de l'approche opérationnelle de la Sécurité Humaine ;
- renforcer les ressources humaines en charge des questions de développement local en matière de Sécurité Humaine ;
- mobiliser les ressources locales pour le financement des initiatives favorables à la protection contre les insécurités ;
- promouvoir l'émergence d'un leadership au sein des communautés en matière de Sécurité Humaine ;
- créer et rendre opérationnelles des commissions de suivi de la Sécurité Humaine au niveau des conseils communaux ;
- promouvoir les initiatives des ONG et autres associations qui s'investissent dans des programmes et projets favorables à la Sécurité Humaine ;
- créer et dynamiser les cadres de concertation ;
- mettre en place des dispositifs locaux d'alerte et de réaction en cas d'atteinte à la Sécurité Humaine ;
- mettre en place des dispositifs locaux d'aide et de solidarité.

4.3.4. Société civile

La société civile (dont les ONG) au Bénin fait preuve de son engagement dans la vie sociopolitique. Elle devrait jouer un grand rôle en accentuant ses actions en direction des populations et des autorités pour une meilleure diffusion des meilleures pratiques en matière de Sécurité Humaine.

Il est recommandé que les OSC s'engagent à :

- participer pleinement à l'élaboration des cadres de promotion de la Sécurité Humaine ;
- favoriser la participation des groupes sociaux et des associations à toutes les activités économiques sociales et culturelles ;
- renforcer le contact entre les collectivités locales et les partenaires sociaux ;

- mobiliser les acteurs autour des grands objectifs tels que l'Etat de droit, la protection de l'environnement, la promotion de la démocratie, la protection des droits humains, la bonne gestion des ressources naturelles.

4.3.5. Secteur privé

Le rôle du secteur privé en matière de sécurité humaine est déterminant. Il englobe la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) qui est particulièrement interpellée au plan économique, alimentaire, sanitaire et environnemental, en vue de la prévention des menaces les plus graves qui pèsent sur la personne humaine.

Les acteurs du secteur privé devront résolument s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociétale, pour accroître leur contribution à la création de la richesse nationale et jouer leur rôle de pourvoyeur d'emplois décentes et stables. Ce qui implique, qu'ils :

- s'approprient davantage les droits des travailleurs et des consommateurs ;
- respectent les lois en vigueur dans le cadre de la lutte contre la corruption, la pollution, le travail des enfants, le harcèlement sexuel ;
- contribuent au renforcement des cadres de concertation entre le secteur public et le secteur privé ;
- s'emploient à diversifier, professionnaliser et moderniser leurs activités afin de permettre au Bénin de tirer le meilleur parti des progrès technologiques ;
- mettent un accent particulier sur la formation des ressources humaines et sur l'épanouissement de leurs employés ;
- prennent activement part aux actions de sensibilisation en faveur de la promotion de la sécurité humaine au Bénin.

4.3.6. Individus/ménages

Les individus/ménages eux-mêmes sont interpellés. Parce qu'ils sont les acteurs de la vie économique et politique, ils sont à l'origine de l'essentiel des insécurités qui menacent la personne humaine. La responsabilité des individus est évidente dans toutes les composantes de la Sécurité Humaine.

Les individus, au regard de leur double casquette de porteurs d'obligations et de détenteurs de droits, devraient particulièrement :

- Œuvrer à renforcer leurs capacités individuelles, en termes d'autonomisation ou d'habilitation socioéconomique ;
- promouvoir la scolarisation des enfants ;
- participer aux initiatives communautaires de développement ;

- développer des comportements favorables à la cohabitation interculturelle ;
- participer à l'élaboration, la surveillance et l'évaluation des politiques publiques, en particulier en matière de Sécurité Humaine.

Telles sont les principales recommandations qui pourraient être formulées à l'endroit des parties prenantes. L'une des recommandations relatives à l'Administration centrale suggère la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation de la Sécurité Humaine au Bénin. La section suivante y est consacrée.

4.4. Mécanisme de suivi-évaluation de la sécurité humaine au Bénin

Le mécanisme de suivi-évaluation de la sécurité humaine au Bénin prend assise sur les dispositifs de suivi-évaluation existants au niveau sectoriel.

4.4.1. Dispositif de collecte et indicateurs de suivi

Le mécanisme prévoit un dispositif de collecte et d'indicateurs de suivi-évaluation.

Il place l'individu au centre du suivi et de l'évaluation de la sécurité humaine ; les indicateurs identifiés seront calculés sur la base de données des enquêtes auprès des ménages.

Ainsi, le dispositif de collecte s'appuie sur le dispositif permanent d'enquêtes auprès des ménages, mis en place dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) adoptée par le Gouvernement du Bénin en 2008. Ce dispositif permanent prévoit l'organisation d'une grande enquête modulaire intégrée à passages répétés à un rythme quinquennal (cas de l'EMICoV) et des enquêtes légères annuelles de suivi entre deux grandes enquêtes. La réalisation de ces enquêtes est assurée par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE).

Le module « Sécurité Humaine » pourrait être intégré à ceux de l'EMICoV. Il pourrait être renforcé par le module développé pour la sécurité alimentaire dans le cadre de l'enquête sur l'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN), ainsi que par le module relatif aux mesures anthropométriques des enfants de moins de 5 ans.

Les indicateurs de suivi de la sécurité humaine présentés dans le tableau ci-après constituent une extension de ceux de la SCRP III, en y intégrant les différentes composantes.

Tableau 17 : Synthèse des indicateurs de suivi de la sécurité humaine

N°	Composantes	Indicateurs	Niveau d'agrégation	Source	
1	Sécurité économique	Incidence de pauvreté monétaire	Commune, Département, National et par genre	EMICoV	
		Ecart de pauvreté	Commune, Département, National et par genre	EMICoV	
		Indice de sévérité de pauvreté monétaire	Commune, Département, National et par genre	EMICoV	
		Indice d'inégalité de Gini	Commune, Département, National et par genre	EMICoV	
		Taux global d'activité des 15 ans et plus	Commune, Département, National et par genre	EMICoV	
2	Sécurité alimentaire	Taille moyenne du ménage	Commune, Département, National	EMICoV	
		Indice de pauvreté alimentaire	Commune, Département, National	EMICoV	
		Nombre moyen de repas par jour	Commune, Département, National	EMICoV	
		Score de consommation alimentaire (SCA) du PAM	Commune, Département, National	EMICoV	
		Insuffisance pondérale des enfants de 0 à 59 mois	Commune, Département, National et par sexe	EMICoV, Annuaire statistique MSP	
		Pourcentage de ménages ayant connu une baisse de leur revenu	Commune, Département, National et par genre	EMICoV	
		Variation des prix des produits alimentaires	Département, National	INSAE/PRIX, ONASA	
		Production agricole vivrière	Commune, Département, National	MAEP	

N°	Composantes	Indicateurs	Niveau d'agrégation	Source
3	Sécurité sanitaire	<p>Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable</p> <p>Taux de mortalité infantile</p> <p>Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes</p> <p>Taux d'incidence du paludisme pour 1000 habitants</p> <p>Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 6 à 59 mois</p> <p>Taux de fréquentation des services de santé</p> <p>Taux de couverture en soins prénatals</p> <p>Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié</p> <p>Taux de couverture en infrastructures sanitaires</p>	<p>Commune, Département, National</p> <p>Commune, Département, National</p> <p>Zone sanitaire, Département, National</p> <p>Zone sanitaire, Département, National</p> <p>Zone sanitaire, Département, National</p> <p>Zone sanitaire, Département, National</p> <p>Zone sanitaire, Département, National</p> <p>Zone sanitaire, Département, National</p> <p>Zone sanitaire, Département, National</p> <p>Commune, Département, National</p>	<p>EMICoV</p> <p>EMICoV, EDS</p> <p>EMICoV, Annuaire statistique MSP</p> <p>EMICoV, EDS, Annuaire statistique MSP</p> <p>EMICoV, EDS Annuaire statistique MSP</p> <p>Annuaire statistique MSP</p> <p>Annuaire statistique MSP</p> <p>Annuaire statistique MSP</p> <p>Annuaire statistique MSP</p> <p>EMICoV</p> <p>EMICoV</p> <p>ASECNA, INSAE/TBS</p> <p>ASECNA, INSAE/TBS</p> <p>MEPN/ DGRN</p> <p>MEPN/ DGRN</p> <p>FAO, UNICEF</p>
4	Sécurité environnementale	<p>Pourcentage de ménages vivant sans latrines/toilettes</p> <p>Proportion de la population desservie par la pré-collecte des déchets</p> <p>Hauteur de pluie</p> <p>La durée totale (mois) annuelle des pluies</p> <p>Taux de reboisement dans le cadre de la gestion durable des ressources durables</p> <p>Taux de dégradation de la couverture forestière</p> <p>Nombre de décès liés aux inondations</p>	<p>Commune, Département, National</p> <p>Commune, Département, National</p> <p>Commune, Département, National</p> <p>Station, National</p> <p>Station, National</p> <p>Commune, Département, National</p> <p>Commune, Département, National</p>	<p>EMICoV</p> <p>EMICoV</p> <p>ASECNA, INSAE/TBS</p> <p>ASECNA, INSAE/TBS</p> <p>MEPN/ DGRN</p> <p>MEPN/ DGRN</p> <p>FAO, UNICEF</p>

N°	Composantes	Indicateurs	Niveau d'agrégation	Source
5	Sécurité personnelle	Nombre de meurtres enregistrés	Département, National	Ministère de l'intérieur/Ministère de la Justice
		Nombre de braquages enregistrés	Département, National	Ministère de l'intérieur
		Nombre de femmes victimes d'abus sexuel	Département, National	Ministère de la Justice/ Association des femmes juristes du Bénin
		Nombre de femmes victimes de violence d'ordre physique	Département, National	Ministère de la Justice, Association des femmes juristes du Bénin
		Nombre d'enfants placés maltraités enregistré	Département, National	UNICEF, ENTE/INSAE
6	Sécurité communautaire	Différentiel des taux d'activité des 10 ans et plus et des 15 ans et plus	Commune, Département, National et par genre	EMICoV
		Nombre d'enfants trafiqués enregistré	Commune, Département, National	Ministère de la famille, Ministère de l'intérieur
7	Sécurité politique	Pourcentage de parcelles ayant fait l'objet de conflits domaniaux	Commune, Département, National	EMICoV
		Taux de participation électorale	Commune, Département, National et par genre	EMICoV
		Nombre de journalistes incarcérés	National	OSC, Ligue béninoise des droits de l'homme
		Nombre de recours à l'ordonnance présidentielle aux fins budgétaires	National	Assemblée Nationale
		Nombre de recours en violation des droits humains	National	OSC, Ligue béninoise des droits de l'homme
		Nombre de manifestations interdites par les autorités	National	OSC, Ligue béninoise des droits de l'homme

Source : PNUD Bénin (2011), étude de base sur le mécanisme de suivi évaluation

Sur la base des principales menaces identifiées par composante, des indicateurs d'alerte peuvent être calculés conformément au tableau ci-après.

Tableau 18 : Synthèse des indicateurs d'alerte à la sécurité humaine

N°	Composantes	Indicateurs : Pourcentage de ménages sujets à un risque fort ou très fort par rapport aux thématiques suivantes	Niveau d'agrégation	Source
1	Sécurité économique	Persistance de la pauvreté	Commune, Département, National	EMICoV
		Manque d'accès à l'emploi rémunéré	Commune, Département, National	EMICoV
		Faiblesse des activités commerciales	Commune, Département, National	EMICoV
2	Sécurité alimentaire	Augmentation du prix des intrants agricoles	Commune, Département, National	EMICoV
		Mauvaises conditions climatiques	Commune, Département, National	EMICoV
		Maladies des cultures	Commune, Département, National	EMICoV
		Criquets pèlerins /insectes/infestation	Commune, Département, National	EMICoV
		Augmentation du prix d'achat des produits alimentaires	Commune, Département, National	EMICoV
		Non-disponibilité des intrants agricoles (engrais, semence, etc.)	Commune, Département, National	EMICoV
3	Sécurité sanitaire	Alimentation malsaine	Commune, Département, National	EMICoV
		Manque d'accès aux soins essentiels	Commune, Département, National	EMICoV
		Prédisposition forte des enfants aux maladies	Commune, Département, National	EMICoV
		Diffusion des maladies contagieuses	Commune, Département, National	EMICoV
		Déforestation	Commune, Département, National	EMICoV
		Exploitation illicite des ressources	Commune, Département, National	EMICoV
4	Sécurité environnementale	Inondations	Commune, Département, National	EMICoV
		Accès réduit à l'eau potable	Commune, Département, National	EMICoV
		Sécheresse	Commune, Département, National	EMICoV
		Réduction de la fertilité du sol	Commune, Département, National	EMICoV
		Déboisement	Commune, Département, National	EMICoV
		Exploitation des enfants	Commune, Département, National	EMICoV
5	Sécurité personnelle	Violence familiale	Commune, Département, National	EMICoV
		Violence sexuelle/viol	Commune, Département, National	EMICoV
		Conflit foncier	Commune, Département, National	EMICoV
		Vol domestique	Commune, Département, National	EMICoV

N°	Composantes	Indicateurs : Pourcentage de ménages sujets à un risque fort ou très fort par rapport aux thématiques suivantes	Niveau d'agrégation	Source
6	Sécurité communautaire	Discrimination en matière d'accès aux ressources de la localité Violence intergroupe/interethnique Manque de cohésion sociale régionale Exclusion sociale	Commune, Département, National Commune, Département, National Commune, Département, National Commune, Département, National	EMICoV EMICoV EMICoV EMICoV
7	Sécurité politique	Répression politique Violation des droits de l'homme Absence de bonne gouvernance Corruption	Commune, Département, National Commune, Département, National Commune, Département, National Commune, Département, National	EMICoV EMICoV EMICoV EMICoV

Source : PNUD (2010d)

Les indicateurs ci-dessus étant obtenus sur la base des données d'enquêtes auprès des ménages, il peut être envisagé d'exploiter d'autres sources d'information au niveau local pour le calcul d'autres indicateurs d'alerte spécifiques tels que les hauteurs de pluie, le niveau d'ensoleillement qui ont un impact sur la production.

4.4.2. Système de suivi des indicateurs

Le système de suivi des indicateurs sera articulé autour d'un dispositif alliant la collecte des données, la constitution d'une base de données, l'analyse des données et la production d'un tableau de bord.

Collecte des données : elle concerne plusieurs sources parmi lesquelles l'INSAE pour les données d'enquêtes et celles issues des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH), le Ministère de l'agriculture et les structures rattachées comme l'ONASA pour les statistiques agricoles, les directions départementales du Ministère de la Prospective, du Développement et de l'évaluation des politiques publiques pour les statistiques régionales et locales et toutes autres sources de données utiles.

Base de données : les données collectées sur une base annuelle ou infra-annuelle seront stockées dans une base pour des fins d'exploitation. L'architecture de celle-ci sera conçue pour tenir compte des composantes de la sécurité humaine. Le logiciel de gestion de la base de données sera compatible avec les logiciels de production des cartes tels que Arcview, Atlas GIS et Mapinfo. A défaut, l'extraction d'une portion de cette base pour la production de cartes pourra être envisagée.

Analyse de données : Les indicateurs de suivi et d'alerte seront produits tant au niveau national qu'au niveau des départements et des communes. L'analyse transversale de ces indicateurs permettra de déterminer les zones à risque et de rationaliser les interventions publiques.

Des niveaux d'insécurité seront définis pour chaque composante. A cet égard, il se pourra que l'on s'appuie sur les niveaux proposés par le cadre harmonisé d'analyse permanente de la vulnérabilité courante au Sahel et en Afrique de l'Ouest, en ce qui concerne la sécurité alimentaire. Les cinq niveaux proposés sont intitulés :

- Généralement en sécurité alimentaire ;
- Insécurité alimentaire modérée ;
- Insécurité alimentaire critique ;
- Insécurité alimentaire extrême ;
- Famine.

S'agissant de l'analyse longitudinale, elle facilite l'évaluation des actions mises en œuvre pour réduire l'insécurité humaine et permettra en conséquence de maintenir ou de réviser les stratégies utilisées.

L'analyse de la corrélation entre les indices de développement humain (IDH et ISDH) et les indicateurs

composites de sécurité humaine pourrait s'avérer nécessaire pour identifier les leviers de réduction de l'insécurité humaine.

Production de tableaux de bord. Pour faciliter l'appréciation du niveau de sécurité humaine au niveau local (le niveau communal pourrait être retenu au démarrage des activités), la production d'un tableau de bord présentant la situation de référence et la situation courante est nécessaire. Le tableau de bord est un des produits générés par la base de données.

4.4.3. Cadre institutionnel et ancrage du dispositif

Le cadre institutionnel du dispositif s'appuie sur celui de la mise en œuvre du mécanisme de suivi et évaluation de la SCRP III qui fournit en input certains indicateurs à la base du calcul de ceux relatifs à la Sécurité Humaine. Il définit clairement : (i) la responsabilité des parties prenantes, (ii) le dispositif de suivi et (iii) le mécanisme d'évaluation.

4.4.3.1. Responsabilisation des parties prenantes

Le cadre institutionnel qui sera mis en place pour le suivi-évaluation de la sécurité humaine sera structuré autour du dispositif de la SCRP III, en matière de collecte et d'analyse de données. Il tiendra compte des capacités humaines et financières disponibles et s'intégrera autant que possible aux enquêtes auprès des ménages. Le cadre institutionnel inclura essentiellement :

4.4.3.1.1. Observatoire du Changement Social (OCS)

L'OCS travaillera en étroite collaboration avec, d'une part l'INSAE et, d'autre part, le personnel des ministères sectoriels impliqués qui ont des activités de collecte de données, de suivi des programmes et de gestion des ressources financières qui leur sont allouées. Par ailleurs, l'OCS aura la responsabilité de diffuser les résultats des études réalisées dans le cadre du suivi-évaluation de la Sécurité Humaine. Cela inclut la publication de travaux, l'organisation d'atelier à l'intention des décideurs, la diffusion de l'information auprès des acteurs de la société civile et du public en général et d'entretenir des échanges avec l'INSAE et les ministères sectoriels.

4.4.3.1.2. Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) et Directions départementales de la prospective et du développement (DDPD)

L'INSAE collaborera très étroitement avec l'OCS, à travers la réalisation des grandes enquêtes, notamment l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de vie des ménages (EMICoV). La collaboration entre l'OCS et l'INSAE se fera notamment pour :

- Identifier les besoins d'information et les indicateurs pour lesquels des informations seront requises ;
- Collecter et mettre en forme les données secondaires requises pour le suivi de la Sécurité Humaine ;

- Réaliser les enquêtes sur les conditions de vie des ménages ;
- Analyser les données sur les conditions de vie et la sécurité humaine.

Les DDPD assurent la collecte des données courantes au niveau local. Ces données alimentent les Tableaux de bord sociaux (TBS) des départements qui constitueront des documents à exploiter dans le cadre de l'élaboration des indicateurs de la Sécurité Humaine.

4.4.3.1.3. Directions de la Statistique des Ministères sectoriels impliqués dans ce dispositif

Les ministères sectoriels impliqués dans ce dispositif produisent des informations très importantes et nécessaires au suivi-évaluation de la Sécurité Humaine. Ils contribueront au suivi d'exécution des actions prioritaires de la SCRP en rendant disponibles les informations nécessaires pour les programmes de lutte contre l'insécurité humaine au niveau national. Dans ce cadre, la mise en place d'un cadre de concertation entre ces ministères et le PNUD sera très utile au suivi d'exécution des actions prioritaires dans le cadre de la promotion de la Sécurité Humaine ; car, les ministères devront faire état du degré d'atteinte des objectifs de leur programme sur une base annuelle, en fonction des ressources qui leur ont été allouées.

4.4.3.2. Dispositif de suivi périodique des indicateurs

Le cadre de suivi-évaluation envisagé se divise en composantes complémentaires. La première concerne le suivi de l'exécution des actions prioritaires et des interventions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la stratégie. Cela implique de suivre un nombre restreint mais pertinent d'indicateurs de Sécurité Humaine qui sont identifiés, entre autres, à travers les objectifs spécifiques mesurables des actions prioritaires de la SCRP III. Le suivi d'exécution permettra de suivre le degré d'atteinte des objectifs dans le temps. Il sera réalisé sur une base régulière de manière à pouvoir recommander les ajustements nécessaires aux interventions en cours.

4.4.3.3. Mécanisme d'évaluation

La seconde composante concerne l'évaluation de l'impact des politiques et des interventions de lutte contre l'insécurité humaine. L'évaluation implique une analyse en profondeur des facteurs et des causes qui expliquent une situation donnée. Elle permet de mesurer l'impact d'une intervention spécifique ou de la stratégie dans son ensemble sur la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité environnementale, la sécurité personnelle, la sécurité communautaire et la sécurité politique. Le système d'évaluation de la Sécurité Humaine permettra aux décideurs d'avoir des informations pertinentes sur l'état d'avancement de la stratégie, sur une base annuelle et des analyses de la performance des programmes en matière de lutte contre l'insécurité humaine dans tous les domaines.

L'opérationnalisation du Système d'Information sur la Sécurité Humaine au Bénin (SISHB) se fera de manière progressive, en fonction des capacités financières et des besoins identifiés. Il sera géré au niveau de l'INSAE, en étroite collaboration avec les ministères sectoriels et les structures et organismes impliqués dans ce dispositif.

Le SISHB exigera l'utilisation de nouvelles technologies de l'information. Aussi, faut-il prévoir un renforcement des capacités matérielles non seulement pour la structure qui le gère, mais également pour les principales structures impliquées (directions de la statistique des ministères sectoriels et autres organismes) afin d'améliorer l'accessibilité et l'utilité du SISHB. De même, il faut prévoir un renforcement des capacités techniques, pour assurer le bon fonctionnement du SISHB, pour les différentes structures impliquées et qui n'ont pas encore la culture statistique.



BIBLIOGRAPHIE

Aide et Action Bénin [2005]. *La problématique des vidomègons et du trafic des enfants au Bénin : Regard sur une pratique sociale pervertie.* Note technique sur la situation des vidomègons, (mars 2005), 16 p.

Alisanto, A et H. Satoguina [2010]. *Transport urbain moto au Bénin : Analyse et politique.* Rapport d'étude du Conseil d'Analyse Economique, 79 p.

Alkire, S. [2003]. *A Conceptual Framework for Human Security.* CRISE Working Paper No. 2, Queen Elizabeth House, University of Oxford, 53 p.

Amnesty International [2011]. *La Situation des Droits Humains dans le Monde.* Rapport 2011, 417p.

Amouyel, A. [2006]. *What is Human Security?* Human Security Journal, Issue 1, (April 2006), pp 10-23.

Bajpai, K. [2000]. *Human Security: Concept and Measurement.* Kroc Institute Occasional Paper No.19:OP:1, (August 2000), 64 p.

Banque Mondiale [2010]. *République du Bénin : Analyse environnementale pays.* Département du Développement Durable, Région Afrique. Rapport final (Août 2010), 71p.

Banque Mondiale - Société Financière Internationale [2010]. *Doing Business 2011 : Agir pour les entreprises.* Note de synthèse, 11 p. Rapport publié le 04 novembre 2010.

Boyle, K. et S. Simonsen [2004]. *La Sécurité Humaine, les droits de l'homme et le désarmement.* Forum du désarmement N°3, pp 5-15.

Bressand, A. [1980]. *Le rapport de la commission Brandt: principaux éléments de l'analyse et recommandations.* Politique Etrangère, Vol. 45, No. 2, pp 321-337.

CAPOD [2010]. *Compte rendu de la Conférence-Débat sur «L'Economie Béninoise face à la Crise Financière Mondiale»,* (Janv. 2010), 12 p.

Cassan, H. [2002]. *L'avenir du Conseil de sécurité : une question de méthode.* Annuaire Français de relations Internationales, N°1, pp. 805-816.

Colard, D. [2001]. *La doctrine de la « sécurité humaine » : le point de vue d'un juriste.* Arès, Vol. XIX, N° 47 Fasc. 1 (Avril 2001), pp.11-25.

Commission on Human Security [2003]. *Human Security Now: Final Report.* (May 2003), 159 p.

Dahl-Eriksen, T. [2006]. *Human Security: A New Concept which Adds New Dimensions to Human Rights Discussions?.* Human Security Journal, Vol. 5, (Winter 2007), pp 16-27.

de la Peschadière, S. [2006]. *La Sécurité Humaine : Etat de l'Art et repères bibliographiques.* Revue de la Sécurité Humaine/ Human Security Journal, Issue 1, (April 2006), pp 78-81.

Direction Générale des Affaires Economiques [2004]. *La recherche de sources de recettes alternatives à celles des relations commerciales avec le Nigeria.* 85 p.

Durand, D. [2010]. *Sécurité Humaine: une longue quête.* Document en date du 13 décembre 2010, disponible sur internet à l'adresse www.institutidrp.org/contributionsirdp/Securite_humaine_daniel_durand_2010.pdf, 3 p.

Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Humaine [2009]. *La Sécurité Humaine en théorie et en pratique : Application du Concept de Sécurité Humaine et Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Humaine.* Manuel élaboré par l'unité sur la Sécurité Humaine, Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires, Nations Unies, 86 p.

Fordelone, T.Y. and R. Schütte [2007]. *Development at crossroads: on pitfalls of economic development and merits of human security.* Human Security Journal, Issue 3, (Feb. 2007), pp 56-77.

Gouvernement de la République du Bénin & PNUD Bénin [2008]. *Rapport sur le Développement Humain au Bénin 2007/2008. « Responsabilité sociale, Corruption et Développement Humain Durable ».* 221 p.

Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme [2006]. *Principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.* 232 p.

Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme [2007]. *Principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme : nouveaux traités.* 81 p.

Hussein, K., D. Gnisci et J. Wanjiru [2004]. *Sécurité et Sécurité Humaine : Présentation des Concepts et des Initiatives. Quelles Conséquences pour l'Afrique de l'Ouest?.* Document de discussion N° SAH/D(2004)547 du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (Déc. 2004), 51 p.

INSAE [2007]. *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV) 2006. Rapport de synthèse.* (Dec. 2007), 25 p.

INSAE [2010]. *Tableau de Bord Social 2009.* (Oct. 2010), 192 p.

INSAE [2011]. *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV), Enquête de suivi 2010. Rapport préliminaire.* (Mars 2011), 74 p.

Institution of Mechanical Engineers [2011]. *Population : One planet, too many people.* (Janv. 2011), 44 p.

Jolly, R. and D.B. Ray [2006]. *National Human Development Reports and the Human Security Framework: A review of Analysis and Experience.* Institute of Development Studies, Sussex, (April 2006), 59 p.

Kermani, P. [2006]. *The Human Security Paradigm Shift: From an "Expansion of Security" to an "Extension of Human Rights".* Human Security Journal, Issue 1, (April 2006), pp 24-34.

Ladouce, L. [2009]. *Sécurité Humaine et Responsabilité Humaine en Afrique.* Géostratégiques N°25, (Oct. 2009), pp 177-192.

Laos, N.K. [1999]. *International Security in The Post-Cold War Area.* Journal of International Affairs. Vol. IV, Nb 4 (Dec. 1999-Feb. 2000), 8 p.

Lejbowicz, A. [1999]. *Philosophie du droit international. L'impossible capture de l'humanité.* Presses Universitaires de France. 412 p.

Liotta, P.H. and T. Owen [2006]. *Why Human Security ?* The Whitehead Journal of Diplomacy and International Relations, Winter/Spring 2006, pp 37-54.

MAEP [2009]. *Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole.* Version relue provisoire de septembre 2009, 164 p.

MECCAGPDPE et PNUD Bénin [2000]. *Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS Bénin 2025). Bénin 2025-ALAFIA.* (Août 2000), 235 p.

Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances, Ministère de la Santé Publique et PNUD Bénin [2006]. *Stratégie pour l'atteinte des objectifs N°4, 5 et 6 des OMD au Bénin.* (Déc. 2006), 43 p.

MPDEPPCAG et PNUD Bénin [2009]. *Impact de la Crise Financière et Economique Mondiale sur le Développement Economique et Social du Bénin. Analyse des Effets à Court et Moyen Termes.* (Août 2009), 150 p.

- MPDEPPCAG et SNUB [2010].** *Rapport Spécial 2010 d'Évaluation de la Mise en Oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Bénin.* Revue spéciale 2000 + 10 des Nations Unies. (Oct. 2010), 203 p.
- Ministère de la Santé [2008].** *Plan National de Développement Sanitaire 2009-2018.* Version du 15 juillet 2008, 126 p.
- Narayan, D., R. Chambers, M.K. Shah and P. Petesch [2000].** *Voices of the Poor: Crying Out for Change.* New York, N.Y. Published for the World Bank, Oxford University Press.
- Nations Unies [1992].** *Agenda pour la paix.* Rapport du Secrétaire Général à la quarante septième session, Assemblée Générale. UN N° A/47/277-S24111 (17 juin 1992), 26 p.
- Organisation Internationale de la Francophonie [2006].** *Sécurité humaine : Clarification du concept et approches par les organisations internationales, quelques repères.* Document d'information élaboré par la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie, (Janv. 2006), 32 p.
- Organisation des Nations Unies [2005].** *Document final du sommet mondial de 2005.*(Oct. 2005), 42 p.
- Owen, T. [2004].** *Des difficultés et de l'intérêt de définir et évaluer la Sécurité Humaine.* Forum du Désarmement N°3, pp 17-27.
- PAM [2008].** *Impact de la hausse des prix sur la sécurité alimentaire au Bénin. Rapport d'évaluation rapide.* Juillet 2008.
- PAM [2009].** *Analyse de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN).* Service de l'Analyse de la Sécurité Alimentaire (Mai 2009), 152 p.
- PNUD [1994].** *Rapport Mondial sur le Développement Humain 1994. Les nouvelles dimensions de la sécurité.* Paris, Economica.
- PNUD [2000].** *Rapport Mondial sur le Développement Humain 2000.* Chapitre 1 : Droits de l'homme et développement humain, pp 19-24.
- PNUD, Bureau Régional pour les Etats Arabes [2009].** *Rapport Arabe sur le Développement Humain 2009. Les défis de la sécurité humaine dans les pays arabes.* Le rapport en bref, 22 p.
- PNUD [2010].** *Rapport Mondial sur le Développement Humain 2010. La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain,* 254 p.
- PNUD Bénin [2010a].** *Etat des lieux, cartographie et typologie des menaces, des vulnérabilités et évaluation de la protection dont bénéficient les populations et leurs capacités à y faire face.* 103 p.
- PNUD Bénin [2010b].** *Revue de Littérature sur la Sécurité Humaine dans le monde et sa prise en compte dans les politiques et stratégies au Bénin.* (janvier 2010), 106 p.
- PNUD Bénin [2011a].** *Etude sur la « Perception des individus, des communautés locales, du secteur privé, de la société civile et du secteur public de la sécurité humaine au Bénin »,* (fév. 2011), 42 p.
- PNUD Bénin [2011b].** *Etude sur l'élaboration d'un mécanisme de suivi-évaluation de la sécurité humaine au Bénin,* (juin 2011), 29 p.
- Réseau pour l'Intégration des Femmes des ONG et Associations Africaines [2007].** *L'Accord de Partenariat Economique ACP-UE : Quel sort pour les femmes béninoises* (juin 2007), 28 p.
- Rioux, J-F. [2001].** *La sécurité humaine. Une nouvelle conception des relations internationales.* Coll. Raoul-Dandurand, Montréal, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, 366 p.
- Rothschild, E. [1995].** *What is Security?.* Daedalus. Vol. 124, No 3, The Quest for World Order (Summer 1995), pp 53-59.

Scheftel, H. [2009]. *Multi-Stakeholder Partnerships for Human Security*. Human Security Journal, Vol. 8, (Spring 2009), pp 43-56.

Sen, A. [1989]. *Development as Capability Expansion*. Journal of Development Planning, Vol. 19, pp 41-58.

Sen, A. [1993]. *Capability and Well-being*. In M. Nussbaum and A. Sen, eds. *The Quality of Life*, Oxford Clarendon Press, pp. 30-53.

Sen, A. [2000]. *Why Human Security?* Text of presentation at the "International Symposium on Human Security" in Tokyo, 28 July, 2000, 11 p.

Sudha, V.M. [2007]. *Human security: Concept and practice*. MPRA Paper No. 2478 (March 2007), 27 p.

Tadjbakhsh, S. [2005]. *Human Security: Concepts and Implications with an Application to Post-Intervention Challenges in Afghanistan*. Les Etudes du CERI, N°117-118 (Sept 2005), pp 1-77.

ul Haq, M. [1994]. *New imperatives of human security*. RGICS (Rajiv Gandhi Institute for Contemporary Studies) Paper No.17, 9 p.

UNICEF [2010]. *Etude sur l'état des lieux et les perspectives de protection sociale au Bénin*. (Mai 2010), 83 p.

UNICEF et UNESCO [2007]. *Une approche de l'éducation pour tous fondée sur les droits de l'homme. Cadre pour la réalisation du droit des enfants à l'éducation et de leurs droits au sein de l'éducation*. (Edition de février 2008), 146 p.

United Nations [2010]. *Human security*. Report of the Secretary-General at the Sixty-fourth session, General Assembly. UN N°A/64/701 (8 March 2010), 18 p.

United Nations University (UNU-CRIS)-UNDP (Brussels) [2009]. *Delivering Human Security through multi-level Governance*. (March 2009), 78 p.



LEXIQUE DES TERMES ESSENTIELS UTILISES DANS CE RAPPORT

Expressions, termes	Définitions, significations
<i>Aide publique au développement</i>	Dons ou prêts accordés à des conditions préférentielles (comportant un élément don d'au moins 25%, calculé à un taux d'escompte de 10%) dans le but d'encourager le développement économique et la protection sociale dans les pays et territoires généralement pauvres.
<i>Durée attendue de scolarisation</i>	Nombre d'années de scolarisation, dont un enfant d'âge d'entrée à l'école peut espérer bénéficier, si les taux de scolarisation par âge devaient demeurer inchangés tout au long de la vie de l'enfant.
<i>Durée moyenne de scolarisation</i>	Moyenne du nombre d'années d'éducation dispensées à des adultes de 25 ans ou plus au cours de leur vie, en se fondant sur les niveaux d'éducation de la population convertis en années de scolarisation sur la base des durées théoriques de chaque niveau d'enseignement suivi.
<i>Espérance de vie à la naissance</i>	Nombre moyen d'années que peut espérer vivre un nouveau-né si les conditions de mortalité prévalant au moment de sa naissance demeuraient inchangées durant toute sa vie.
<i>IDH ajusté aux inégalités (IDHI)</i>	Mesure du niveau moyen de développement humain chez les personnes au sein d'une société, compte tenu des inégalités. Il exprime l'IDH d'un individu moyen dans la société, à savoir que toutes les inégalités de répartition en termes de santé, d'éducation et de revenu se traduisent par un indice inférieur à l'IDH agrégé. Dans des conditions d'égalité parfaite, l'IDH et l'IDHI prennent une valeur égale ; mais les inégalités deviennent plus importantes au fur et à mesure que l'écart se creuse entre ces deux indices.
<i>Indice d'inégalité de genre (IIG)</i>	Mesure qui exprime le déficit de progrès dû aux disparités de genre dans les trois dimensions que sont la santé génésique, l'autonomisation et le taux d'activité sur le marché de l'emploi. Les valeurs s'échelonnent de 0 (égalité parfaite) à 1 (inégalité totale).
<i>Indice de développement humain (IDH)</i>	Mesure composite des niveaux atteints dans trois dimensions essentielles du développement humain : santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie décent. Pour faciliter les comparaisons, la valeur moyenne des niveaux atteints dans ces trois dimensions s'échelonne de 0 à 1, la valeur supérieure étant la meilleure. Ces indicateurs sont agrégés à l'aide de moyennes géométriques.
<i>Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)</i>	Mesure des graves privations existant dans les dimensions que sont la santé, la scolarisation et les niveaux de vie. Il réunit le nombre de personnes souffrant de privations et la sévérité de leurs privations.
<i>Indice de Sécurité Humaine (ISH)</i>	Il traduit la proportion des ménages qui se sentent fortement exposés aux menaces à la sécurité humaine.
<i>Liberté de la presse</i>	Liberté de communication et d'expression à travers des supports électroniques et des matières et documents imprimés.

Expressions, termes	Définitions, significations
<i>Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI)</i>	Nombre de personnes qui ont été forcées ou contraintes à fuir ou à quitter leur ménage ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'Homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi une frontière internationalement reconnue d'un État.
<i>Population active occupée (au sens du BIT)</i>	La population active occupée (au sens du BIT) comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur propre compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les membres du clergé en activité, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée.
<i>Population n'ayant pas accès à l'électricité</i>	Part de la population n'ayant pas accès à l'électricité à domicile. Cet accès comprend l'électricité commercialement vendue, qu'elle soit branchée ou non au réseau principal, ainsi que l'électricité autoproduite dans des pays où les administrations nationales ont réalisé des études sur les possibilités d'accès à l'électricité. Il ne comprend pas l'accès illégal à des sources d'électricité
<i>Population n'ayant pas accès à une source d'eau potable améliorée</i>	Part de la population n'ayant pas accès à une source d'eau potable améliorée. Cette source d'eau comprend l'eau courante à domicile, les bornes-fontaines, les points d'eau équipés de pompes à bras, les puits protégés, les sources protégées et les systèmes de captage des eaux pluviales.
<i>Produit intérieur brut (PIB)</i>	Somme de la valeur ajoutée par tous les producteurs résidant dans une économie, majorée de toutes les taxes sur les produits (déduction faite des subventions) non incluses dans la valorisation de la production. Dit autrement, le PIB représente la richesse créée par une économie au cours d'une période donnée, généralement l'année.
<i>Revenu national brut (RNB)</i>	PIB + entrées de fonds nets des revenus primaires (compensation des employés et revenus de biens) en provenance de l'étranger.
<i>Sécurité humaine</i>	Situation dans laquelle tous les individus se sentent libérés face aux besoins, à la peur et ont la liberté d'agir en leur propre nom. Elle est mesurée en considérant sept composantes que sont (i) la sécurité économique, (ii) la sécurité alimentaire, (iii) la sécurité sanitaire, (iv) la sécurité environnementale, (v) la sécurité personnelle, (vi) la sécurité communautaire et (vii) la sécurité politique.
<i>Taux brut de scolarisation</i>	Nombre d'élèves inscrits dans un niveau spécifique d'enseignement primaire ou secondaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population totale d'âge légal d'entrée au même niveau d'enseignement.
<i>Taux d'activité de la population active</i>	Mesure de la part de la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans ou de 10 à 64 ans) d'un pays qui occupe un rôle actif sur le marché du travail, soit en travaillant, soit en recherchant activement un emploi.
<i>Taux d'alphabétisation des adultes</i>	Pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus sachant lire et écrire, en le comprenant, un passage simple portant sur leur vie quotidienne.
<i>Taux de chômage</i>	Pourcentage de la population active (travailleurs et chômeurs), âgés de 15 ans et plus, qui n'exercent pas d'emploi rémunéré ou ne sont pas travailleurs indépendants, mais qui sont disponibles pour travailler et s'efforcent de trouver un emploi rémunéré ou de s'installer en tant que travailleurs indépendants.
<i>Taux de fécondité, chez les adolescentes</i>	Nombre de naissances (vivantes) attribuées à des adolescentes âgées de 15 à 19 ans, exprimé pour 1000 femmes du même âge.
<i>Taux de mortalité adulte</i>	Probabilité qu'une personne de 15 ans décède avant d'atteindre l'âge de 60 ans, exprimée pour 1.000 personnes.

Expressions, termes	Définitions, significations
<i>Taux de mortalité chez les moins de cinq ans</i>	Probabilité qu'un enfant soumis aux taux de mortalité par âges de la période considérée décède avant son cinquième anniversaire.
<i>Taux de mortalité infantile</i>	Probabilité qu'un enfant décède entre le moment de sa naissance et exactement à l'âge d'1 an, exprimée pour 1.000 naissances vivantes.
<i>Taux de mortalité maternelle</i>	Nombre de décès maternels, exprimé pour 100.000 naissances vivantes. Par décès maternel il faut entendre le décès d'une femme au cours de la grossesse ou dans les 42 heures suivant la fin de la grossesse, quels que soient la durée et le lieu de la grossesse, suite à tout incident lié à la grossesse ou aggravé par celle-ci ou les soins apportés, mais n'ayant aucun rapport avec des causes accidentelles ou fortuites.
<i>Transition fiscale</i>	Processus par lequel la fiscalité intérieure ou la mobilisation des impôts domestiques se substitue à la fiscalité de porte i.e. les impôts et taxes collectés au cordon douanier. Ces derniers tendent à disparaître dans le cadre de la facilitation du commerce international et régional. Ils sont également exposés aux différents chocs exogènes. D'où la nécessité de développer l'assiette à l'intérieur pour être à l'abri des chocs ainsi que de la baisse des recettes de porte.





ANNEXES

Annexe 1 : Les indicateurs de développement humain du RMDH 2010

Pour apprécier la situation du développement humain, le PNUD a retenu quatre principaux indicateurs dans le RMDH 2010. Il s'agit de l'Indice du Développement Humain (IDH), déterminé selon une nouvelle approche méthodologique et de trois nouveaux indicateurs que sont l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI), l'indice d'inégalité de genre (IIG) et de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM).

1. Indice du Développement Humain (IDH)

L'IDH est un indicateur composite qui mesure le niveau moyen de développement humain atteint dans un pays donné, en considérant trois dimensions essentielles : (i) la santé et la longévité, (ii) l'accès à l'instruction et (iii) le niveau de vie décent. L'idée sous-jacente est que le processus d'élargissement des choix offerts aux personnes devrait se traduire par une vie longue et en bonne santé, le savoir et une qualité de vie décente.

Précédemment, la santé et la longévité étaient appréhendées à travers l'*espérance de vie à la naissance*, c'est-à-dire le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un nouveau-né si les conditions de mortalité prévalant au moment de sa naissance demeuraient inchangées durant toute sa vie.

L'instruction était mesurée par deux indicateurs. Le *taux d'alphabétisation* des adultes et le *taux brut de scolarisation* dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Le taux d'alphabétisation des adultes représente le pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus, sachant lire et écrire un passage simple portant sur leur vie quotidienne, en le comprenant. Quant au taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, il indique le nombre d'élèves inscrits dans ces ordres d'enseignement, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population totale d'âge légal d'entrée dans ces niveaux d'enseignement.

Le niveau de vie était capté par le *Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant*, c'est-à-dire la richesse nationale créée au cours de l'année considérée, exprimé en termes de parité de pouvoir d'achat (prix unique international) et rapporté à la population totale.

Pour le RMDH 2010, des améliorations ont été introduites dans la détermination de l'IDH.

Les trois dimensions du développement humain prises en considération demeurent. De même, la dimension relative à la santé et à la longévité est toujours mesurée par l'espérance de vie à la naissance. Par contre, les indicateurs des deux autres dimensions changent ainsi que la façon de les agréger.

Dans la dimension instruction, le taux d'alphabétisation est remplacé par la *durée moyenne de scolarisation*, c'est-à-dire la moyenne du nombre d'années d'éducation dispensées à des adultes de 25 ans ou plus au cours de leur vie. Le calcul se fonde sur les niveaux d'éducation de la population, convertis en années de scolarisation sur la base des durées théoriques de chaque niveau d'enseignement suivi. En outre, le taux

brut de scolarisation est reformulé en *durée attendue de scolarisation*, à savoir, le nombre d'années de scolarisation, dont un enfant d'âge d'entrée à l'école peut espérer bénéficier, si les taux de scolarisation par âge devaient demeurer inchangés tout au long de la vie de l'enfant. La dimension instruction est ainsi recadrée en termes d'années, et non plus en termes de taux. Ce faisant, les nouveaux indicateurs mettent l'accent sur l'accumulation des connaissances, ce qui traduit mieux le niveau d'instruction comparativement aux indicateurs précédents qui se limitaient à la proportion des individus scolarisés et alphabétisés.

Par ailleurs, pour mesurer le niveau de vie, le produit intérieur brut (PIB) par habitant est remplacé par le *revenu national brut (RNB) par habitant*. Cette modification se justifie au regard des transferts de fonds qui se sont accrus sous l'effet de la mondialisation. Bon nombre de pays, notamment parmi ceux à faibles revenus, bénéficient de fonds d'aide assez importants et leurs habitants perçoivent des transferts venant de l'étranger. Dès lors, les différences sont souvent importantes entre le revenu de la population et sa production nationale. D'où le choix du RNB qui prend en compte tous les transferts reçus et versés à la différence du PIB qui se limite à la production nationale.

Enfin, la méthode utilisée pour agréger les trois dimensions a été reconsidérée. La formule de calcul utilise dorénavant la moyenne géométrique, en lieu et place de la moyenne arithmétique. De ce fait, une performance médiocre dans une dimension quelconque est directement réfléchi dans l'IDH. Les compensations de performance et de contre-performance entre les dimensions ne sont donc plus valables.

L'IDH varie entre 0 et 1. Plus le niveau de développement humain s'améliore, plus son IDH s'accroît et se rapproche de 1. Le mode de calcul détaillé de la nouvelle version de l'IDH est décliné ci-après :

Dimensions	Santé et longévité	Instruction		Niveau de vie décent
Indicateurs	Espérance de vie à la naissance (en années)	Durée moyenne de scolarisation (en années)	Durée attendue de scolarisation (en années)	RNB par habitant (en PPA, en \$)
Valeurs minimales et maximales pour 2010	Plancher = 20 Plafond = 83,2	Plancher = 0 Plafond = 13,2	Plancher = 0 Plafond = 20,6	Plancher = 163 Plafond = 108.211
Indice dimensionnel	$I_{esp} = \frac{x - 20}{83,2 - 20}$	$I_{dms} = \frac{y_1 - 0}{13,2 - 0}$	$I_{das} = \frac{y_2 - 0}{20,6 - 0}$	$I_{rnb} = \frac{\ln(z) - \ln(163)}{\ln(108211) - \ln(163)}$
		Indice composite Plancher = 0 Plafond = 0,951 $I_{ins} = \frac{\sqrt{I_{dms} \times I_{das}} - 0}{0,951 - 0}$		
IDH, nouvelle version	$IDH_{nouveau} = (I_{esp})^{1/3} \cdot (I_{ins})^{1/3} \cdot (I_{rnb})^{1/3} = \sqrt[3]{I_{esp} \cdot I_{ins} \cdot I_{rnb}}$			

2. Indice du Développement Humain ajusté aux inégalités (IDHI)

L'IDHI, tout comme sa dénomination l'indique, vise à corriger l'IDH des inégalités dans la répartition de chaque dimension au sein de la population. La philosophie qui sous-tend l'IDHI est exposée dans le RMDH 2010, comme suit : « Imaginons que chaque individu dans une société donnée dispose d'un « IDH personnel ». Si tout le monde avait la même espérance de vie, la même scolarité et le même revenu, et présentait donc le niveau sociétal moyen pour chaque variable, l'IDH pour cette société serait identique à chacun des IDH individuels et donc à l'IDH de l'« individu moyen ». En réalité, il y a bien entendu des différences entre individus, et l'IDH moyen est donc différent des IDH individuels. L'IDHI prend en compte les inégalités d'espérance de vie, d'éducation et de revenu, en imposant un « malus » à la valeur moyenne de chaque dimension en fonction de son degré d'inégalité. L'IDHI est égal à l'IDH lorsqu'il n'y a aucune inégalité entre individus, mais se situe d'autant plus en deçà de l'IDH que l'inégalité est plus importante. En d'autres termes, on peut considérer l'IDH comme un indice de développement humain « potentiel » (ou comme l'IDHI maximum que l'on obtiendrait s'il n'y avait aucune inégalité), tandis que l'IDHI est le niveau réel de développement humain (compte tenu de l'inégalité). La différence entre IDH et IDHI correspond au « déficit » de développement humain potentiel dû à l'inégalité ».

Ainsi, pour l'interprétation de l'IDHI, il y a lieu de déterminer la différence, exprimée sous forme de pourcentage, entre l'IDH et l'IDHI, qui indique la « perte » subie par le développement humain potentiel, en raison des inégalités. La perte se calcule précisément par la formule suivante :

$$Perte = 1 - \frac{IDHI}{IDH}$$

L'IDHI présente quelques limites qu'il convient de garder à l'esprit. Comme tout indicateur qui mesure les inégalités, il y a lieu d'éviter l'amalgame entre les inégalités qui proviennent effectivement de l'injustice de celles qui sont liées au hasard, aux circonstances particulières ou encore aux choix personnels des individus qui décident en toute liberté d'adopter tel ou tel autre mode de vie. Par ailleurs, l'IDHI n'exprime pas encore les inégalités concomitantes, c'est-à-dire le fait qu'un même individu subit des privations dans plusieurs dimensions à la fois. Dans sa conception actuelle, l'IDHI rend compte des privations dans chaque dimension prise séparément, faute de données adéquates.

3. Indice d'Inégalité de Genre (IIG)

L'indice d'inégalité de genre (IIG) est le nouvel indicateur introduit dans le RMDH 2010 en remplacement de l'indice sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'indice de participation des femmes (IPF). L'IIG couvre l'essentiel des domaines d'intérêt pour les femmes et ce, de manière transversale, de sorte à prendre en compte un large éventail des préoccupations de toutes les couches féminines, élitistes ou non. Ainsi, l'IIG considère les trois dimensions suivantes : (i) la santé de la reproduction, (ii) l'autonomisation et (iii) le marché de l'emploi. Il traduit le désavantage des femmes dans les trois dimensions considérées. Il indique notamment les pertes en termes de développement humain causées par les inégalités entre femmes et hommes au regard de ces dimensions. Il varie entre 0 – situation dans laquelle les femmes ont un traitement égal aux hommes – et 1, cas dans lequel la condition des femmes est aussi mauvaise que possible quelle que soit la dimension mesurée.

La dimension **santé de la reproduction** concerne uniquement les femmes et les filles. Elle est mesurée par deux indicateurs, notamment le taux de mortalité maternelle et le taux de fécondité chez les adolescentes. Le taux de mortalité maternelle correspond au nombre de décès maternels, exprimé pour 100 000 naissances vivantes. Par décès maternel, il faut entendre le décès d'une femme au cours de la grossesse ou dans les 42 heures suivant la fin de la grossesse, quels que soient la durée et le lieu de la grossesse, suite à tout incident lié à la grossesse ou aggravé par celle-ci ou les soins apportés, mais n'ayant aucun rapport avec des causes accidentelles ou fortuites. Quant au taux de fécondité chez

les adolescentes, il est déterminé par le nombre de naissances (vivantes) attribuées à des adolescentes âgées de 15 à 19 ans, exprimé pour 1000 femmes du même âge. Dans la mesure où ces indicateurs sont spécifiques aux femmes et aux filles, pour les hommes et les garçons il est retenu de normer la valeur à 1 pour chaque indicateur.

L'idée sous-jacente aux choix de ces indicateurs est que le bien-être des femmes en couches est révélateur du statut des femmes dans la société. Le risque de mourir en couches est réduit par une éducation de base, une alimentation adéquate, l'accès aux contraceptifs, des services de santé prénataux et la présence de personnes qualifiées au moment de l'accouchement. Or beaucoup de femmes n'ont toujours pas droit à ces services, quoiqu'ils soient souvent peu coûteux. La reproduction n'est pas seulement risquée, elle commence souvent trop tôt, mettant en danger la santé et limitant les opportunités futures. Les grossesses précoces, mesurées en termes de taux de fécondité chez les adolescentes, représentent un risque accru pour la santé de la mère et du bébé, et empêchent souvent les filles d'aller à l'école, ce qui les restreint à des emplois peu qualifiés, au mieux.

L'autonomisation est également mesurée par deux indicateurs. L'une relative à la participation des femmes aux décisions politiques, mesurée par la proportion des femmes au Parlement. L'autre portant le niveau moyen atteint dans l'enseignement secondaire et supérieur. Ces choix visent à traduire que depuis toujours, les femmes sont défavorisées dans le domaine politique, à tous les niveaux de gouvernement. La représentation parlementaire nationale, qui exprime la visibilité des femmes parmi les dirigeants politiques et dans la société en général, apparaît alors comme la meilleure institution pour traduire les inégalités de genre en la matière. D'autre part, une éducation plus poussée accroît les libertés des femmes en les rendant plus aptes à remettre en question, à examiner et à agir sur leur condition, et en leur facilitant l'accès à l'information. Les femmes instruites ont plus de chances de trouver un travail satisfaisant, de participer aux débats publics, de s'occuper de leur santé et de celle de leurs proches et, plus généralement, de faire preuve d'initiative.

Le marché de l'emploi est également une dimension importante dans l'appréciation des conditions des femmes comparativement aux hommes. Elles sont souvent marginalisées sur certains segments de l'emploi et perçoivent des salaires moins importants que les hommes, même à qualification égale. Faute de données détaillées, cette dimension est mesurée par le taux d'activité, c'est-à-dire la part de la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) d'un pays qui occupe un rôle actif sur le marché du travail, soit en travaillant, soit en recherchant activement un emploi.

Disposant de ces différents indicateurs répartis selon le sexe, l'on détermine alors l'IIG selon la démarche suivante :

Dimensions	Santé de la reproduction		Autonomisation		Emploi
Indicateurs	Taux de mortalité maternelle	Taux de fécondité chez les adolescentes	Représentation parlementaire	Niveau atteint dans l'enseignement secondaire et supérieur	Taux d'activité
Femmes	TMM	TFA	RP_{femmes}	NI_{femmes}	TA_{femmes}
Hommes	s.o.	s.o.	RP_{hommes}	NI_{hommes}	TA_{hommes}
Indice dimensionnel Niveau moyen	Moyenne harmonique $\overline{Santé} = \frac{1}{2} \left[\sqrt{\frac{1}{TMM} \times \frac{1}{TFA}} + 1 \right]$		Moyenne géométrique $\overline{Autono} = \frac{1}{2} \left[\sqrt{RP_{femmes} \times NI_{femmes}} + \sqrt{RP_{hommes} \times NI_{hommes}} \right]$		Moyenne arithmétique $\overline{Emploi} = \frac{1}{2} [TA_{femmes} + TA_{hommes}]$
Indice agrégé moyen pour femmes et hommes	Norme, valeur qu'on aurait obtenue en cas d'égalité entre les femmes et les hommes Moyenne géométrique des niveaux moyens précédents $G_{(\overline{F}, \overline{H})} = \sqrt[3]{Santé \times Autono \times Emploi}$				
Indice agrégé pour les femmes	Valeur pour les femmes uniquement Moyenne géométrique des indicateurs de base pour les femmes $G_F = \sqrt[3]{\left(\sqrt{\frac{1}{TMM} \times \frac{1}{TFA}} \right) \times \left(\sqrt{RP_{femmes} \times NI_{femmes}} \right) \times TA_{femmes}}$				
Indice agrégé pour les hommes	Valeur pour les hommes uniquement Moyenne géométrique des indicateurs de base pour les hommes $G_H = \sqrt[3]{1 \times \left(\sqrt{RP_{hommes} \times NI_{hommes}} \right) \times TA_{hommes}}$				
Indice sexo-spécifique	Il traduit les inégalités de genre Moyenne harmonique des indices agrégés des femmes et des hommes $H_{(G_F, G_H)} = \left[\frac{1}{2} \left(\frac{1}{G_F} + \frac{1}{G_H} \right) \right]^{-1}$				
IIG	$IIG = 1 - \frac{H_{(G_F, G_H)}}{G_{(\overline{F}, \overline{H})}}$				

Nota Bene : Le taux de mortalité maternelle est tout d'abord tronqué de façon symétrique à 10 (valeur minimale) et à 1000 (valeur maximale). La valeur maximale de 1000 repose sur l'hypothèse normative selon laquelle des pays affichant des taux de mortalité maternelle supérieurs à 1000 ne peuvent être distingués du point de vue de leur (in)aptitude à garantir la santé maternelle. Sur la base de ce même critère, nous supposons que des pays enregistrant entre 1 et 10 décès pour 100 000 naissances ont en substance un niveau de performance égal.

La représentation parlementaire des femmes, dans les pays qui rapportent un pourcentage nul, se voit attribuer la valeur 0,1 %. Il y a deux raisons à cela : la moyenne géométrique ne peut pas comporter de valeurs nulles, et les femmes exercent quand même une certaine influence au plan politique dans les pays concernés.

4. Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)

La pauvreté a de nombreuses facettes. Elle ne se limite pas au déficit de revenu, mais concerne également la mauvaise santé, l'alimentation inadéquate, le manque d'instruction et de compétences, les moyens d'existence inappropriés, les mauvaises conditions de logement, l'exclusion sociale, etc. Cependant, la plupart des indicateurs de référence en matière de pauvreté sont basés sur le revenu, et sont de fait parcellaires.

Pour pallier cette situation, le RMDH 2010 a retenu un nouvel indicateur qui prend en compte le caractère multidimensionnel de la pauvreté. Il s'agit de l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM).

L'IPM exprime les graves privations dont souffre la population à la fois sur le plan de la santé, de l'éducation et des conditions de vie. Il couvre ainsi les mêmes dimensions que l'IDH, en mettant toutefois l'accent sur les micro-données tirées des enquêtes auprès des ménages pour identifier les besoins essentiels des populations qui ne sont pas satisfaits.

Plus spécifiquement, l'IPM englobe les dix « besoins » de base suivants.

Au niveau de la santé, deux éléments retiennent l'attention. Repérer d'une part, si (i) une personne au moins souffre de malnutrition, et d'autre part, si (ii) un ou plusieurs enfants du ménage est/sont décédé(s).

En matière d'éducation, deux aspects sont également examinés, à savoir si (i) aucun membre du ménage n'a achevé un cycle scolaire s'étendant sur cinq ans, et si (ii) au moins un enfant d'âge scolaire (jusqu'à 13-14 ans) ne fréquente pas l'école.

Et en termes de conditions de vie, l'analyse identifie les privations dans les six domaines que sont (i) l'absence d'électricité ; (ii) aucun accès durable à de l'eau potable ; (iii) aucun accès à des moyens d'assainissement adéquats ; (iv) l'utilisation par le ménage de combustibles de cuisson sales (déjections animales, bois de chauffe, charbons de bois) ; (v) les sols de l'habitation sales et (vi) le ménage ne possède ni voiture, ni camionnette ni autre véhicule motorisé similaire, et il possède tout au plus l'un des biens suivants : bicyclette, motocyclette, radio, réfrigérateur, téléphone ou téléviseur.

Par ailleurs, l'IPM se détermine par le produit du nombre de personnes touchées par la pauvreté multidimensionnelle (l'incidence de la pauvreté) et du nombre moyen de privations subies par chaque personne victime de pauvreté multidimensionnelle (la sévérité de la pauvreté). Dès lors, il traduit simultanément la proportion de la population qui est « multidimensionnellement » pauvre et l'intensité ou l'ampleur des privations subies par cette population.

La méthodologie de détermination de l'IPM se décline notamment comme suit.

Pour les dix besoins de base retenus, chaque fois qu'un ménage répond par « OUI », l'on attribue la valeur 1. Dans le cas contraire, l'on attribue la valeur 0. Chaque besoin est pondéré de manière à assurer un poids équivalent aux trois dimensions. Ainsi les deux besoins de la dimension « santé » sont pondérés chacun à 5/3. Il en est de même des deux besoins pour la dimension « éducation ». Les six besoins de la dimension « Conditions de vie » quant à eux sont pondérés chacun à 5/9. Le total des pondérations s'élève ainsi à 10.

Pour chaque ménage i , l'on détermine un score c_i qui est la somme pondérée des besoins (ou des réponses). Ce score sera d'autant plus élevé que le ménage subit des privations. Une valeur-seuil de 3, qui correspond à un tiers des indicateurs, sert à faire la distinction entre les pauvres et les non-pauvres. On considère qu'un ménage (et chaque personne qui en fait partie) est « multidimensionnellement » pauvre si son score est égal ou supérieur à 3. Un ménage dont le nombre de privations se situe entre 2 et 3 est vulnérable à la pauvreté multidimensionnelle ou risque de devenir « multidimensionnellement » pauvre.

Le taux de pauvreté multidimensionnelle (H) correspond alors au nombre de personnes vivant dans un ménage pauvre, c'est-à-dire un ménage dont le score est égal ou supérieur à trois, rapporté à la population

totale. Soit donc : $H = \frac{\sum_{i=1}^m N_i \cdot 1_{\{c_i \geq 3\}}}{N}$ où N_i est la taille du ménage i , m est le nombre de ménages que

compte le pays (où le nombre de ménages enquêtés pour être plus précis), $N = \sum_{i=1}^m N_i$ est la taille totale de la population (ou la population enquêtée) et $1_{\{c_i \geq 3\}}$ est la fonction indicatrice qui est égale à 1 si le ménage est pauvre « multidimensionnellement » et 0 sinon.

L'on détermine également **la sévérité de la pauvreté multidimensionnelle** (A) qui correspond au nombre moyen pondérée de privations (parmi les dix) dont souffre un individu pauvre. Le calcul repose sur les scores des ménages pauvres.

$$A = \frac{1}{10} \frac{\sum_{j=1}^{m_p} N_j \cdot c_j}{\sum_{j=1}^{m_p} N_j}$$

(les lettres ont les mêmes significations que précédemment, sauf que cette fois-ci, le calcul se limite uniquement sur l'ensemble des ménages pauvres, d'où l'indice p). Le coefficient $1/10$ est introduit pour tenir compte des pondérations dont la somme vaut 10.

L'IPM est alors obtenu par le produit du taux de pauvreté et de la sévérité, soit $IPM = H \times A$.

Sources : RMDH 2010 et équipe de rédaction

Annexe 2 : Différentes approches de définition de la Sécurité Humaine

La synthèse proposée ci-après, provient de la revue de la littérature. Elle repose notamment sur les articles de T. Owen [2004], l'OIF [2006], V.M. Sudha [2007], du FNUSH [2009] et L. Ladouce [2009], cités dans la bibliographie.

1. La Sécurité Humaine vue par les organisations intergouvernementales

Nations Unies-Conseil de Sécurité (ONU/CS)

Le Conseil de Sécurité est l'instance administrative et exécutive de l'Organisation des Nations Unies, l'instance suprême politique étant l'Assemblée Générale des Etats Membres.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 14 au 16 septembre 2005, ont pris l'engagement « de définir la notion de Sécurité Humaine à l'Assemblée générale ». Cet engagement constitue une illustration d'une certaine mutation en faveur du concept de Sécurité Humaine, en vue de la normativité dans l'ordre juridique international, introduite par le Secrétaire Général Boutros BOUTROS GHALI. En effet, dans l'Agenda pour la Paix de ce dernier, il affirmait que « *pauvreté, maladie, famine, oppression et désespoir sévissent (...). Ces problèmes, qui sont à la fois la source et la conséquence des conflits exigent que l'attention que leur porte l'ONU ne se relâche pas et que les efforts qu'elle leur consacre constituent l'absolue priorité (...). Sécheresse et maladie peuvent décimer aussi impitoyablement que des armes de guerre. Alors même que de nouvelles possibilités s'offrent ainsi à l'Organisation, les efforts qu'elle déploie en vue d'instaurer la paix, la stabilité et la sécurité doivent dépasser le domaine de la menace militaire (...).* ». Cette démarche a été poursuivie par son successeur, Kofi ANNAN, dont l'analyse contenue dans ses rapports du 13 avril et du 22 septembre 1998 concernant la protection des civils a incontestablement influencé positivement le mode opératoire du Conseil de Sécurité. Selon H. Cassan [2000], à partir de cette mutation, « *les résolutions qu'il adopte sont moins la résultante d'un raisonnement normatif que la traduction d'une analyse politique (...); une analyse complète, tant sur le plan militaire que politique, humanitaire et économique* ». Le Conseil procède, désormais, à un traitement global et continu des crises, en incluant dans ses champs de compétence une conception renouvelée de la sécurité « la sécurité des peuples » et « la protection civils dans les conflits internes ».

Cet élargissement du champ de compétence du Conseil de sécurité n'a pas entraîné, pour autant, un amenuisement de celui du Conseil économique et social qui a la responsabilité, dans le système des Nations Unies, des « questions internationales dans les domaines économique, social et (...) de la santé publique (...) », selon les dispositions de l'article 63 de la Charte.

Les Secrétaires généraux du Conseil de Sécurité ont grandement contribué, par leurs rapports circonstanciels ou annuels, à inscrire « les éléments constitutifs » de la Sécurité Humaine dans les débats et résolutions du Conseil dont, même s'il n'emprunte pas explicitement le concept de la Sécurité Humaine, la pratique tend à se rapprocher de plus en plus d'une compréhension holistique de la sécurité prenant pour point de référence les personnes et leurs communautés, plutôt que le territoire ou les gouvernements, qui le caractérise.

Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture (UNESCO)

La perception du concept de Sécurité Humaine par l'UNESCO est exposée dans un document ayant pour titre : Sécurité Humaine : Approches et défis.

Mais avant d'exposer l'approche personnalisée de l'UNESCO, il convient de retracer le parcours de la pensée en son sein. A ce titre, la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie de l'Organisation Intergouvernementale à la Francophonie explique que l'avancée de la réflexion sur le concept s'est faite en deux temps.

Dans un premier temps, l'UNESCO a assimilé le concept de Sécurité Humaine au respect des droits de l'homme tels que définis par la Déclaration Universelle des droits de l'homme. La Sécurité Humaine a alors pour finalité la protection des droits fondamentaux de l'être humain. Dans ce sens, le Directeur général de l'UNESCO, en 1998, a formulé un document d'accompagnement à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui englobe les devoirs et les obligations devant être assumés pour permettre la mise en place de la Sécurité Humaine. A ses yeux, celle-ci devra suivre une démarche détaillée, tant au niveau des Nations Unies que de l'Etat et de l'individu. Il est donc aisé de retenir que pour l'UNESCO, la Sécurité Humaine est centrée sur la personne humaine.

Dans un second temps, l'UNESCO, prenant en compte la fin de la guerre froide, a renouvelé son approche et sa compréhension du concept de sécurité. *En effet, « la reconstruction de la sécurité, désormais humaine plus qu'inter étatique, impose de nouvelles directions pour la réflexion et l'action. Elle suppose d'abord une appréhension sociologique de la sécurité, celle-ci devant être pensée dans son environnement social et culturel ». Cette reconstruction « se doit d'être responsable avant d'être souveraine, chacun étant comptable des défaillances du contrat social de l'autre et pouvant être ainsi amené à agir chez l'autre à titre subsidiaire. Elle ne peut être enfin qu'interactive, les États agissant en interaction avec un espace public international, constitué d'acteurs non étatiques de plus en plus impliqués dans la vie internationale, contrôlant et surveillant l'usage de la puissance par les États, contribuant à la définition des conditions de la guerre et de la paix (ONG, média, réseaux transnationaux...) ».*

Il convient de relever ici que l'UNESCO élargit aussi le champ des porteurs d'obligations : chacun est porteur d'obligations en même temps qu'il est détenteur de droits (...chacun étant comptable des défaillances du contrat social de l'autre et pouvant être ainsi amené à agir chez l'autre à titre subsidiaire), et les ONG, les médias, et les réseaux transnationaux, dans leur rôle de « contrôle citoyen » afin que soient évités les dérapages qui dégradent la qualité de la gouvernance (...contrôlant et surveillant l'usage de la puissance par les

États). Cette perception améliore la portée de la jouissance des droits humains et la solidarité sociale.

Dans cette vision, la Sécurité Humaine revêt une dimension plus large, en tant que concept global, permettant d'ouvrir la voie à des approches nouvelles et interdépendantes. Il s'ensuit que l'UNESCO a axé ses travaux de recherche sur des approches intégrées qu'elle a étalées sur la période 2000-2007.

Pour l'UNESCO, la Sécurité Humaine est un paradigme en formation « pour assurer, d'une part, une meilleure connaissance des risques et des menaces à grande échelle qui évoluent rapidement et qui peuvent avoir des répercussions considérables sur les individus et les populations, et d'autre part une mobilisation accrue de la vaste gamme d'acteurs réellement engagés dans la formulation de politiques participatives dans les divers domaines que cette sécurité englobe aujourd'hui. En tant que telle, elle représente un cadre approprié pour :

- accélérer la transition des anciennes conceptions restrictives de la sécurité, qui tendaient à l'identifier uniquement aux questions de défense, à un concept multidimensionnel beaucoup plus vaste, fondé sur le respect de tous les droits de l'homme et des principes démocratiques ;
- contribuer au développement durable et, en particulier, à l'éradication de l'extrême pauvreté qui est un déni de tous les droits de l'homme ;
- renforcer la prévention à la source des différentes formes de violence, de discrimination, de conflit et de luttes internes qui font de nombreuses victimes, essentiellement parmi les civils, dans toutes les régions du monde sans exception ;
- fournir un thème unificateur à l'action multilatérale au bénéfice des populations les plus touchées par des insécurités partielles et interdépendantes ».

En conséquence de cette perception, l'UNESCO a inscrit la Sécurité Humaine dans sa Stratégie à moyen terme 2002-2007, à l'objectif stratégique 5 sous le thème : *Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social*. Ce faisant, l'UNESCO a fait relever la Sécurité Humaine, à la fois, des secteurs de programme des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines. Les deux secteurs de programme avaient pour mission de mettre l'accent sur des besoins sociétaux aigus et d'intégrer les droits de l'homme à leur action. Des questions complexes comme le changement climatique, la sécurité alimentaire et celles des ressources en eau, la pauvreté, le VIH/SIDA et les maladies transmissibles, la diversité biologique et les effets des transformations sociales brutales exigent, dans le Secteur des sciences exactes et naturelles comme dans celui des sciences sociales et humaines, des approches novatrices permettant de tenir compte des savoirs locaux et traditionnels.

En vue d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche et de renforcer davantage les politiques publiques et la sensibilisation, de manière à concrétiser au mieux la notion de Sécurité Humaine, les activités du secteur des sciences sociales et humaines, pour 2002-2007, ont mis l'accent sur trois éléments : (i) un fondement éthique solide, (ii) des instruments normatifs protégeant les droits de l'homme, et (iii) l'éducation et la formation, y compris l'éducation pour la paix et le développement durable, la formation aux droits de l'homme et l'élargissement de l'agenda démocratique.

D'autres activités de l'UNESCO visant à promouvoir la Sécurité Humaine comprennent une série de programmes relatifs aux droits de l'homme, à la lutte contre la discrimination, aux questions de genre et à l'éthique des sciences et des technologies. En outre, plusieurs projets intersectoriels mis en œuvre dans le cadre du thème « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » ont une solide composante Sécurité Humaine, notamment ceux qui concernent l'Afrique et l'Asie du Sud. Nombre de leurs résultats ont été intégrés dans d'autres initiatives de promotion de la Sécurité Humaine.

Somme toute, il convient de retenir que l'UNESCO a retenu la Sécurité Humaine comme étant un paradigme en formation, autour de la personne humaine, détentrice de droits mais également porteuse d'obligations comme l'Etat, les ONG, les médias, les réseaux internationaux, d'une part, et que ce concept est un concept global, multidimensionnel, d'autre part. La sécurité humaine ne se conçoit pas hors du développement durable, lequel englobe la protection de l'environnement.

Union Européenne (UE)

L'Union Européenne n'a pas adopté et mis en œuvre officiellement des directives relatives à la Sécurité Humaine, parce que les travaux élaborés sur le concept n'ont pas encore été adoptés par le Conseil Européen. Le rapport sur ces travaux est dit de Barcelone et propose une « doctrine de Sécurité Humaine pour l'Europe » articulée autour de trois (03) éléments essentiels : (i) la mise en œuvre de sept (07) principes devant gouverner aussi bien les finalités que les moyens utilisés pour des opérations de réaction à une insécurité grave, (ii) la constitution d'une « Force de Sécurité humaine », (iii) la mise en place d'un cadre juridique régissant le processus décisionnel de l'intervention.

Il faut observer que l'Europe, en tant qu'entité géopolitique et économique, est tellement marquée par l'agression subie par les Etats Unis le 11 septembre 2001 et le terrorisme, qu'elle ne se détache pas de l'idée que la sécurité s'entend protection militaire ou armée contre l'agression violente extérieure contre le territoire. Son propre développement est subordonné à cette idée dans laquelle il n'y a pas place pour l'Homme. Cela explique certainement le peu d'intérêt attaché aux travaux de recherche consignés dans le rapport de Barcelone qui, du reste, ne sont pas très éloignés de cette affiliation de la sécurité à la compréhension militaire et territoriale ; à preuve, la consistance des trois (03) éléments essentiels est nettement dominée par « l'esprit guerrier ».

Le premier élément s'énonce ainsi : la mise en œuvre de sept (07) principes devant gouverner aussi bien les finalités que les moyens utilisés pour des opérations de réaction à une insécurité grave. Il s'agit de la primauté des droits de l'homme, de l'existence d'une

autorité politique claire, du multilatéralisme, de l'approche ascendante dite «*bottom-up*», des préoccupations régionales, de l'usage d'instruments légaux et de **l'utilisation approprié des forces**.

Le deuxième élément s'énonce comme suit : la constitution **d'une « Force de Sécurité humaine » forte de 15 000 personnes** dont le tiers au moins aurait un statut civil (agent de police, spécialistes des droits de l'homme, experts en développement ou dans le domaine de l'humanitaire, administrateurs...)

Le troisième élément porte sur : la mise en place d'un nouveau **cadre juridique qui régirait le processus décisionnel de l'intervention** ainsi que l'ensemble des opérations effectuées sur le terrain.

Malgré ce pessimisme, il faut reconnaître que l'Union Européenne axe la sécurité sur l'homme, et que certains Etats de l'Europe s'inscrivent dans la marche en faisant des ouvertures vers les perceptions qu'ont les autres partenaires au développement du concept de Sécurité Humaine.

Union Africaine (UA)

Selon la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie de l'OIF, « *l'Union Africaine est, sans nul doute, l'organisation internationale qui se serait fortement engagée en faveur de la Sécurité Humaine. A l'analyse, il semblerait que la réflexion entreprise au sein de l'Union Africaine sur la Sécurité Humaine serait indubitablement influencée par les travaux conduits par le PNUD, ainsi que par l'expérience des Programmes nationaux de réduction de la pauvreté initiés par les Etats, selon les conditionnalités des institutions de Bretton Woods qui prescrivent que les instances chargées de la sécurité doivent jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté.* »

Pour l'Union Africaine, « la Sécurité Humaine signifie la sécurité de l'individu eu égard à la satisfaction de ses besoins fondamentaux. Elle comprend également la création des conditions sociales, économiques, politiques, environnementales et culturelles nécessaires à la survie et à la dignité de l'individu, y compris la protection et le respect des droits humains, la bonne gouvernance et la garantie à chaque individu des opportunités et des choix de son plein épanouissement ».

En adoptant cette perception de la Sécurité Humaine, même si c'est sous les contraintes de la coopération internationale, notamment en matière de développement, les Chefs d'Etats et de gouvernement reconnaissent que les fondements de la paix et de la sécurité en Afrique sont intimement liés au concept de Sécurité Humaine. En conséquence, ils s'engagent à promouvoir une vision globale de la Sécurité Humaine.

Il conviendrait, enfin, de noter que pour concrétiser la priorité qu'elle entend donner à la réalisation de la Sécurité Humaine sur le continent, la Commission de l'Union africaine l'a inscrite parmi les programmes et plans d'action de son Plan stratégique 2004-2007 sous la rubrique « Paix, gouvernance et sécurité humaine » qui constitue l'Axe n°2 de celui-ci.

En principe, une fois que l'Union Africaine a adopté le concept, tous les Etats membres l'adoptent aussi. Cependant, en dehors de l'Union Africaine, en tant qu'organisation intergouvernementale, qui prend à cœur la Sécurité Humaine, certains Etats membres peuvent vouloir marquer leur sensibilité spécifique dans son appropriation.

Banque Mondiale (BM ou BIRD)

La Banque Mondiale, à cause de sa nature juridique et de sa mission traditionnelle, se préoccupe plus du développement humain que de la Sécurité Humaine. Cependant, prenant en compte l'évolution de ce concept et son impact sur les idées en matière de développement humain, elle a contribué à approfondir l'idée de la Sécurité Humaine en incorporant les points de vue des plus pauvres dans le débat sur la sécurité et les politiques de développement.

Face aux résultats mitigés de la lutte pour la réduction de la pauvreté, elle a décidé d'organiser une enquête pour prendre en compte la « voix des pauvres » afin que ces derniers puissent influencer sur l'orientation des politiques de développement. Cette enquête était basée sur un travail de terrain extensif dans les pays en développement, au cours duquel plus de 60.000 hommes et femmes ont été interviewés sur la vision de leurs préoccupations de leurs vies quotidiennes, la pauvreté et l'insécurité. Cette enquête a montré que l'insécurité physique revient régulièrement en première place des préoccupations des pauvres dans toutes les régions, mais a également permis de dégager une perspective plus nuancée de ce que la « sécurité » signifie pour les pauvres.

Les « pauvres » dont il est question sont ceux qualifiés ainsi par l'Indice de Développement Humain (IDH). Selon les descriptions proposées par les « pauvres », les types d'insécurité sont largement reliés aux facteurs suivants : (i) la survie et l'emploi permanent et rémunérateur, (ii) les chocs et stress causés par les macro politiques, (iii) la vulnérabilité sociale, la santé, la maladie et la mort, (iv) la persécution par la police et l'absence de justice, (v) les conflits civils et guerres, le crime et la violence, les catastrophes naturelles. Ces enquêtes ont donc permis à la Banque Mondiale de dégager une perspective plus nuancée de ce que la sécurité signifie pour les « pauvres » [et d'en tenir compte dans les politiques de développement qu'elle contribue à mettre en œuvre].

En résumé, la Banque Mondiale n'a pas adopté le concept de Sécurité Humaine, mais elle a engagé des réflexions sur la prise en compte de la perception des insécurités vécues par les « pauvres » au sens de l'IDH et, par ce biais, elle s'oriente vers la prise en compte de cette perception dans ses programmes de financement du développement. C'est par ce « bout » que la Banque Mondiale internalise, de façon spécifique, le concept de Sécurité Humaine.

Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)/ Réseau francophone pour la paix

Le réseau francophone pour la paix retient du concept que : « *La Sécurité Humaine est une approche axée sur les individus et leur sécurité, qui reconnaît que la stabilité durable, non seulement des États, mais également des sociétés qu'ils représentent, est impossible tant que la Sécurité Humaine n'est pas garantie. La Sécurité Humaine fait référence à la fois aux droits des citoyens à vivre dans un environnement sécuritaire et à l'existence d'une activité politique, sociale, religieuse et économique au sein de chaque société à l'abri de violences organisées. En ciblant directement les individus, la Sécurité Humaine englobe la sécurité contre la privation économique, la quête pour un niveau de vie acceptable et une garantie d'assurer les droits humains fondamentaux, dont le droit à la liberté d'expression et d'association* ».

Mais le réseau francophone pour la paix, tout en reconnaissant une certaine évolutivité au concept, le lie à l'IDH faible (des pays pauvres) à l'instar de la Banque Mondiale. Aussi indique-t-il que « *C'est à travers l'association entre l'absence de croissance économique et de mécanismes de répartition de la richesse, ainsi que d'institutions politiques permettant la participation civile, d'un côté, et l'émergence de conflits violents de l'autre côté, que le concept de la Sécurité Humaine doit se comprendre* ». Autrement dit, le réseau francophone pour la paix adopte la Sécurité Humaine telle qu'elle est définie par le PNUD, en y ajoutant la perception évolutive de la Banque Mondiale qui axe les réflexions en particulier autour des pays à IDH faible. Ainsi donc « *L'essentiel de la recherche en Sécurité Humaine porte sur le lien entre la violence, le développement et la gouvernance* ».

Le réseau francophone pour la paix précise aussi que l'internalisation de la Sécurité Humaine revêt quatre (04) caractéristiques édictées par le RMDH 1990, à savoir : (i) l'universalité (pays pauvres et pays riches sont tous concernés), (ii) interdépendance des composantes (famine, le déplacement massif de personnes, la pollution, le trafic de drogue et d'humains, le terrorisme et les conflits ethniques ne sont plus des phénomènes isolés, circonscrits à l'intérieur des frontières nationales), (iii) l'option pour la prévention des conflits plutôt que pour la gestion de leurs conséquences, (iv) axée sur les individus. Une fois admises ses caractéristiques de la Sécurité Humaine, l'internalisation du concept dans les politiques étrangères des Etats a été d'autant plus aisée que certains pays se sont constitués en Réseau de Sécurité Humaine (Human Security Network¹), pour promouvoir les efforts entourant le concept. C'est ainsi que des approches et des objectifs visant à contrer plusieurs problèmes de Sécurité Humaine ont été incorporés aux plans d'action établis à la suite de diverses conférences mondiales (sur l'environnement, à Rio, en 1992, sur les droits humains, à Vienne, en 1993, sur la population et le développement, au Caire, en 1994, le Sommet sur les questions sociales, à Copenhague, en 1995, sur les femmes, à Beijing, en 1995, Habitat II à Istanbul, en 1996). Certains pays (notamment Canada, Norvège, Suède et Japon) ont fait de la Sécurité Humaine, dès 1990, le fondement de leurs politiques étrangères.

Organisation de Coopération pour le Développement Economique (OCDE)

L'Organisation de Coopération pour le Développement Economique (OCDE) a élaboré en décembre 2004, en collaboration avec le CSAO, un document de discussion intitulé « Sécurité & Sécurité Humaine : présentation des concepts et des initiatives. Quelles conséquences pour l'Afrique de l'Ouest ? ».

Ce document « *aborde la notion de **sécurité humaine** à la lumière du développement d'un système de sécurité africain. Il met en lumière une série d'enjeux et de questions fondamentaux pour la poursuite du débat sur la manière de répondre aux menaces à la sécurité qui soit adaptée aux priorités ouest-africaines ... Il vise à éclairer le débat sur les relations entre sécurité, gouvernance, conflit et développement et sur la manière dont les acteurs publics, privés et issus de la société civile peuvent développer leur propre réflexion sur la sécurité et l'insécurité* ».

L'OCDE/CSAO met dans le lot des porteurs d'obligations les acteurs publics traditionnels mais aussi les acteurs privés (entendu ménages et entreprises) et la société civile. Cette prise de position rejoint d'autres rencontrés supra et constitue une avancée de la pensée sur les acteurs interpellés habituellement par la mise en œuvre des droits humains.

L'OCDE/CSAO énonce que « *La Sécurité Humaine est un élément essentiel de l'agenda politique mondial du développement. Deux idées l'animent : premièrement, la protection des personnes est stratégique à la fois pour la sécurité nationale et internationale ; deuxièmement, les conditions d'un développement humain en toute sécurité ne se limitent pas aux enjeux traditionnels de défense nationale et de respect de l'ordre, mais incluent toutes les dimensions politiques, économiques et sociales permettant de mener une vie à l'abri du risque et de la peur* ».

L'OCDE/CSA retient, dans son document de travail, deux idées essentielles dont la plus importante pour le présent rapport est que « *L'agenda politique de la réforme des systèmes de sécurité, objet d'une attention croissante au sein des bailleurs et des pays en développement, fournit un cadre pour l'examen des liens et des synergies entre la Sécurité Humaine et les programmes de sécurité plus traditionnels, depuis les organisations régionales jusqu'aux institutions d'Etat et aux communautés locales. Bien que le concept de Sécurité Humaine gagne actuellement en légitimité internationale, dans la pratique, les pays continuent de voir la sécurité à travers le prisme de l'Etat et de recourir aux instruments militaires pour l'atteindre. En raison de sa nature multidimensionnelle, il est difficile de rendre le concept de la Sécurité Humaine opérationnel et en même temps de répondre à tous les enjeux de la Sécurité Humaine sur le court terme, en particulier dans les situations de conflit. Sur le long terme, cependant, il sera crucial d'élaborer des stratégies et des approches appropriées permettant de réconcilier les objectifs de la Sécurité Humaine et ceux de la sécurité étatique. En Afrique de l'Ouest, cette réconciliation exigera, par exemple, des discussions approfondies sur la manière d'adapter le Mécanisme et le Protocole additionnel de la CEDEAO pour qu'ils répondent aux préoccupations de Sécurité Humaine de ses pays membres et de la région dans son ensemble* ».

En dehors du CSAO, le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE contribue à la mise en œuvre de la Sécurité Humaine. La

¹ Les pays membres du réseau sont : l'Autriche, le Canada, le Chili, le Costa Rica, la Grèce, l'Irlande, la Jordanie, le Mali, la Norvège, les Pays-Bas, la Slovaquie, la Suisse, la Thaïlande et, à titre d'observateur, l'Afrique du Sud.

Sécurité Humaine vue par le PNUD et les Nations Unies a influencé la perception que le CAD en a. En effet, pour le CAD « la Sécurité Humaine est de plus en plus considérée comme une situation globale dans laquelle les personnes et les communautés vivent libres, en paix et à l'abri du danger, participent pleinement à la gestion des affaires publiques, jouissent de leurs droits fondamentaux, ont accès aux ressources et aux produits de première nécessité et vivent dans un environnement qui ne nuit pas à leur santé et à leur bien-être. La sécurité des personnes et la sécurité des Etats se renforcent mutuellement. [...] ».

2. La Sécurité Humaine vue par les Etats (les Gouvernements)

L'accent est mis sur certains pays pour leur action particulière pour la promotion du concept ; car, en réalité tous les pays membres de l'ONU, soit au niveau de cette dernière, soit au niveau du PNUD, débattent des recherches et s'accordent sur le contenu donné par l'une et l'autre au concept de Sécurité Humaine. Parmi les pays en pointe, il faut retenir (trois) : le Japon, le Canada et la Suisse.

Japon

Le Japon occupe une position de pointe dans les actions de promotion du concept de Sécurité Humaine. En effet, le Japon est : (i) membre du réseau de Sécurité Humaine, (ii) l'initiateur de la création de la Commission sur la Sécurité Humaine (CSH) en 2001, (iii) l'initiateur de la création d'une unité du Bureau de Coordination des affaires humanitaires de l'ONU, en 2003, (OCHA) dénommé Advisory Board on Human Security (ABHS), (iv) l'un des quatre (04) pays à faire de la Sécurité Humaine, dès 1990, les fondements de leurs politiques étrangères, parce que pour le Japon la Sécurité Humaine est l'un des concepts phares de la coopération internationale, (v) un contributeur spécial aux efforts financiers en vue de la promotion du concept de Sécurité Humaine.

A ce dernier titre, il convient de relever plusieurs actions :

- le Japon a alloué une dotation de 33,5 milliards de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour la Sécurité Humaine des Nations Unies, créé en 1999, et il a fourni un appui à environ 180 projets mis en œuvre par des agences des Nations Unies, dont plus de 50 en Afrique ;
- le gouvernement japonais a contribué - par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la Sécurité Humaine des Nations Unies - au financement de villages gérés par le PNUD dans 9 sur 10 pays africains (Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal et Tanzanie) le dixième étant l'Ethiopie. Il s'agit des « Villages du Millénaire », un projet en cours de réalisation qui propose un modèle audacieux et innovant afin d'aider les communautés rurales africaines à sortir de l'extrême pauvreté par leurs propres moyens ;
- le gouvernement du Japon a aussi développé « l'Initiative du Village Africain » (IVA) basée sur le concept de Sécurité Humaine pour encourager une production communautaire durable des moyens de subsistance. L'IVA a pour but d'appuyer les initiatives de développement dans les communautés rurales, afin que celles-ci puissent devenir indépendantes, grâce, notamment, au développement de l'infrastructure, au renforcement des capacités locales et au maintien de la sécurité alimentaire par le biais de méthodes agricoles adéquates.

Il y a lieu de rappeler que pour le Japon, son approche de la Sécurité Humaine englobe à la fois la protection contre la peur et contre le besoin, et intègre les droits de l'homme et la démocratisation. C'est ce que résumait Obuchi Keizo (ancien Premier Ministre du Japon), la Sécurité Humaine représente "[...] le mot clé pour saisir l'ensemble des menaces qui pèsent sur la survie, la vie quotidienne et la dignité des personnes et pour renforcer les efforts nécessaires pour faire face à ces menaces" ; autrement dit, « Je crois profondément que les êtres humains doivent pouvoir mener des vies de créativité, sans que leur survie ne soit menacée ni leur dignité écornée. » (1998).

Enfin - c'est important de le noter - un diplomate Japonais, animateur d'un réseau informel, les Amis de la sécurité humaine « *Friends of Human Security* » (FHS) depuis 2005, M. Yukio Takasu, a été nommé par le Secrétaire Général de l'ONU au poste de conseiller spécial pour la «sécurité humaine». A ce poste, il est chargé de mener des consultations avec les États membres, les organisations du système de l'ONU afin de faciliter une «*compréhension commune du concept de sécurité humaine*».

Canada

A l'instar du Japon, le Canada occupe une position de pointe dans les actions de promotion du concept de Sécurité Humaine. En effet, comme le Japon le Canada est : (i) membre du réseau de Sécurité Humaine, (ii) l'un des quatre (04) pays à faire de la Sécurité Humaine, dès 1990, les fondements de leurs politiques étrangères, parce que pour le Canada aussi la Sécurité Humaine est l'un des concepts phares de la coopération internationale.

Le Canada, dans sa perception spécifique de la Sécurité Humaine, prend en considération les menaces indépendantes à un conflit, mais qui sont déstabilisantes pour les individus. La Sécurité Humaine, ici, se rapporte à des menaces telles que les atteintes à la sécurité publique, le terrorisme, la cybercriminalité, le trafic d'êtres humains, les drogues illicites et le blanchiment d'argent. Comme l'a fait observer l'ancien ministre canadien des affaires étrangères, Lloyd Axworthy, *ces menaces doivent être contrariées essentiellement par les ressources diplomatiques, les méthodes de persuasion économique, le renseignement et les technologies de l'information.*

Suisse

La Suisse, à l'instar du Japon et du Canada, est membre du Réseau de Sécurité Humaine. La Suisse a opté au départ pour la définition de la Sécurité Humaine au sens strict (liberté de vivre à l'abri de la peur) ; c'est sur cette option que se fonde l'engagement de la Suisse en faveur de la promotion de la paix et des droits humains et de la politique humanitaire. Par la suite, un concept plus large de la Sécurité Humaine a été admis pour compléter cette interprétation. Outre la liberté de vivre à l'abri de la peur, ce concept inclut la liberté de vivre à l'abri du besoin (freedom from want). Cette approche vise en particulier à protéger les individus contre la pauvreté, la famine, la maladie et les catastrophes environnementales.

Dans la pratique, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) tient compte de ces deux interprétations et intervient ainsi depuis plusieurs années en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la promotion de la santé et de la promotion de la bonne gouvernance.

La Suisse est active dans différents domaines, dont : le soutien du renforcement de l'État de droit et de la démocratie, la protection internationale efficace des droits de l'homme, le développement et à la mise en œuvre du droit international humanitaire, la protection des personnes vulnérables dans les conflits armés, la gestion des migrations qui soit plus respectueuse de la dignité humaine et pour une lutte efficace contre la traite des êtres humains. La protection des individus et de la communauté figure ainsi également au cœur de l'engagement de la Suisse en faveur de la coopération au développement.

3. La Sécurité Humaine vue par les chercheurs

Les chercheurs, à titre individuel ou dans le cadre de leur institut de recherche, à l'instar des philosophes et autres penseurs des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, par leurs travaux, contribuent à l'avancée des idées sur la Sécurité Humaine. Aussi, est-il intéressant de voir ici leur contribution à la promotion de ce concept dans le monde, en particulier A. Sen, L. La Douce, E-M. Mbonda et l'Université de Colombie britannique.

Amartya Sen

Selon A. Sen [1989], le concept de Sécurité Humaine constitue un élément fondamental des processus de développement en général, indissociable de la sécurisation des capacités humaines, c'est-à-dire « des différentes combinaisons de fonctionnements (identités et actions) à la disposition d'une personne. (...) Un ensemble de vecteurs de fonctionnements, reflétant la liberté de la personne à mener tel type de vie, plutôt qu'un autre... à choisir parmi plusieurs vies possibles ». Dans ce contexte, un certain nombre d'éléments facilement identifiables se trouvent au fondement même du concept de la Sécurité Humaine. Il s'agit, d'une part, de l'accent qui est mis sur les vies individuelles (par opposition aux modèles de sécurité de l'Etat) et, d'autre part, d'une appréciation de l'importance de la société et des dispositions sociales pour renforcer de manière constructive la sécurité des vies humaines ; de l'importance d'une concentration raisonnée sur les « risques négatifs » pesant sur les vies humaines ; et enfin du choix de se concentrer sur les « risques négatifs », en mettant l'accent sur les droits humains les plus élémentaires.

Laurent Ladouce

Dans sa publication sous le titre « Sécurité Humaine et Responsabilité Humaine en Afrique », L. Ladouce [2009] présente brièvement le thème de la Sécurité Humaine et l'utilité de ses outils pour mieux répondre aux besoins du continent africain ; ensuite il lie la notion de Sécurité Humaine à celle de responsabilité humaine.

Avant d'en arriver à la Sécurité Humaine, il rappelle d'abord les quatre (04) libertés : (i) liberté de parole et d'expression, (ii) liberté pour chaque personne d'adorer Dieu à sa façon, (iii) liberté d'être libre du besoin, ce qui veut dire que chaque pays pourra octroyer une vie saine en temps de paix à ses habitants, (iv) liberté d'être libre de la peur, ce qui passe par une réduction mondiale des armements. Selon lui, les deux premières constituent des « droits de... » et les deux dernières des « droits à... », d'une part, et elles sont octroyées par l'Etat à des citoyens qui peuvent être soudain menacés, et dont il faut protéger immédiatement l'existence, d'autre part. Le premier intérêt de cet article vient de ce qu'il écrit que : « *la Sécurité Humaine... ne doit pas simplement être une liberté pour les êtres humains, mais aussi une liberté des êtres humains et par les êtres humains. C'est seulement si l'être humain est le premier agent de Sécurité Humaine qu'il en sera le premier consommateur* ». Il signifie par là que l'Homme est détenteur de droits mais qu'il est aussi porteur d'obligations vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis du prochain.

Il rappelle ensuite les trois (03) aspects de l'insécurité et affirme que ces insécurités sont omniprésentes en Afrique : (i) **l'incertitude** ; elle touche à l'identité d'un être ou d'une relation et crée un sentiment d'angoisse et de confusion, (ii) **le danger** : il menace l'intégrité, voire l'existence d'un être, (iii) **la précarité** : elle abaisse son statut et sa dignité. Une personne peut vivre dans la précarité parce qu'elle se sent dépourvue du minimum de savoir, de pouvoir et d'avoir auquel elle aspire. Il en arrive à la Sécurité Humaine en écrivant que « *Là où la sécurité traditionnelle met l'accent sur l'Etat, la souveraineté nationale, le poids des forces armées et des forces de police, la Sécurité Humaine, appelée aussi sécurité des personnes identifie les principales menaces pesant sur la dignité de l'être humain* ». Il cite ensuite les sept (07) composantes de la SH telles qu'établies par la CSH et le PNUD dans le RNDH 1994.

Laurent Ladouce propose quelques principes qu'il dit simples pour la mise en œuvre de la SH en Afrique :

- **l'Unité** : l'insécurité en Afrique tient pour beaucoup à l'identité très fragile des Etats-nations, lesquels sont toujours à la recherche de leur unité ;

- **Une Spiritualité qui s'incarne** ; peu d'études sur la sécurité humaine évoquent le facteur spirituel qui, à tort, est occulté. Dans leur conclusion, les ateliers de Lomé passent totalement sous silence ce facteur, alors que le sujet est revenu souvent dans les travaux, comme le révèle cette phrase : « *Les aspects culturels de la sécurité humaine* et les mécanismes de protection endogènes faisant recours au domaine du « magique » ou du religieux, ont été évoqués. » Plus loin, le document précise : « *La gestion des mythes en Afrique fait problème* : l'Afrique, comme l'a fait l'Europe au XVIIIème siècle, doit sortir de l'obscurantisme. La mentalité mythique ou magique domine encore chez nos peuples ».
- **Mobiliser les familles pour la Sécurité Humaine en Afrique** : Les études sur la sécurité humaine doivent tenir davantage compte du rôle que joue la famille pour donner à l'être humain un environnement sûr propice à son épanouissement. Il rapporte que le colloque de Lomé (2006) a beaucoup insisté sur le rôle de la famille africaine.

L. Ladouce, par cet article, introduit des idées novatrices pragmatiques dans le processus d'internalisation du concept de Sécurité Humaine par l'Afrique, au-delà des engagements « politiques et diplomatiques » pris par les Etats ou les Organisations Intergouvernementales de développement dans les foras internationaux.

*Ernest-Marie Mbonda*²

Ernest-Marie Mbonda est chercheur à l'Université Catholique de l'Afrique centrale. Sa perception de la Sécurité Humaine peut être considérée comme représentative de celle des chercheurs de l'Afrique centrale. Cette partie de l'Afrique n'est pas souvent citée dans les travaux sur la Sécurité Humaine ; il en est de même de l'Afrique du Nord. C'est en cela que ses travaux sont intéressants, bien qu'ils soient de l'ordre philosophique et non de développement économique.

Les principes normatifs de l'ordre international, face au défi de la realpolitik, s'enrichissent incontestablement au fil du temps. ... Les notions et principes de Sécurité Humaine et de responsabilité de protéger s'inscrivent dans cette évolution, en apportant aux principes classiques une contribution qu'on peut considérer comme significative, voire révolutionnaire à bien des égards. Si l'on s'en tient aux théories réalistes des relations internationales, il ne faut pas s'attendre à ce que ces normes révolutionnent véritablement l'ordre du monde. On peut voir, dans l'évolution du monde auquel nous avons assisté ces dernières années, une confirmation de ces théories, et un motif raisonnable de scepticisme. Mais on peut opposer à ce scepticisme deux types de réponses. La réponse tirée de l'argument par l'absurde, qui consisterait à dire que les choses seraient encore plus tragiques si ces normes n'existaient pas. Autrement dit, si elles n'ont pas réussi à instaurer un ordre plus humain, au moins ont-elles empêché que le monde sombre dans une inhumanité complète. La seconde réponse est kantienne, et consiste à tenir que la validité d'une norme morale ne dépend pas de sa correspondance avec un exemple ou un cas concret. La loi morale est un principe formel, valide même si on ne peut trouver aucun exemple qui lui corresponde, et joue le rôle, indispensable, d'idée régulatrice. Par ces deux types de réponse, on conclura à l'importance régulatrice des normes qui régissent l'ordre international malgré la relative prédominance de la realpolitik. La «Sécurité Humaine» et « la responsabilité de protéger » peuvent donc être considérées comme porteuses au moins d'une aspiration, que les événements les plus critiques ont au moins l'intérêt de raviver. A moins que ces principes n'aient qu'une valeur symbolique et stratégique, permettant aux puissances dominantes de l'ordre international de se donner les apparences nobles que le prince de Machiavel doit sans cesse se donner pour légitimer sa puissance.

Un autre chercheur camerounais, **Gervais Yamb**, a écrit que l'Afrique fonctionne encore trop dans l'hétéronomie sans arriver à se penser par elle-même. Il exhorte les africains à ne plus être « peuple objet » mais « peuple sujet », pensant et agissant d'eux-mêmes et par eux-mêmes³. Des acteurs régionaux réunis en atelier à Lomé en mars 2006 semblent avoir pris conscience de ce problème, déclarant notamment : « Il appartient aux Africains de se réapproprier le concept de Sécurité Humaine dans un monde de rivalités, de combats⁴ ».

D'autres chercheurs individuels ou institutionnels ont élaboré des travaux sur la Sécurité Humaine en Afrique; l'organisation ENDA Tiers Monde au Sénégal (Genre, changements climatiques et Sécurité Humaine : le cas du Sénégal, par Yacine Diagne Gueye, 2008), le RNDH 2010 du Maroc sur la Sécurité Humaine, le RNDH 2008 de la RCA (renforcer le capital social et la Sécurité Humaine : un impératif pour la refondation de l'Etat Centrafricain)...

2 In La sécurité humaine et la « responsabilité de protéger » : vers un ordre international plus humain ? Chercheur Camerounais de l'Université catholique d'Afrique centrale, Faculté de philosophie, Yaoundé, Cameroun.

3 M. Gervais Yamb étudie la transition politique en Afrique. Ses propos ont été tenus lors du colloque La philosophie politique africaine et ses développements contemporains - Une nouvelle façon de concevoir le vivre ensemble, organisé à Paris le vendredi 20 juin 2008 par le CSPRP -Paris Diderot et le CNRS Nancy 2, cité par Laurent La Douce.

4 La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest : Défis, synergies et actions pour un agenda régional, Atelier de travail organisé par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, Lomé (Togo), du 28 au 30 mars 2006.

Université de Colombie Britannique

L'Université de Colombie britannique a fait faire des recherches dans son Centre pour la Recherche sur la Sécurité Humaine. Ce centre en est arrivé à retenir de la Sécurité Humaine une définition qualifiée de restrictive⁵. Elle « se focalise sur les menaces violentes qui pèsent sur les personnes ».

Selon le rapporteur du Centre pour la Recherche sur la Sécurité Humaine de l'Université de Colombie Britannique le choix de la conception restreinte de la Sécurité Humaine a été retenu afin «de limiter sa portée pour des raisons pragmatiques et méthodologiques»; en effet, selon le rapporteur, comme le rapport du PNUD sur le développement humain couvre déjà les questions liées à la volonté de «se prémunir contre le besoin», il a été jugé qu'un autre rapport de ce type serait redondant ; et que, d'un point de vue méthodologique, la compréhension des rapports entre sous-développement et violence implique inévitablement de distinguer les variables dépendantes et indépendantes.

⁵ War and Peace in the 21st Century. The Human Security Report, Human Security Centre, The University of British Columbia, New York, Oxford University Press, 2005.

Annexe 3 : Statistiques sur le développement humain au Bénin

DEVELOPPEMENT HUMAIN

Tableau A3.1 : Evolution de l'IDH et de ses dimensions entre 2006 et 2009 au niveau départemental

Départements	2006				2009			
	Dimensions			IDH	Dimensions			IDH
	revenu	santé	éducation		revenu	santé	éducation	
Alibori	0,369	0,505	0,130	0,335	0,454	0,563	0,123	0,316
Atacora	0,367	0,482	0,307	0,386	0,376	0,541	0,242	0,367
Atlantique	0,414	0,509	0,483	0,469	0,464	0,567	0,470	0,498
Borgou	0,368	0,554	0,342	0,421	0,422	0,612	0,365	0,455
Collines	0,431	0,512	0,444	0,462	0,426	0,571	0,440	0,475
Couffo	0,299	0,506	0,409	0,404	0,352	0,564	0,354	0,413
Donga	0,357	0,470	0,350	0,392	0,380	0,528	0,268	0,378
Littoral	0,549	0,612	0,699	0,620	0,572	0,670	0,731	0,654
Mono	0,361	0,452	0,509	0,441	0,417	0,510	0,460	0,461
Ouémé	0,478	0,505	0,525	0,503	0,516	0,563	0,497	0,525
Plateau	0,350	0,532	0,325	0,402	0,381	0,590	0,310	0,412
Zou	0,332	0,458	0,411	0,400	0,406	0,516	0,409	0,441
Bénin	0,412	0,570	0,433	0,471	0,452	0,628	0,414	0,490

Source: INSAE (EMICoV 2010, RGPH 2002)

Tableau A3.2 : Evolution de l'IDH et de ses dimensions entre 2006 et 2009 au niveau communal

Communes	2006				2009			
	Indice de			IDH	Indice de			IDH
	revenu	santé	éducation		revenu	santé	éducation	
Banikoara	0,363	0,722	0,142	0,409	0,430	0,780	0,188	0,398
Gogonou	0,297	0,953	0,142	0,464	0,502	1,000	0,092	0,358
Kandi	0,366	0,757	0,127	0,417	0,486	0,815	0,062	0,290
Karimama	0,284	0,338	0,100	0,240	0,433	0,396	0,081	0,241
Malanville	0,447	0,522	0,110	0,359	0,498	0,580	0,121	0,327
Segbana	0,339	0,646	0,169	0,385	0,506	0,704	0,172	0,394
Boukombe	0,219	0,397	0,218	0,278	0,441	0,455	0,167	0,323
Cobly	0,347	0,603	0,176	0,375	0,464	0,661	0,133	0,344
Kerou	0,385	0,903	0,226	0,505	0,466	0,961	0,251	0,482
Kouande	0,361	0,774	0,274	0,470	0,438	0,832	0,220	0,431
Materi	0,379	0,543	0,330	0,417	0,404	0,601	0,212	0,372
Natitingou	0,396	0,631	0,491	0,506	0,468	0,689	0,408	0,509
Pehunco	0,418	0,509	0,309	0,412	0,503	0,567	0,270	0,426

Communes	2006				2009			
	Indice de			IDH	Indice de			IDH
	revenu	santé	éducation		revenu	santé	éducation	
Tanguieta	0,421	0,543	0,267	0,410	0,433	0,602	0,182	0,362
Toucountouna	0,203	0,516	0,266	0,328	0,403	0,574	0,127	0,309
abomey-calavi	0,459	0,590	0,617	0,555	0,599	0,649	0,638	0,628
allada	0,354	0,431	0,422	0,402	0,471	0,490	0,286	0,404
Kpomasse	0,391	0,471	0,466	0,443	0,484	0,529	0,477	0,496
Ouidah	0,503	0,521	0,562	0,529	0,461	0,579	0,512	0,515
So-ava	0,319	0,851	0,245	0,472	0,481	0,910	0,227	0,463
Toffo	0,381	0,500	0,399	0,427	0,469	0,558	0,337	0,445
Tori-bossito	0,343	0,468	0,339	0,383	0,425	0,526	0,363	0,433
Ze	0,312	0,488	0,367	0,389	0,405	0,547	0,253	0,382
Bembereke	0,368	0,686	0,255	0,436	0,463	0,744	0,265	0,451
Kalale	0,252	0,876	0,137	0,421	0,451	0,934	0,176	0,420
N'dali	0,203	0,587	0,342	0,377	0,454	0,646	0,396	0,488
Nikki	0,269	0,693	0,201	0,388	0,454	0,751	0,235	0,432
Parakou	0,504	0,652	0,632	0,596	0,545	0,710	0,706	0,649
Perere	0,350	0,671	0,293	0,438	0,459	0,729	0,247	0,435
Sinende	0,228	0,737	0,159	0,375	0,475	0,796	0,178	0,406
Tchaourou	0,324	0,709	0,263	0,432	0,468	0,767	0,194	0,412
Bante	0,450	0,517	0,386	0,451	0,457	0,575	0,493	0,506
Dassa-zoume	0,484	0,428	0,494	0,469	0,494	0,486	0,449	0,476
Glazoue	0,439	0,520	0,497	0,485	0,451	0,578	0,424	0,480
Ouesse	0,373	0,604	0,343	0,440	0,457	0,662	0,305	0,452
Savalou	0,410	0,667	0,403	0,493	0,468	0,726	0,403	0,515
Save	0,393	0,574	0,539	0,502	0,492	0,632	0,583	0,566
Aplahoue	0,300	0,581	0,409	0,430	0,393	0,639	0,329	0,436
Djakotome	0,209	0,483	0,348	0,347	0,354	0,541	0,314	0,392
Dogbo	0,312	0,456	0,538	0,436	0,439	0,515	0,439	0,463
Kouekame	0,285	0,668	0,360	0,437	0,429	0,726	0,380	0,491
Lalo	0,389	0,618	0,304	0,437	0,406	0,676	0,277	0,423
Toviklin	0,269	0,533	0,449	0,417	0,401	0,591	0,392	0,453
Bassila	0,361	0,434	0,431	0,409	0,464	0,493	0,347	0,430
Copargo	0,360	0,523	0,268	0,383	0,401	0,581	0,191	0,354
Djougou	0,339	0,569	0,317	0,408	0,443	0,627	0,213	0,390
Ouake	0,426	0,378	0,479	0,428	0,494	0,437	0,445	0,458
Cotonou	0,549	0,678	0,699	0,642	0,650	0,736	0,731	0,705
Athieme	0,305	0,448	0,606	0,453	0,405	0,506	0,564	0,487
Bopa	0,274	0,463	0,288	0,341	0,445	0,521	0,321	0,420
Come	0,395	0,501	0,555	0,484	0,428	0,559	0,482	0,487

Communes	2006				2009			
	Indice de			IDH	Indice de			IDH
	revenu	santé	éducation		revenu	santé	éducation	
Grand Popo	0,484	0,319	0,576	0,460	0,516	0,377	0,486	0,455
Houeyogbe	0,339	0,516	0,511	0,455	0,443	0,575	0,500	0,503
Lokossa	0,348	0,593	0,579	0,507	0,477	0,651	0,438	0,514
Adjarra	0,497	0,595	0,505	0,533	0,525	0,654	0,512	0,560
Adjohoun	0,356	0,491	0,423	0,423	0,518	0,549	0,384	0,478
Aguegues	0,432	0,545	0,376	0,451	0,506	0,604	0,319	0,460
Akpro-missrete	0,435	0,623	0,368	0,475	0,488	0,681	0,421	0,519
Avrankou	0,453	0,580	0,378	0,470	0,509	0,638	0,442	0,523
Bonou	0,377	0,448	0,423	0,416	0,489	0,506	0,448	0,481
Dangbo	0,363	0,465	0,402	0,410	0,519	0,523	0,347	0,455
Porto-novo	0,538	0,703	0,694	0,645	0,609	0,761	0,621	0,660
SemeKpodji	0,485	0,670	0,542	0,566	0,595	0,729	0,567	0,626
Adja-ouere	0,332	0,605	0,315	0,417	0,458	0,664	0,290	0,445
Ifangni	0,408	0,701	0,364	0,491	0,484	0,760	0,340	0,500
Ketou	0,305	0,742	0,295	0,447	0,479	0,801	0,285	0,478
Pobe	0,294	0,604	0,359	0,419	0,423	0,663	0,277	0,427
Sakete	0,367	0,609	0,289	0,421	0,457	0,667	0,371	0,484
Abomey	0,373	0,466	0,577	0,472	0,484	0,524	0,567	0,524
Agbangnizoun	0,321	0,575	0,499	0,465	0,420	0,634	0,440	0,489
Bohicon	0,372	0,557	0,556	0,495	0,454	0,615	0,476	0,510
Cove	0,293	0,569	0,473	0,445	0,345	0,628	0,490	0,473
Djidja	0,379	0,414	0,194	0,329	0,481	0,472	0,279	0,398
Ouinhi	0,270	0,534	0,272	0,358	0,398	0,592	0,266	0,397
Zagnanado	0,276	0,609	0,385	0,423	0,380	0,667	0,279	0,413
Za-kpota	0,267	0,586	0,269	0,374	0,384	0,644	0,371	0,451
Zogbodomey	0,315	0,508	0,293	0,372	0,385	0,566	0,342	0,421
Bénin	0,412	0,570	0,433	0,471	0,452	0,628	0,414	0,490

Source: INSAE (EMICoV 2010, RGPH 2002)

PAUVRETE MONETAIRE

Tableau A3.3 : Indices de pauvreté monétaire par département et selon le milieu de résidence en 2009

Département	Incidence de pauvreté monétaire (%)		Indice de profondeur de la pauvreté monétaire		Indice de sévérité de la pauvreté monétaire		Indice d'écart de pauvreté
	Valeur	Err. std	Valeur	Err. std	Valeur	Err. std	
Alibori	35,7	0,07	0,111	0,000	0,050	0,000	0,311
Urbain	23,3	0,13	0,043	0,000	0,013	0,000	0,186
Rural	38,6	0,07	0,127	0,000	0,058	0,000	0,328
Atacora	36,0	0,07	0,107	0,000	0,046	0,000	0,298
Urbain	37,7	0,11	0,123	0,000	0,057	0,000	0,327
Rural	34,8	0,09	0,096	0,000	0,038	0,000	0,276
Atlantique	36,9	0,06	0,111	0,000	0,048	0,000	0,300
Urbain	25,4	0,09	0,075	0,000	0,032	0,000	0,297
Rural	43,3	0,07	0,130	0,000	0,058	0,000	0,301
Borgou	28,9	0,06	0,095	0,000	0,045	0,000	0,330
Urbain	33,3	0,09	0,119	0,000	0,060	0,000	0,357
Rural	25,2	0,07	0,076	0,000	0,033	0,000	0,299
Collines	44,2	0,07	0,142	0,000	0,064	0,000	0,322
Urbain	39,8	0,15	0,115	0,001	0,047	0,000	0,289
Rural	45,4	0,08	0,149	0,000	0,068	0,000	0,329
Couffo	46,5	0,07	0,136	0,000	0,055	0,000	0,294
Urbain	46,5	0,16	0,143	0,001	0,058	0,000	0,308
Rural	46,5	0,08	0,135	0,000	0,055	0,000	0,290
Donga	31,3	0,09	0,088	0,000	0,037	0,000	0,283
Urbain	25,0	0,14	0,067	0,000	0,027	0,000	0,268
Rural	34,2	0,11	0,099	0,000	0,041	0,000	0,288
Littoral	23,9	0,06	0,059	0,000	0,022	0,000	0,248
Urbain	23,9	0,06	0,059	0,000	0,022	0,000	0,248
Rural
Mono	46,5	0,08	0,143	0,000	0,059	0,000	0,308
Urbain	38,7	0,20	0,109	0,001	0,043	0,000	0,282
Rural	48,0	0,09	0,150	0,000	0,062	0,000	0,312
Ouémé	24,3	0,05	0,057	0,000	0,020	0,000	0,236
Urbain	23,3	0,08	0,048	0,000	0,015	0,000	0,204
Rural	24,8	0,06	0,063	0,000	0,023	0,000	0,255
Plateau	32,7	0,08	0,088	0,000	0,037	0,000	0,269
Urbain	23,2	0,14	0,056	0,000	0,021	0,000	0,241
Rural	36,6	0,10	0,101	0,000	0,043	0,000	0,276

Département	Incidence de pauvreté monétaire (%)		Indice de profondeur de la pauvreté monétaire		Indice de sévérité de la pauvreté monétaire		Indice d'écart de pauvreté
	Valeur	Err. std	Valeur	Err. std	Valeur	Err. std	
Zou	41,2	0,06	0,128	0,000	0,057	0,000	0,311
Urbain	39,7	0,12	0,121	0,000	0,055	0,000	0,306
Rural	41,8	0,07	0,131	0,000	0,058	0,000	0,313
Bénin	35,2	0,02	0,104	0,000	0,045	0,000	0,297
Urbain	29,8	0,03	0,085	0,000	0,036	0,000	0,285
Rural	38,4	0,02	0,116	0,000	0,050	0,000	0,302

Source: INSAE (EMICoV 2010)

Tableau A3.4 : Indices de pauvreté monétaire par commune et selon le milieu de résidence en 2009

Communes	Incidence de pauvreté monétaire (%)		Indice de profondeur de la pauvreté monétaire		Indice de sévérité de la pauvreté monétaire		Indice d'écart de pauvreté
	Valeur	Err. std	Valeur	Err. std	Valeur	Err. std	
Banikoara	27,0	0,12	0,100	0,001	0,053	0,000	0,371
Gogounou	31,8	0,18	0,089	0,001	0,040	0,000	0,279
Kandi	29,7	0,14	0,056	0,000	0,016	0,000	0,189
Karimama	53,8	0,19	0,213	0,001	0,104	0,001	0,396
Malanville	39,3	0,15	0,115	0,001	0,046	0,000	0,293
Ségbana	47,0	0,23	0,152	0,001	0,067	0,001	0,324
Boukoumbe	41,1	0,20	0,131	0,001	0,054	0,000	0,318
Cobly	28,4	0,21	0,057	0,001	0,019	0,000	0,199
Kérou	29,8	0,22	0,122	0,001	0,069	0,001	0,411
Kouandé	44,7	0,26	0,161	0,001	0,075	0,001	0,360
Matéri	34,5	0,18	0,089	0,001	0,030	0,000	0,258
Natitingou	38,0	0,16	0,131	0,001	0,063	0,000	0,346
Péhunco	22,7	0,25	0,061	0,001	0,022	0,000	0,267
Tanguiéta	36,2	0,23	0,062	0,001	0,018	0,000	0,172
Toucountouna	50,4	0,34	0,144	0,001	0,057	0,001	0,286
Abomey-Calavi	18,0	0,07	0,040	0,000	0,014	0,000	0,222
Allada	46,8	0,18	0,142	0,001	0,062	0,000	0,303
Kpomasse	34,5	0,21	0,076	0,001	0,022	0,000	0,220
Ouidah	48,4	0,21	0,172	0,001	0,078	0,001	0,356
So-Ava	53,2	0,18	0,161	0,001	0,069	0,000	0,303
Toffo	53,2	0,20	0,170	0,001	0,075	0,001	0,319
Torri-Bossito	47,5	0,25	0,179	0,001	0,098	0,001	0,378
Ze	56,3	0,21	0,192	0,001	0,094	0,001	0,340
Bembereke	27,9	0,17	0,102	0,001	0,052	0,000	0,367
Kalale	23,1	0,14	0,092	0,001	0,051	0,000	0,397
N'dali	39,3	0,22	0,116	0,001	0,053	0,001	0,294

Communes	Incidence de pauvreté monétaire (%)		Indice de profondeur de la pauvreté monétaire		Indice de sévérité de la pauvreté monétaire		Indice d'écart de pauvreté
	Valeur	Err. std	Valeur	Err. std	Valeur	Err. std	
Nikki	38,6	0,15	0,144	0,001	0,069	0,000	0,372
Parakou	22,5	0,11	0,075	0,000	0,036	0,000	0,335
Perere	25,8	0,24	0,067	0,001	0,023	0,000	0,262
Sinende	26,3	0,19	0,059	0,001	0,021	0,000	0,225
Tchaourou	31,2	0,15	0,090	0,001	0,039	0,000	0,289
Bante	46,9	0,15	0,141	0,001	0,060	0,000	0,301
Dassa-Zoume	41,3	0,18	0,135	0,001	0,059	0,000	0,327
Glazoue	51,3	0,17	0,175	0,001	0,081	0,000	0,342
Ouesse	46,4	0,19	0,132	0,001	0,053	0,000	0,283
Savalou	46,1	0,14	0,163	0,001	0,079	0,000	0,352
Save	24,5	0,18	0,068	0,001	0,028	0,000	0,277
Aplahoue	61,0	0,16	0,192	0,001	0,079	0,000	0,315
Djakotomey	55,2	0,18	0,188	0,001	0,086	0,000	0,341
Dogbo	34,9	0,16	0,089	0,001	0,030	0,000	0,255
Klouékanme	35,4	0,15	0,099	0,001	0,037	0,000	0,279
Lalo	50,1	0,20	0,155	0,001	0,069	0,001	0,310
Toviklin	43,5	0,23	0,084	0,001	0,025	0,000	0,192
Bassila	30,4	0,19	0,104	0,001	0,044	0,000	0,341
Copargo	48,2	0,26	0,151	0,001	0,069	0,001	0,314
Djougou	30,0	0,11	0,077	0,000	0,031	0,000	0,256
Ouake	20,1	0,22	0,049	0,001	0,016	0,000	0,243
Cotonou	23,9	0,06	0,059	0,000	0,022	0,000	0,248
Athieme	53,4	0,23	0,130	0,001	0,045	0,000	0,243
Bopa	44,6	0,18	0,144	0,001	0,062	0,000	0,323
Come	42,2	0,24	0,129	0,001	0,054	0,001	0,306
Grand-Popo	48,1	0,24	0,172	0,001	0,075	0,001	0,358
Houeyogbe	49,6	0,18	0,165	0,001	0,072	0,000	0,333
Lokossa	42,2	0,18	0,119	0,001	0,045	0,000	0,283
Adjarra	29,3	0,16	0,065	0,000	0,021	0,000	0,223
Adjohoun	20,6	0,18	0,066	0,001	0,029	0,000	0,320
Aguegues	32,7	0,25	0,112	0,001	0,045	0,000	0,343
Akpro-Misse- rete	30,5	0,17	0,081	0,001	0,030	0,000	0,267
Avrankou	20,5	0,13	0,038	0,000	0,010	0,000	0,187
Bonou	33,1	0,29	0,100	0,001	0,040	0,001	0,302
Dangbo	35,3	0,18	0,094	0,001	0,039	0,000	0,266
Porto-Novo	19,1	0,10	0,033	0,000	0,010	0,000	0,173
Seme-Kpodji	18,1	0,11	0,037	0,000	0,010	0,000	0,202
Adja-Ouere	24,1	0,17	0,054	0,000	0,018	0,000	0,222
Ifangni	25,9	0,16	0,062	0,000	0,022	0,000	0,240

Communes	Incidence de pauvreté monétaire (%)		Indice de profondeur de la pauvreté monétaire		Indice de sévérité de la pauvreté monétaire		Indice d'écart de pauvreté
	Valeur	Err. std	Valeur	Err. std	Valeur	Err. std	
Ketou	33,9	0,19	0,095	0,001	0,046	0,000	0,280
Pobe	46,5	0,21	0,145	0,001	0,068	0,001	0,312
Sakete	35,0	0,20	0,091	0,001	0,033	0,000	0,259
Abomey	28,0	0,17	0,070	0,001	0,031	0,000	0,250
Agbangnizoun	42,0	0,14	0,142	0,001	0,066	0,000	0,338
Bohicon	37,8	0,15	0,126	0,001	0,059	0,000	0,334
Cove	45,5	0,28	0,168	0,001	0,083	0,001	0,369
Djidja	36,5	0,17	0,075	0,001	0,025	0,000	0,205
Ouinhi	46,6	0,25	0,124	0,001	0,049	0,000	0,266
Zagnanado	49,4	0,26	0,166	0,001	0,073	0,001	0,337
Za-Kpota	46,6	0,15	0,150	0,001	0,062	0,000	0,322
Zogbodomey	45,7	0,18	0,154	0,001	0,076	0,001	0,338
Bénin	35,2	0,02	0,104	0,000	0,045	0,000	0,297

Source: INSAE (EMICoV 2010)

PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE

Tableau A3.5 : Evolution de la pauvreté multidimensionnelle par département entre 2006 et 2009

(série nationale)

Départements	2006			2009		
	Taux de pauvreté	Sévérité de la pauvreté	IPM	Taux de pauvreté	Sévérité de la pauvreté	IPM
Alibori	0,991	0,561	0,556	0,918	0,600	0,551
Atacora	0,972	0,562	0,547	0,888	0,595	0,528
Atlantique	0,868	0,505	0,439	0,696	0,516	0,359
Borgou	0,907	0,544	0,493	0,824	0,567	0,467
Collines	0,919	0,494	0,454	0,822	0,496	0,408
Couffo	0,964	0,516	0,497	0,851	0,531	0,452
Donga	0,953	0,544	0,519	0,880	0,560	0,493
Littoral	0,402	0,436	0,176	0,242	0,421	0,102
Mono	0,926	0,506	0,468	0,849	0,513	0,436
Ouémé	0,802	0,502	0,403	0,700	0,506	0,355
Plateau	0,920	0,508	0,467	0,796	0,523	0,416
Zou	0,920	0,520	0,478	0,819	0,532	0,436
Bénin	0,869	0,520	0,452	0,763	0,537	0,410

Source: INSAE (EMICoV 2010, RGPH 2002)

**Tableau A3.6 : Evolution de la pauvreté multidimensionnelle par commune
entre 2006 et 2009**

(série nationale)

Communes	2006			2009		
	Taux de pauvreté	Sévérité de la pauvreté	IPM	Taux de pauvreté	Sévérité de la pauvreté	IPM
Banikoara	0,996	0,547	0,545	0,906	0,579	0,525
Gogonou	0,998	0,574	0,572	0,901	0,600	0,541
Kandi	0,991	0,518	0,513	0,918	0,589	0,541
Karimama	1,000	0,607	0,607	0,950	0,627	0,595
Malanville	0,975	0,597	0,582	0,924	0,618	0,571
Segbana	0,993	0,548	0,545	0,916	0,600	0,549
Boukombe	0,998	0,566	0,565	0,905	0,589	0,533
Cobly	0,999	0,570	0,569	0,940	0,638	0,600
Kerou	0,990	0,562	0,557	0,904	0,600	0,543
Kouande	0,981	0,558	0,548	0,894	0,567	0,506
Materi	0,979	0,562	0,550	0,898	0,586	0,526
Natitingou	0,907	0,534	0,484	0,821	0,577	0,474
Pehunco	0,991	0,556	0,551	0,855	0,554	0,474
Tanguieta	0,969	0,586	0,567	0,888	0,618	0,548
Toucountouna	1,000	0,604	0,604	0,969	0,658	0,637
abomey-calavi	0,737	0,478	0,352	0,549	0,487	0,267
allada	0,923	0,523	0,482	0,764	0,549	0,419
Kpomasse	0,941	0,466	0,439	0,798	0,466	0,372
Ouidah	0,849	0,438	0,372	0,536	0,412	0,221
So-ava	1,000	0,572	0,572	0,901	0,571	0,514
Toffo	0,964	0,537	0,518	0,822	0,534	0,439
Tori-bossito	0,970	0,511	0,495	0,865	0,548	0,473
Ze	0,976	0,523	0,510	0,832	0,558	0,465
Bembereke	0,952	0,480	0,457	0,871	0,538	0,468
Kalale	0,998	0,532	0,531	0,942	0,604	0,569
N'dali	0,973	0,566	0,550	0,933	0,599	0,559
Nikki	0,978	0,610	0,596	0,883	0,596	0,526
Parakou	0,663	0,482	0,320	0,525	0,458	0,240
Perere	0,974	0,533	0,519	0,884	0,583	0,516
Sinende	0,987	0,545	0,537	0,900	0,580	0,522
Tchaourou	0,966	0,575	0,556	0,919	0,580	0,533
Bante	0,975	0,502	0,489	0,871	0,514	0,448
Dassa-zoume	0,779	0,462	0,360	0,704	0,453	0,319
Glazoue	0,920	0,465	0,428	0,795	0,464	0,369
Ouesse	0,976	0,508	0,496	0,888	0,497	0,442
Savalou	0,943	0,519	0,489	0,842	0,523	0,441
Save	0,934	0,500	0,467	0,802	0,494	0,396

Communes	2006			2009		
	Taux de pauvreté	Sévérité de la pauvreté	IPM	Taux de pauvreté	Sévérité de la pauvreté	IPM
Aplahoue	0,958	0,504	0,483	0,835	0,534	0,446
Djakotome	0,976	0,534	0,522	0,891	0,529	0,471
Dogbo	0,956	0,511	0,489	0,835	0,523	0,437
Kouekame	0,953	0,520	0,495	0,882	0,541	0,477
Lalo	0,975	0,504	0,491	0,821	0,515	0,423
Toviklin	0,977	0,522	0,511	0,825	0,543	0,448
Bassila	0,965	0,532	0,514	0,929	0,525	0,488
Copargo	0,959	0,554	0,531	0,831	0,594	0,494
Djougou	0,944	0,541	0,511	0,861	0,571	0,492
Ouake	0,976	0,568	0,554	0,939	0,536	0,503
Cotonou	0,402	0,436	0,176	0,242	0,421	0,102
Athieme	0,979	0,522	0,511	0,912	0,530	0,483
Bopa	0,996	0,516	0,514	0,884	0,553	0,488
Come	0,896	0,457	0,409	0,737	0,448	0,330
Grand Popo	0,858	0,494	0,424	0,715	0,477	0,341
Houeyogbe	0,979	0,517	0,506	0,935	0,530	0,495
Lokossa	0,822	0,506	0,416	0,833	0,494	0,412
Adjarra	0,879	0,474	0,416	0,791	0,483	0,382
Adjohoun	0,979	0,547	0,535	0,895	0,541	0,484
Aguegues	0,998	0,537	0,536	0,805	0,562	0,452
Akpro-missrete	0,967	0,530	0,512	0,868	0,565	0,491
Avrankou	0,948	0,539	0,511	0,889	0,532	0,473
Bonou	0,993	0,504	0,500	0,816	0,512	0,418
Dangbo	0,988	0,548	0,542	0,908	0,601	0,546
Porto-novo	0,543	0,446	0,242	0,411	0,397	0,163
SemeKpodji	0,750	0,477	0,358	0,505	0,404	0,204
Adja-ouere	0,964	0,486	0,469	0,810	0,512	0,415
Ifangni	0,960	0,532	0,510	0,900	0,548	0,493
Ketou	0,866	0,501	0,434	0,753	0,498	0,375
Pobe	0,854	0,509	0,435	0,743	0,515	0,383
Sakete	0,944	0,503	0,475	0,745	0,530	0,395
Abomey	0,825	0,491	0,405	0,704	0,494	0,348
Agbangnizoun	0,960	0,525	0,504	0,844	0,554	0,468
Bohicon	0,776	0,486	0,377	0,700	0,469	0,329
Cove	0,864	0,461	0,398	0,742	0,469	0,348
Djidja	0,987	0,518	0,512	0,849	0,529	0,449
Ouinhi	0,985	0,552	0,544	0,882	0,566	0,499
Zagnanado	0,950	0,540	0,513	0,877	0,550	0,482
Za-kpota	0,977	0,548	0,535	0,878	0,548	0,481
Zogbodomey	0,993	0,534	0,530	0,894	0,567	0,507
Total	0,869	0,520	0,452	0,763	0,537	0,410

Source: INSAE (EMICoV 2010, RGPH 2002)

Annexe 4 : Les seuils diagnostiques à utiliser pour l'identification des enfants ayant une malnutrition aiguë sévère (MAS) ou seuils OMS

Indice poids-taille : l'OMS et l'UNICEF recommandent l'utilisation du seuil de -3 écarts types (ET) des normes OMS pour identifier les enfants ayant une MAS. Ce seuil est le même pour les normes de croissance OMS de 2006 qu'il l'était pour la référence du National Center for Health Statistics (référence NCHS). Les raisons qui sous-tendent le choix de ce seuil sont les suivantes :

- 1) Les enfants situés sous ce seuil ont un risque de décès élevé comparé à celui d'enfants situés au-dessus;
- 2) Ces enfants ont un gain de poids plus élevé quand ils reçoivent une alimentation thérapeutique que quand ils reçoivent une alimentation ordinaire, ce qui accélère leur guérison ;
- 3) Dans une population bien nourrie, il n'y a pratiquement pas d'enfants ayant un indice poids-taille inférieur à -3 ET (<1%);
- 4) Il n'y a pas de risques connus ou d'effets secondaires indésirables observés lorsque ces enfants sont traités selon les protocoles de prise en charge recommandés avec une alimentation thérapeutique.

Périmètre brachial: Les normes OMS pour le périmètre brachial (PB) montrent que dans une population bien nourrie il y a très peu d'enfants ayant un PB inférieur à 115 mm dans la tranche d'âge 6-60 mois. Les enfants ayant un PB inférieur à 115 mm ont un risque de décès élevé comparé à ceux qui ont un PB supérieur à 115 mm. Il est donc recommandé d'augmenter le seuil diagnostique du PB de 110 à 115 mm pour définir la MAS.

Quand les normes de croissance OMS sont utilisées, le seuil de -3 ET pour l'indice poids-taille classe deux à quatre fois plus d'enfants comme sévèrement malnutris que la référence NCHS. Les proportions d'enfants dont l'indice poids-taille est sous le seuil de -3 ET avec les normes OMS ou sous le seuil de PB de 115 mm sont par contre très proches. Le passage de la référence NCHS aux normes OMS pour l'indice poids-taille ou l'utilisation du nouveau seuil de 115 mm pour le PB va donc nettement augmenter le nombre d'enfants à traiter, ce qui aura des implications au niveau des programmes.

Indicateur Mesure Seuil

Emaciation grave (2) Indice poids-taille (1) < -3 ET

Emaciation grave (2) PB < 115 mm

Œdèmes bilatéraux (3) Clinique

1 Calculé à partir des normes de l'OMS (www.who.int/childgrowth/standards)

2,3 Critères indépendants de diagnostic de la MAS requérant un traitement urgent

Source : Normes de croissance OMS et identification de la malnutrition aiguë sévère chez l'enfant . Déclaration commune OMS-UNICEF

Annexe 5 : Questionnaire du Module Sécurité Humaine greffé à l'enquête de suivi de l'EMICoV

	(Numéro de ligne du répondant)	MODULE : SECURITE HUMAINE																																																																																																																																																																																										
SECURITE ECONOMIQUE (SE)		SECURITE SANITAIRE (SS)																																																																																																																																																																																										
SE1. Comment vous représentez-vous votre situation économique d'ici 3 ans? <i>(Entourez le chiffre correspondant,</i> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">1</td> <td style="width: 33%;">2</td> <td style="width: 33%;">3</td> </tr> <tr> <td>Meilleur</td> <td>Identique</td> <td>Pire</td> </tr> </table> <i>)</i>		1	2	3	Meilleur	Identique	Pire	_	SS1. Comment vous représentez-vous votre état d'ici 3 ans? <i>(Entourez le chiffre correspondant,</i> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">1</td> <td style="width: 33%;">2</td> <td style="width: 33%;">3</td> </tr> <tr> <td>Meilleur</td> <td>Identique</td> <td>Pire</td> </tr> </table> <i>)</i>		1	2	3	Meilleur	Identique	Pire	_																																																																																																																																																																											
1	2	3																																																																																																																																																																																										
Meilleur	Identique	Pire																																																																																																																																																																																										
1	2	3																																																																																																																																																																																										
Meilleur	Identique	Pire																																																																																																																																																																																										
SE2. Selon vous qu'est-ce qui représente une menace pour vos conditions économiques et dans quelle mesure? <table border="1" style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">A. Persistance de la pauvreté</td> <td style="width: 5%;">1</td> <td style="width: 5%;">2</td> <td style="width: 5%;">3</td> <td style="width: 5%;">4</td> <td style="width: 5%;">5</td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td>B. Manque d'accès à l'emploi rémunéré</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>C. Chocs économiques national et international (augmentation du prix du pétrole, crise finance et économique)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>D. Participation aux obsèques d'un membre de la famille</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>C. Décès d'un membre pilier de la famille</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>E. Augmentation du prix des intrants agricoles</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>F. Instabilité économique régionale</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>G. Instabilité des frontières</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>H. Absence de financement des activités</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>I. Faiblesse des activités commerciales</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>J. Autre _____</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> </table> <p>*Pour les questions où figure une grille de notation de 1 à 5, les modalités correspondantes sont celles décrites ci-dessous.</p> <p>1. Risque très faible 2. Risque faible 3. Risque assez fort 4. Risque fort 5. Risque très fort</p>		A. Persistance de la pauvreté	1	2	3	4	5		B. Manque d'accès à l'emploi rémunéré	1	2	3	4	5		C. Chocs économiques national et international (augmentation du prix du pétrole, crise finance et économique)	1	2	3	4	5		D. Participation aux obsèques d'un membre de la famille	1	2	3	4	5		C. Décès d'un membre pilier de la famille	1	2	3	4	5		E. Augmentation du prix des intrants agricoles	1	2	3	4	5		F. Instabilité économique régionale	1	2	3	4	5		G. Instabilité des frontières	1	2	3	4	5		H. Absence de financement des activités	1	2	3	4	5		I. Faiblesse des activités commerciales	1	2	3	4	5		J. Autre _____	1	2	3	4	5		_	SS2. Selon vous qu'est-ce qui représente une menace pour votre état de santé et dans quelle mesure? <table border="1" style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">A. Alimentation malsaine</td> <td style="width: 5%;">1</td> <td style="width: 5%;">2</td> <td style="width: 5%;">3</td> <td style="width: 5%;">4</td> <td style="width: 5%;">5</td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td>B. Accident de voiture/moto</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>C. Accidents avec gros poteur</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>D. Appendicite</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>E. Hépatite B ou C</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>F. Ulcère de Buruli</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>G. Cancer (Cirrhose, Cancer de la prostate, tumeur au cerveau, etc)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>H. VIH/SIDA</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>I. Autres IST et MST</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>J. Manque d'accès aux soins essentiels</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>K. Manque de moyen financier</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>L. Prédisposition forte des enfants aux maladies</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>M Absence ou insuffisance d'infrastructures</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N. Diffusion des maladies contagieuses</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>O. Autre _____</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td></td> </tr> </table>		A. Alimentation malsaine	1	2	3	4	5		B. Accident de voiture/moto	1	2	3	4	5		C. Accidents avec gros poteur	1	2	3	4	5		D. Appendicite	1	2	3	4	5		E. Hépatite B ou C	1	2	3	4	5		F. Ulcère de Buruli	1	2	3	4	5		G. Cancer (Cirrhose, Cancer de la prostate, tumeur au cerveau, etc)	1	2	3	4	5		H. VIH/SIDA	1	2	3	4	5		I. Autres IST et MST	1	2	3	4	5		J. Manque d'accès aux soins essentiels	1	2	3	4	5		K. Manque de moyen financier	1	2	3	4	5		L. Prédisposition forte des enfants aux maladies	1	2	3	4	5		M Absence ou insuffisance d'infrastructures	1	2	3	4	5		N. Diffusion des maladies contagieuses	1	2	3	4	5		O. Autre _____	1	2	3	4	5		_	_
A. Persistance de la pauvreté	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
B. Manque d'accès à l'emploi rémunéré	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
C. Chocs économiques national et international (augmentation du prix du pétrole, crise finance et économique)	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
D. Participation aux obsèques d'un membre de la famille	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
C. Décès d'un membre pilier de la famille	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
E. Augmentation du prix des intrants agricoles	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
F. Instabilité économique régionale	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
G. Instabilité des frontières	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
H. Absence de financement des activités	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
I. Faiblesse des activités commerciales	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
J. Autre _____	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
A. Alimentation malsaine	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
B. Accident de voiture/moto	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
C. Accidents avec gros poteur	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
D. Appendicite	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
E. Hépatite B ou C	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
F. Ulcère de Buruli	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
G. Cancer (Cirrhose, Cancer de la prostate, tumeur au cerveau, etc)	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
H. VIH/SIDA	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
I. Autres IST et MST	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
J. Manque d'accès aux soins essentiels	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
K. Manque de moyen financier	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
L. Prédisposition forte des enfants aux maladies	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
M Absence ou insuffisance d'infrastructures	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
N. Diffusion des maladies contagieuses	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
O. Autre _____	1	2	3	4	5																																																																																																																																																																																							
SE3. Sur une échelle de 1 à 10, veuillez nous dire à partir de quel niveau ces menaces deviendraient insupportables pour vous? <p>A. Persistance de la pauvreté _ _ _ </p> <p>B. Manque d'accès à l'emploi rémunéré _ _ _ </p> <p>C. Chocs économiques national et international (augmentation du prix du pétrole, crise finance et économique) _ _ _ </p> <p>D. Participation aux obsèques d'un membre de la famille _ _ _ </p> <p>C. Décès d'un membre pilier de la famille _ _ _ </p> <p>E. Augmentation du prix des intrants agricoles _ _ _ </p> <p>F. Instabilité économique régionale _ _ _ </p> <p>G. Instabilité des frontières _ _ _ </p> <p>H. Absence de financement des activités _ _ _ </p> <p>I. Faiblesse des activités commerciales _ _ _ </p> <p>J. Autre _____ _ _ _ </p>		_ _ _	SS3. Sur une échelle de 1 à 10, veuillez nous dire à partir de quel niveau ces menaces deviendraient insupportables pour vous? <p>A. Alimentation malsaine _ _ _ </p> <p>B. Accident de voiture/moto _ _ _ </p> <p>C. Accidents avec gros poteur _ _ _ </p> <p>D. Appendicite _ _ _ </p> <p>E. Hépatite B ou C _ _ _ </p> <p>F. Ulcère de Buruli _ _ _ </p> <p>G. Cancer (Cirrhose, Cancer de la prostate, tumeur au cerveau, etc) _ _ _ </p> <p>H. VIH/SIDA _ _ _ </p> <p>I. Autres IST et MST _ _ _ </p> <p>J. Manque d'accès aux soins essentiels _ _ _ </p> <p>K. Manque de moyen financier _ _ _ </p> <p>L. Prédisposition forte des enfants aux maladies _ _ _ </p> <p>M Absence ou insuffisance d'infrastructures _ _ _ </p> <p>N. Diffusion des maladies contagieuses _ _ _ </p> <p>O. Autre _____ _ _ _ </p>		_ _ _	_ _ _																																																																																																																																																																																						
SE4. A votre niveau, que pensez-vous faire pour éviter une pire situation que vos conditions économiques actuelles? <p>1. _____ _ _ _ </p> <p>2. _____ _ _ _ </p> <p>3. _____ _ _ _ </p>		_ _ _	SS4. A votre niveau, que pensez-vous faire pour éviter un pire état de santé que votre état actuel? <p>1. _____ _ _ _ </p> <p>2. _____ _ _ _ </p> <p>3. _____ _ _ _ </p>		_ _ _	_ _ _																																																																																																																																																																																						
SE5. Selon vous, quelle politique le gouvernement doit-il mettre en œuvre au niveau national pour éviter une pire situation économique à vous et à vous proches? <p>1. _____ _ _ _ </p> <p>2. _____ _ _ _ </p> <p>3. _____ _ _ _ </p>		_ _ _	SS5. Selon vous, quelle politique le gouvernement doit-il mettre en œuvre au niveau national pour éviter un pire état de santé que votre état actuel? <p>1. _____ _ _ _ </p> <p>2. _____ _ _ _ </p> <p>3. _____ _ _ _ </p>		_ _ _	_ _ _																																																																																																																																																																																						
SE6. Selon vous, quelle politique les autorités locales doivent-elles mettre en œuvre au niveau local pour éviter une pire situation économique à vous et à vos proches? <p>1. _____ _ _ _ </p> <p>2. _____ _ _ _ </p> <p>3. _____ _ _ _ </p>		_ _ _	SS6. Selon vous, quelle politique les autorités locales doivent-elles mettre en œuvre au niveau local pour éviter un pire état de santé que votre état actuel? <p>1. _____ _ _ _ </p> <p>2. _____ _ _ _ </p> <p>3. _____ _ _ _ </p>		_ _ _	_ _ _																																																																																																																																																																																						

	(Numéro de ligne du répondant)	MODULE : SECURITE HUMAINE																																																																																																													
SECURITE PERSONNELLE (SP)		SECURITE ALIMENTAIRE (SA)																																																																																																													
<p>SP1. Comment vous imaginez-vous votre sécurité personnelle et celle de vos enfants (si vous en avez) d'ici 3 ans? (Entourez le chiffre correspondant),</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33%;">1</td> <td style="width: 33%;">2</td> <td style="width: 33%;">3</td> </tr> <tr> <td>Meilleur</td> <td>Identique</td> <td>Pire</td> </tr> </table>	1	2	3	Meilleur	Identique	Pire	_ _	<p>SA1. Comment vous imaginez-vous votre situation alimentaire d'ici 3 ans? (Entourez le chiffre correspondant),</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33%;">1</td> <td style="width: 33%;">2</td> <td style="width: 33%;">3</td> </tr> <tr> <td>Meilleur</td> <td>Identique</td> <td>Pire</td> </tr> </table>	1	2	3	Meilleur	Identique	Pire	_ _																																																																																																
1	2	3																																																																																																													
Meilleur	Identique	Pire																																																																																																													
1	2	3																																																																																																													
Meilleur	Identique	Pire																																																																																																													
<p>SP2. Selon vous qu'est-ce qui représente une menace pour votre sécurité personnelle ou celle de vos enfants et dans quelle mesure?</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>A. Exploitation de vos enfants</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>B. Vol domestique (commis par un habitant de la maison)</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>C. Violence familiale</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>D. Vol moyen de déplacement (moto, voiture)</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>E. Divergences politiques</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>F. Cambriolage</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>G. Autre type de brigandage</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>H. Violence sexuelle/viol</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>I. Conflit foncier</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>J. Autre crime violent</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>K. Expropriation</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>L. Occupation illégales</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>M Problèmes liés à l'héritage</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>N. Meurtre</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>O Autres _____</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> </table>	A. Exploitation de vos enfants	1 2 3 4 5	_ _	B. Vol domestique (commis par un habitant de la maison)	1 2 3 4 5	_ _	C. Violence familiale	1 2 3 4 5	_ _	D. Vol moyen de déplacement (moto, voiture)	1 2 3 4 5	_ _	E. Divergences politiques	1 2 3 4 5	_ _	F. Cambriolage	1 2 3 4 5	_ _	G. Autre type de brigandage	1 2 3 4 5	_ _	H. Violence sexuelle/viol	1 2 3 4 5	_ _	I. Conflit foncier	1 2 3 4 5	_ _	J. Autre crime violent	1 2 3 4 5	_ _	K. Expropriation	1 2 3 4 5	_ _	L. Occupation illégales	1 2 3 4 5	_ _	M Problèmes liés à l'héritage	1 2 3 4 5	_ _	N. Meurtre	1 2 3 4 5	_ _	O Autres _____	1 2 3 4 5	_ _	_ _	<p>SA2. Selon vous qu'est-ce qui peut constituer une menace pour votre situation alimentaire et dans quelle mesure?</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>A. Mauvaises conditions climatiques (Pluies tardives/sécheresse ou Pluies diluviennes/inondations)</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>B. Criquets pèlerins/insectes/infestation</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>C. Maladies des cultures</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>D. Feu de brousse/incendie</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>E. Epidémies humaines (Méningite, etc.)</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>F. Décès d'un membre actif du ménage</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>G. Perte/manque d'emploi d'un membre du ménage</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>H. Revenu réduit d'un membre du ménage</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>I. Maladies inhabituelles du bétail</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>J. Augmentation du prix d'achat des produits alimentaires</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>K. Augmentation du prix d'achat des produits non alimentaires</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>L. Augmentation du prix d'achat des intrants agricoles (semences, engrais,)</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>M Augmentation du prix d'achat des aliments pour le bétail</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>N. Baisse du prix de vente des produits agricole</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>O. Baisse du prix de vente du bétail/ produits de l'élevage</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>P. Baisse de l'accès au crédit</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>Q. Conflits/violence</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>R. Non disponibilité des intrants agricole (engrais, semence, etc.)</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>S. Exode rural</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>T. Développement de l'activité de taxi dans la localité</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>U. Autre chocs _____</td><td style="text-align: center;">1 2 3 4 5</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> </table>	A. Mauvaises conditions climatiques (Pluies tardives/sécheresse ou Pluies diluviennes/inondations)	1 2 3 4 5	_ _	B. Criquets pèlerins/insectes/infestation	1 2 3 4 5	_ _	C. Maladies des cultures	1 2 3 4 5	_ _	D. Feu de brousse/incendie	1 2 3 4 5	_ _	E. Epidémies humaines (Méningite, etc.)	1 2 3 4 5	_ _	F. Décès d'un membre actif du ménage	1 2 3 4 5	_ _	G. Perte/manque d'emploi d'un membre du ménage	1 2 3 4 5	_ _	H. Revenu réduit d'un membre du ménage	1 2 3 4 5	_ _	I. Maladies inhabituelles du bétail	1 2 3 4 5	_ _	J. Augmentation du prix d'achat des produits alimentaires	1 2 3 4 5	_ _	K. Augmentation du prix d'achat des produits non alimentaires	1 2 3 4 5	_ _	L. Augmentation du prix d'achat des intrants agricoles (semences, engrais,)	1 2 3 4 5	_ _	M Augmentation du prix d'achat des aliments pour le bétail	1 2 3 4 5	_ _	N. Baisse du prix de vente des produits agricole	1 2 3 4 5	_ _	O. Baisse du prix de vente du bétail/ produits de l'élevage	1 2 3 4 5	_ _	P. Baisse de l'accès au crédit	1 2 3 4 5	_ _	Q. Conflits/violence	1 2 3 4 5	_ _	R. Non disponibilité des intrants agricole (engrais, semence, etc.)	1 2 3 4 5	_ _	S. Exode rural	1 2 3 4 5	_ _	T. Développement de l'activité de taxi dans la localité	1 2 3 4 5	_ _	U. Autre chocs _____	1 2 3 4 5	_ _	_ _
A. Exploitation de vos enfants	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
B. Vol domestique (commis par un habitant de la maison)	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
C. Violence familiale	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
D. Vol moyen de déplacement (moto, voiture)	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
E. Divergences politiques	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
F. Cambriolage	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
G. Autre type de brigandage	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
H. Violence sexuelle/viol	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
I. Conflit foncier	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
J. Autre crime violent	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
K. Expropriation	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
L. Occupation illégales	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
M Problèmes liés à l'héritage	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
N. Meurtre	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
O Autres _____	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
A. Mauvaises conditions climatiques (Pluies tardives/sécheresse ou Pluies diluviennes/inondations)	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
B. Criquets pèlerins/insectes/infestation	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
C. Maladies des cultures	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
D. Feu de brousse/incendie	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
E. Epidémies humaines (Méningite, etc.)	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
F. Décès d'un membre actif du ménage	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
G. Perte/manque d'emploi d'un membre du ménage	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
H. Revenu réduit d'un membre du ménage	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
I. Maladies inhabituelles du bétail	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
J. Augmentation du prix d'achat des produits alimentaires	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
K. Augmentation du prix d'achat des produits non alimentaires	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
L. Augmentation du prix d'achat des intrants agricoles (semences, engrais,)	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
M Augmentation du prix d'achat des aliments pour le bétail	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
N. Baisse du prix de vente des produits agricole	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
O. Baisse du prix de vente du bétail/ produits de l'élevage	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
P. Baisse de l'accès au crédit	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
Q. Conflits/violence	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
R. Non disponibilité des intrants agricole (engrais, semence, etc.)	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
S. Exode rural	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
T. Développement de l'activité de taxi dans la localité	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
U. Autre chocs _____	1 2 3 4 5	_ _																																																																																																													
<p>SP3. Sur une échelle de 1 à 10, veuillez nous dire à partir de quel niveau ces menaces deviendraient insupportables pour vous?</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>A. Exploitation de vos enfants</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>B. Vol domestique (commis par un habitant de la maison)</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>C. Violence familiale</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>D. Vol moyen de déplacement (moto, voiture)</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>E. Divergences politiques</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>F. Cambriolage</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>G. Autre type de brigandage</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>H. Violence sexuelle/viol</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>I. Conflit foncier</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>J. Autre crime violent</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>K. Expropriation</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>L. Occupation illégales</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>M Problèmes liés à l'héritage</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>N. Meurtre</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>O Autres _____</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> </table>	A. Exploitation de vos enfants	_ _	B. Vol domestique (commis par un habitant de la maison)	_ _	C. Violence familiale	_ _	D. Vol moyen de déplacement (moto, voiture)	_ _	E. Divergences politiques	_ _	F. Cambriolage	_ _	G. Autre type de brigandage	_ _	H. Violence sexuelle/viol	_ _	I. Conflit foncier	_ _	J. Autre crime violent	_ _	K. Expropriation	_ _	L. Occupation illégales	_ _	M Problèmes liés à l'héritage	_ _	N. Meurtre	_ _	O Autres _____	_ _	_ _	<p>SA3. Sur une échelle de 1 à 10, veuillez nous dire à partir de quel niveau ces menaces deviendraient insupportables pour vous?</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>A. Mauvaises conditions climatiques (Pluies tardives/sécheresse ou Pluies diluviennes/inondations)</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>B. Criquets pèlerins/insectes/infestation</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>C. Maladies des cultures</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>D. Feu de brousse/incendie</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>E. Epidémies humaines (Méningite, etc.)</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>F. Décès d'un membre actif du ménage</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>G. Perte/manque d'emploi d'un membre du ménage</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>H. Revenu réduit d'un membre du ménage</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>I. Maladies inhabituelles du bétail</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>J. Augmentation du prix d'achat des produits alimentaires</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>K. Augmentation du prix d'achat des produits non alimentaires</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> <tr><td>L. Augmentation du prix d'achat des intrants agricoles (semences, engrais,)</td><td style="text-align: center;"> _ _ </td></tr> </table>	A. Mauvaises conditions climatiques (Pluies tardives/sécheresse ou Pluies diluviennes/inondations)	_ _	B. Criquets pèlerins/insectes/infestation	_ _	C. Maladies des cultures	_ _	D. Feu de brousse/incendie	_ _	E. Epidémies humaines (Méningite, etc.)	_ _	F. Décès d'un membre actif du ménage	_ _	G. Perte/manque d'emploi d'un membre du ménage	_ _	H. Revenu réduit d'un membre du ménage	_ _	I. Maladies inhabituelles du bétail	_ _	J. Augmentation du prix d'achat des produits alimentaires	_ _	K. Augmentation du prix d'achat des produits non alimentaires	_ _	L. Augmentation du prix d'achat des intrants agricoles (semences, engrais,)	_ _	_ _																																																						
A. Exploitation de vos enfants	_ _																																																																																																														
B. Vol domestique (commis par un habitant de la maison)	_ _																																																																																																														
C. Violence familiale	_ _																																																																																																														
D. Vol moyen de déplacement (moto, voiture)	_ _																																																																																																														
E. Divergences politiques	_ _																																																																																																														
F. Cambriolage	_ _																																																																																																														
G. Autre type de brigandage	_ _																																																																																																														
H. Violence sexuelle/viol	_ _																																																																																																														
I. Conflit foncier	_ _																																																																																																														
J. Autre crime violent	_ _																																																																																																														
K. Expropriation	_ _																																																																																																														
L. Occupation illégales	_ _																																																																																																														
M Problèmes liés à l'héritage	_ _																																																																																																														
N. Meurtre	_ _																																																																																																														
O Autres _____	_ _																																																																																																														
A. Mauvaises conditions climatiques (Pluies tardives/sécheresse ou Pluies diluviennes/inondations)	_ _																																																																																																														
B. Criquets pèlerins/insectes/infestation	_ _																																																																																																														
C. Maladies des cultures	_ _																																																																																																														
D. Feu de brousse/incendie	_ _																																																																																																														
E. Epidémies humaines (Méningite, etc.)	_ _																																																																																																														
F. Décès d'un membre actif du ménage	_ _																																																																																																														
G. Perte/manque d'emploi d'un membre du ménage	_ _																																																																																																														
H. Revenu réduit d'un membre du ménage	_ _																																																																																																														
I. Maladies inhabituelles du bétail	_ _																																																																																																														
J. Augmentation du prix d'achat des produits alimentaires	_ _																																																																																																														
K. Augmentation du prix d'achat des produits non alimentaires	_ _																																																																																																														
L. Augmentation du prix d'achat des intrants agricoles (semences, engrais,)	_ _																																																																																																														
<p>SP4. A votre niveau, que pensez-vous faire pour vous mettre à l'abri des menaces à votre sécurité personnelle et celle de vos enfants?</p> <p>1. _____ _ _ </p> <p>2. _____ _ _ </p> <p>3. _____ _ _ </p>	_ _																																																																																																														
<p>SP5. Selon vous, quelle politique le gouvernement doit-il mettre en œuvre au niveau national pour vous mettre à l'abri des menaces à votre sécurité personnelle et à celle de vos enfants?</p> <p>1. _____ _ _ </p> <p>2. _____ _ _ </p> <p>3. _____ _ _ </p>	_ _																																																																																																														
<p>SP6. Selon vous, quelle politique les autorités locales doivent-elles mettre en œuvre au niveau local pour vous mettre à l'abri des menaces à votre sécurité personnelle et à celle de vos enfants?</p> <p>1. _____ _ _ </p> <p>2. _____ _ _ </p> <p>3. _____ _ _ </p>	_ _																																																																																																														

Annexe 6 : Méthodologie d'élaboration des indices simples et de l'indice composite de la Sécurité Humaine

La présente note décline la méthodologie d'élaboration des indices simples et des indices composites de Sécurité Humaine (ou de manière indifférente d'insécurité humaine) utilisés dans le RNDH 2010. Elle s'articule autour de trois (03) points.

1. Généralités

Le questionnaire élaboré couvre les sept (07) composantes (ou dimensions) de la Sécurité Humaine. Pour chaque composante, la deuxième question soumise aux ménages propose un certain nombre d'items. Ces items représentent les différentes menaces à la Sécurité Humaine identifiées pour la composante considérée. Ainsi, le questionnaire suggère neuf (09) menaces (ou items) pour la composante « sécurité économique », allant de la lettre A à la lettre I, vingt (20) menaces pour la « sécurité alimentaire », quinze (15) menaces pour la « sécurité sanitaire », quinze (15) menaces également pour la « sécurité environnementale », quatorze (14) menaces pour la « sécurité personnelle », six (06) menaces pour la « sécurité communautaire » et neuf (09) menaces pour la « sécurité politique ».

Pour chaque menace (ou item), le questionnaire comporte une grille de notation allant de 1 à 5 avec les significations suivantes : 1 = risque très faible ; 2 = risque faible ; 3 = risque assez fort ; 4 = risque fort ; 5 = risque très fort.

Etant donné un ménage enquêté, il est retenu que ce ménage est en situation d'insécurité par rapport à une menace dès lors qu'il aura choisi une notation supérieure ou égale à 3 pour cette menace. En effet, les niveaux 1 et 2 correspondant respectivement à un risque très faible et faible, les ménages qui les auront cochés indiquent de fait que les menaces concernées ne sont pas « vraiment » préoccupantes pour leur sécurité dans la composante considérée.

2. Indices simples

Il convient de préciser, de prime abord, que les indices simples portent sur les menaces associées à chaque composante. Ainsi pour chaque composante de la SH, il y a autant d'indices simples que de menaces ou d'items.

L'indice simple associé à une menace donnée, représente la proportion des ménages ayant choisi un niveau de risque supérieur ou égal à 3 pour cette menace. Il indique ainsi l'importance relative de cette menace au sein des populations. Plus l'indice (qui varie entre 0 et 1 et qui peut être représenté en pourcentage) est élevé, plus la menace est importante. Il est alors possible, pour chaque composante, d'ordonner les menaces selon l'indice simple et de déterminer ainsi les menaces les plus importantes.

Exemple : Les indices simples de sécurité communautaire

Pour la sécurité communautaire, le questionnaire propose les six (06) menaces suivantes : A. Discrimination en matière d'accès aux ressources de la localité, B. Violence intergroupe, C. Violence interethnique, D. Exclusion sociale, E. Perte des valeurs traditionnelles et F. Manque de cohésion sociale régionale.

SC2. Selon vous qu'est-ce qui représente une menace pour votre sécurité au sein de la communauté et dans quelle mesure?		
A. Discrimination en matière d'accès aux ressources de la localité	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/>
B. Violence intergroupe	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/>
C. Violence interethnique	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/>
D. Exclusion sociale	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/>
E. Perte des valeurs traditionnelles	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/>
F. Manque de cohésion sociale régionale	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/>
G. Autres _____	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/>

Dès lors, six (06) indices d'insécurité seront déterminés pour cette composante, en l'occurrence un indice d'insécurité lié à la « Discrimination en matière d'accès aux ressources de la localité », un autre lié à la « Violence intergroupe », ainsi de suite. La valeur de l'indice d'insécurité correspond pour chaque menace à la proportion des ménages qui considèrent que le risque par rapport à cette menace est soit assez forte (3), soit forte (4) ou encore très fort (5).

Supposons que notre échantillon comporte mille (1.000) ménages sur lesquels sept cents (700) ménages ont déclaré un niveau de risque supérieur ou égal à 3 pour la menace « Perte des valeurs traditionnelles » et six cent dix (610) pour la menace « Manque de cohésion sociale régionale ». Alors l'indice d'insécurité s'élève à 0,70 (ou 70,0%) pour l'item « Perte des valeurs traditionnelles » et à 0,61 (ou 61,0%) pour l'item « Manque de cohésion sociale régionale ». Il est alors possible de déduire qu'en matière de sécurité communautaire, les ménages redoutent davantage la perte des valeurs traditionnelles que le manque de cohésion sociale régionale, bien que les deux menaces soient importantes et concernent plus de la moitié des sondés.

3. Indices composites et indice global

Alors que les indices simples portent sur les différentes menaces identifiées pour chaque composante de la SH, les indices composites concernent plutôt les composantes de la SH. Ainsi, à chaque composante est associé un indice composite.

Justement, la philosophie de l'indice composite est de proposer un indice synthétique qui condense dans un indicateur unique l'ensemble de l'information contenue dans les différents items. Pour faire simple, il s'agit de trouver une combinaison linéaire des différents items qui permet de caractériser la composante de la SH considérée.

Pour ce faire, les statisticiens ont recours à la technique d'analyse en composantes principales (ACP) dans la mesure où les variables sont quantitatives (ou ont été transformées en variables quantitatives par le biais de la grille de notation). L'ACP permet d'obtenir à partir de n variables a priori corrélées, n nouvelles variables *non corrélées* (appelées facteurs ou composantes) et qui sont des combinaisons linéaires des variables précédentes. Il est d'usage d'extraire les k ($k < n$) principaux facteurs ou les principales composantes (d'où la dénomination analyse en composantes principales) qui expliquent la plus grande partie de la variance totale. A cet effet, il est fréquent de retenir le seuil de 80% de la variance totale (critère de Joliffe).

Cependant dans le cadre de la détermination de l'indice composite tous les n facteurs sont pris en compte pour conserver l'intégralité de l'information. Plus précisément, l'indice composite s'obtient par la moyenne pondérée des n facteurs, chaque facteur étant pondéré par sa valeur propre, c'est-à-dire la part de la variance totale qu'il explique.

La formule de détermination de l'indice composite est la suivante :

Soit C_1, C_2, \dots, C_n les n facteurs principaux (i.e. combinaisons linéaires des différents items) associés respectivement aux valeurs propres (i.e. la part de la variance totale expliquée) $\alpha_1, \alpha_2, \dots, \alpha_n$. Alors l'indice composite de la Sécurité

Humaine pour la composante considérée (par exemple la sécurité communautaire) se détermine par :
$$C = \frac{\sum_{i=1}^n \alpha_i C_i}{\sum_{i=1}^n \alpha_i}$$

L'indice global de Sécurité Humaine (ou indice synthétique) se construit, de manière analogue, sur la base d'une ACP sur les sept (07) indices composites.

Source : PNUD Bénin (2010a).

Annexe 7 : Principales menaces à la sécurité humaine au Bénin et taux d'incidence simple par département

Principales menaces par composante de la sécurité humaine	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Total
SECURITE ECONOMIQUE													
Persistence de la pauvreté	0,735	0,868	0,871	0,763	0,854	0,780	0,819	0,832	0,883	0,851	0,874	0,856	0,836
Manque d'accès à l'emploi rémunéré	0,775	0,813	0,856	0,701	0,754	0,752	0,783	0,819	0,866	0,842	0,828	0,801	0,803
Chocs économiques nationaux et internationaux (augmentation du prix du pétrole, crise finance et économique)	0,768	0,840	0,843	0,742	0,862	0,728	0,826	0,839	0,870	0,824	0,848	0,793	0,816
Participation aux obsèques d'un membre de la famille	0,687	0,721	0,706	0,601	0,694	0,697	0,721	0,650	0,813	0,751	0,729	0,791	0,713
Décès d'un membre pilier de la famille	0,727	0,774	0,803	0,689	0,774	0,727	0,751	0,742	0,868	0,771	0,726	0,791	0,765
Augmentation du prix des intrants agricoles	0,813	0,861	0,790	0,781	0,901	0,805	0,841	0,714	0,883	0,753	0,776	0,831	0,807
Instabilité économique régionale	0,818	0,846	0,828	0,734	0,866	0,752	0,881	0,815	0,870	0,810	0,840	0,813	0,819
Instabilité des frontières	0,829	0,823	0,818	0,704	0,749	0,706	0,875	0,794	0,876	0,776	0,811	0,782	0,791
Absence de financement des activités	0,845	0,845	0,850	0,754	0,886	0,768	0,878	0,846	0,903	0,823	0,875	0,782	0,834
Faiblesse des activités commerciales	0,823	0,850	0,874	0,712	0,894	0,763	0,898	0,861	0,908	0,847	0,876	0,789	0,839
SECURITE ALIMENTAIRE													
Mauvaises conditions climatiques (Pluies tardives/sécheresse ou Pluies diluviennes/inondations)	0,832	0,883	0,883	0,785	0,891	0,759	0,817	0,861	0,907	0,852	0,869	0,881	0,855
Criquets pèlerins/insectes/infestation	0,725	0,700	0,836	0,693	0,753	0,737	0,793	0,799	0,870	0,766	0,831	0,793	0,776
Maladies des cultures	0,762	0,813	0,833	0,713	0,848	0,713	0,809	0,795	0,916	0,840	0,834	0,836	0,811
Feu de brousse/incendie	0,775	0,857	0,854	0,751	0,862	0,774	0,804	0,789	0,913	0,801	0,806	0,797	0,816
Epidémies humaines (Méningite, etc.)	0,706	0,821	0,859	0,734	0,843	0,716	0,832	0,819	0,910	0,835	0,801	0,791	0,809
Décès d'un membre actif du ménage	0,741	0,772	0,844	0,682	0,826	0,765	0,808	0,805	0,882	0,808	0,751	0,759	0,790
Perte/manque d'emploi d'un membre du ménage	0,699	0,824	0,855	0,696	0,818	0,777	0,819	0,897	0,878	0,809	0,793	0,780	0,809
Revenu réduit d'un membre du ménage	0,729	0,824	0,878	0,727	0,844	0,790	0,876	0,900	0,854	0,863	0,841	0,818	0,833
Maladies inhabituelles du bétail	0,737	0,826	0,795	0,701	0,765	0,722	0,880	0,690	0,848	0,724	0,713	0,764	0,759

Principales menaces par composante de la sécurité humaine	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Total
Augmentation du prix d'achat des produits alimentaires	0,730	0,837	0,887	0,758	0,870	0,790	0,905	0,898	0,937	0,864	0,878	0,827	0,850
Augmentation du prix d'achat des produits alimentaires	0,758	0,822	0,854	0,734	0,860	0,810	0,875	0,845	0,868	0,805	0,874	0,811	0,825
Augmentation du prix d'achat des intrants agricoles (semences, engrais,)	0,798	0,875	0,799	0,802	0,872	0,789	0,881	0,798	0,930	0,794	0,803	0,825	0,826
Augmentation du prix d'achat des aliments pour le bétail	0,796	0,820	0,767	0,710	0,806	0,752	0,855	0,706	0,874	0,707	0,701	0,787	0,767
Baisse du prix de vente des produits agricole	0,821	0,812	0,737	0,693	0,871	0,751	0,840	0,608	0,866	0,671	0,751	0,709	0,747
Baisse du prix de vente du bétail/produits de l'élevage	0,806	0,828	0,698	0,638	0,830	0,770	0,813	0,577	0,840	0,625	0,674	0,676	0,717
Baisse de l'accès au crédit	0,842	0,809	0,810	0,693	0,799	0,810	0,836	0,711	0,902	0,785	0,759	0,793	0,791
Conflits/violence	0,739	0,805	0,839	0,730	0,823	0,744	0,840	0,784	0,933	0,797	0,776	0,791	0,800
Non-disponibilité des intrants agricoles (engrais, semence, etc.)	0,800	0,815	0,809	0,790	0,832	0,809	0,861	0,769	0,929	0,769	0,758	0,798	0,807
Exode rural	0,807	0,848	0,799	0,759	0,816	0,773	0,876	0,757	0,880	0,748	0,720	0,770	0,791
Développement de l'activité de taxi dans la localité	0,764	0,782	0,698	0,636	0,679	0,744	0,838	0,615	0,840	0,605	0,664	0,638	0,695
SECURITE SANITAIRE													
Alimentation malsaine	0,759	0,840	0,850	0,708	0,807	0,695	0,802	0,845	0,915	0,854	0,820	0,828	0,815
Accident de voiture/moto	0,731	0,727	0,819	0,616	0,713	0,681	0,755	0,868	0,895	0,742	0,701	0,749	0,756
Accidents avec gros porteurs	0,707	0,715	0,824	0,572	0,791	0,657	0,763	0,854	0,893	0,740	0,679	0,736	0,751
Appendicite	0,671	0,723	0,809	0,566	0,713	0,695	0,736	0,783	0,892	0,707	0,726	0,738	0,733
Hépatite B ou C	0,654	0,712	0,821	0,558	0,786	0,647	0,735	0,807	0,920	0,727	0,724	0,728	0,740
Ulcère de Buruli	0,656	0,696	0,825	0,548	0,800	0,685	0,760	0,769	0,917	0,703	0,733	0,728	0,738
Cancer (Cirrhose, Cancer de la prostate, tumeur au cerveau, etc)	0,665	0,711	0,833	0,587	0,774	0,703	0,764	0,795	0,921	0,724	0,724	0,759	0,751
VH/SIDA	0,653	0,810	0,832	0,580	0,791	0,770	0,798	0,797	0,933	0,729	0,760	0,795	0,773
Autres IST et MST	0,699	0,826	0,845	0,593	0,808	0,736	0,814	0,811	0,933	0,747	0,775	0,803	0,785
Manque d'accès aux soins essentiels	0,816	0,857	0,875	0,695	0,848	0,801	0,898	0,888	0,942	0,869	0,865	0,829	0,848
Manque de moyen financier	0,815	0,844	0,878	0,735	0,909	0,828	0,895	0,889	0,933	0,871	0,873	0,811	0,856

Principales menaces par composante de la sécurité humaine	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Total
Prédisposition forte des enfants aux maladies	0,806	0,871	0,885	0,676	0,851	0,797	0,884	0,823	0,928	0,859	0,850	0,791	0,834
Absence ou insuffisance d'infrastructures	0,826	0,877	0,845	0,770	0,886	0,764	0,905	0,840	0,867	0,870	0,859	0,865	0,847
Diffusion des maladies contagieuses	0,823	0,877	0,869	0,730	0,780	0,747	0,884	0,880	0,926	0,857	0,857	0,780	0,833
SECURITE ENVIRONNEMENTALE													
Déforestation	0,897	0,890	0,849	0,865	0,870	0,734	0,867	0,873	0,906	0,809	0,779	0,860	0,850
Déboisement	0,907	0,910	0,855	0,873	0,869	0,813	0,869	0,899	0,905	0,818	0,784	0,834	0,861
Exploitation illicite des ressources naturelles	0,896	0,875	0,850	0,871	0,846	0,792	0,854	0,911	0,915	0,836	0,821	0,808	0,855
Epuisement des ressources	0,902	0,850	0,864	0,855	0,864	0,869	0,864	0,913	0,901	0,846	0,823	0,836	0,865
Réduction de la fertilité du sol	0,905	0,883	0,859	0,842	0,833	0,836	0,857	0,884	0,921	0,846	0,855	0,837	0,861
Inondations	0,883	0,781	0,853	0,732	0,856	0,816	0,837	0,924	0,923	0,846	0,788	0,789	0,837
Sécheresse	0,900	0,890	0,851	0,838	0,902	0,805	0,843	0,898	0,929	0,845	0,801	0,797	0,857
Tremblement de terre	0,769	0,777	0,826	0,715	0,765	0,771	0,841	0,855	0,908	0,793	0,728	0,705	0,788
Insectes nuisibles	0,813	0,794	0,818	0,770	0,784	0,737	0,866	0,813	0,936	0,818	0,814	0,773	0,807
Maladies d'élevage	0,807	0,833	0,807	0,791	0,797	0,760	0,876	0,811	0,911	0,800	0,744	0,807	0,810
Augmentation des maladies hydriques	0,884	0,847	0,880	0,768	0,830	0,797	0,883	0,883	0,946	0,858	0,849	0,819	0,852
Accès réduit à l'eau potable	0,907	0,840	0,876	0,816	0,865	0,813	0,874	0,913	0,938	0,878	0,841	0,833	0,866
Vents violents	0,887	0,868	0,814	0,732	0,815	0,771	0,881	0,867	0,930	0,806	0,743	0,769	0,820
Présences d'eaux usées	0,878	0,792	0,819	0,687	0,899	0,832	0,874	0,922	0,929	0,840	0,777	0,751	0,830
Dépôtage sauvage des ordures	0,885	0,822	0,843	0,744	0,863	0,847	0,907	0,928	0,929	0,854	0,791	0,761	0,845
SECURITE PERSONNELLE													
Exploitation de vos enfants	0,768	0,764	0,787	0,601	0,752	0,684	0,699	0,758	0,861	0,777	0,687	0,789	0,749
Vol domestique (commis par un habitant de la maison)	0,759	0,649	0,748	0,537	0,741	0,688	0,672	0,760	0,853	0,713	0,640	0,763	0,715
Violence familiale	0,764	0,754	0,796	0,537	0,809	0,657	0,686	0,756	0,873	0,748	0,689	0,805	0,745
Vol de moyen de déplacement (moto, voiture)	0,758	0,740	0,776	0,578	0,742	0,724	0,718	0,816	0,855	0,708	0,675	0,773	0,743
Divergences politiques	0,803	0,773	0,742	0,612	0,806	0,738	0,764	0,770	0,821	0,735	0,649	0,814	0,753
Cambrilage	0,722	0,760	0,796	0,636	0,731	0,718	0,744	0,829	0,873	0,738	0,747	0,779	0,760

Principales menaces par composante de la sécurité humaine	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Total
Autre type de brigandage	0,714	0,766	0,800	0,642	0,810	0,740	0,742	0,828	0,872	0,749	0,735	0,790	0,770
Violence sexuelle/viol	0,731	0,774	0,789	0,581	0,821	0,756	0,712	0,801	0,885	0,759	0,709	0,774	0,762
Conflit foncier	0,775	0,735	0,780	0,593	0,725	0,787	0,697	0,794	0,871	0,759	0,708	0,752	0,751
Autre crime violent	0,794	0,753	0,816	0,606	0,706	0,760	0,794	0,835	0,884	0,769	0,724	0,757	0,768
Expropriation	0,686	0,747	0,796	0,547	0,730	0,710	0,766	0,795	0,881	0,772	0,727	0,757	0,747
Occupation illégale	0,795	0,763	0,799	0,549	0,745	0,725	0,731	0,797	0,886	0,747	0,746	0,741	0,753
Problèmes liés à l'héritage	0,766	0,765	0,819	0,569	0,774	0,775	0,734	0,802	0,903	0,745	0,756	0,810	0,771
Meurtre	0,713	0,751	0,845	0,607	0,772	0,774	0,726	0,833	0,912	0,780	0,755	0,807	0,780
SECURITE COMMUNAUTAIRE													
Discrimination en matière d'accès aux ressources de la localité	0,498	0,701	0,755	0,627	0,673	0,711	0,794	0,775	0,835	0,728	0,621	0,758	0,714
Violence intergroupe	0,500	0,685	0,772	0,616	0,687	0,739	0,785	0,787	0,845	0,709	0,618	0,706	0,711
Violence interethnique	0,504	0,639	0,774	0,616	0,793	0,787	0,801	0,797	0,861	0,736	0,615	0,709	0,726
Exclusion sociale	0,509	0,664	0,755	0,576	0,682	0,762	0,803	0,784	0,852	0,746	0,603	0,668	0,706
Perte des valeurs traditionnelles	0,518	0,697	0,754	0,616	0,793	0,788	0,822	0,753	0,849	0,724	0,596	0,714	0,723
Manque de cohésion sociale régionale	0,531	0,704	0,775	0,618	0,751	0,792	0,788	0,767	0,861	0,736	0,598	0,708	0,725
SECURITE POLITIQUE													
Répression politique	0,812	0,813	0,806	0,735	0,821	0,779	0,847	0,876	0,884	0,831	0,775	0,810	0,816
Impunité	0,809	0,835	0,817	0,746	0,831	0,801	0,880	0,904	0,908	0,842	0,808	0,821	0,833
Violation des droits de l'homme	0,825	0,820	0,824	0,733	0,753	0,777	0,869	0,915	0,895	0,867	0,813	0,764	0,821
Violence politique	0,816	0,797	0,822	0,706	0,740	0,806	0,859	0,911	0,881	0,842	0,790	0,811	0,817
Corruption	0,791	0,826	0,844	0,732	0,869	0,776	0,898	0,925	0,897	0,866	0,850	0,860	0,846
Inexistence de la société civile	0,801	0,802	0,855	0,694	0,874	0,781	0,817	0,887	0,865	0,796	0,785	0,779	0,814
Absence de bonne gouvernance	0,801	0,804	0,856	0,730	0,868	0,795	0,870	0,902	0,905	0,859	0,841	0,797	0,836
Détention et emprisonnement illicites	0,807	0,769	0,810	0,705	0,842	0,764	0,881	0,900	0,901	0,872	0,820	0,780	0,820
Instabilités des frontières	0,746	0,778	0,820	0,602	0,738	0,718	0,908	0,866	0,862	0,825	0,799	0,792	0,788
Instabilité politique régionale	0,826	0,835	0,817	0,619	0,833	0,763	0,923	0,868	0,876	0,830	0,799	0,761	0,808

Source: INSAE (EMICoV 2010)

Annexe 8 : La Sécurité Humaine dans le processus de planification du développement au Bénin

Caractéristiques opérationnelles de la sécurité humaine et les axes de la SCRP III

Principes de la SH	Approche de la SH	Prise en compte dans la SCRP III
Centrée sur la personne	Intégratrice et participative	La SCRP est intégratrice et participative dans le processus de son élaboration (Axe 1 : accélération de la croissance économique)
	Considère les individus et collectivités dans la définition de leurs besoins et vulnérabilités et en tant qu'agents actifs de changement	La SCRP considère les individus (ménages, société civile) et les collectivités (communes) dans la définition de leurs besoins et vulnérabilités et en tant qu'agents de changement (Axe 3 : Renforcement du capital humain)
Multisectorielle	Détermine de façon conjointe les insécurités à aborder et identifie les ressources disponibles, y compris les moyens locaux et les stratégies d'adaptation autochtones.	La SCRP détermine de façon conjointe les insécurités et les ressources disponibles, les moyens locaux et les stratégies d'adaptation autochtones (Etat des lieux, Axe 1 : cadre macroéconomique, Axe 2 : développement des infrastructures, Axe 4 : promotion de la bonne gouvernance)
	Tient compte de la nature multisectorielle en promouvant le dialogue entre les principaux acteurs des différents secteurs et domaines.	La SCRP promeut le dialogue entre les principaux acteurs des différents secteurs et domaines. Son élaboration procède du processus participatif réunissant secteur public (central, parlement et communes), secteur privé (entreprises et ménages) et société civile (syndicat, ONG, ménages, personnalités morales religieuses et laïques), et les PTF.
	Aide à assurer la cohérence et la coordination à travers les secteurs ou domaines traditionnellement distincts	La SCRP est une stratégie nationale mise en œuvre par les ministères sectoriels. Son mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation assure et maintient la cohérence et la coordination entre les actions des différents ministères sectoriels traditionnellement distincts mais qui inscrivent désormais leur action dans les axes de la SCRP.
	Evalue les externalités positives et négatives de chaque réponse sur la situation générale de la sécurité humaine des communautés touchées	Le mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SCRP procède périodiquement (rapports d'étape de la mise en œuvre) à l'évaluation des externalités socioéconomiques dans lesquelles seront désormais inscrites celles relatives à la sécurité humaine.

Holistique	Analyse holistique : englobe tout l'environnement sécuritaire de l'individu à travers les sept composantes	La SCRP III à travers ses cinq axes, prend en compte l'environnement global de l'individu. Bien que ce ne soit pas un document spécifiquement de stratégie en matière de sécurité humaine, il intègre les sept composantes de la sécurité humaine.
	Aborde le large éventail de menaces, vulnérabilités et compétences	La SCRP aborde un large éventail des menaces, vulnérabilités et compétences. Un état des lieux qui dégage les défis précède toujours l'élaboration de la SCRP. Les menaces, vulnérabilités et compétences sont relevées dans les défis que la SCRP se propose de relever sur la période de sa mise en œuvre.
	Analyse des acteurs et secteurs qui antérieurement n'étaient pas jugés pertinents pour la réussite d'une politique, d'un programme ou d'un projet.	La SCRP analyse les acteurs et secteurs qui n'étaient pas jugés pertinents pour la réussite d'un projet ou programme. Exemple : la thématique de l'environnement. Elle est à présent l'objet de l'axe 5 : développement équilibré de l'espace national dans lequel sont inscrites la gestion des catastrophes et risques naturels, la gestion des ressources naturelles et de l'amélioration du cadre de vie, la gestion des frontières.
	Développement de réponses multisectorielles et multi-acteurs	La SCRP, par essence, constitue le développement de réponses multisectorielles et multi-acteurs
	Prend en compte les dimensions locales, nationales, régionales et mondiales et leur impact sur la situation ciblée	L'état des lieux établi en amont de l'élaboration de la SCRP identifie les défis à relever, les situe dans l'espace (l'environnement économique régional et mondial) et le temps. Ils sont pris en compte de manière spécifique dans l'élaboration de la SCRP.
	Spécifique au contexte	Nécessite une analyse approfondie de la situation ciblée
Met l'accent sur un groupe central de libertés et de droits menacés dans une situation donnée		Le propre de l'axe 4 amélioration de la qualité de la gouvernance est de mettre l'accent sur les mesures envisagées pour résorber les menaces qui pèsent sur les droits, les libertés, et les vulnérabilités avérées.
Identifie les besoins concrets des communautés touchées et facilite le développement de solutions plus appropriées intégrées dans les réalités, compétences et stratégies d'adaptation locales		L'état des lieux établi en amont de l'élaboration de la SCRP identifie les besoins des ménages. Sur cette base, la SCRP élabore et met en œuvre les solutions appropriées, en mettant l'accent sur les réalités, compétences et stratégies d'adaptation locales.

Orientée vers la prévention	Identifie les risques, menaces et aléas et s'attaque à leurs causes premières.	Il est écrit, en introduction au passage relatif à la déclinaison des axes stratégiques ce qui suit : « Ainsi, les questions cruciales de développement comme l'emploi des jeunes et des femmes, le désenclavement des zones de production agricole, la promotion de la croissance économique rurale, le renforcement des capacités juridiques des pauvres, la réduction des inégalité de genre, la protection sociale et la solidarité ont fait l'objet de domaine spécial dans la Stratégie. Dans le même ordre d'idées, les thématiques relatives à l'organisation du monde rural et la diversification agricole, à la transition démographique et au changement climatique ont été prises en compte ». Ce passage prouve que les risques, menaces et aléas sont identifiés et que la SCRP s'emploie à les extirper à la racine.
	Met l'accent sur les réponses préventives à travers un cadre de protection et d'habilitation	Le cadre de protection et d'habilitation est défini tout particulièrement par les axes stratégiques 3 (renforcement du capital humain) et 4 (promotion de la qualité de la gouvernance) de la SCRP III.

Sources : FNUSH, SCRP III et équipe de rédaction

Annexe 9 : Sécurité humaine au Bénin

ETAT DE LA SECURITE HUMAINE

Tableau A9.1 : Taux d'insécurité humaine au Bénin

Composantes	ISH économique	ISH alimentaire	ISH sanitaire	ISH environnementale	ISH personnelle	ISH communautaire	ISH politique	ISH global
Total	0,799	0,799	0,799	0,799	0,701	0,699	0,799	0,760

Source: INSAE (EMICoV 2010)

SECURITE HUMAINE ET CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES

Tableau A9.2 : Sécurité humaine et pauvreté monétaire

Situation pauvreté monétaire	Insécurité économique	Insécurité alimentaire	Insécurité sanitaire	Insécurité environnementale	Insécurité personnelle	Insécurité communautaire	Insécurité politique	Indicatrice d'insécurité humaine globale
Non pauvres	0,803	0,801	0,801	0,804	0,707	0,707	0,807	0,765
Pauvres	0,790	0,794	0,793	0,785	0,684	0,679	0,777	0,745
Total	0,799	0,799	0,799	0,799	0,701	0,699	0,799	0,760

Source: INSAE (EMICoV 2010)

Tableau A9.3 : Sécurité humaine et niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau instruction du CM	Insécurité économique	Insécurité alimentaire	Insécurité sanitaire	Insécurité environnementale	Insécurité personnelle	Insécurité communautaire	Insécurité politique	Indicatrice d'insécurité humaine globale
Aucun	0,790	0,795	0,785	0,781	0,674	0,677	0,778	0,736
Primaire	0,835	0,810	0,833	0,833	0,751	0,744	0,845	0,807
Secondaire	0,813	0,809	0,830	0,844	0,759	0,750	0,837	0,813
Supérieur	0,758	0,789	0,796	0,843	0,763	0,747	0,846	0,800
Total	0,799	0,799	0,799	0,799	0,701	0,699	0,799	0,760

Tableau A9.4 : Sécurité humaine et branche d'activité du chef de ménage

Branche d'activité (en 8 groupes)	Insécurité économique	Insécurité alimentaire	Insécurité sanitaire	Insécurité environnementale	Insécurité personnelle	Insécurité communautaire	Insécurité politique	Indicatrice globale
Agriculture Elevage Pêche et Forêt	0,788	0,800	0,780	0,778	0,668	0,668	0,771	0,732
Industrie	0,817	0,809	0,837	0,815	0,747	0,731	0,817	0,784
Eau, électricité, gaz	0,741	0,714	0,714	0,786	0,821	0,815	0,893	0,808
BTP	0,810	0,792	0,802	0,840	0,734	0,715	0,833	0,788
Commerce et restauration	0,820	0,800	0,810	0,807	0,727	0,724	0,818	0,776
Transport et communications	0,822	0,799	0,844	0,837	0,741	0,752	0,832	0,808
Banques et assurances	0,776	0,833	0,750	0,816	0,673	0,688	0,857	0,783
Autres services	0,803	0,804	0,816	0,823	0,727	0,734	0,827	0,796
Non déclaré	0,797	0,786	0,814	0,832	0,741	0,739	0,847	0,796
Total	0,799	0,799	0,799	0,799	0,701	0,700	0,799	0,760

Source: INSAE (EMICoV 2010)

Tableau A9.5 : Sécurité humaine et milieu de résidence

Milieu de résidence étendu	Insécurité économique	Insécurité alimentaire	Insécurité sanitaire	Insécurité environnementale	Insécurité personnelle	Insécurité communautaire	Insécurité politique	Indicatrice d'insécurité humaine globale
Cotonou	0,762	0,751	0,819	0,879	0,767	0,875	0,761	0,803
Autre urbain	0,821	0,814	0,798	0,807	0,709	0,804	0,711	0,770
Rural	0,796	0,800	0,796	0,781	0,685	0,782	0,682	0,747
Total	0,799	0,799	0,799	0,799	0,701	0,799	0,699	0,760

Source: INSAE (EMICoV 2010)

Tableau A9.6 : Sécurité humaine et sexe du chef de ménage

Sexe du CM	Insécurité économique	Insécurité alimentaire	Insécurité sanitaire	Insécurité environ-nementale	Insécurité personnelle	Insécurité communautaire	Insécurité politique	Indicatrice d'insécurité humaine globale
Femme	0,816	0,810	0,815	0,810	0,730	0,730	0,815	0,781
Homme	0,795	0,796	0,794	0,796	0,692	0,690	0,794	0,754
Total	0,799	0,799	0,799	0,799	0,701	0,699	0,799	0,760

Source: INSAE (EMICoV 2010)

Tableau A9.7 : Sécurité humaine et âge du chef de ménage

Groupe d'âge du CM	Insécurité économique	Insécurité alimentaire	Insécurité sanitaire	Insécurité environnementale	Insécurité personnelle	Insécurité communautaire	Insécurité politique	Indicatrice d'insécurité humaine globale
Moins de 25 ans	0,805	0,817	0,829	0,809	0,725	0,725	0,813	0,786
25 - 34 ans	0,795	0,793	0,794	0,792	0,703	0,690	0,791	0,752
35 - 44 ans	0,807	0,804	0,807	0,807	0,705	0,699	0,804	0,770
45 - 59 ans	0,795	0,799	0,794	0,799	0,694	0,699	0,793	0,754
60 ans et plus	0,800	0,796	0,797	0,796	0,697	0,708	0,807	0,760
Total	0,799	0,799	0,799	0,799	0,701	0,699	0,799	0,760

Source: INSAE (EMICoV 2010)

Tableau A9.8 : Sécurité humaine et département de résidence

Nom du département	Insécurité économique	Insécurité alimentaire	Insécurité sanitaire	Insécurité environnementale	Insécurité personnelle	Insécurité communautaire	Insécurité politique	Indicatrice d'insécurité humaine globale
Alibori	0,753	0,741	0,740	0,855	0,688	0,484	0,810	0,671
Atacora	0,837	0,845	0,834	0,818	0,708	0,676	0,801	0,735
Atlantique	0,818	0,811	0,853	0,786	0,751	0,742	0,791	0,777
Borgou	0,714	0,720	0,653	0,734	0,489	0,584	0,640	0,612
Collines	0,823	0,821	0,795	0,808	0,699	0,654	0,823	0,804
Couffo	0,722	0,775	0,726	0,703	0,649	0,742	0,727	0,731
Donga	0,815	0,882	0,791	0,831	0,609	0,794	0,845	0,830
Littoral	0,762	0,751	0,819	0,879	0,767	0,761	0,875	0,803
Mono	0,907	0,917	0,927	0,910	0,859	0,851	0,880	0,910
Ouémé	0,812	0,779	0,810	0,811	0,707	0,720	0,825	0,781
Plateau	0,798	0,792	0,798	0,736	0,627	0,588	0,796	0,666
Zou	0,830	0,806	0,801	0,740	0,745	0,721	0,782	0,765
Total	0,799	0,799	0,799	0,799	0,701	0,699	0,799	0,760

Source: INSAE (EMICoV 2010)







Hé ! Coffi ! Après plus de 50 ans d'indépendance, tu es encore là avec des assiettes en mains ?

Indépendance et secu humaine là, c'est pas même chose ôôôô !!

Les rapports Nationaux sur le Développement Humain (RNDH), publiés régulièrement avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), représentent des éléments clés du partenariat entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD. Leur objectif principal est d'informer l'opinion publique nationale et internationale et de susciter des actions qui permettent de résoudre les problèmes de développement.

